
3 1761 08153655 9

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
DE LA
HOLLANDE.

TOME QUATRIEME.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
DE LA
HOLLANDE
ET DES
PROVINCES-UNIES,

DEPUIS LES TEMS LES PLUS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

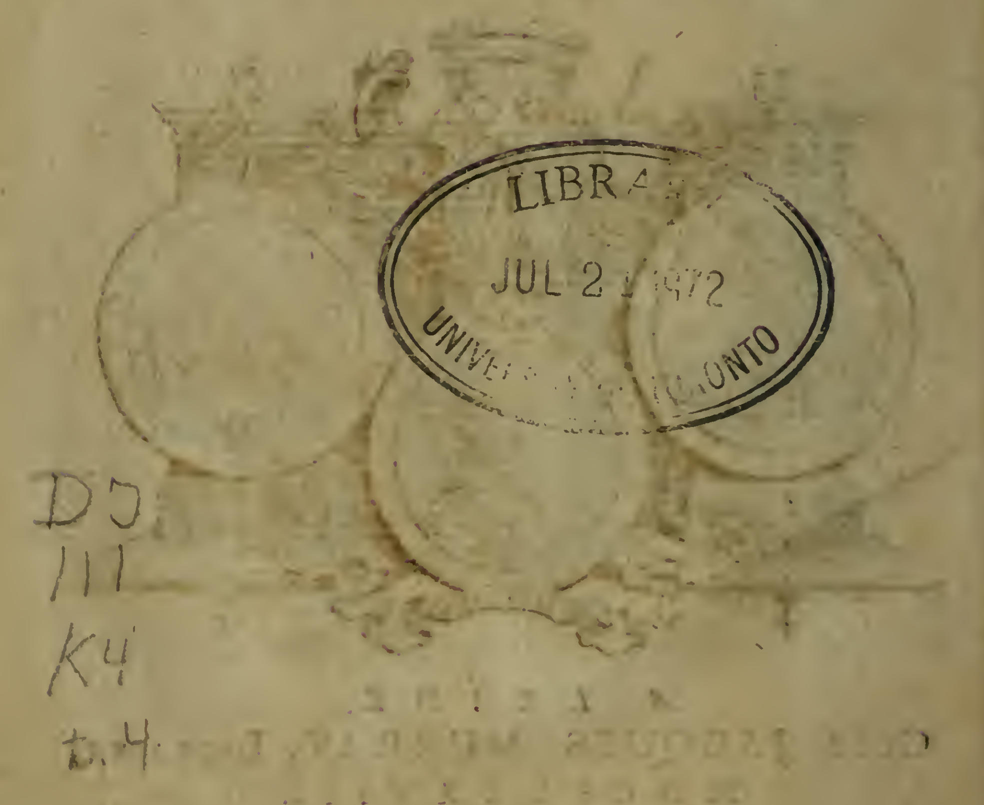
PAR

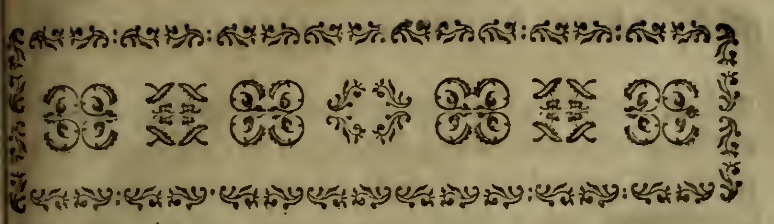
Mr. L. G. F. KERROUX.

TOME QUATRIEME.



A LEIDE,
CHEZ JACQUES MURRAY, LIBRAIRE.
MDCCLXXVIII.





ABREGÉ
DE L'HISTOIRE
DE LA
HOLLANDE.
TOME QUATRIEME.

CHAPITRE XVII.
Commençant à l'année 1698. *& finissant à l'année* 1713. *à la Paix d'*Utrecht.

Ambassadeurs envoyés par les Etats en *France*.

LE Traité de *Ryswick* avait rendu la Paix à l'*Europe*, mais ce calme ne dura guères. L'on se méfiait toujours des vues de la *France* sur la succession d'*Espagne*, & le mauvais état de la santé de *Charles* II. qui s'affaiblissait de jour en jour, tenait les Puissances de l'*Europe* dans de continuelles inquiétudes, qui augmentèrent encore lorsque l'on s'apperçut que la *France*

reſtait armée, quoique l'*Angleterre* & les E
euſſent licentié une grande partie de leurs Tr
pes. Cependant, afin de cultiver avec c
Couronne l'ancienne amitié qui venait de ſe
tablir, l'on y envoya en Ambaſſade Meſſie
d'*Odyk* & de *Heemskerk*, pour compliment
Louïs XIV. ſur la paix, mais ſur-tout pour
cher de régler avec ſes Miniſtres le tarif
droits d'entrée & de ſortie. Monſieur de *B*
repaux fut de même envoyé Ambaſſadeur à
Haye pour le même objet; mais l'on ne
parvenir à rien de fixe, la *France* voulant p
ter le tarif des droits fort au-delà de ce que
Etats jugeaient convenable; deſorte que ce
fut que l'année ſuivante que cette affaire fut
tiérement terminée.

Traité de partage pour la ſucceſſion d'*Eſpagne*. 1698.

LE Roi *Guillaume*, après avoir réglé en *A*
gleterre le gouvernement de ſon Royaume p
dant ſon abſence, revint à *la Haye* au mois
Juillet de l'année 1698. Il y mit la derni
main à un Traité de partage à faire après la m
de *Charles* II., Roi d'*Eſpagne*, que l'on voy
bien ne pouvoir vivre longtems. La *Gran*
Bretagne, la *Suéde* & les Etats-Généraux ren
vellérent auſſi cette année leurs anciennes alli
ces, & conclurent un nouveau Traité de gar
tie, par lequel ils promettaient réciproquem
de défendre leurs droits & leurs poſſeſſions,
de travailler à maintenir la paix générale
l'*Europe*, ſur le pié des Traités de 1681. &
1683. Le Roi *Guillaume*, après s'être occu
des intérêts de la République ſe rendit à *Z*
vers l'Automne, où dans les différents ent
tiens qu'il eut avec quelques Princes de l'E

ire, il tâcha de les raſſurer ſur les ſoupçons
: les craintes qu'inſpirait à pluſieurs d'entr'eux
accroiſſement de la puiſſance de la maiſon d'*Au-*
iche. Ce fut auſſi pendant ce voyage qu'il
orta *Joſeph*, Roi des *Romains*, à contracter
on mariage avec une Princeſſe d'*Hanovre.* En-
n par la médiation de ſa Majeſté & des Seig-
eurs Etats-Généraux fut conclue le 26. de
anvier de l'année 1699. la paix de *Carlowitz* 1699.
ntre l'Empereur & la *Porte*; qui par ce Traité
ut obligée de rendre à la *Pologne* la Fortereſſe
e *Kaminiek*, & aux *Vénitiens* la *Morée* & plu-
eurs Forts de la *Dalmatie.*

LE Roi *Guillaume*, après s'être vû forcé par Second Traité de Partage.
on Parlement de renvoyer en *Hollande* ſa Garde
Iollandaiſe, s'y rendit auſſi vers le mois de Juin,
: pour complaire à la Nation *Anglaiſe*, dont
ependant il n'était guères ſatisfait lui-même, il
orta les Etats à publier un Edit par lequel il était
rdonné à tous *Anglais* & *Ecoſſais* rebelles ou fu-
itifs de ſortir des terres de la République, dans
uinze jours après la publication de l'Ordonnan-
e. Mais une affaire de bien plus grande im-
ortance occupa bientôt le Roi d'*Angleterre*,
etourné à *Londres* dès le mois d'Octobre. *Jo-*
ph-Ferdinand, Prince-Electoral de *Baviére*,
qui par le premier Traité de Partage la Cou-
onne d'*Eſpagne* avait été deſtinée en cas que
harles II. vint à mourir, était mort lui-mê-
ne dans la ſeptiéme année de ſon âge. L'on
rut aſſez généralement qu'une mort violente
vait terminé les jours de ce jeune Prince, &
on ſoupçonna même les Cours de *Vienne* ou
e *Verſailles* de s'être ſervies du poiſon, pour
im-

immoler à leur ambition & à l'accroissement de leur maison celui que le Roi d'*Espagne* avait l[ui] même nommé par son testament héritier de [la] Couronne. Quoiqu'il en soit, il s'agissait [de] donner un autre successeur à *Charles* II., & *Gu[il]laume* eut l'habileté d'engager les *Provinces-Un[ies]*, presque malgré elles, à signer un nouveau Tra[ité] de Partage, conclu entre la *France*, la *Gran[de] Bretagne* & la République au mois de Mars [de]
1700. l'année 1700. Par ce Traité qui devait, sel[on] *Guillaume*, assurer la paix de l'*Europe*, & q[ui] ne tarda pas à y allumer une guerre des pl[us] violentes, il fut arrêté que l'Archiduc *Char[les]* d'*Autriche*, second fils de l'Empereur *Léopol[d]* aurait pour sa part la Couronne d'*Espagne*. *N[a]ples*, la *Sicile* & les Iles situées le long des c[ô]tes de la *Toscane* étaient cédées au *Dauphin*, [à] qui l'on donnait aussi la *Lorraine*, dont le Du[c] en échange, était pourvu du Duché de *Mila[n]*. La Cour de *Vienne*, très-mécontente de [ce] Traité de Partage, refusa d'y entrer; & tr[a]vailla cependant à la Cour de *Madrid* avec ta[nt] de succès & d'activité, que bientôt elle y f[it] faire un autre Testament bien plus avantageu[x] en faveur de l'Archiduc. D'un autre côté *Lou[is]* XIV. informé de ces démarches de la Maiso[n] d'*Autriche*, ne s'endormit pas sur les intérêts d[e] la sienne; & tandis que ce Prince protestait & feignait extérieurement vouloir s'en tenir aux ar rangemens faits par le dernier Traité de Parta ge, il intriguait en *Espagne* pour y faire prendr[e] des dispositions plus favorables à son Fils. L[e] Cardinal *Portocarrero* fut l'instrument principa[l] dont se servit l'habile Monarque; & bientôt c[e]

Pré

rélat eut engagé *Charles* II. aussi faible d'esprit
ue de corps, à signer un Testament tout diffé-
nt du précédent, par lequel *Philippe* Duc
Anjou, second Fils du *Dauphin*, était appellé
la succession de tous les Etats du Roi d'*E-
agne*.

CES derniéres dispositions de *Charles* II. avaient
é signées le 5. du mois d'Octobre, & le 1.
Novembre ce Monarque mourut à l'âge de
ente-neuf ans. *Philippe* d'*Anjou* n'attendit que
squ'au mois de Décembre pour se rendre en *Espa-
e*, où au mois de Février de l'année 1701. il
son entrée publique à *Madrid*, & fut pro-
amé Roi de *toutes les Espagnes* sous le nom de
hilippe V. Le nouveau Roi fit aussitôt part
son élévation aux Etats-Généraux. Il était
ez naturel de s'attendre qu'ayant signé le der-
er Traité de Partage, ils feraient quelque dif-
ulté de reconnaître *Philippe* d'*Anjou*; en effet
furent assez longtems à se resoudre. Mais le
oi de *France*, pour les y forcer, ayant fait oc-
per par ses troupes plusieurs Places fortes des
ys-Bas Espagnols, les Etats, qui voyaient
illeurs que ce Monarque entrait en de nou-
lles alliances avec différents Princes, & crai-
ant que par ce moyen il ne voulut unir à la
uronne tous les vastes Etats de la Monarchie
pagnolle, cédèrent enfin, & reconnurent *Phi-
pe* d'*Anjou* Roi d'*Espagne*. L'*Angleterre* elle-
me suivit quelques semaines plus tard l'exem-
que lui avait donné la République. Ces re-
nnaissances n'en assuraient pas davantage à *Phi-
pe* V. la possession tranquille du Trône sur
uel il venait d'être placé. L'on ne pouvait
dou-

Mort de *Charles* II. Roi d'*Espagne*.

1701.

douter que l'Empereur ne se ressentît de l'inj
faite à son fils en lui enlevant une Couroni
qui lui avait été si solemnellement promise ;
celui-là même qui la lui ravissait. La gue
paraissait donc inévitable, ce qui engagea
France, l'*Angleterre* & les Etats à entrer en n
gociations sur les moyens de la prévenir ; m
elles furent infructueuses par l'opiniatreté de *Lo*
XIV. à refuser les satisfactions qu'on lui demand
pour l'Empereur, & à ne vouloir point retirer
troupes des Lieux qu'il avait fait occuper dans
Pays-Bas. L'on se prépara donc à la gue
de part & d'autre, & pour la faire avec plus
succès, l'*Angleterre* & la République conclure
différentes alliances, une entr'autres avec l'Ele
teur de *Brandebourg*, devenu depuis peu Roi
Prusse sous le nom de *Frédéric* I. *

Mort de *Jacques* II. Roi d'*Angleterre*.

Si les refus de *Louïs* XIV. faisaient perd
l'espérance de voir continuer la paix, une au
démarche de ce Prince ne contribua pas peu à
accélérer la rupture. *Jacques* II. Roi détro

* La maniére dont l'Electeur devint Roi est assez s
guliére pour mériter d'être rapportée. L'Empereur po
récompenser ce Prince des services qu'il avait rendus
l'Empire, & l'attacher plus fortement aux intérêts de
maison, avait promis de le revêtir de le pourpre roya
Mais l'Electeur voyant que l'on ne se pressait pas de re
plir la promesse qui lui avait été faite, prit de lui-m
me, au mois de Novembre de l'année 1700. le titre d
Roi de Prusse, & but à la santé de *Frederic* I. A
mois de Janvier suivant étant à *Koningsberg*, Capitale d
la *Prusse*, il se mit lui-même la Couronne Royale s
la tête, bien assuré que les Princes, qui, dans les co
jonctures présentes, avaient besoin de le ménager, n
feraient pas difficulté de le reconnaître.

de la *Grande-Bretagne* était mort à *Saint-Germain en Laye* le 16. du mois de Septembre de l'année 1701. Son fils, le prétendu Prince de *Galles*, âgé alors d'environ treize ans, prit aussitôt le nom de *Jacques* III. & le tître de Roi d'*Angleterre*. Peut-être la bonne politique voulait-elle que la Cour de *France* ne reconnût pas pour Roi un Prince dont, par la Paix de *Ryswick*, elle avait promis d'abandonner les intérêts. Cependant après bien des délibérations, *Louïs* XIV. entrainé, dit-on, par les conseils de Madame de *Maintenon*, reconnut le *Prétendant* dans la qualité qu'il avait prise de Roi d'*Angleterre*. Malgré les protestations du Monarque *Français*, qui prétendait ne porter aucune atteinte au Traité de *Ryswick*, pourvû que, pendant la vie du Roi *Guillaume*, il ne prît pas les armes en faveur de *Jacques* III., cela n'empêcha pas le Roi d'*Angleterre* & les Etats-Généraux de regarder cette démarche de la Cour de *France* comme une rupture formelle. *Guillaume* s'en tint même si offensé, qu'il ordonna à son Ambassadeur de retourner aussitôt en *Angleterre*, sans prendre d'audience de congé ; les Etats rappellèrent aussi leur Ambassadeur, Mr. de *Heemskerk*, qui cependant prit congé du Roi de *France* par écrit. Il n'était guères possible, après des démarches d'un aussi grand éclat, d'éviter la guerre ; cependant quoique l'*Angleterre* & les Etats s'y préparassent aussi bien que la *France*, les uns & les autres semblaient ne pouvoir se résoudre à être les premiers à commencer les hostilités. Les *Français* toutefois ne pu-

rent attendre long-tems à former quelqu'entreprise. Ils tentèrent de s'emparer de *Mastricht* par quelques intelligences sécrétes qu'ils s'y étaient ménagées ; mais le Général *Dopft*, qui commandait dans la Place, ayant découvert la trahison, fit subir aux traîtres le supplice qu'ils méritaient, & déconcerta ainsi les desseins de la *France*.

Le Roi *Guillaume* veut engager les Etats de *Hollande* à disposer du *Stadhouderat* de leur Province en faveur du Prince *Jean-Guillaume-Friso*.

Dès l'Eté de l'année précédente *Guillaume* avait travaillé sous main à faire élire *Stadhouder* de *Hollande*, le jeune Prince de *Nassau*, *Jean-Guillaume-Friso*, déjà *Stadhouder* de *Frise*, de *Groningue* & de *Drente*. Une indisposition, dont il craignait les suites, lui fit cette année redoubler ses efforts pour la même fin. Mais il trouva la plûpart des Membres de l'Assemblée si peu disposés à entrer dans ses vues, qu'il jugea à propos de se désister de ses poursuites, en déclarant, „ qu'il fallait donc attendre après sa mort pour prendre une résolution qui devait être si salutaire à l'Etat. " Pendant l'Automne de 1701. le Roi se trouva si indisposé, qu'il avoua au Comte de *Portland* qu'il se sentait si faible, que suivant toutes les apparences il ne croyait pas pouvoir vivre jusqu'à l'Eté suivant ; ajoutant en même tems qu'il ne fallait parler de ceci à personne avant sa mort. De retour en *Angleterre*, sa Majesté sembla reprendre ses forces. Pendant tout l'Hyver il se rendait à *Hamptoncourt* ordinairement une fois par semaine, pour y prendre le divertissement de la Chasse. En y allant de *Kensington* le 4.

1702. du mois de Mars de l'année 1702. son cheval

val broncha & causa une chûte au Roi, qui lui rompit la clavicule droite. *Roujat*, Chirurgien en second de sa Majesté, qui lui remit l'Epaule, jugea que ce Prince n'était pas exempt de fiévre, & qu'une saignée lui serait nécessaire. Mais vers les neuf heures du soir, *Bidloo*, Médecin du Roi, ayant trouvé sa Majesté sans fiévre, déconseilla la saignée. En effet au bout de six jours ce Prince se trouva assez bien pour se faire habiller & donner audience à plusieurs Ministres étrangers. Trois jours après il fit même plusieurs tours dans les Galleries de *Kensington*; mais s'étant ensuite assoupi sur une chaise il se réveilla avec des frissons, qui furent suivis d'une fiévre violente accompagnée de vomissemens & de selles, qui continuèrent jusqu'à sa mort. Ce fut le 19. de Mars 1702. qu'entre huit & neuf heures du matin expira doucement, dans sa 52[e] année, *Guillaume* III. Prince d'*Orange*, *Stadhouder* de cinq Provinces de la République, Capitaine & Amiral-Général de l'Union, & Roi d'*Angleterre*, d'*Ecosse* & d'*Irlande*. Le jour même de sa mort le Comte d'*Albemarle* étant revenu de *Hollande*, où le Roi l'avait envoyé pour hâter l'équipement de la Flotte, fit part en peu de mots à sa Majesté du succès de sa commission. *Guillaume* l'écouta très-froidement, & ne lui répondit que ces mots, *je tire vers ma fin.* Il passa aussi plusieurs *Bils*, un entr'autres contre le prétendu Prince de *Galles*, s'entretint avec plusieurs Seigneurs *Anglais* & *Hollandais*, & demanda instamment à voir le Comte de *Portland*, qui ne put paraître que lorsque son maître eut entiérement

perdu la parole. * Le Monarque expirant n'en donna pas moins à son ancien ami des preuves non équivoques du retour de sa bienveillance, en lui prenant la main qu'il serra & porta affectueusement sur son cœur. Par son testament le Roi *Guillaume*, comme nous l'avons déjà remarqué, avait nommé le jeune Prince de *Nassau* son Héritier universel; à ces dernières dispositions il ajouta un Codicille par lequel il laissait au Comte d'*Albemarle*, le premier de ses favoris sur la fin de ses jours, la Seigneurie de *Brévoort* & un Legs de deux-cens mille florins.

Portrait de *Guillaume* III.

COMME tous les grands Hommes, *Guillaume* III. à de grandes qualités joignit quelques défauts; comme tous les Princes il eut ses amis & ses ennemis. Ceux-ci se plurent le plus souvent à exagérer jusqu'à ses moindres fautes; ils eussent voulu le mettre au niveau du vulgaire des Princes; ceux-là s'occupèrent si entiérement de ses vertus, qu'ils en oublièrent pour ainsi dire qu'il était homme; dans leurs écrits toute la conduite de *Guillaume* est un héroïsme continuel. Rarement les contemporains sont des juges intègres des actions de ceux dont ils osent donner l'histoire. Les uns trempent leur plume dans le fiel de la haine, tout ce qui en découle est empesté du venin de l'envie. Les autres, non

* Le Comte de *Portland* s'est plaint ensuite, que ce fut par les artifices du Comte d'*Albemarle* qu'il ne pût avoir la satisfaction de recevoir les derniers adieux de la bouche du Roi. Ce Seigneur, dit-il, ayant malicieusement trouvé le moyen de le tenir éloigné de la présence de sa Majesté, quoiqu'Elle l'eut fait appeller à deux reprises.

non moins coupables peut-être, ont l'art de tout embellir, de dérober ſous le vernis de l'adulation tout ce qui, dans la conduite de leur Héros, pourrait jetter quelques ombres ſur les beaux jours de ſa vie. Plus modérée & plus équitable, la poſtérité dans ſes Portraits fait voir les hommes tels qu'ils ont été. Leurs vertus, s'ils en ont eu, ſuffiſent ſeules pour faire leur éloge. Dans ſes tableaux le Tyran, l'homme ordinaire ſe démasquent d'eux-mêmes, & le Lecteur judicieux & éclairé n'eſt jamais dupe. *Guillaume* III. fut un grand Prince, & mérita le trône, où l'appellèrent les vœux de la nation, qu'il gouverna pendant près de quatorze ans avec autant de réputation que d'éclat. * Politique éclairé, il connut mieux que perſonne les différents intérêts des principales Cours de l'*Europe*; mais il s'appliqua ſurtout à pénétrer, à dévoiler les vues ambitieuſes de la *France*; & pendant toute ſa vie il s'occupa des moyens

* Quelques-uns ont cru cependant que *Guillaume* III. fut plus grand homme comme *Stadhouder* que comme Roi d'*Angleterre*; & l'on remarque même qu'un Seigneur *Hollandais*, Mr. d'*Ouwerkerk*, avait demandé, dès les premières années du Règne de *Guillaume*, *s'il n'eut pas mieux fait de prendre plus ſoin de ſa gloire & de mieux employer ſon argent*? Ce trait échappé à un homme, comblé des bienfaits du Monarque *Anglais*, n'a pas empêché des perſonnes moins prévenues d'obſerver qu'en *Angleterre* il n'avait manqué qu'un *Fagel* à *Guillaume*; qu'à *la Haye* il avait des perſonnes qui exécutaient les affaires comme il voulait qu'elles fuſſent exécutées, au-lieu qu'à *Londres*, ſouvent contredit, presque toujours gêné par ſon Parlement, rarement il eut la liberté d'agir comme il l'eut ſouhaité.

moyens d'abbaiſſer l'orgueil de cette Couronne; & de mettre des bornes aux vaſtes prétentions de *Louïs* XIV. Auſſi peut-on dire que ce fut là la paſſion dominante de *Guillaume* III., & qu'il y eut toujours entre ce Prince & le Monarque *Français* une ſorte de haine perſonnelle, qui nuiſit un peu à la réputation de tous les deux. Il faut avouer auſſi que *Louïs* XIV. fit tout ce qu'il fallait faire pour s'attirer la haine d'un Prince du caractère de *Guillaume* III. Perſonne n'a refuſé à *Guillaume* le mérite du courage & de la bravoure, il en avait donné des marques éclatantes dans ſa jeuneſſe; il ne ſe démentit pas, lorsqu'il fut revêtu des grandes Charges de la République; & devenu Roi de la *Grande-Bretagne*, il n'en fut pas moins grand Capitaine & brave ſoldat. Avec tous ces avantages cependant *Guillaume* fut aſſez conſtamment Général malheureux; il ne brilla ni par le gain des batailles, ni par la priſe des Villes *; ce qui a fait juger à quelques-uns qu'il manquait de conduite & de ce coup d'œil pénétrant, qui dans un inſtant décide quelquefois du ſort des armées. —— Un des plus beaux traits de la vie de *Guillaume* III. ce fut ſon attachement ſincère aux vérités de la Religion *Chrétienne*. Perſuadé que l'exemple du Prince influe, plus que tout le reſte, ſur la conduite des peuples, il ſe fit conſtamment un devoir d'aſſiſter, le dimanche ſurtout, au ſervice divin; de

* L'Hiſtoire remarque qu'il ne gagna en perſonne que la bataille de la *Boyne* en *Irlande*; & qu'il ne prit de Ville que *Namur* dans les *Pays-Bas*.

de vaquer journellement à la priére & à la lecture des Livres Saints. La vraie piété, quand ce n'eſt pas l'hypocriſie qui en a pris la livrée, dirige les mœurs & les épure; *Guillaume* fut honnête homme & bon Roi. Quoiqu'imbu de principes différents de ceux de l'Egliſe *Anglicane* *, il ne ſe vit pas plutôt Roi, qu'il voulut réunir les *Presbitériens* & les *Epiſcopaux* avec les autres Communions différentes dont l'*Angleterre* fourmille. Mais il trouva toujours le Parlement oppoſé aux meſures auſſi prudentes que modérées qu'il propoſa pour cette union; & l'on aſſure même que ce projet, quelque ſalutaire qu'il dût paraître, fut ſi peu du goût de la Nation, que dans *Londres* ſeule le Roi en perdit la confiance de plus de quatre-vingt mille perſonnes. Mais il eſt très-probable qu'une aliénation auſſi générale était moins l'effet du zèle de *Guillaume* pour la réunion des différentes ſectes, que du peu de cas qu'il faiſait des cérémonies extérieures de l'Egliſe, & du peu d'eſtime qu'il avait pour le Clergé en général. Les gens d'Egliſe ſont aſſez ordinairement auſſi peu portés à la tolérance civile qu'à la tolérance eccléſiaſtique, & *Guillaume* affectait de déclarer ouvertement qu'il fallait dans un Etat tolérer toutes les ſectes, toutes les communions, & ce qui irritait le plus les *Anglais*, aſſez tolérants d'ailleurs, *Guillaume* n'exceptait pas les *Catholiques*.

Il

* *Guillaume* III. croyait fortement à la prédeſtination, & ne concevait pas comment l'on pouvait croire à la Providence ſi l'on refuſait d'adopter, pour baſe de sa foi, l'irréſiſtibilité abſolue aux décrets éternels de Dieu.

Il éprouva plus d'une fois l'esprit changeant des *Anglais*, & quoiqu'il s'y fut attendu, il reconnut avec chagrin, qu'il n'avait pas prévu tous les dégouts qu'ils lui firent souffrir. Aussi les Etrangers étaient-ils tellement persuadés du peu d'autorité qu'il avait dans son Royaume, qu'ils ne lui donnèrent plus que le nom de *Stadhouder* d'*Angleterre* & de Roi de *Hollande*. En effet le crédit qu'il s'était acquis dans la République & dans cette Province en particulier, était tel que Mr *Witsen* a dit, ,, que l'on se serait bien ,, gardé en *Hollande* de lui faire les mêmes re- ,, montrances, que lui faisait le Parlement d'*An-* ,, *gleterre*, & que plusieurs Membres de l'Etat ,, n'auraient osé rien entreprendre sans être in- ,, spirés de son souffle. " L'on a eu occasion de voir que ce ne fut que par dégrés que *Guillaume* parvint à cet excès d'autorité dans cette riche Province. Il eut longtems à lutter contre une faction puissante, & ce n'est surement pas le moindre mérite de ce Prince d'avoir su se roidir avec tant de constance contre tous les obstacles qu'on lui opposait, & supporter avec tant de modération le long abbaissement, dans lequel le retinrent ceux qui prétendaient n'agir que par principe de *patriotisme*. Peut-être pourrait-on reprocher à *Guillaume*, devenu *Stadhouder*, de s'être dédommagé avec quelque excès du tort qu'il prétendait lui avoir été fait. Il était naturel sans-doute qu'il se servît de l'autorité dont on l'avait enfin revêtu, pour récompenser ses amis & ses partisans, & en augmenter le nombre, en leur confiant les principales Charges du Gouvernement. Mais il profita

avec

avec trop peu de modération peut-être des circonstances malheureuſes qui en 1672. avaient arraché trois Provinces du Corps de l'Union, en leur faiſant racheter leur réincorporation par le ſacrifice de leurs plus beaux priviléges; la *Gueldres*, *Utrecht* & l'*Overiſſel* s'étant vues forcées alors de céder au *Stadhouder* une autorité presque ſans bornes, dans le choix de leurs Magiſtrats & dans les affaires de leur Gouvernement. La Puiſſance qu'il exerçait en *Hollande* & en *Zélande*, était moins arbitraire; mais il s'était fait dans ces deux Provinces un ſi grand nombre de Créatures que, ſi ſa volonté n'y faiſait pas loi comme ailleurs, les oppoſitions qu'elle y rencontrait étaient ſi faibles, que la prépondérance dans les délibérations était toujours du côté de ſes partiſans, & qu'il emportait par leurs intrigues ce que l'on aurait refuſé à ſes prétentions. Les évènemens de ſon *Stadhouderat* en ont fourni plus d'un exemple; & s'il refuſa la ſouveraineté du Duché de *Gueldres* & du Comté de *Zutphen*, ce fut moins par l'impuiſſance de pouvoir l'obtenir, que par les conſeils d'une politique raiſonnée, qui lui fit appercevoir, dans cette augmentation d'autorité & de puiſſance, un décroiſſement réel du pouvoir & du crédit qu'il exerçait plus univerſellement avec moins de dangers & d'envie. Cette modération de *Guillaume* ne le garantit pourtant pas du ſoupçon, qu'il avait formé le projet de s'ériger en ſouverain de toutes les Provinces. Cette opinion fauſſe ou vraie, jetta ſurtout de profondes racines dans les grandes Villes, où les oppoſitions que l'on formait à ce que l'on y

appellait les vues ambitieuſes du *Stadhouder*, étaient décorées du nom impoſant de défenſe de la liberté & des priviléges de l'Etat.

Nous avons vû *Guillaume* à la tête d'une République puiſſante, & ſur le Trône d'une Nation célèbre ; l'envie dans ces deux Etats a pu chercher à le déprimer, l'équité deſavoue les injuſtes ſarcasmes de l'envie. Mais ſi *Guillaume* fut grand Prince, il fut auſſi honnête homme, & s'il n'eut pas les dehors impoſants de l'homme aimable, il eut le mérite plus réel de l'homme vertueux ſans faſte. L'Hiſtorien impartial qui nous a donné ſon portrait, & que nous avons ſuivi en grande partie, en parle ainſi. *Guillaume* fut toujours d'une ſanté aſſez faible, & attaqué de la poitrine depuis qu'il avait eu la petite vérole. Il avait le front large, le nez aquilin, les yeux vifs & brillants, les cheveux bruns ; & tout cet enſemble formait une figure impoſante & qui imprimait le reſpect. D'un tempérament flegmatique, ſon air ſérieux avait même quelque choſe de ſombre, & ſi quelquefois la ſérénité de la joye brillait dans les yeux du Monarque, ce n'était qu'en préſence d'un très-petit nombre de perſonnes. Froid dans la converſation, & ne s'y exprimant qu'avec une lenteur grave, il était tout feu à la tête d'un Eſcadron, & ſemblait reſerver toute l'activité de ſon ame pour le jour d'une bataille, où ayant l'œil à tout, il donnait ſes ordres avec autant de chaleur que de préſence d'eſprit. Réſervé, diſſimulé même, *Guillaume*, qui devait ce caractére caché, moins à la nature qu'à l'éducation qu'il avait reçue, ne put jamais s'en défaire ni pren-

dre

dre, ou affecter au moins, cette ouverture & cette affabilité qui en *Hollande*, en *Angleterre* même, avaient rendu les *Stadhouders* ou les Rois ses Prédécesseurs agréables au Peuple. Les Langues *Françaife*, *Anglaife*, *Allemande* & *Hollandaife* lui étaient également familiéres; il entendait un peu le *Latin*, l'*Italien* & l'*Efpagnol*, deforte qu'avec ces connaiffances il était en état de donner par lui-même fes ordres à une armée compofée de différentes nations. Il ne pouvait fouffrir de contradiction, & il fe fâchait affez légèrement dès qu'il rencontrait la moindre oppofition à fes volontés. Il était facile de lui infpirer des foupçons, même contre fes plus fidèles ferviteurs; mais quoiqu'il confervât longtems le fouvenir d'une offenfe vraie ou fuppofée, on n'a jamais pu lui reprocher de s'être porté à une vengeance outrée. Enfin fi *Guillaume* eut quelques défauts, il poffédа des vertus fi brillantes, & en fi grand nombre, que l'on a dit de lui, qu'aucun vice ne pouvait trouver de place dans fon cœur. *Burnet* lui-même a écrit que ce Prince était exempt de tout vice, un feul pourtant excepté, mais qu'il avait l'art de cacher avec le plus grand foin. *Burnet* eut peut-être mieux fait de s'en taire, puifqu'il a cru ne devoir pas nommer ce vice. Cette circonfpection affectée donnait trop de prife à la malignité; & fi l'homme équitable croit qu'il ne convient pas de former un jugement quelconque d'après des conjectures vagues & toujours incertaines, il eft fûr que le plus grand nombre en prend occafion de les expliquer de la maniére la plus défavorable, & de déprimer par

par des interprétations malignes un mérite qui l'offusque. Mais s'il s'est trouvé des censeurs assez peu équitables pour noircir la réputation de *Guillaume*, d'après le trait indiscret échappé à *Burnet*, il n'a point manqué d'apologistes à ce Prince, dont le plus grand éloge peut-être est d'avoir mérité d'être comparé à *Henri* IV. & à la Reine *Elizabeth*. On lui a même donné la préférence sur le Héros de la *France* & sur l'Héroïne de l'*Angleterre*, en jugeant que les difficultés qu'il a eues à soutenir & qu'il a vaincues, avaient été plus grandes que celles qu'avaient surmontées ces deux grands personnages; & que s'il est tombé dans des fautes, elles ont été bien moindres que les leurs.

Quoiqu'il en soit, la mort de *Guillaume* III. remplit *la Haye* de douleur & d'allarmes. Il est vrai que ses ennemis répandirent que l'on n'y avait pas été aussi sensible à cette perte, qu'a celle de la Reine *Marie* son Epouse. Quelques-uns même osèrent, dans d'indécentes satyres, tourner en ridicule les marques du deuil public ordonné par le Souverain. * Mais l'on jugea que *Guillaume* III. avait trop bien mérité de la République pour laisser impunie l'insolence de ceux qui osaient noircir sa mémoire. A *Rotterdam* quelques-uns de ces Ecrivains imprudents furent mis en prison; & l'un d'eux fut massacré à *Amsterdam* par la populace, irritée des calomnies publiées contre la mémoire du *Stadhouder*. Pour ache-

* Il fut ordonné que six semaines durant l'on sonnerait les cloches trois fois par jour pendant une heure & demie chaque fois; & que tous les Membres du Gouvernement prendraient le deuil aux dépens de l'Etat.

achever l'éloge de ce Prince il suffirait peut-être de faire remarquer qu'en *1699.* Mr. d'*Odyk* avait proposé aux Etats de *Zélande* d'ériger au Roi *Guillaume* une statue de bronze dans la Cour de *Middelbourg.* La plûpart des Membres consentaient avec plaisir à donner à ce Prince cette preuve publique de leur vénération & de leur reconnaissance, & sans doute ce projet aurait été exécuté, si les changemens causés par la mort de *Guillaume*, n'eussent fait perdre cet objet de vue.

Changemens causés dans la République par la mort de *Guillaume* III.

LA mort du *Roi-Stadhouder* ne tarda pas à causer une nouvelle révolution dans la forme du gouvernement de la République. Cinq des Provinces qui la composaient, restaient par cette mort privées de leur Gouverneur, & l'Etat entier était sans Capitaine & Amiral-Général. Dès l'année 1674, l'on avait rendu ces grandes Charges héréditaires en faveur des descendans mâles de *Guillaume*; mais ce Monarque n'avait point laissé d'enfans, & les Etats, qui pendant sa vie avaient toujours éludé de désigner pour son Successeur le Prince *Jean-Guillaume-Friso*, son Cousin, ne crurent point alors que le tître d'héritier universel du feu *Stadhouder* donnât à ce jeune Prince le droit de lui succéder dans ses dignités, en vertu de l'acte de 1674. En effet les cinq Provinces loin de penser à disposer de ces éminentes Charges en faveur de qui que ce fût, ne pensèrent plus qu'à régler la forme de leur Gouvernement sur le même pié qu'il avait été après la mort de *Guillaume* II. La *Hollande* fut la premiére à déclarer aux Etats-Généraux la résolution qu'elle avait prise de ne point élire de

Stad-

Stadhouder. Mais ce qui pourra paraître surprenant, c'est que dans cette Province, si fertile d'ailleurs en troubles & en soulèvemens dans des occasions semblables, la Régence fut changée dans presque toutes les Villes, sans causer aucun mécontentement sensible. *Schoonhoven*, *Gorinchem* & *Harlem* furent les seules Villes où il s'éleva quelques disputes sur les changemens projettés. Les autres Provinces, qui toutes suivirent l'exemple que leur donnait la *Hollande*, ne furent pas si heureuses. La *Gueldres*, l'*Overissel*, la *Zélande*, la Province d'*Utrecht*, virent s'élever dans leur sein des troubles plus ou moins violents, qui ne furent appaisés qu'avec peine, & qui dans quelques lieux durèrent même quelques années. Il en coûta la vie à quelques personnes; d'autres en furent quittes pour la prison ou le bannissement, & peu à peu la tranquillité se rétablit partout, & la République se gouverna encore sans *Stadhouder*, & fit la guerre sans Capitaine- & Amiral-Général.

Les Etats déclarent la guerre à la *France*.

Louïs XIV. n'eut pas plutôt été informé de la mort de *Guillaume* III. qu'il crut que, n'ayant plus en tête un Prince dont l'influence avait réglé jusqu'alors presque toutes les démarches de la République, il lui serait aisé de faire prendre aux Etats des mesures plus pacifiques que celles qu'ils avaient suivies pendant la vie du *Stadhouder.* En effet ce Prince ne négligea aucun des moyens qu'il crut propres à les détourner du dessein de s'opposer à ses vues. Mais sa politique ne le servit pas cette fois avec autant de succès qu'il l'avait espéré. Les Etats se seraient volontiers exemptés de recommencer

une

une guerre dont ils ne faisaient que de sortir; mais ils craignaient avec raison qu'il ne fut pas trop sûr pour eux de se reposer sur les belles promesses de la Cour de *France*. D'ailleurs la Reine *Anne*, qui, après la mort de *Guillaume* III. était montée sur le Trône de la *Grande-Bretagne*, les avait fait assurer qu'elle voulait observer religieusement l'Alliance contractée entre le feu Roi & Leurs Hautes-Puissances, & que son intention était de réprimer de toutes ses forces la puissance trop étendue de la *France*. La République entra donc dans toutes les vues de la nouvelle Reine, & dès le 15. du mois de Mai de cette année 1702. les Etats déclarèrent la guerre à *Louïs* XIV. & au Duc d'*Anjou*, Roi d'*Espagne*; l'Empereur, l'Empire & la *Grande-Bretagne* suivirent peu après le même exemple, desorte que la guerre fut bientôt générale.

Les *Français* cependant qui avaient trouvé étrange que l'Empereur eut commencé les hostilités * avant d'avoir publié sa déclaration de guerre, ne se firent point un scrupule de tenter de surprendre la Ville de *Nimégue*, plus de quatre semaines avant la publication de leur manifeste, qui ne parut qu'au mois de Juillet. Le Duc de *Bourgogne*, à qui cette entreprise avait été confiée, entreprit pour cet effet de couper toute communication entre cette Ville & la petite armée du Comte d'*Athlone*, postée près de *Klaarenbeek* entre *Nimégue* & *Cléves*. *Athlone* in-

Les *Français* veulent surprendre *Nimégue*.

* Par le siége de *Keiserwaard*, investi dès le 16. du mois d'Avril par le Prince de *Nassau-Saarbrugge*.

inftruit à tems du deffein de l'ennemi, fe retira heureufement fous le canon de *Nimégue*, dont la Bourgeoifie fit alors une fi belle refiftance, que jusqu'à deux reprifes elle chaffa l'ennemi d'un des Forts * dont il s'était emparé. Les *Français*, ayant enfuite attaqué deux des portes de la Ville à la fois, en furent fi vigoureufement repouffés, qu'ils fe virent contraints d'abandonner l'entreprife & de fe retirer. La confervation de *Nimégue* était d'autant plus importante à l'Etat, que fi l'ennemi s'en était rendu maître, il lui eut été facile de pénétrer jusques dans le cœur de la République. Cependant cette Ville était alors fi dégarnie & fi mal pourvue, qu'elle ne pouvait manquer d'être emportée, fi *Athlone* était venu à fon fecours une demie-heure feulement plus tard.

Prife de plufieurs Villes par l'armée des Alliés.

La Reine d'*Angleterre*, qui voulait pouffer la guerre avec vigueur, fit donner au Comte de *Marlbourough* le Généralat de l'armée de *Flandres*, confidérablement augmentée par l'arrivée d'un bon nombre de troupes *Anglaifes*. Le nouveau Général voulant profiter de la grande fupériorité qu'il avait fur les troupes *Françaifes* poftées entre *Goch* & *Gennep*, marcha droit à elles dans le deffein de les combattre. Mais les Députés des Etats à l'armée l'en empêchèrent, préférant d'occuper les troupes à l'attaque des Places de la *Gueldre-Efpagnolle*. *Marlbourough*, obligé de céder, fit en conféquence former le fiége de différentes Villes. Le Baron d'*Obdam* inveftit *Venlo* le 29. d'Août; cette Ville fe ren-

* Le Fort *Kyk in de Pot*.

rendit cinq jours après par compoſition au Général *Coehoorn*, qui avait pris la direction du ſiége. *Stewenswaard*, *Roermonde*, *Liége* & ſon Château furent enſuite emportés d'aſſaut. Le Prince de *Heſſe* prit auſſi pluſieurs villes ſur le *Rhin*. A ces ſuccès les Alliés en ajoutèrent d'une autre eſpèce, ce fut de forcer les Ducs de *Wolfenbuttel* & de *Saxe-Gotha* à quitter le parti de la *France* qu'ils avaient embraſſé. L'on remporta auſſi quelques avantages ſur mer cette année. *Rooke* & *Almonde*, qui commandaient les flottes combinées d'*Angleterre* & de la République, attaquèrent dans le Port de *Vigos* la Flotte d'argent des *Eſpagnols*, en enlevèrent une partie, & ruinèrent l'autre. Ce ſuccès parut ſi important aux Etats Généraux, qu'ils en ordonnèrent un jour ſolemnel d'actions de graces.

LES Etats-Généraux, à la priére deſquels la Reine d'*Angleterre* venait de faire une forte augmentation dans ſes troupes, réſolurent de leur côté, au commencement de l'année 1703., ſur les inſtances réïtérées de cette ſouveraine, d'interdire à leurs ſujets tout commerce & toute correſpondance avec la *France* & l'*Eſpagne*. Ce n'était pas ſans peine qu'ils s'étaient prêtés à une démarche ſi préjudiciable à l'intérêt de leur commerce; mais ils étaient alors trop étroitement unis à la *Grande-Bretagne* pour lui refuſer cette marque de complaiſance. 1703. Les Etats interdiſent tout Commerce avec la *France* & l'*Eſpagne*.

LES *Français* cependant avaient ouvert de bonne heure la campagne en *Allemagne*, & y avaient cauſé aux Alliés des pertes aſſez conſidérables. Mais ceux-ci furent plus heureux ſur le *Bas-Rhin* & en *Flandres*. *Rhynberk* ſe ren- Campagne de 1703.

rendit aux troupes *Pruffiennes* commandées par le Général *Lottum*, qui, après un affez long fiége emporta de même la ville de *Gueldres.* *Marlbourough* élevé par fa fouveraine à la dignité de Duc, affiégea *Bonn* en perfonne, & força cette ville à capituler au bout de trois femaines. Ces conquêtes compenfaient au-moins les pertes que l'on avait faites en *Allemagne*; & les *Français* qui dans les *Pays-Bas* n'avaient pû emporter que la Ville de *Tongres*, qu'ils abandonnèrent même bientôt, eurent encore le chagrin de voir forcer leurs Lignes en *Flandres* par le Baron *Spar* & le Général *Coehoorn.* *Obdam*, à qui une troifiéme attaque pareille avait été confiée, fut moins heureux. Surpris près d'*Ekeren* par le Maréchal de *Bouflers*, fort fupérieur en nombre, il fut obligé de céder à la force, & de fe retirer, en combattant, dans la ville de *Bréda.* Cette retraite forcée du Général *Hollandais* fut interprêtée par fes ennemis à fon défavantage. Mais il fut fi bien juftifier fa conduite, que les Etats de *Hollande* déclarèrent à la pluralité n'avoir rien trouvé à fa charge, dans les accufations portées contre lui. Cependant *Obdam*, à qui l'on refufa quelque tems après le grade de Veld-Maréchal, auquel il prétendait, fe retira du fervice, ne croyant pas qu'il fût de fon honneur d'être fubalterne de Mr. d'*Ouwerkerk* qui lui avait été préféré. Après l'action d'*Ekeren* les Alliés ayant raffemblé leurs forces cherchèrent inutilement à attirer les *Français* à une bataille; mais n'ayant pû les y forcer ils fe jettèrent fur *Hui* & fur *Limbourg*, dont ils fe rendirent maîtres. La prife de ces deux

deux villes termina la campagne, dans laquelle le jeune Prince de *Nassau*, que quelques-uns auraient déjà voulu voir décoré du titre de Capitaine-Général de l'Union, donna des preuves éclatantes de courage & de conduite.

Les Flottes combinées des *Anglais* & des *Hollandais* ne firent rien de fort important cette année. Les *Français* au contraire eurent le bonheur de dissiper ou d'enlever trois flottes marchandes des *Anglais* & des Etats, & de détruire quelques Navires sortis pour la pêche du Harang; les Vaisseaux de guerre qui servaient de convoi à ces différentes flottes étant eux-mêmes, malgré la plus vigoureuse résistance, tombés presque tous entre les mains de l'ennemi. Ce fut dans l'un de ces combats que le brave Capitaine *Roemer Vlak* reçut une blessure, dont il mourut quelque tems après à *Toulon*.

1704.

Le Prince de *Nassau*, *Jean-Guillaume-Friso*, est fait Général de l'Infanterie.

Dès la fin de la derniére Campagne les Etats-Généraux, occupés des moyens de pousser la guerre avec vigueur, avaient pensé à remplir les grandes Charges de l'armée. Le Conseil-d'Etat avait même proposé d'élire un Capitaine-Général; mais les principales Provinces de l'Union ne semblaient guères portées à s'y résoudre. Après bien des débats & des difficultés, l'on parvint enfin à disposer des Places de Veld-Maréchal & de Général de la Cavalerie & de l'Infanterie. Le Prince de *Nassau*, sur les pressantes instances de la *Frise*, fut promu au dernier de ces grades, mais à certaines conditions qui ne lui donnaient en effet qu'un titre & un rang, sans pouvoir & sans avantage réel. Encore la *Zélande* protesta-t-elle en termes très-

forts contre cette promotion du jeune Princ
Cependant il prêta serment, & fit la campagn
des *Pays-Bas*, qui ne fut pas fort importan
cette année 1704., les deux armées s'étant trou
vées trop faibles pour oser rien entreprendre d
décisif; quoique le Veld-Maréchal d'*Ouwerker*
eut fait tout son possible pour attirer les *Fran*
çais à une bataille. Le bombardement de *Na*
mur & de *Bruge*, où l'on causa quelques perte
à l'ennemi, fut ce qui se passa de plus impor
tant de ces côtés. En *Allemagne* les succès fu
rent plus brillants. Le Duc de *Marlbouroug*
& le Prince *Eugéne* de *Savoye* ayant uni leur
forces remportèrent à *Schellenberg* une victoir
des plus complettes, mais qui leur coûta bie
du monde. Cette action fut bientôt suivie d
la bataille d'*Hochstet*, où l'armée *Françaife* &
Bavaroise, commandée par le Maréchal de *Tal*
lard, fut entiérement défaite. En effet l'on fai
monter à 40,000 le nombre des morts, & celu
des Prisonniers à 13,000 soldats & 1200 Offi
ciers. Trente Escadrons de Cavalerie & d
Dragons avaient été poussé jusques sur les bord
du *Danube*, où presque tous s'étaient noyés
Plus de cent Piéces de canon, 25 Mortiers
grand nombre de Drapeaux, d'Etendards, d
timbales, de tentes, tout l'équipage & hui
caisses chargées d'argent étaient tombés entr
les mains des Alliés. La célèbre victoire d'*Hoch*
stet ouvrit bientôt aux vainqueurs les porte
d'*Augsbourg*, d'*Ulm*, de *Landau* & de *Traar*
bach. —— Sur mer la fortune avait égalemen
favorisé les armes des *Anglais* & des *Hollandais*
qui s'étaient rendus maîtres de *Gibraltar*, &
avaient

Bataille d'*Hochstet*.

Prise de *Gibraltar*.

avaient battu les *Français* près de *Malaga*. La nuit, qui sépara les combattans, empêcha seule la déroute entiére de la flotte ennemie, qui se retira en désordre dans le port de *Toulon*.

TANDIS QUE les armes de la République triomphaient au-dehors, quelques-unes de ses Provinces étaient déchirées par des factions, nées des changemens arrivés dans le gouvernement depuis la mort de *Guillaume* III. La *Gueldre* & la *Zélande* furent celles qui eurent le plus à souffrir de l'esprit de discorde qui armait les uns contre les autres les Membres de l'ancienne & de la nouvelle Régence. Heureusement l'on parvint, quoiqu'avec bien des peines & quelques actes de sévérité, à rétablir la tranquillité partout, & à maintenir la forme du Gouvernement sur le pié qu'on l'avait établi en 1702. dans les cinq Provinces qui se trouvèrent alors être sans *Stadhouder*.

Troubles en *Gueldre* & en *Zélande*.

1705.

Campagne de 1705.

APRE'S la bataille d'*Hochstet*, si glorieuse aux Alliés, ils résolurent de porter la plus grande partie de leurs forces du côté de la *Moselle*. Mais les *Allemands* s'y rendirent avec tant de lenteur & si mal équipés, que le Duc de *Marlbourough* n'osa attaquer l'armée *Française*, commandée par le Maréchal de *Villars* L'ennemi avait cependant assiégé & emporté *Hui*. De là il alla mettre le siége devant la Ville de *Liége*; mais *Marlbourough* s'étant avancé pour le faire lever, les *Français* n'osèrent l'attendre, & se retirèrent à *Tongres*. Le Général *Anglais* & le Veld-Maréchal d'*Ouwerkerk* ayant alors réuni leurs forces, essayèrent de forcer l'ennemi à combattre, mais n'ayant pû l'y engager, ils se con-

tentèrent d'affiéger *Hui*, qu'ils reprirent aprè cinq jours d'attaque. D'ailleurs il ne fe paff plus rien de fort important pendant le refte d la campagne de 1705. dans les *Pays-Bas*. Le Alliés forcèrent encore les lignes des *Françai* dans le *Brabant*, & prirent *Zoutleeuw* & *Zand-vliet*. Ce n'eft pas que *Marlbourough* & *Ou-werkerk* n'euffent volontiers voulu attaquer l'en-nemi près de *Bruxelles*, où ils pouvaient le fur-prendre avec avantage, mais les Députés de Etats fuivirent le confeil du Général *Slangen-burg* & de quelques autres Officiers Généraux, & obligèrent *Marlbourough* à fe défifter de fo deffein. Cette mesintelligence caufa de grand murmures & en *Hollande* & à la Cour de *Lon-dres*, où l'on fe plaignait hautement qu'on ne laiffait point affez d'autorité au Général *Anglais*. Pour appaifer les mécontentemens du Parlement, l'on envoya une Ambaffade en *Angleterre*; & l'on promit à la Reine, fur les inftances réité-rées de la *Hollande*, que dans la Campagne pro-chaine les Troupes des Etats feraient en diffé-rents endroits la guerre offenfivement.

Le Prince de *Naffau* exclu du Confeil-d'Etat.

QUELQUES Provinces, la *Hollande* & *Utrecht* furtout; prévoyant que les Etats de *Frife* & de *Groningue*, voudraient bientôt donner entrée à leur *Stadhouder*, le Prince de *Naffau*, au Con-feil-d'Etat, jugèrent à propos cette année de prévenir ce coup, en prenant une Réfolution par laquelle il était arrêté que la *Frife* & *Gro-ningue* ne pourraient introduire leur *Stadhouder* au Confeil-d'Etat fans le confentement unanime des autres Provinces. Les Etats de *Frife* fe cru-rent particuliérement offenfés d'une Réfolution qui

qui tendait à les priver d'un droit qu'ils voulaient maintenir. Ils remôntrèrent en vain combien ils se croyaient fondés à en user ainsi ; toutes leurs raisons ne purent prévaloir contre celles alléguées au contraire par la *Hollande* & *Utrecht* *, secondées par la *Zélande* qui se joignit à ces deux Provinces pour l'exclusion du jeune Prince de *Nassau*. L'affaire resta ainsi indécise & ne fut terminée qu'en 1707.

1706.

Bataille de *Ramillies.*

Les Puissances belligérantes s'étant préparées de part & d'autre à ouvrir la campagne de 1706. par quelque coup d'éclat, les *Français*, sous le Maréchal de *Villeroi* & l'Electeur de *Baviére*, en vinrent bientôt aux mains avec l'armée des Alliés, qui, comme l'ennemi, ne cherchaient que l'occasion de combattre. Le 23. du mois de Mai les deux armées se rencontrèrent près du Village de *Ramillies* en *Brabant*. Mr. d'*Ouwerkerk* vaillamment soutenu par la Cavalerie *Danoise* & celle des Etats, chassa d'abord les *Français* d'un poste très-avantageux qu'ils avaient occupé ; mais l'élite de l'armée *Française* s'étant avancée, le combat devint plus opiniâtre & fut longtems douteux ; la Cavalerie de la République fut même ébranlée & souffrit quelque des-

* Ces Provinces craignaient surtout que l'admission du Prince de *Nassau* au Conseil-d'État, ne donnât à la *Frise* & à *Groningue* une trop grande prépondérance dans ce Collége ; puisque dans ce cas ces deux Provinces auraient eu seules cinq voix des treize dont il aurait été composé. Ce que la *Hollande* & *Utrecht* croyaient contraire à l'égalité qui devait avoir lieu entre les Provinces, proportionnellement à la part qu'elles fournissaient aux dépenses de l'État.

desordre. *Marlbourough* s'avançant alors à la tête de 20 Escadrons de troupes fraiches, pour soutenir les *Danois* qui tenaient encore ferme, rétablit le combat & força à son tour l'ennemi à plier. Le Lieutenant-Général *Schultz* cependant avait attaqué le village de *Ramillies* avec tant de succès que, malgré la plus vigoureuse résistance, les *Français* se virent contraints de l'abandonner. La fuite devint alors générale dans l'armée ennemie, dont les débris se retirèrent en desordre à *Louvain* & de là à *Bruxelles*. La victoire fut des plus complettes pour les Alliés qui ne perdirent dans cette action qu'environ deux mille cinq cens hommes. La perte des *Français* fut portée à huit mille morts & six mille cinq cens tant blessés que prisonniers. *Villeroi* & *Baviére* n'échappèrent qu'à peine au danger d'être pris. Les Alliés ayant fait occuper *Louvain* par leurs troupes dès que l'ennemi s'en fut retiré, bientôt tout le *Brabant* & toute la *Flandres* se déclarent pour eux. *Ostende*, *Menin*, *Dendermonde* & *Ath* étaient les seules places dans ces quartiers qui eussent encore garnison *Française*. Elles furent successivement assiégées & emportées par les Alliés qui terminèrent cette glorieuse campagne par la prise de la derniére de ces Villes. —— Sur mer il ne se passa rien de fort considérable. Les Flottes *Anglaise* & *Hollandaise* menacèrent longtems de faire une descente dans quelques-uns des Ports de la *France*, ce qui tint les côtes du Royaume dans de continuelles allarmes. D'un autre côté le Chevalier *Forbin* causa quelques dommages aux vaisseaux marchands de la République, prit un de leurs

leurs vaiſſeaux de guerre & en coula deux à fonds. —— Les *Français* avaient fait de ſi grandes pertes dans cette campagne, qu'ils firent faire des propoſitions de paix, qui parurent aſſez raiſonnables aux Etats pour les porter à vouloir entamer les négociations ſur le pié propoſé par la Cour de *Verſailles*. Mais les *Anglais* refuſèrent conſtamment de s'y prêter, parce qu'ils ne trouvaient pas les propoſitions auſſi favorables aux Alliés en général ; & ſurtout parce qu'on en faiſait de trop avantageuſes aux Etats.

LES affaires de la guerre n'étaient pas les ſeules qui occupaſſent alors les Etats-Généraux. Le tems approchait que les Provinces de *Friſe* & de *Groningue* chercheraient à faire entrer leur *Stadhouder* au Conſeil-d'Etat. Ce jeune Prince allait avoir vingt ans accomplis, âge auquel il devait y prendre ſéance, ſi le droit qu'il y prétendait, prévalait. Les Provinces de *Hollande*, de *Zélande*, d'*Utrecht* & d'*Overiſſel* reprirent en conſéquence leur Réſolution de l'année 1705. & la firent paſſer à la pluralité, la *Gueldre* ayant accédé, &, ce qui pourra paraître étrange, *Groningue* ayant promis de ne point s'oppoſer à l'excluſion. L'on ne douta pas non plus, que le nouveau Roi de *Pruſſe*, qui diſputait à *Jean-Guillaume-Friſo* une partie de la ſucceſſion de *Guillaume* III. & dont l'intérêt ſemblait exiger alors que ce Prince ne devint pas trop puiſſant, n'eut contribué beaucoup à faire prendre aux Etats une réſolution qui lui était ſi contraire, & par laquelle ils déclaraient, „ que les *Stadhouders* „ d'une ou de deux Provinces ne pourraient à „ l'avenir avoir entrée au Conſeil-d'Etat lors-

1707. Affaires intérieures.

„ que les autres Provinces feraient fans *Stadhou-* „ *der.*" Cependant pour adoucir un peu au jeune Prince & à la Province de *Frise*, l'amertume d'un procédé qui privait l'un d'une prérogative brillante, & dépouillait l'autre d'un droit qu'il femblait qu'on ne pût lui contefter, il fut arrêté que dès que le Prince aurait atteint fa vingtiéme année, il entrerait dans les fonctions de fa charge de Général de l'Infanterie, & qu'il en percevrait les apointemens. — L'exclufion du Prince de *Naffau* du Confeil-d'Etat était un coup de parti pour les Provinces qui s'étaient fi fort intriguées pour la faire paffer ; cependant ce n'en était pas encore affez pour certaines Provinces. Ce que l'on appellait alors un Gouvernement libre, parce qu'il était fans Chef, parut fi propre aux vues particuliéres de ceux qui étaient actuellement à la tête de l'adminiftration, que les Etats d'*Overiffel* arrêtèrent que jamais à l'avenir ils ne procéderaient à l'Election d'un *Stadhouder* pour leur Province. „ Cet em- „ ploi, difaient-ils, n'ayant été introduit an- „ ciennement que parce que les Ducs, Com- „ tes, ou Seigneurs de ces Provinces, qu'ils „ gouvernaient conjointement avec les Etats, „ n'y étaient pas toujours préfents. Auffi au- „ rait-on dû abolir le *Stadhouderat*, au plus „ tard après la paix de *Munfter*. Le grand cré- „ dit des Princes d'*Orange* avait été caufe que „ l'on avait encore établi des *Stadhouders* depuis „ ce tems. Mais cette forme de gouvernement „ ayant enfin ceffé par la mort de *Guillaume* „ III. la République était rentrée dans tous les „ droits les plus étendus de fa liberté primiti-

„ ve,

„ ve, dans la jouiſſance deſquels droits la Pro-
„ vince était fortement réſolue de ſe conſer-
„ ver. " L'*Overiſſel* voulut en même tems engager les autres Provinces, actuellement ſans *Stadhouder*, à prendre la même réſolution. En effet l'affaire fut miſe en délibération, quelques-uns voulurent même faire revivre le plan d'*Harmonie* formé ſous le Penſionnariat de *de Witt*, par lequel la plûpart des Provinces devaient s'engager réciproquement à ne plus élire de *Stadhouder*. L'on délibéra, l'on conſulta beaucoup, & l'on finit par ne rien conclure ſur cette grande affaire.

LA campagne de 1707. en *Flandres*, où le Prince de *Naſſau* parut pour la premiére fois à la tête de l'Infanterie de la République, ne fut mémorable ni par aucun ſiége, ni par aucune bataille. Les deux armées, égales en forces, paſſèrent toute la ſaiſon en marches & contre-marches, ſans oſer rien entreprendre l'une contre l'autre. Le ſeul avantage qu'eurent les Alliés, fut de forcer les *Français* à paſſer l'*Eſcaut* près de *Cambron* & à ſe retirer derriére leurs Lignes. Mais ſi dans les *Pays-Bas* les armées étaient dans l'inaction, il n'en était pas de même en *Allemagne* & en *Eſpagne*, où les armes *Françaiſes* eurent les plus brillants ſuccès. *Villars* pénétra jusques dans le cœur de l'Empire, & s'y rendit maître de pluſieurs Places. En *Eſpagne*, où les Alliés combattaient pour *Charles* d'*Autriche*, Compétiteur de *Philippe* d'*Anjou* au Trône d'*Eſpagne*, ils furent battus à la journée d'*Almanza*, où ils perdirent plus de 10,000 hommes. — Sur mer il ne ſe paſſa rien de fort im-

Campagne de 1707.

important non plus. Les flottes combinées d'*Angleterre* & de la République formèrent une entreprise sur *Toulon*, qui ne réussit pas; quoiqu'elles causassent quelques pertes aux *Français*, dont elles brulèrent huit Vaisseaux de guerre, outre grand nombre de maisons & de magasins qui furent ruinés au-dedans & au-dehors de la Ville.

1708. Bataille d'*Oudenarde*. Les *Français* ouvrirent la Campagne de 1708. par la prise de *Gand* & de *Bruges*, qu'ils emportèrent par surprise. Ils invéstirent ensuite *Oudenarde*; mais informés que les Alliés s'étaient campés à *Lessines*, ils changèrent de résolution, abandonnèrent brusquement *Oudenarde*, & attaquèrent les Alliés sur le chemin de *Gavre*, où ceux-ci s'étaient eux-mêmes avancés dans le dessein de présenter la bataille à l'ennemi. Le Prince de *Nassau* paya si bien de sa personne à la tête de son Infanterie, qu'il rompit plusieurs Régimens ennemis & les contraignit à se retirer en desordre. Le bravoure & la bonne conduite de ce jeune Prince contribuèrent beaucoup, dit-on, au gain de la bataille qui se donna le 11. de Juillet. Outre les morts, dont le nombre fut beaucoup plus grand du côté de l'ennemi que de celui des Alliés, il perdit plus de 7000 hommes qui furent faits prisonniers. Les *Français* eurent pourtant le tems de sauver tout leur bagage qu'ils firent entrer dans *Gand*. Eux mêmes se retranchèrent derriére le canal, qui passe entre *Gand* & *Bruges*, d'où ils se jettèrent sur le territoire de *Kadsand*, qu'ils devastèrent avec une sorte de fureur pour se venger des déprédations faites par les Alliés dans la *Flandres Française*

çaise jusqu'en *Picardie*. Les Alliés, voulant profiter de la victoire qu'ils venaient de remporter près d'*Oudenarde*, formèrent le siége de l'Ile, qui capitula le 23. d'Octobre. Le 8. de Décembre le Château se rendit aussi à eux; & avant la fin de l'année ils reprirent sur l'ennemi, *Gand*, *Bruges*, *Plassendale* & *Lesinghem*. Ce fut pendant cette glorieuse campagne que mourut à *Roussélaar*, dans la soixante-septiéme année de son âge, le brave Veld-Maréchal d'*Ouwerkerk*, à qui succéda dans cet important emploi le Comte de *Tilly*. — Le Prince d'*Orange* & de *Nassau*, qui, au commencement de cette année était entré dans la jouissance réelle du *Stadhouderat* de *Groningue* & des *Ommelandes*, épousa le 1. de Mai de l'année 1709. la Princesse *Marie-Louïse* de *Hesse-Cassel*. Les Etats de *Frise* lui firent à cette occasion un présent de soixante mille Florins.

Mariage du Prince d'*Orange* & de *Nassau*.

1709.

Les avantages remportés par les Alliés pendant la derniére campagne, avaient inspiré aux *Français* des intentions plus pacifiques. Les Etats eux-mêmes, quoique le succès de leurs armes eut été des plus brillants dans les *Pays-Bas*, n'en désiraient pas moins la paix. Leurs finances étaient épuisées; des changemens arrivés dans le Ministére *Anglais* leur faisaient craindre que les secours qu'ils attendaient de ce côté ne seraient plus ni si promts, ni si nombreux. Les Provinces elles-mêmes n'étaient pas trop d'accord entr'elles; quelques-unes voulaient la continuation de la guerre, parce qu'elles en attendaient l'élévation du Prince d'*Orange* & de *Nassau*, & c'était à quoi la *Hollande* & la *Zélande*

Négociations secrétes pour la paix.

lande étaient peu disposées. L'on entama donc sous main des négociations de paix entre Messieurs *Rouillé*, *Voisin* & de *Torcy*, de la part de la *France*, & quelques membres des Etats, qui avaient des correspondances secrétes avec ces Messieurs, du sû & de l'aveu du Conseiller-Pensionnaire *Heinsius*. Mais *Louïs* XIV. ne pouvant consentir à voir priver son petit-fils du Trône d'*Espagne*, ni à rendre quelques Places fortes dans l'*Alsace* & le *Dauphiné*, l'on se prépara de part & d'autre à pousser la guerre avec plus de vigueur que jamais. Cependant *Torcy*, par le canal de Mr. de *Petkum*, Résident du Duc de *Holstein-Gottorp* à *la Haye*, prolongea les négociations commencées pendant tout le cours de l'année 1709. *

L'E-

* Le Duc de *Marlbourough*, qui n'avait vû qu'avec peine que les Etats pensaient à la paix, fut fortement soupçonné alors de prétendre au Gouvernement des *Pays-Bas Espagnols*, que le Roi *Charles* lui avait offert plus d'une fois, écrivait-il lui-même, par des Lettres-patentes qu'il conservait encore. „ Cependant, poursuivait-il, „ dans cette même lettre, ayant appris que la chose se„ rait desagréable aux Etats, j'ai renoncé & renonce „ pour toujours à cette dignité. " *Si l'on m'offrait*, ajoutait le Duc, *le* Stadhouderat *de* Hollande, *je jure Dieu & ma damnation, que je le refuserais. Je sais très-bien de quoi l'on me soupçonne; mais l'on se trompe fort à mon égard. Je ne cherche qu'une paix bonne & durable, après quoi je pense à me retirer chez moi. Si cependant il fallait un Gouverneur dans les* Pays-Bas, *je ne vois pas pourquoi je serais moins agréable aux Etats que tout autre. Mais je vous assure derechef que je n'y pense pas.* Le Duc eut beau protester de sa modération & de son desintéressement, il n'en fut pas cru. L'on fut même informé qu'il avait depuis peu reçu de nouvelles Lettres-Patentes, qui lui accordaient à vie le Gouver-

L'ESPOIR d'une paix prochaine s'étant ainsi évanoui, les Alliés ouvrirent la Campagne de 1709. par le siége de *Tournai*, qui après un mois d'une résistance vigoureuse capitula le 28. de Juillet. Le Chateau ne se rendit qu'au commencement de Septembre. Ce fut le 11. du même mois que se donna la mémorable bataille de *Malplaquet*, dans laquelle le Prince d'*Orange* & le Général *Fagel*, forcèrent d'abord l'ennemi à plier; mais peu après eux-mêmes furent repoussés & contraints de reprendre le terrein qu'ils avaient laissé derriére eux. D'un autre côté cependant les Alliés enlevèrent & conservèrent les retranchemens de l'ennemi, qui, pressé alors de toutes parts, se sauva par la fuite dans les villes voisines qu'il tenait encore en sa puissance; desorte que les Alliés conservèrent le champ de bataille; mais cet avantage leur coûta cher. L'on fait monter à cinq mille cinq cens hommes le nombre de leurs morts; & l'on doute que la perte aît été plus grande du côté des *Français*. Le Duc de *Marlbourough*, le Prince *Eugéne*, le Prince d'*Orange* & le Comte de *Tilly*, donnèrent dans cette occasion les plus grandes marques de bravoure & de conduite; cela n'empêcha pourtant pas le peuple de murmurer, & de se plaindre hautement de *Marlbourough* & d'*Eugéne*, à qui l'on reprochait d'avoir entrepris de livrer un combat si hazardeux, & d'a-

Siége & prise de *Tournai* par les Alliés.

Bataille de *Malplaquet*.

vernement des *Pays-Bas*. Les soupçons en augmentèrent contre lui, & ne contribuèrent pas peu à porter les Etats à poursuivre les négociations commencées avec la Cour de *France*.

d'avoir conduit tant de braves gens à la boucherie. En effet les connaiſſeurs ont toujours regardé la bataille de *Malplaquet* comme l'action la plus ſanglante & la plus périlleuſe de toute cette guerre. La retraite de l'ennemi dans *Valenciennes* donna lieu aux Alliés de pouſſer le ſiége de *Mons* en *Hainaut*, bloqué depuis quelque tems. Ce fut le Prince d'*Orange* qui eut la direction de ce ſiége, & qui eut la gloire d'obliger *Mons* à capituler dès le 21. d'Octobre. Cette expédition termina cette année la campagne des *Pays-Bas*.

Avantages faits en *Hollande* & en *Zélande* aux Réfugiés *Français*.

Ce fut à-peu-près vers ce tems que les Etats de *Hollande* & de *Zélande*, convaincus des grands avantages que rapportait à ces Provinces le grand nombre de Proteſtans *Français* qui s'y retiraient pour cauſe de Religion, & qui y apportaient leurs fabriques & leurs manufactures, déclarèrent par un Edit public, que les *Réfugiés* & leurs Enfans feraient conſidérés comme ſujets naturels de leurs Provinces, & qu'ils pourraient, toutes les fois qu'ils le voudraient, ſe faire donner des lettres d'*indigénat* ou de naturalité. * Les Etats-Généraux quelques années après † publièrent une pareille ordonnance ; & comme la Cour

* Il faut obſerver que, ces lettres d'*indigénat* ne donnant aux *Réfugiés* aucun droit d'entrer dans les grandes charges, auxquelles ils ne pouvaient être appellés que par une faveur expreſſe du ſouverain, elles n'ont été demandées que très-rarement. D'ailleurs dans un Etat où tous les Etrangers ont la facilité d'obtenir à peu de frais le droit de Bourgeoiſie dans les Villes, l'avantage de ces lettres d'*indigénat* a dû être compté pour peu de choſe.

† En 1715.

Cour de *France* ne voulait pas permettre que les *Réfugiés* tiraſſent aucuns biens du Royaume en vertu de contracts de mariage, de diſpoſitions teſtamentaires, ou à quelqu'autre tître que ce put être, les Etats ordonnèrent de leur côté, que les *Français* ne pourraient former aucune prétention quelconque ſur les Biens des Réfugiés *Français* décédés dans ces Provinces, ſoit à tître de contracts de mariage, de diſpoſition teſtamentaire ou de ſucceſſion *ab inteſtat*; ordonnance qui contribua beaucoup à conſerver dans la République les biens qu'y avaient apportés ou qu'y avaient acquis les Etrangers. Cependant la paix qui fut conclue en 1713. fit ceſſer de part & d'autre l'exécution rigoureuſe de tous ces Edits.

L'ON continuait cependant à négocier la paix avec la *France*, qui avait envoyé ſes Plénipotentiaires à *Gertrudenberg*. Mais les conditions propoſées de part & d'autre parurent ſi peu acceptables aux Puiſſances reſpectives, qui ſe reprochaient les unes aux autres leur inflexible opiniâtreté, que les conférences furent brusquement rompues, & même avec quelqu'aigreur des deux côtés, vers la fin du mois de Juillet de l'année 1710. La Cour de *Vienne* fut cependant ſi ſatisfaite de la conduite des Etats aux conférences de *Gertrudenberg*, qu'elle conſentit à leur accorder le tître de *Celſi* & *Potentes*, (Hauts & Puiſſants Seigneurs,) que jusqu'alors elle avait fait difficulté de leur accorder. De toutes les Puiſſances, la *France* fut la ſeule qui perſiſta à refuſer ce tître aux Etats-Généraux, qu'elle ne leur accorda même que pluſieurs années

Les négociations pour la paix pourſuivies & rompues.

1710.

Tître donné aux Etats-Généraux par l'Empereur.

nées après. Les Plénipotentiaires de cette Couronne étaient cependant retournés chez eux, & l'on apprit bientôt qu'un grand changement arrivé dans le ministére de la Reine *Anne*, auquel l'on ne douta pas que la Cour de *Versailles* n'eût secrétement contribué, les avait rendus bien moins souples qu'auparavant.

Les Alliés se rendent maîtres de plusieurs Villes.

L'on ne se fut pas plutôt apperçu à *la Haye* que les Négociations ouvertes à *Gertrudenberg* ne se soutiendraient pas, que l'on ne pensa plus qu'à reprendre les opérations militaires. La Campagne fut glorieuse pour les Alliés; *Douai*, *Bethune*, *St. Venant*, *Aire*, furent contraints de se rendre. *Villars*, à la tête de l'armée *Française*, loin d'oser rien entreprendre de son côté, parut pendant toute la campagne n'avoir d'autre soin que d'éviter un combat général. L'ennemi tenta cependant de surprendre le Fort de *Scarpe* & *Louvain*, mais ces deux entreprises échouèrent. Le seul avantage qu'eurent les *Français* fut de battre un convoi des Alliés qui se rendait à leur armée, & de couvrir si bien *Arras*, que le siége que l'on en avait projetté ne put avoir lieu. Ce fut à-peu-près vers ce tems, que se fit dans le ministére *Anglais* le changement, dont nous venons de parler. Les *Wighs*, qui jusqu'alors avaient été en faveur auprès de la Reine *Anne*, firent place aux *Torys*, qui par là devinrent à leur tour maîtres des délibérations du Conseil, & formèrent la majorité dans le Parlement; *Marlbourough* lui-même devint suspect. La *France*, toujours alerte à profiter des circonstances, ne négligea pas celle-ci, & fit sonder secrétement le nouveau ministére

ſtére pour négocier une paix ſéparée. Ces menées n'étaient cependant pas ſi ſecrétes, que l'on n'en fut inſtruit à *la Haye*; mais un autre évènement ne laiſſa pas aux Etats le tems d'en faire paraître leur reſſentiment. L'Empereur *Joſeph* I. était mort le 17. d'Avril de l'année 1711. de la petite-vérole; ſon frère, reconnu Roi d'*Eſpagne* par les *Anglais* & les *Hollandais*, lui avait ſuccédé à l'Empire ſous le nom de *Charles* VI. L'élévation de *Charles* à la dignité impériale fut un nouveau motif pour engager la Reine *Anne* & les Etats à renouer publiquement les négociations de la Paix. Cependant la *France* préféra de traiter d'abord ſecrétement avec l'*Angleterre*; & le miniſtére *Anglais* ſe prêta ſans peine à toutes les vues de cette Couronne; en effet les négociations furent entamées, & les *Anglais*, par quelques articles préliminaires, qu'ils cachèrent longtems à leurs Alliés commerçants, demandèrent, outre quelques autres avantages pour leur commerce, qu'on leur cédât *Port-Mahon* & *Gibraltar*.

1711.

Mort de l'Empereur.

PENDANT que l'on pouſſait ces négociations ſecrétes, les armées avaient ouvert la Campagne dans les *Pays-Bas*. Il ne s'y paſſa pourtant rien de fort important. *Eugéne* était en *Allemagne*, où la mort de l'Empereur le retint longtems; & *Marlbourough*, quoiqu'encore placé à la tête de l'armée *Angloiſe*, voyait ſa diſgrace ſi prochaine, qu'il ſe vit hors d'état de former aucune grande entrepriſe. Cependant le 4. du mois d'Août il ſurprit les *Français* dans leurs Lignes près de *St. Omer* & les en chaſſa. Quel-

Campagne de 1711. dans les *Pays-Bas*.

 ques

ques jours après il assiégea *Bouchain*, qui capitula le 12. de Septembre.

Mort funeste du Prince d'*Orange*.

Le Prince d'*Orange*, *Jean-Guillaume-Friso*, s'était rendu à l'armée des Alliés dès l'ouverture de la campagne; mais le Roi de *Prusse* se trouvant alors à *la Haye*, où il était venu pour terminer les différends au sujet de la succession du Roi *Guillaume*, ce Monarque engagea les Etats à presser le retour du Prince, quoiqu'il eut déjà répondu que sa présence était nécessaire à l'armée. Sur de nouvelles instances il se résolut enfin à revenir à *la Haye*, mais un accident aussi funeste qu'imprévu l'en empêcha. Le 14. de Juin, étant arrivé au *Moerdyk* avec sa suite, il entra dans la barque ordinaire avec Messieurs *Verschuûr*, *Plettenberg*, *du Tour*, *Hilken* & quelques-uns de ses Domestiques, pour passer au *Sas de Strie*. Un grand vent, accompagné d'une grosse pluie, s'étant subitement élevé, le Prince passa dans le Ponton avec Messieurs *du Tour* & *Hilken*, & se mit dans son carosse pour se garantir de la pluie. La barque, où était le reste de la suite, ne gagna le bord qu'avec la plus grande peine, & après avoir couru le plus grand danger; le Ponton cependant penchait si fort d'un côté, que l'on craignit qu'il ne renversât. A peu de distance de l'endroit où il devait s'arrêter, le Prince sortit de son Carosse, afin de pouvoir descendre plutôt à terre. Mais le Ponton porté par la tourmente au-dessous du lieu de la descente, & voulant remonter plus haut, fut entiérement renversé par un coup de vent. Le Prince s'était d'abord accroché au mât & à *du Tour*, mais la violence des

des vagues l'ayant emporté hors du Ponton, il alla à fonds & se noya malheureusement. Le Colonel *Hilken*, resté dans le carosse, eut le même sort que son Altesse, dont le corps ne fut retrouvé que neuf jours après, qu'on le vit surnager sur l'eau. * *Du Tour* eut le bonheur de se sauver avec le reste de la suite. *Jean-Guillaume-Friso* fut fort regretté, & nommément des amis de la maison de *Nassau*. † L'on assure même que le Roi de *Prusse* fut si frappé de ce funeste accident, qu'il fut obligé de se faire saigner. Le Prince d'*Orange*, qui dans plus d'une Campagne avait donné des preuves éclatantes de bravoure & de conduite, avait à peine vingt-quatre ans lorsqu'il finit ses jours d'une maniére si funeste. ‡ Il laissa une fille & une

* Il fut enterré à *Leeuwaarde* le 25. de Février de l'année 1712.

† Cette perte devait leur être d'autant plus sensible, que l'on prétend que le Roi de *Prusse*, quoique jusqu'alors ce Monarque eût paru assez opposé à l'aggrandissement du pouvoir du Prince d'*Orange*, avait résolu de se servir de tout son crédit auprès des Etats, pour les engager à nommer au *Stadhouderat* de toutes les Provinces de l'Union, *Jean-Guillaume-Friso*, qui n'était encore *Stadhouder* que de la *Frise* & de *Groningue*.

‡ Les différends au sujet de la succession de *Guillaume* III. furent provisionnellement arrangés entre le Roi de *Prusse* & les Etats-Généraux, qui crurent que la Princesse Douairiére, dans les circonstances où elle se trouvait alors, ne pouvait s'occuper de ce soin. Elle chercha cependant à s'y opposer, & la *Frise* & *Groningue* protestèrent aussi contre tout ce qui se ferait. L'affaire n'en fut pas moins poussée; & ce ne fut qu'en 1732. qu'il se fit un nouveau traité de partage entre les maisons de *Brandebourg* & d'*Orange*.

une Epouse enceinte, qui le 11. de Septembre de l'année 1711. accoucha heureusement à *Leeuwaarden* d'un jeune Prince, que nous verrons *Stadhouder* de toutes les Provinces de l'Union sous le nom de *Guillaume-Charles-Henri-Friso.*

Les *Français*, qui traitaient toujours séparément avec l'*Angleterre*, avaient enfin livré un plan général, d'après lequel ils consentaient à faire la paix. La plûpart des Alliés y trouvaient si peu leur compte, qu'ils eurent peine à l'accepter pour la base des négociations. Mais la Reine d'*Angleterre*, qui avait entiérement changé de mesures, ayant ménacé de se séparer des Alliés si l'on n'ouvrait les conférences de la paix sur le pié proposé par la *France*, l'on convint enfin de s'assembler à *Utrecht*. L'on n'en pensa pas moins à *la Haye* & même à *Londres*, qu'il fallait continuer la guerre. L'on prétend même que *Marlbourough* avait formé le projet de profiter de l'Hyver pour faire une descente en *France*, & y exciter un soulèvement. L'on assure encore, que le Prince *Eugéne*, qui goûtait extrêmement cette expédition, avait déclaré *qu'il souhaitait pouvoir pousser jusqu'à* Versailles, *la torche à la main* *, sans-doute pour y détruire par le fer & le feu ce monument de la magnificence d'un Monarque, de qui il s'était cru

* L'on sait que le Prince *Eugéne* était personnellement piqué contre la Cour de *France*, à qui il avait d'abord présenté ses services, & qui l'avait assez cavaliérement refusé. *Louïs* XIV. n'eut que trop lieu de s'en repentir; mais si tel a été le souhait du Prince *Eugene*, il faut avouer qu'il portait un peu loin le désir de la vengeance.

cru offensé. Quoiqu'il en soit, le prétendu projet de *Marlbourough* n'eut point lieu, parce que ce Général fut rappellé; & qu'ayant été accusé à la Chambre-Haute d'avoir accepté des présens considérables de la part des Commissaires des vivres pour l'armée de *Flandres*, la Reine lui ôta tous ses Emplois. *James Butler*, Duc d'*Ormond*, fut fait à sa place Général de toutes les Troupes *Anglaises* dans les *Pays-Bas*.

Les conférences pour la paix sont ouvertes à *Utrecht*.

1712.

LES Plénipotentiaires des Puissances s'étaient cependant rendus à *Utrecht*, où les conférences pour la paix furent ouvertes vers le milieu du mois de Janvier de l'année 1712. L'on s'y apperçut bientôt que les *Français* se croyaient entiérement les maîtres des négociations. En effet le Magistrat d'*Utrecht* ayant dit, en complimentant les Ambassadeurs de *France*, qu'il se réjouissait de voir que l'on commençait à traiter de la paix, Mr. *Ménager*, l'un de ces Ambassadeurs, répondit avec un souris, *comment donc les Hollandais désireraient-ils aussi la paix?* Le Marquis d'*Uxelles*, en saluant l'Evêque de *Bristol*, Plénipotentiaire d'*Angleterre*, lui dit aussi, *je vous donne ma main & la ......* L'on crut que s'il n'acheva pas, en ajoutant le mot de *paix*, il n'en prétendait pas moins faire entendre que la *France* se croyait encore en état de l'offrir aux Alliés. Les Négociations furent enfin entamées, mais les conditions proposées par la *France* furent trouvées si peu acceptables, que les Alliés se disposèrent à pousser la guerre, & que la Reine *Anne* elle-même y parut aussi déterminée que les autres puissances. En effet l'on entra en campagne; mais le Duc d'*Or-*

Le Duc d'Ormond

reçoit ordre d'éviter le combat.

d'*Ormond* était à peine arrivé à l'armée, que le Lord *St. John*, Vicomte *Bolingbroke*, Sécrétaire d'Etat en *Angleterre*, lui écrivit de ne se point laisser engager à combattre, à moins qu'il n'y vit un avantage considérable. Quinze jours plus tard il reçut de nouveaux ordres, par lesquels il lui était enjoint de ne point livrer bataille & de ne former aucun siége quelqu'avantage qu'il y vît. Cependant il lui était en même tems recommandé de tenir ces ordres aussi secrets qu'il lui serait possible. Le traité secret entre les Cours de *Versailles* & de *Londres* était alors tellement avancé, que le ministére *Anglais* ne craignit point de faire une démarche si contraire aux intérêts des Alliés. En conséquence de ces ordres, *Ormond* refusa bientôt de marcher contre le Duc de *Villars*, que le Prince *Eugéne* & les autres Généraux jugeaient pouvoir attaquer avec le plus grand avantage. Ce fut envain que l'on demanda au Général *Anglais* de s'expliquer ouvertement sur les instructions qu'il pouvait avoir reçues de sa Cour; ce fut envain que l'on murmura, & que quelques-uns même osérent dire hautement, *que les* Anglais *trahissaient la cause des Alliés*; le Duc, sans s'émouvoir des plaintes, des murmures, & des reproches, s'en tint aux ordres secrets qui lui avaient été donnés. L'unique service qu'il parut encore vouloir rendre à la cause commune, fut de couvrir le siége du *Quênoi*, investi dès le 29. de Juin 1712. par le Lieutenant-Général *Fagel*; mais *Ormond* en avait d'avance prévenu *Villars*, en l'assurant en même tems, qu'il pouvait compter que pas un seul homme à la solde de

sa

ſa Majeſté *Britannique* ne ſerait employé à couvrir ce ſiége. Peu de tems après la Cour de *France*, qui ſavait déjà à quoi s'en tenir, & qui était informée qu'*Ormond* avait reçu de nouveaux ordres, par lesquels il lui était enjoint de ne cauſer aucun desavantage aux *Français*, conſentit à faire occuper *Dunkerque* par les troupes du Duc, à condition pourtant qu'il déclarât que de toute la guerre il n'entreprendrait plus rien contre l'armée *Françaiſe*. Les motifs ſecrets de cette bonne intelligence venaient de ce que *Louïs* XIV. avait déjà conſenti, que le Duc d'*Anjou* optât entre la Couronne d'*Eſpagne* ou le droit de ſuccéder à celle de *France*. *Philippe* choiſit le certain pour l'incertain; & dès que l'on fut informé en *Angleterre* qu'il avait formellement renoncé à la Couronne de *France*, pour conſerver celle d'*Eſpagne* & la poſſeſſion des *Indes*, les deux Cours ſignèrent au mois de Juin une ſuſpenſion d'armes pour deux mois.

Mécontentement des Etats de la conduite des *Anglais*.

CEPENDANT avant que les Miniſtres ſecrets des deux Puiſſances euſſent ſigné ce Traité, la Reine *Anne* avoit cru devoir informer ſon Parlement des principales conditions de la paix, telles qu'elles avaient été arrêtées entre les deux Cours dans leurs négociations ſecrétes. Le discours de ſa Majeſté aux deux Chambres ne laiſſa plus aucun doute aux Alliés que leurs intérêts communs avaient été ſacrifiés aux intérêts particuliers de la *France* & de l'*Angleterre*. Ils en témoignèrent le plus grand mécontentement; mais les Etats-Généraux ſurtout furent auſſi choqués qu'allarmés d'apprendre que l'on avait réglé leur Commerce & leurs Barriéres, ſans leur en don-

ner connaiſſance, & ſans qu'ils puſſent même conjecturer ſur quel pié avaient été réglés ces deux articles ſi importants. Ils s'en plaignirent en termes très-forts; mais la Cour de *Londres*, loin d'avoir égard à ces plaintes, prétendit juſtifier ſa conduite, en rejettant la faute de tout ce qui venait de ſe paſſer, ſur ceux qui étaient actuellement à la tête de la République.

Le Duc d'*Ormond* ſe ſépare de l'armée des Alliés.

Si les Etats avaient eu lieu jusqu'alors d'être peu ſatisfaits de la conduite des *Anglais*, ils eurent bientôt de nouveaux motifs d'en paraître plus mécontents encore. L'on avait pouſſé le ſiége du *Quénoi* pendant tout le mois de Juin, lorsque le Duc d'*Ormond*, déclara au Prince *Eugéne* & aux Députés à l'armée, que la *France* ayant conſenti à une ſuſpenſion d'armes avec la Reine d'*Angleterre*, il ne pouvait plus long-tems couvrir ce ſiége. Quelque ſurpriſe que dût cauſer aux autres Généraux une telle déclaration, ils étaient trop clair-voyants pour ne s'y être pas attendus. Le *Quénoi* fut cependant emporté le 4. de Juillet. A peine cette Place ſe fut rendue, que le Duc d'*Ormond* avec les *Anglais* ſe ſépara du reſte de l'Armée des Alliés, publia dans la ſienne la ſuſpenſion d'armes, & mit garniſon dans *Dunkerque*, qui avait été évacué par les *Français*. Le Général *Anglais* ne ſe contenta pas de refuſer toute ſorte de ſecours aux Alliés; peu après s'en être ſéparé il ſurprit le Chateau de *Gand* & la Ville de *Bruge*, Places que les *Anglais* ne voulaient pas que l'on comprit parmi celles qui devaient ſervir de barriére aux *Provinces-Unies*. Après cette démarche des *Anglais*, quelques Membres du Gouverne-

nement, & nommément la Ville d'*Amsterdam*, eussent bien voulu conclure aussi une suspension d'armes pour deux mois, mais l'on fut à *la Haye* d'un autre sentiment, auquel la Ville d'*Amsterdam* accéda.

Défaite des Alliés à *Dénain*.

L'ON ne s'était déjà que trop apperçu des suites fâcheuses de la défection du Duc d'*Ormond*, l'on ne tarda pas à en éprouver de plus funestes encore. *Villars* en profita d'abord pour attaquer les Alliés près de *Dénain*; quoique surpris par l'ennemi, ils se défendirent avec beaucoup d'intrépidité; mais il fallut enfin céder au nombre. La défaite des Alliés fut complette, tous furent tués, mis en fuite, ou faits prisonniers. *Albemarle* lui-même qui les commandait tomba entre les mains de l'ennemi. Quelques jours plus tard *Marchienne*, où les Alliés avaient leur magazins, fut emportée par les *Français*, qui reprirent aussi *Douai*, le *Quénoi* & *Bouchain*. Au mois d'Octobre suivant un parti de l'Ennemi entra dans *Tholen*, l'une des Iles de la *Zélande*, se rendit maître de la ville du même nom, & lui fit payer une contribution de 10,000 Riksdales.

Evènement qui mit les négociations en danger d'être rompues.

LES avantages remportés par les *Français* dans cette derniére campagne ne contribuèrent pas peu aux progrès des négociations de la paix. Cependant elles furent sur le point d'être rompues par un événement d'assez peu de conséquence. La nouvelle de la défaite des Alliés à *Dénain* étant parvenue à *Utrecht*, quelques personnes de la suite de Mr. *Ménager*, Plénipotentiaire du Roi de *France*, insultèrent de fait & de paroles les gens du Comte de *Regteren*, re-

vêtu du même caractére de la part des Etats. Le Comte n'ayant pû obtenir satisfaction de cette insulte, ses gens se la donnèrent eux-mêmes; & ayant rencontré quelque tems après les Domestiques de *Ménager* au mail, ils les frappèrent au visage. Ils en furent approuvés par le Comte, qui leur dit même, *qûe puisque Mr.* Ménager *lui avait refusé satisfaction, ils pouvaient décider leur différend entre eux.* Le *Français* s'en trouva si offensé, qu'il en fit ses plaintes au Roi son maître. *Louïs* XIV. fit écrire aussitôt aux Etats pour leur demander le rappel du Comte, & que l'on nommât une autre personne à sa place. En même tems il ordonna à ses Plénipotentiaires de ne point poursuivre les négociations tant que *Regteren* serait à *Utrecht.* Les Etats ne paraissaient guères portés à donner cette satisfaction au Roi de *France*; mais la conduite des *Anglais* les mettant plus que jamais dans la nécessité de chercher la paix, ils résolurent enfin, malgré toutes les oppositions de la *Gueldres*, de l'*Overissel* & de *Groningue*, de se prêter aux désirs du Monarque *Français.* Ainsi le Comte de *Regteren* eut ordre de ne plus paraître aux conférences, & se démit aussitôt du caractére dont il avait été revêtu jusqu'alors au Congrès d'*Utrecht.*

Avantages des *Français* sur mer.

Si la campagne fut heureuse cette année en *Flandres* pour les *Français*, ils n'eurent pas de moindres avantages sur mer. Au commencement de Mai le Sieur *Jacques Cassard* avait emporté & pillé le Château de *St. Jago* dans une des Iles du *Cap-Verd*; de là il fit une descente dans l'Ile des *Lezards*, dont les *Anglais* étaient

étaient maîtres. Les Colonies de *Suriname*, des *Berbices*, de *Curaçao* furent ensuite obligées de payer de grosses contributions pour se délivrer du pillage dont elles étaient menacées. A toutes ces pertes vint se joindre la conduite des *Suédois*, qui étaient alors en guerre avec la *Russie* & le *Danemarc*. Ils s'emparèrent à plusieurs reprises d'un grand nombre de Vaisseaux *Hollandais*, sous prétexte qu'ils transportaient à l'ennemi des munitions de guerre, ou qu'ils étaient chargés d'autres effets de contrebande.

Paix d'*Utrecht*.

TANT de maux accumulés, les suites incertaines d'une guerre coûteuse, dont ils portaient presque seuls tout le fardeau, depuis que les *Anglais* avaient conclu & renouvellé leur suspension d'armes avec la *France*, firent enfin résoudre les Etats à faire la paix aux meilleures conditions possibles. Le 30. du mois de Janvier de l'année 1713. ils signèrent un nouveau traité de Barriére avec l'*Angleterre*, qui, dans les conditions arrêtées entre cette couronne & la *France*, avait obtenu pour eux la Ville de *Tournai*. Le 14. du mois d'Avril ils signèrent aussi un traité de Paix & de Commerce avec la *France*, ce qui déplut fort aux Impériaux. La paix fut annoncée le même jour au peuple par la décharge de quelques piéces de canon, plantées devant l'Hôtel-de-ville d'*Utrecht*. Quelques jours après la publication s'en fit par toute l'étendue de la République; mais, loin d'en témoigner de la joye, le peuple en parut généralement peu satisfait. Son mécontentement éclata surtout contre le Ministére *Anglais*, qui, après une guerre des plus glorieuses, avait forcé la 1713.

Ré-

République à conclure une paix qui ne lui rapportait presqu'aucun avantage. Peu après l'on vit arriver à *Utrecht* les Ambaſſadeurs de *Philippe d'Anjou*, reconnu enfin Roi d'*Eſpagne* par les *Anglais* & les Etats, qui entrèrent auſſitôt avec eux en des négociations, dont nous verrons le réſultat dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE XVIII.

Commençant à l'année 1713. *& finiſſant à la Paix de* Dresde *en* 1745.

1713. Suites de la paix d'*Utrecht*.

A PEINE la paix avait été ſignée à *Utrecht* entre la *France*, l'*Angleterre* & les *Provinces-Unies*, que le Comte de *Sinzendorff*, Ambaſſadeur de l'Empereur au Congrès, retourna à *Vienne* très-mécontent de la conduite des *Anglais* & des Etats. Ces derniers cependant, qui avaient envoyé Ambaſſadeurs en *France* Meſſieurs *Buys* & *Goslinga*, pour y ratifier la paix, conclurent à *Utrecht* un traité proviſionnel avec les *Anglais* pour régler les droits de Commerce dans les *Pays-Bas Eſpagnols*. Ce fut auſſi vers le même tems qu'ils traitèrent avec le Canton de *Berne* & les *Griſons* de l'envoi de quelques Régiments *Suiſſes*. Le Commerce & la Navigation des *Hollandais* dans la *Méditerranée* & le *Levant* avaient été depuis quelque tems fort expoſés aux pyrateries des *Barbareſques*, les Etats parvinrent à leur procurer quelque ſureté, par différents traités de paix & de navigation

tion conclus cette année avec les Régences d'*Alger*, de *Tunis* & de *Tripoli*. Enfin ce fut aussi en l'année 1713. que la Colonie des *Berbices* changea de Propriétaires. Ceux qui l'avaient été jusqu'alors, Messieurs *van Peere*, Membres de la Régence de *Flessingue*, ayant refusé de payer la Lettre de change donnée en 1712. par les Colons aux *Français* en payement des contributions auxquelles ceux-ci les avaient taxés, & qui n'avaient été payées qu'en partie; quatre particuliers * se chargèrent de satisfaire les porteurs de la Lettre de change, & devinrent par ce moyen propriétaires de la Colonie, qu'ils cédèrent cependant quelques années plus tard à une Société d'Intéresses pour la somme de huit-cent-mille florins. Cette Colonie, dont le plus grand produit est en sucre, a considérablement augmenté son Commerce depuis ce tems. Gouvernée à-peu-près sur le même pié que celle de *Suriname*, elle reçoit comme elle ses Esclaves de la Compagnie des *Indes-Occidentales*, qui s'est engagée à les en fournir.

1714.

Traité de Paix entre l'*Espagne* & les Etats.

LA paix ayant enfin été conclue à *Rastad* en 1714. entre l'Empereur & la *France*, les Etats, qui voyaient par là assurer en grande partie au moins leur traité particulier avec la *France*, ne pensèrent plus qu'à conclure leur traité avec l'*Espagne*. En effet toutes les difficultés qui jusqu'alors en avaient retardé la conclusion, ayant été

* *Nicolas* & *Henri van Hoorn*, *Arnoud Dix* & *Pierre Schuurmann*, Négocians d'*Amsterdam*. Ils payèrent cent-huit mille florins aux *Français*, au lieu de cent-quatre-vingt-deux mille florins que portait la lettre de change.

été applanies, la paix fut ſignée à *Utrecht* le 26. de Juin 1714. entre *Philippe* Roi d'*Eſpagne* & les *Provinces-Unies.*

Le Prince *George-Louis*, Electeur d'*Hanovre*, proclamé Roi de la *Grande-Bretagne* après la mort de la Reine *Anne.*

La Reine *Anne* étant morte le 12. du mois d'Août de cette année, le Prince *George-Louis*, Electeur d'*Hanovre*, fut auſſitôt proclamé Roi de la *Grande-Bretagne*, ſous le nom de *George* I. Ce Prince ſe rendit au mois de Septembre dans ſes nouveaux Etats, où il fit d'abord de grands changemens dans le miniſtére. Le Vicomte *Bolingbroke*, ſoupçonné d'avoir voulu favoriſer le parti du *Prétendant*, avait été démis de tous ſes Emplois, dès avant l'arrivée du nouveau Roi, & s'était retiré en *France.* —— Il s'éleva auſſi cette année quelques différends avec le Roi de *Pruſſe* au ſujet de quelques Seigneuries du Prince d'*Orange*, dont ce Monarque avait cherché à ſe rendre maître par ſurpriſe, & d'une Douane qu'il avait établie à *Well* au-deſſous de *Venlo* ſur la *Meuſe.* Quelques repréſentations que puſſent faire les Etats, la Douane ne fut point ſupprimée, & le différend au ſujet des Biens de la maiſon d'*Orange* fut remis à la déciſion du juge ordinaire. —— L'on avait commencé cette année à *Anvers* à travailler à un traité de Barriére entre l'Empereur & les Etats, mais l'on ne put parvenir à le conclure, non plus qu'un traité de Commerce avec les *Pays-Bas Eſpagnols.* ——

Souléve-ment en faveur du *Prétendant.*

1715.

Peu après la mort de la Reine *Anne*, le *Prétendant*, qui depuis quelque tems ſe tenait en *Lorraine*, publia un manifeſte contre l'élection de *George* I. Cette démarche fut bientôt ſuivie (en 1715.) d'un ſoulévement en *Ecoſſe*, excité par le Comte de *Mar*, qui y fit proclamer le *Pré-*

Prétendant Roi de ce Royaume. En *Angleterre* même quelques Provinces se déclarèrent en sa faveur ; il fut proclamé dans la *Cornouaille* & le *Northumberland* sous le nom de *Jacques* III. Les Etats, qui s'étaient engagés à maintenir la succession du Royaume dans la ligne *Protestante*, firent en conséquence partir pour l'*Ecosse*, à la priére de *George* I. six mille hommes de troupes réglées sous la conduite du Major-Général *Beek*. Les suites de cet évènement n'étant pas de notre sujet, il suffira de dire que le soulévement fut étouffé, que plusieurs des Rebelles furent punis ou s'expatrièrent, & que le *Chevalier* de *St. George*, qui s'était rendu en *Ecosse*, pour soutenir la rebellion par sa présence, fut obligé de sortir brusquement de ce Royaume.

MALGRE' les protestations de la Cour de *France*, l'on crut assez généralement qu'elle avait eu part à ces derniers troubles; du moins était-il sûr qu'elle avait permis ou n'avait point empêché que dans plusieurs ports du Royaume l'on embarquât des Munitions & des Troupes pour le *Prétendant*. Quoiqu'il en soit, la mort de *Louïs* XIV. arrivée le 1. de Septembre 1715. ne contribua pas peu à déranger les vues de ce Prince, & de ceux qui cherchaient à le placer sur le trône de la *Grande-Bretagne*. Le Duc d'*Anjou*, fils du Duc de *Bourgogne*, & arriére-petit-fils du feu Roi, succéda à ce Monarque sous le nom de *Louïs* XV. *Philippe*, Duc d'*Orléans*, déclaré Régent du Royaume pendant la minorité du Roi, qui n'avait pas encore six ans accomplis, commença sa Régence, rélative- Mort de *Louïs* XIV.

ment aux affaires de la République, par déclarer à ses Ambassadeurs, de même qu'à ceux d'*Angleterre*, qu'il ne souffrirait pas que le *Prétendant* s'arrêtât en *France*, qu'il ne lui donnerait aucun secours, mais qu'il s'en tiendrait religieusement au Traité d'*Utrecht*. Déclaration, dit Mr. *Wagenaar*, qui faisait bien voir que le Duc-Régent entendait ses vrais intérêts, & qu'il avait dessein de s'en occuper uniquement.

Traité de Barriére. LA mort de *Loüis* XIV. apporta encore un autre avantage aux Etats. Le Traité de Barriére n'avait pû encore se conclure; mais le changement arrivé dans le Ministére de *France* contribua beaucoup à avancer les négociations. Les Etats qui n'avaient plus d'obstacles à craindre de la part de cette Couronne, en persistèrent avec plus de fermeté dans leurs demandes, & l'Empereur lui-même en devint plus accommodant. Enfin le 14. de Novembre ce fameux Traité fut signé à *Anvers*, & procura aux Etats la possession de ce qu'ils avaient gagné par une guerre de douze ans, & qu'ils avaient stipulé par la Paix d'*Utrecht*. Ils obtinrent par ce traité la propriété & la souveraineté d'une grande partie du Quartier supérieur de la *Gueldres*, & d'une petite partie de la *Flandres*; ce qui assurait mieux que jamais leurs frontiéres à l'Est & à l'Ouest du côté de la *Zélande*. Par le droit qui leur fut accordé de mettre garnison dans *Namur*, *Tournai*, *Menin*, *Warneton*, *Furne*, *Ypres* & le Fort *de Knokke*, ils se virent à couvert des entreprises de la *France*. En cas de guerre il fallait emporter toutes ces Places avant que l'on put, du côté de la *Flandres-Françaife*, mettre

le

le pié sur les terres de la République. Quelque coûteux que dût être l'entretien de toutes ces Garnisons, le Gouvernement a toujours cru que, sans cette barriére, l'Etat ne pouvait se promettre une sureté réelle contre les entreprises imprévues de ses Voisins. Il s'éleva cependant encore quelques difficultés entre les Etats, le Roi de *Prusse*, l'Electeur *Palatin* & celui de *Cologne* au sujet de quelques articles de ce Traité; mais l'on parvint enfin à s'arranger, & la République resta dans la paisible possession de sa Barriére. Les autres événemens de cette année ne présentent rien de fort intéressant. Les *Anglais* & les *Hollandais* mirent une Escadre en mer, pour protéger la Navigation de la *Baltique* contre les Pyrateries des *Suédois*. —— Un Ouragan furieux causa aussi cette année quelques dommages dans les Provinces de *Hollande*, de *Zélande*, de *Frise* & de *Groningue*, qui souffrirent de grandes inondations. A ces maux se joignit encore une maladie contagieuse qui attaqua le gros bétail, & qui malgré tous les soins & toutes les précautions prises par le Souverain, s'est prolongée jusqu'à nos jours & se manifeste encore de tems en tems. —— Des plaintes s'étant aussi élevées contre la conduite de quelques Membres du Gouvernement, fortement soupçonnés de sacrifier leur fidélité à leurs intérêts, les Etats-Généraux trouvèrent à propos de publier un Edit par lequel il était interdit à tous les Membres de cette Assemblée de même qu'à ceux des autres Colléges supérieurs de la République, de se laisser corrompre par des présens, des dons, ou autres moyens

 sem-

semblables, Edit dont tous furent obligés de promettre & de jurer l'observance sous serment.

1716. Traité avec l'*Angleterre.* La Paix qui regnait alors entre toutes les Puissances de l'*Europe* ne laissait d'autre soin à la politique de quelques-uns, que celui de s'unir plus étroitement encore par de nouveaux traités. Les Ambassadeurs de la République à *Londres* en conclurent un * avec le Ministére *Anglais*, par lequel ils renouvellaient & confirmaient les Traités antérieurs. † D'ailleurs l'*Angleterre* y garantissait aux Etats leur Barriére en *Flandres*; & ceux-ci de leur côté promettaient aux *Anglais* de les maintenir dans la possession de *Gibraltar* & de *Minorque*. —— *Pierre le Grand revient en Hollande.* *Pierre* le Grand, qui aimait à voyager, revint cette année en *Hollande*, accompagné de l'Impératrice son Epouse. Il s'arrêta à *Amsterdam* jusqu'au printems de l'année 1717. d'où il se rendit à *la Haye* & de là en *France*, laissant l'Impératrice à *Amsterdam* pendant son absence. Messieurs d'*Amsterdam* donnèrent à cette Princesse tous les divertissemens, qu'ils jugèrent le plus de son goût; ils représentèrent surtout plusieurs *Naumachies*, ou combats simulés sur l'eau. Le *Czar* à son retour de *France* fut traité avec la même magnificence. Le voyage de ce Prince n'était pas l'effet d'une simple curiosité; la politique qu'il s'était faite, dirigeait toutes ses démarches; & les Etats qui ne l'ignoraient pas, eussent bien voulu profiter des circonstances & de la présence

* Il est du 17. de Février 1716.

† Nommément les traités de 1667. 1668. 1674. 1675. 1678. 1689 & 1713.

ce de ce Souverain, pour conclure avec lui un traité avantageux de Commerce. Cependant tous leurs efforts furent inutiles, soit que le Czar ne trouvât point lui-même ses avantages dans les conditions qu'on lui proposait, soit qu'il fut mécontent de ce que les Etats s'étaient entremis d'accommoder quelques différends survenus entre ce Prince & la Ville de *Dantzig*. Quoiqu'il en soit, le Traité projetté ne put avoir lieu; ce qui, joint à l'augmentation excessive des Droits dans les Villes de la *Livonie*, rendit moins chére & moins agréable aux *Hollandais* en général la présence d'un Prince dont le gouvernement était un peu trop absolu & trop arbitraire, & dont la puissance devenait de jour en jour plus formidable. Le *Czar* qui s'apperçut du refroidissement des Esprits dans ces Provinces se retira par *Berlin* dans ses Etats.

Divisions entre les différentes Provinces.

Le poids de la guerre n'opprimait plus les peuples des *Provinces-Unies*, mais ils n'éprouvaient que trop encore qu'ils en avaient été longtems pressés. Les Finances étaient épuisées, le commerce languissait, &, ce qui n'était pas le moindre des maux, les Membres du Gouvernement étaient divisés, & ne pouvaient s'accorder sur les différents moyens de rétablir le bon ordre, & de ramener l'abondance dans le sein de l'Etat. Plusieurs points rélatifs à ces différents objets furent mis en délibération dans l'Assemblée des Etats. L'on commença par vouloir établir un Officier public, sous le nom d'Avocat-Fiscal, qui serait chargé de tenir la main à l'exécution de l'Edit porté l'année précédente contre les personnes en charge, accusées de s'ê-

tre laiſſé corrompre par des préſens ou autres moyens illicites. Un pareil Etabliſſement devait paraître utile, cependant il ne put avoir lieu par la faute de quelques Provinces, qui négligèrent ou refuſèrent de ſe prêter ſur cet article aux vues de l'Aſſemblée des Etats-Généraux. Les perſonnes éclairées s'étaient bien attendues auſſi, que les intérêts particuliers qui diviſaient alors les Provinces entr'elles, formeraient un obſtacle difficile à ſurmonter. Cette diviſion, comme à la fin de presque toutes les guerres que la République avait eu à ſoutenir, procédait en grande partie du nombre de troupes plus ou moins grand qu'il convenait de licentier. Les Etats-Généraux avaient fait à la paix une réduction qu'ils avaient cru devoir ſuffire; mais quelques Provinces, ſe croyant encore ſurchargées par l'entretien des différents Corps qui reſtaient à leur ſolde particuliére, en licentièrent une partie. Par ce moyen le plus grand fardeau des dépenſes communes retomba ſur la *Gueldre*, la *Hollande* & l'*Overiſſel*, qui n'avaient point fait de réduction particuliére. Ces Provinces étaient ainſi obligées de contribuer fort au-delà de leur contingent ordinaire, quoique la *Gueldre* retint un ſeptiéme de ce qu'elle devait contribuer. Il fallut penſer aux moyens de ramener à l'unanimité les membres qui s'en étaient écartés. L'on écrivit lettres ſur lettres aux Provinces; elles n'y répondirent pas, ou n'y répondirent que pour s'excuſer ſur l'impoſſibilité de concourir avec les autres ſur le pié qu'elles propoſaient. La voye des Députations avait déjà ſi ſouvent été tentée ſans ſuccès, les

Pro-

Provinces depuis quelque tems en avaient témoigné tant d'éloignement, que l'on crut inutile, dangereux peut-être, de l'essayer encore. Les choses en étaient au point que l'on prévoyait & que l'on craignait une scission entre les membres de l'Union. Pour prévenir un mal qui, en rompant le lien de l'Etat, devait en causer la ruine entiére, les plus sages crurent qu'il n'était point d'efforts qu'il ne fallut faire. L'*Overijssel* proposa une Assemblée extraordinaire des Etats de toutes les Provinces, convoqués à *la Haye*. Les Etats-Généraux approuvèrent ce moyen. D'autres croyaient que, sans rendre cette Assemblée aussi nombreuse & la tenir avec autant d'éclat qu'elle l'avait été en 1651. il suffirait que chaque Province envoyât un petit nombre de Députés, munis de pleins-pouvoirs pour former une liste des vices du gouvernement qui exigeaient une reforme, & pour délibérer sur les moyens les plus propres à établir cette reforme, & à conserver l'union & la concorde entre les confédérés. La *Hollande* au-contraire, jugeant que la tenue de la grande Assemblée serait trop dispendieuse & trop bruyante, était d'avis que l'on envoyât simplement ces pleins-pouvoirs aux Députés ordinaires à l'Assemblée des Etats-Généraux.

Quelques-uns remettent sur le tapis l'élection d'un *Stadhouder*.

QUOIQUE depuis la mort de *Guillaume* III. aucun des membres n'eut sérieusement pensé à rétablir le *Stadhouderat* dans la République, la division qui regnait actuellement dans son sein devait naturellement ramener cette proposition sur le tapis. En effet quelques personnes firent observer alors, que l'élection d'un *Stadhouder* é-

tait l'unique & le plus sûr moyen dont l'Etat pût se servir pour parvenir au but salutaire que l'on se proposait. Ce n'étaient seulement pas des Membres de la Régence qui voulaient que l'on eut recours à ce moyen; des personnes privées, les Etrangers même étaient de cet avis: & l'on assure que *George* I. Roi d'*Angleterre*, secrétement poussé, dit-on, par les conseils de Mr. de *Wassenaar-Duivenvoorde*, Ambassadeur des Etats en *Angleterre*, pensait à faire revêtir de cette Dignité éminente son frère *Ernest-Auguste*, Evêque d'*Osnabrug*, à condition pourtant que ce Prince épousât la Princesse Douairiére de *Nassau*, Mère du jeune *Stadhouder* héréditaire de *Frise*. Le Monarque, qui devait se rendre cette année à *Hanovre*, comptait faire cette proposition aux Etats à son passage par la *Hollande*; mais ceux qui étaient alors à la tête du Gouvernement trouvèrent moyen, dit-on, de prévenir & d'arrêter sans éclat une démarche qui ne se serait pas trouvée du goût du plus grand nombre, & qui peut-être n'aurait servi qu'à aliéner davantage les Esprits, & à relâcher tout-à-fait le nœud qui les tenait encore unis.

Assemblée extraordinaire des Etats-Généraux.

Il fut donc résolu que les Etats s'assembleraient extraordinairement à *la Haye*, quoique toutes les Provinces n'y eussent point encore donné leur consentement. Celle de *Groningue* n'envoya point ses Députés, parce que la Ville de ce nom, qui forme le premier membre des Etats de la Province, était brouillée avec les *Ommelandes*, & que quelque peine que l'on se donnât, l'on ne put parvenir alors à leur faire, pour un tems au moins, sacrifier leurs intérêts par-

particuliers à l'intérêt public. Avant l'ouverture de cette Assemblée extraordinaire, qui ne se fit que le 28. de Novembre 1716. l'on examina les principaux points qui devaient y faire le sujet des délibérations. L'on parla entr'autres de verser dans le trésor de l'Etat le produit des Postes; l'on évaluait à deux millions de florins les sommes dont l'Etat profiterait par cette opération. La ville de *Rotterdam* venait depuis peu de donner l'exemple de ce que l'on pourrait faire à cette occasion. Elle avait fait rentrer dans la Caisse publique de la ville, le produit des Postes, dont quelques particuliers avaient joui jusqu'alors, comme il était d'usage dans presque toutes les autres villes; & s'était contentée de donner d'honnêtes appointemens à celui qu'elle avait chargé de gérer les fonctions de Maître des Postes. „ Il n'y avait, disait-„ on, qu'à suivre le même exemple pour la gé-„ néralité de la République; ce qui pouvait se „ faire en décidant, que les Postes étaient un „ des plus beaux droits du Souverain, sur le-„ quel des personnes privées, ni les Villes mê-„ mes, ne pouvaient former de prétentions. " Quelqu'avantageux que dût paraître cet avis, il ne put passer par l'opposition surtout des grandes villes de la *Hollande*, où les principaux Magistrats jouissaient depuis longtems des grands avantages de cet emploi lucratif; c'était trop exiger d'eux de vouloir qu'ils fissent au bien-être de l'Etat le sacrifice de leurs intérêts particuliers. —— L'on voulut encore faire certains arrangemens, dont les Etats d'*Overissel* avaient donné l'exemple, sur les mariages entre les *Re-*

formés & les *Catholiques*. Le Synode de *Gueldres* avait présenté une Requête rélative à cet objet, & l'on aurait souhaité qu'en cas de pareils mariages, les *Catholiques* avant de s'y engager, déclaraſſent qu'ils n'inquiéteraient en aucune maniére leurs maris ou leurs femmes ſur le fait de la Religion, & que les Enfans qui naitraient de ces mariages feraient bâtiſés & élevés dans le ſein de la Religion *Reformée*. Mais cet article, de même que pluſieurs autres, reſta encore indécis, la *Hollande* n'ayant voulu rien décider là-deſſus, & l'ayant remis à l'examen des Conſeillers-Commiſſaires (*Gecommitteerde Raaden*) de la Province, pour en faire enſuite leur rapport à l'aſſemblée Provinciale.

Si peu d'unanimité dans les délibérations préliminaires n'en promettait pas beaucoup dans celles de la grande Aſſemblée, que le Comte *Adolphe-Henri* de *Regteren*, Préſident de ſemaine pour l'*Overiſſel*, ouvrit le 28. de Novembre par un discours éloquent, dans lequel il fit voir avec force, combien pour le bien de l'Etat il était néceſſaire que la concorde & l'union regnaſſent entre les différentes Provinces. Il ſaiſit cette occaſion pour dire un mot de la corruption dont étaient ſoupçonnés grand nombre de Magiſtrats. Lui-même avait été dans ſa Province l'un des principaux zélateurs de l'Edit que l'on avait publié depuis peu, pour prévenir les ſuites de ce vice de tout gouvernement; & il voulait que, ſans égard pour qui que ce fut, l'on s'en tint ſcrupuleuſement aux meſures priſes par cet Edit, ne fut-ce, dit-il, que pour convaincre le Peuple de la probité & de

de l'intégrité de ses Chefs, dont il ne manquait jamais de soupçonner la fidélité, toutes les fois que l'on se préparait à faire quelques changemens. Parmi les différents points qui devaient faire l'objet des délibérations de l'Assemblée, la Réduction des Troupes & les Finances occupèrent les Membres pendant plusieurs séances. Après bien des difficultés & des longueurs infinies, l'on parvint cependant à régler en quelque façon ces deux principaux points. Pour redresser les finances, l'on se vit forcé, à l'exemple de la *Hollande*, de charger les Obligations à la charge de la Généralité d'un centiéme dénier pour le terme de trois ans seulement, clause que l'on accorda aux pressantes instances de la *Gueldre*. Cela n'empêcha pas les Etrangers, de même que les sujets de la République, qui avaient placé leur argent dans les fonds de l'Etat, de se plaindre hautement; le Roi de *Prusse*, dans une lettre très-forte qu'il en écrivit à *la Haye*, joignit même les menaces aux plaintes. On lui répondit, comme aux autres, „ que la nécessité seule avait forcé le Gou-„ vernement de recourir à ce moyen." Dans leur réponse à la Régence de *Cléves*, qui avait fait les mêmes plaintes, l'on ajoutait „ que les „ Etrangers ne pouvaient prétendre à de plus „ grands avantages que ceux dont jouissaient les „ sujets même de l'Etat, sur qui la même char-„ ge avait été imposée." Si la maniére dont l'on s'était vu forcé de régler les finances causa quelques mécontentemens, la Réduction des troupes ne passa pas avec plus de facilité. Cependant elles furent reduites à 34000 Hommes, contre le sentiment de plusieurs Provinces, & mal-

malgré les proteftations de la *Zélande*, offenfée de ce que fur un point auffi important, & qui demandait l'unanimité des fuffrages, l'on avait conclu à la pluralité. Les Députés, que ces deux objets avaient occupés plufieurs mois, parce que leurs Inftructions n'étant point affez amples, ils étaient obligés de demander fouvent & d'attendre longtems de nouveaux ordres de leurs Commettans, prolongèrent l'Affemblée jusqu'au mois de Septembre de l'année 1717. qu'elle fe fépara, fans que les Provinces euffent pu fe réunir fur différents points importants, qui demeurèrent indécis, quoique l'on fe fut affemblé pour les régler définitivement.

Alliance entre la *France*, l'*Angleterre* & les *Provinces-Unies*.

PENDANT que l'on travaillait à *la Haye* aux moyens de rétablir l'harmonie entre les Membres de l'Union, & de foulager l'Etat du fardeau qu'il avait fi longtems porté, l'on ne négligeait pas de veiller au-dehors à ce qui pouvait contribuer à conferver à la République la paix & le repos dont elle commençait à jouir. Depuis plufieurs années la guerre avait femblé être l'unique foin de la plupart des Princes de l'*Europe*; partout elle était allumée, partout elle fe faifait avec une forte d'acharnement opiniâtre; & fi quelquefois on pofait les armes & l'on feignait de fe réconcilier, c'était moins pour jouir de la paix, que pour fe préparer à recommencer la guerre avec plus de fureur que jamais. La paix d'*Utrecht*, conclue en 1713., parut devoir être plus durable que les précédentes. Celle de *Raftat*, qu'elle occafionna & qui bientôt fut fuivie ellemême de quelques autres paix particuliéres, acheva de pacifier la plus grande partie de l'*Europe*.

rope. Cependant il eſt aſſez probable que tous ces Traités auraient eu le ſort de tant d'autres, ſi la mort de *Louïs* XIV. & la Régence du Duc d'*Orléans* n'euſſent pour ainſi dire concouru à faire adopter à quelques Souverains un nouveau ſyſtême de politique. Il était de l'intérêt de la *France* de vivre en paix avec ſes voiſins pendant une minorité qui devait être longue. Le Régent le ſentit, & il ſe ſervit de toute ſon habileté pour conſerver au Royaume un repos dont il avait beſoin, & donner à ſon auguſte Pupille des Alliés, qui puſſent au beſoin embraſſer & ſoutenir ſes intérêts. Bientôt auſſi l'on vit les effets de cette prudente politique; & le 4. de Janvier de l'année 1717. fut ſignée à *la Haye*, après pluſieurs négociations ſecrétes, une triple alliance entre la *France*, l'*Angleterre* & les *Provinces-Unies*. Par ce traité, que ménagea en grande partie le fameux Abbé *du Bois*, la ſucceſſion au trône de la *Grande-Bretagne* était aſſurée à la ligne *Proteſtante* de la maiſon d'*Hanovre*; la Paix d'*Utrecht* était confirmée dans tous ſes points; le droit de ſuccéder à la Couronne de *France* était réglé de façon que l'on y donnait l'excluſion au Roi d'*Eſpagne* & à ſes Deſcendans; l'on y abandonnait la cauſe du Prétendant, à qui il ſerait ordonné de ſortir d'*Avignon* & de ſe retirer au-delà des *Alpes*; le Régent promettait de faire raſer les fortifications de *Dunkerque* & de combler ſon port; l'on ſe garantiſſait ſes poſſeſſions reſpectives, à la défenſe deſquelles les parties contractantes s'engageaient mutuellement; enfin la *France* accordait aux Etats-Généraux le tître 1717.

de

de *Hauts & Puissants Seigneurs*; qu'elle leur avait refusé jusqu'alors.

Il ne se fait point d'alliances entre des Souverains, sans causer des mécontentemens, de la jalousie même à d'autres. L'Empereur fut peu satisfait de celle qui venait de se conclure entre les trois Puissances. En effet il y voyait assurer à *Philippe* d'*Anjou* la possession d'une Couronne, sur laquelle il se croyait lui-même en droit de former des prétentions. La Cour d'*Espagne* de son côté trouvait étrange que l'*Angleterre* & les Etats eussent disposé des droits du Roi *Philippe*, en l'excluant de la succession à la Couronne de *France*; ces Puissances, disaient les *Espagnols*, devaient laisser aux Etats du Royaume à régler une affaire qui les regardait uniquement. Mais si l'on murmurait à *Vienne* & à *Madrid*, les *Français*, les *Anglais*, les *Hollandais* eux-mêmes censuraient assez généralement la conduite des trois Cours dans cette affaire. Le Duc d'*Orléans*, disait-on en *France*, en consentant à chasser & à abandonner le Chevalier de *St. George*, de même qu'à la démolition de *Dunkerque* &c. ce que *Louïs* XIV. ajoutait-on, se serait bien gardé de promettre, avait sacrifié les intérêts du Royaume à ses vues particuliéres, afin de s'en assurer la succession pour lui-même. Les *Anglais* croyaient la succession *Protestante* assez assurée par la Paix d'*Utrecht*, sans qu'il fut nécessaire d'avoir recours à un nouveau Traité; d'ailleurs la crainte éloignée, chimérique peut-être, d'une descente ou d'une révolte dans le Royaume, n'était pas un motif suffisant pour servir de prétexte à y appeller un si grand nombre de trou-

pes

pes étrangéres qu'il était ſtipulé par le traité; que lorsqu'elles y ſeraient une fois entrées, il ne ſerait que trop facile de les employer à opprimer la liberté de la Nation. —— Enfin dans les *Provinces-Unies* pluſieurs prétendaient que par cette alliance les Etats s'étaient trop détachés de la maiſon d'*Autriche*, pour s'unir plus étroitement à la *France*, dont ils avaient ſi ſouvent éprouvé l'inconſtance & le peu de ſincérité; peut-être ce traité même, outre le préjudice qu'il pouvait cauſer au Commerce avec l'*Eſpagne*, allumerait bientôt une nouvelle guerre dans laquelle la République ſe trouverait forcément engagée. —— C'était en effet une eſpéce de phénoméne pour les Politiques de voir trois Puiſſances ſi étroitement unies, qui l'avaient été ſi rarement auparavant.

Evénemens particuliers.

QUELQU'IDÉE que l'on ſe fut formée de la triple alliance, elle n'eut pas toutes les ſuites fâcheuſes que quelques-uns avaient craint. Il eſt vrai, qu'il ſe forma cette année même une conſpiration contre le Roi *George* I. en faveur du *Prétendant*; mais les principaux Chefs ayant été arrêtés à tems, elle n'eut point de ſuites. * —— Le

Conſpiration en faveur du *Prétendant*.

* Le Comte de *Gyllenbourg*, Réſident de *Suéde* en *Angleterre*, & le Baron de *Gortz*, Gentilhomme *Suédois*, actuellement en *Hollande*, étaient les Chefs de cette conſpiration, à laquelle l'on crut que le Roi leur Maître lui-même avait part. *Gyllenbourg* & *Gortz* furent arrêtés, l'un à *Londres* même dans ſon Hôtel, l'autre à *Arnhem* en *Gueldres*. Après bien des difficultés ils furent enfin relâchés & renvoyés en *Suéde*, où *Gortz*, accuſé de pluſieurs autres crimes par les Etats du Royaume, eut la tête tranchée, peu après la mort de *Charles* XII.

—— Le Cardinal *Alberoni* ayant repréſenté à la Cour de *Madrid*, que la Rénonciation du Roi à la Couronne de *France* ne devait point obliger ce Prince, ſurtout ſi l'Empereur *Charles* VI. refuſait de ſe déſiſter de ſes prétentions au Trône d'*Eſpagne*, le Roi *Philippe* V. qui ne voyait qu'à regret qu'on lui enlevait l'eſpoir d'une ſi belle ſucceſſion, déclara la guerre à l'Empereur & à la *France*. L'*Angleterre* & les Etats ſe mirent en devoir de rétablir la paix entre les parties. Leurs efforts furent aſſez longtems infructueux; mais l'Empereur, la *France*, l'*Angleterre* & les Etats, ayant ſigné en 1718. un nouveau traité, connu ſous le nom de la *Quadruple Alliance*, le Roi d'*Eſpagne*, las de la guerre & d'*Albéroni* qui l'y avait engagé, fut invité par le Roi *George* & les Etats à y accéder, ce qu'il fit au mois de Février de l'année 1720. Deſorte que la paix fut encore rétablie en *Europe*. —— Parmi les événemens de l'année 1717. plus particuliérement rélatifs aux *Provinces-Unies*, l'Hiſtoire remarque une inondation terrible, qui cauſa les plus grands ravages en *Noord-Hollande*, en *Friſe* & dans la Province de *Groningue*, qui en eut le plus à ſouffrir. Quatorze ou quinze mille maiſons furent emportées par la violence des eaux, où périrent deux mille perſonnes, quatorze mille tant gros bétail que chevaux, & au-delà de vingt-deux mille piéces de menu bétail. L'on aſſure que cette terrible crue ſe prolongea par l'*Oſt-Friſe* jusqu'en *Suéde* & en *Dannemarc*; où elle cauſa de grandes pertes; la *Zélande* & la partie méridionale de la *Hollande* furent le moins endommagées. —— En 1718. le

Guerre déclarée par l'*Eſpagne* à l'Empereur & à la *France*.

Quadruple Alliance.

Grande inondation.

1718.

le jeune Prince d'*Orange*, à peine âgé de sept ans, fut élevé à la dignité de *Stadhouder* de *Groningue*, aux mêmes conditions que l'on avait autrefois disposé de cette Charge éminente en faveur de son Père & des autres Princes de la maison d'*Orange*. —— Le Cardinal *Albéroni* qui jouissait encore à la Cour de *Madrid* d'une partie du grand crédit qu'il s'y était acquis par sa politique intrigante, voulut en 1719. exciter un soulèvement en *France*; mais le complot découvert à tems, ne laissa au Prélat que le dépit de l'avoir formé en vain, & au Prince de *Cellamare*, Ambassadeur d'*Espagne* en *France*, la honte d'avoir prostitué l'auguste caractère dont il était revêtu, en se prêtant à l'exécution d'un dessein remis en des mains trop mal-habiles pour qu'il n'échouât pas. Une autre affaire de même nature à-peu-près occupait cependant le remuant Cardinal d'un autre côté. Tandis qu'il voulait faire enlever le Duc d'*Orléans* à *Paris* pour le conduire en *Espagne*, il équipait une flotte en faveur du *Prétendant*, qui se préparait à faire une descente en *Ecosse*. Le Roi *George* fut aussi heureux que l'avait été le Régent; la flotte *Espagnolle* fut dispersée par les vents; les Etats secoururent le Roi d'*Angleterre* de quelques troupes, & l'entreprise du Chevalier de *St. George* échoua encore. Ce fut alors que *Philippe* V. dégoûté d'un Ministre qui l'engageait à tant de fausses démarches, chassa *Albéroni* de *Madrid* & de toute l'*Espagne*, avec défenses expresses de se mêler en aucun façon des affaires du Gouvernement.

Le Prince d'*Orange* élu *Stadhouder* de *Groningue*.

Intrigues d'*Albéroni* en *France* & en *Angleterre*.

1719.

L'ANNÉE 1720. sera toujours mémorable par l'é-

1720.

Jeu des Actions ou de l'*Agiotage.*

l'étonnante révolution qui se fit alors en *France*, en *Angleterre*, dans les *Provinces-Unies* & ailleurs, dans la fortune de presque tous les ordres de l'Etat. Un particulier ignoré jusques là, *Jean Law*, *Ecossais*, sorti des trois Royaumes pour se dérober aux poursuites de la justice *, s'était fixé à *Paris* après avoir erré en divers lieux. Dès l'année 1716. il présenta au Duc-Régent un nouveau systême de finances, qui devait rétablir le crédit de l'Etat, en le libérant des dettes dont il était surchargé. L'opération proposée par *Law* † réussit si bien, qu'il crut

* Il avait tué en duel un certain *Wilson*, & ne pouvant obtenir de pardon de la Reine *Anne* qui vivait alors, il se vit forcé de s'expatrier.

† Cette opération était une Banque, pareille à celle que l'on avait établie en *Angleterre* en 1694. Il est bon d'observer qu'avant le malheureux accident qui força *Law* à se retirer dans les Pays étrangers, il avait proposé en 1705. au Parlement d'*Ecosse*, & ensuite à *Harlei*, Grand-Trésorier d'*Angleterre*, son nouveau systême de Finances. Le Duc d'*Orléans* fut moins scrupuleux ou plus hazardeux que ne l'avaient été les *Anglais* & les *Ecossais* ; & s'il s'était arrêté au point que la prudence lui indiquait, les *Français*, au-lieu de maudire & de poursuivre *Law* comme un fourbe & un imposteur, & de reprocher au Régent la ruine de leur fortune, auraient dû leur ériger des statues. Le Régent & l'*Ecossais* poussèrent sans doute trop loin les avantages que l'avidité de la nation leur donnait sur elle, mais si les *Français* ont été dupes, ils ne l'ont été que de leur sotte crédulité, qui les berçait de l'idée chimérique d'une opulence, à laquelle leur aveugle cupidité ne mettait pas de bornes. L'on vit alors des Princes, des Ducs, des personnes du plus haut rang faire les démarches les plus avilissantes, les plus honteuses, pour se procurer au poids de l'or quelques-uns de ces billets enchantés sur lesquels était tracé en caractéres magiques l'arrêt de leur ruine

crut qu'il devait profiter du moment pour présenter à la nation de nouveaux moyens de s'enrichir. Le Régent approuva encore ses vues, & la Compagnie du *Missisipi* fut établie. Personne n'ignore les suites qu'a eues cet établissement fatal pour la *France*; la Couronne rétablit ses finances, mais il se fit dans les fortunes une révolution aussi étonnante qu'elle devait paraître inconcevable. L'avidité d'un gain aussi facile qu'il était excessif porta grands & petits à échanger leur or contre du papier, qui tomba bientôt dans le plus grand discrédit; & l'on vit des seigneurs, des personnes opulentes tomber dans la plus grande indigence, tandis que des gens à livrée, des hommes de la lie du peuple, mettant à profit l'insatiable avidité des riches, s'enrichirent de leurs dépouilles, & laissèrent à leurs enfans des Biens qui avaient appartenus à leurs maîtres, souvent même les titres dont ils avaient été décorés. Cependant la fermentation instantanée qui regna par toute la *France*, avant que ce bouleversement de fortune éclatât, s'était répandue au-dehors; l'épidémie gagna l'*Angleterre* & les *Provinces-Unies*. Chacun voulut s'enrichir tout-d'un-coup; point de bonne ville qui ne s'empressât d'établir des Compagnies sur le modèle de celle du *Missisipi*. Les suites en furent toutes semblables; l'on ne tarda pas à s'appercevoir de la futilité de tous ces

ne prochaine. L'Hôtel de *Quinquempoix* aurait bien dû porter ces mots pour inscription,

Auri sacra fames quid non mortalia pectora cogis!

ces beaux projets; les Magiſtrats, qui d'abord avaient concouru à l'érection de ces ſociétés, par les permiſſions qu'ils avaient accordées, ſe virent bientôt obligés de faire de ſévères défenſes pour arrêter le cours d'une contagion qui menaçait de gagner même jusqu'aux parties nobles de l'Etat. Les Sociétés tombèrent, la plûpart des Agioteurs ſe ruinèrent, quelques-uns s'enrichirent, & la comédie finit, comme en *France*, par le ſarcasme, la ſatyre, le ridicule & la honte.

Soins des Etats en faveur des *Proteſtans* étrangers.

Les Etats ne bornaient pas leurs ſoins à prévenir par de ſages ordonnances la ruine totale de leurs propres ſujets; ils les étendaient auſſi au-dehors, & on les vit cette année s'intéreſſer fortement en faveur des *Reformés* d'*Allemagne*, de *Hongrie* & du *Palatinat* que l'on y perſécutait cruellement, ſurtout dans le *Palatinat*. Mais toutes leurs repréſentations ayant été aſſez infructueuſes, ils eurent recours à des moyens plus efficaces. On renouvella les Edits ſévères contre les *Jéſuites*, que l'on fit ſortir de toutes les terres de la République. L'on fit même fermer en *Gueldres* & en *Hollande* pluſieurs Egliſes Catholiques. Ces juſtes repréſailles procurèrent quelqu'adouciſſement au ſort des *Proteſtans* du *Palatinat*; & les Etats de leur côté ſe relachèrent auſſi bientôt d'une ſévérité devenue alors d'autant plus néceſſaire, qu'elle eſt moins uſitée ſous leur Gouvernement ſage & modéré.

Précautions priſes contre la peſte.

— Un autre objet attira encore cette année toute l'attention du Souverain. La peſte faiſait à *Marſeille* les ravages les plus terribles; pour prévenir la communication de ce fléau deſtructeur, les

les Etats prirent toutes les précautions que pouvaient leur dicter la prudence & le désir de co-opérer au bien-être de leurs Peuples. Interdire l'entrée des Ports de la République aux Vaisseaux venant de *France* ou de la *Méditerranée*; construire des *Lazarets* dans différents Villages situés sur les bords de la mer; faire les défenses les plus sévères pour empêcher que l'avidité d'un gain dangereux n'arrachât du sein des eaux des effets naufragés, qui pouvaient receler la contagion, furent les moindres soins que prirent en cette occasion les Etats-Généraux. Le fléau continuant encore à ravager le midi de la *France*, ils portèrent leurs précautions pendant les deux années suivantes jusqu'à ordonner quelquefois, que l'on brulât en pleine mer des Vaisseaux & leurs cargaisons, soupçonnés d'être infectés de la contagion. Les équipages, dépouillés auparavant de tous leurs vêtemens, étaient mis à terre & confinés pour quelque tems dans quelque lieu écarté, d'où on ne leur permettait de sortir qu'après avoir pris toutes les précautions possibles, pour s'assurer qu'ils ne pouvaient plus infester les lieux par où ils passeraient.

Mort du Conseiller-Pensionnaire *Heinsius*.

LE Conseiller-Pensionnaire *Heinsius* qui avait géré cette importante Charge pendant plus de 31 ans * mourut au mois d'Août de cette année.

* Aucun des Conseillers-Pensionnaires, si l'on en excepte *Barneveld*, n'a rempli si longtems ce pénible & souvent dangereux Ministére. Depuis la mort du dernier *Stadhouder* le *Pensionnariat* de *Hollande* était devenu une charge aussi importante que du tems de *de Witt*, mais les

née. Pendant que *Guillaume* III. avait vécu, *Heinſius* avait été un des plus zélés partiſans du *Stadbouderat* ; mais à la mort de ce Prince, il changea de ſentiment & entra dans toutes les meſures de ſes Maîtres. Le Miniſtére de *France* crut alors que le Penſionnaire en ſerait plus porté à favoriſer les vues de cette Couronne ; mais la politique des *Français* fut trompée, & *Heinſius* continua à ſervir ſes Maîtres avec toute la fidélité qu'il leur devait. Il eut pour ſucceſſeur Maître *Iſaak van Hoornbeek*, Penſionnaire de *Rotterdam*. L'on obſerve que dans l'Inſtruction qui lui fut donnée, l'on ſupprima tout ce qui dans les autres avait quelque rapport à la perſonne ou la Charge d'un *Stadbouder* de *Hollande*, tant on y était éloigné alors de penſer à rétablir le *Stadbouderat*.

1721. Eſcadres envoyées contre les *Algeriens*.

L'ANNE'E 1721. n'offre aucun objet intéreſſant dans l'hiſtoire des *Provinces-Unies*. Les pyrateries des *Algériens* cauſant de grandes pertes au Commerce des *Hollandais*, l'on envoya ſucceſſivement deux Eſcadres dans la *Méditerranée* pour y protéger le Commerce. La premiére croiſa pendant tout l'Eté ſans pouvoir ſe ſaiſir d'un ſeul Vaiſſeau ennemi. L'autre fut plus heureuſe l'année ſuivante par la priſe de deux Corſaires *Algériens*.

Le Prince d'*Orange* devient *Stadbouder* du Pays de *Drente* & de la Province de *Gueldres*.

LA Province de *Groningue* avait élu en 1718. le jeune Prince d'*Orange* pour ſon *Stadbouder*, il l'était déjà héréditaire de la *Friſe*, & cette an-

les Provinces étant moins généralement diviſées qu'alors, ceux à qui l'on a depuis confié cet emploi, ſe ſont auſſi vûs expoſés à moins d'envie & de dangers.

année 1722. les Etats de *Gueldres*, ſuivant l'e- 1722.
xemple du Pays de *Drente*, qui venait d'élever le Prince à cette dignité, ſe rendirent aux inſtances des amis de la maiſon d'*Orange*, & lui déférèrent le 2. de Novembre le *Stadhouderat* de leur Province. Cependant ils étaient ſi accoutumés à la forme de gouvernement qu'ils avaient adoptée après la mort de *Guillaume* III. qu'ils ne purent ſe réſoudre à donner à leur nouveau *Stadhouder* un pouvoir auſſi illimité que celui dont avaient été revêtus ſes Prédéceſſeurs. Cette diminution des droits du *Stadhouderat* dans cette Province n'empêcha pas les Amis & le Conſeil du jeune Prince de l'accepter pour lui tel qu'on le lui offrait. Ils jugeaient avec aſſez de vraiſemblance, que les quatre autres Provinces, qui étaient encore ſans *Stadhouder*, en ſeraient plus portées à s'en donner un, lorsqu'elles verraient que l'on pouvait lui preſcrire des conditions qui les mettraient à l'abri d'une autorité trop étendue. L'on ſe trompa cependant, les quatre Provinces firent voir qu'elles n'étaient point laſſes du Gouvernement préſent, & il ſe paſſa pluſieurs années avant qu'elles penſaſſent à en changer.

La vente de quelques Fiefs par les Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe*; l'achat de quelques terres & ſeigneuries, annexées au Domaine de la *Hollande*; les démêlés entre l'Empereur & les Etats au ſujet de la Compagnie d'*Oſtende*, dont l'établiſſement ne pouvait que préjudicier au Commerce de la République; quelques heureux ſuccès contre les Corſaires d'*Alger*, avec qui l'on n'avait pû encore faire la paix; de

 vains

vains efforts en faveur des *Reformés* de *France*; les ſoupçons que cauſa à cette Couronne, à l'*Angleterre* & aux Etats, un traité conclu entre l'Empereur & le Roi d'*Eſpagne*; le Traité d'*Hanovre*, qui en fut la ſuite, & que conclurent les Cours de *Verſailles*, de *Londres* & de *Berlin*, & auquel accédèrent quelque tems après les Etats-Généraux, ſont les évènemens les plus remarquables des années 1722. 1723. 1724 & 1725.

1726. Particularités de la vie du Duc de *Ripperda*.

L'ANNE'E 1726. fut remarquable par la disgrace de deux Miniſtres d'Etat, le Duc de *Bourbon* en *Franse* *, & le Duc de *Ripperda* en *Eſpagne*. Et quoique ces ſortes d'évènemens paraiſſent aſſez étrangers à l'Hiſtoire des *Provinces-Unies*, la chute de *Ripperda* fut amenée par des circonſtances trop ſinguliéres pour n'en pas faire part à nos Lecteurs. — Ce Seigneur, né ſujet de la République, fut envoyé en 1715. en *Eſpagne* de la part des Etats, qui à ſa priére le décorèrent quelque tems après du tître d'Ambaſſadeur. En 1718. il embraſſa la Religion *Catholique* à *Madrid*, démarche qui obligea les Etats à le dépouiller de la dignité qu'ils lui avaient conférée. Affranchi malgré lui du ſoin des affaires publiques, *Ripperda* ſans s'embarraſſer du préjudice qu'il allait cauſer à ſon Pays, s'appliqua d'abord à établir & pouſſer en *Eſpagne* la

* Le Duc de *Bourbon*, qui avait été Chef du Conſeil de Régence pendant la minorité de *Louïs* XV. & qui était actuellement ſon premier Miniſtre, fut éloigné de la Cour, démis de tous ſes emplois & exilé à *Chantilly*. L'ancien Evêque de *Fréjus*, depuis Cardinal de *Fleury*, ſuccéda au Duc de *Bourbon* dans le Miniſtére.

la fabrique des toiles & des laines. Mais il avait trop d'ambition pour ne pas s'occuper d'autres objets plus analogues à son caractére; il voulait gouverner, du moins il voulait avoir quelque part à l'administration. La Reine qui était toute puissante à la Cour, & qui commençait à honorer *Ripperda* de sa confiance, le fit nommer pour aller à *Vienne* y négocier entre les deux Cours le Traité dont nous venons de parler plus haut. Il s'y rendit sous le nom de Baron de *Passemberg*, mais sa conduite imprudente, indécente même, rélativement aux Rois d'*Angleterre* & de *Prusse* & aux Etats Généraux, ne fit honneur ni à son jugement, ni au caractére dont il était revêtu. Cependant la conclusion du Traité de *Vienne*, qu'il ménagea avec autant d'habileté que de bonheur, le mit si avant dans les bonnes graces de la Reine, qu'à son retour on lui confia la direction des Finances. Mais il fallait de tems en tems faire passer de grands subsides à l'Empereur: le peuple fut foulé, & le Ministre, qu'il regardait comme la cause de ses maux, en devint odieux à la Nation. Il se soutint pourtant quelque tems encore dans la faveur de la Reine, qui se promettait du Traité de *Vienne* les plus grands avantages pour ses Enfans. Bientôt cependant les finances du Roi se trouvèrent si embrouillées, que *Ripperda*, ne sachant plus comment satisfaire aux besoins de la Cour de *Vienne*, pensa aux moyens de s'unir plus étroitement avec l'*Angleterre* & les *Provinces-Unies*; mais le secret de cette nouvelle intrigue devait être observé de façon que la Reine n'en put rien découvrir. Pour gagner la

confiance des Miniſtres de ces deux Puiſſances, le Duc crut qu'il fallait les mettre dans ſes intérêts par quelqu'ouverture importante. Il leur découvrit tout le myſtére du Traité de *Vienne*, dont rien n'avait tranſpiré jusqu'alors. Meſſieurs *Stanhope* & *van der Meer* apprirent avec la plus grande ſurpriſe, que par ce Traité il était arrêté de maintenir la Compagnie d'*Oſtende*, & de remettre *Gibraltar* & *Port - Mahon* ſous la puisſance de l'*Eſpagne*. Quoiqu'ils connuſſent *Ripperda* pour un homme imprudent & léger, ils ne s'étaient point attendu à cette indiscrétion de ſa part. Ils écrivirent auſſitôt à leurs maîtres la découverte importante qu'ils venaient de faire; mais ils ne jugèrent pas à propos d'en parler dans *Madrid* même, où la faveur du Duc auprès de la Reine était encore ſi bien établie, qu'il venait d'être mis à la tête du département de la guerre. Mais le Roi *George* I. & les Etats-Généraux furent à peine informés de la réalité du Traité de *Vienne*, dont jusques là ils n'avaient que ſoupçonné l'exiſtence, qu'ils en demandèrent l'explication à l'Empereur & au Roi d'*Eſpagne*. L'indiscrétion coupable de *Ripperda* mit les Cours de *Vienne* & de *Madrid* dans le plus grand embarras, elles euſſent voulu envain desavouer le Traité, ou le faire paſſer pour toute autre choſe que ce qu'il était, le Duc s'était trop clairement expliqué dans un ſecond entretien avec Meſſieurs *Stanhope* & *van der Meer*; le dépit & la honte de s'être compromis & d'avoir compromis ſes maîtres, lui ayant arraché une confirmation complette de ſon premier aveu. Il ſentit trop tard la faute qu'il avait faite, & il

il vit bientôt l'impossibilité de regagner les bonnes graces de leurs Majestés, dont il s'était attiré l'indignation par son imprudence. Dès-lors l'on prévit que sa chûte était prochaine; en effet, quoiqu'il eut encore conservé ses emplois, les instances de l'Empereur furent si pressantes & si souvent réitérées pour faire éloigner *Ripperda* du Ministére, que le 11. de Mai de cette année 1726. on lui ôta l'administration des Finances, sous le prétexte pourtant de le décharger d'une partie du fardeau qu'il avait à soutenir. Le Duc, qui sentit ce que cela signifiait, ne crut pas devoir attendre qu'on le dépouillât successivement de tous ses Emplois, il en demanda lui-même la démission. Elle lui fut accordée au bout de trois jours, avec une pension de trois mille pistoles, en reconnaissance, lui fit dire le Roi, des services qu'il avait rendus à la Couronne. Soit que *Ripperda* jugeât que cette derniére marque de la bonté du Roi n'était qu'une amorce pour le retenir & le perdre plus facilement, soit qu'il crut que, n'ayant plus d'emploi à la Cour, il était obligé d'abandonner l'appartement qu'il y avait occupé jusques là, il se retira dans son Hôtel à la ville, la nuit même qu'on lui apporta la nouvelle de sa démission. La disgrace du malheureux Duc avait été trop souhaitée pour ne pas causer parmi le peuple la sensation la plus vive. La joye qu'il en témoigna fut si peu modérée, que *Ripperda*, craignant qu'elle ne se changeât bientôt en une fureur qui pourrait lui être personnellement fatale, demanda à Mr. *van der Meer*, Ambassadeur des Etats, la permission de se retirer

rer dans ſon Hôtel. Ce Miniſtre s'en excuſa en lui repréſentant entr'autres, que ſes Maîtres devaient ſurtout s'abſtenir de donner dans les circonſtances préſentes le moindre ſujet de mécontentement aux Cours de *Vienne* & de *Madrid.* Il lui conſeilla cependant de chercher une retraite dans l'Hôtel de l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*, qui était alors à *Aranjuez.* Le Roi, informé par *Stanhope* lui-même de la retraite de *Ripperda* dans ſon Hôtel pendant ſon abſence, & des motifs qui l'avaient engagé lui Ambaſſadeur à lui permettre d'y reſter quelque tems, témoigna d'abord quelque ſurpriſe; il approuva cependant la conduite de Mr. *Stanhope* dans cette affaire, & exigea de lui ſa parole d'honneur qu'il ne laiſſerait pas échapper le Duc, que celui-ci n'eut remis à ſa Majeſté certains papiers de conſéquence qu'elle lui avait redemandés. La Cour n'en craignant pas moins, malgré la parole de l'Ambaſſadeur & toutes les précautions qu'il pourrait prendre, que le malheureux *Ripperda* ne trouvât moyen de ſe dérober à ſa vigilance, fit occuper par des ſoldats tous les dehors de l'Hôtel d'*Angleterre.* Le Roi, qui craignait encore que *Ripperda*, pour éviter le péril qui le ménâçait, ne cherchât à intéreſſer *Stanhope* en ſa faveur en lui découvrant quelques ſecrets du cabinet, dont la connaiſſance pouvait préjudicier au repos de l'Etat, voulut tenter encore les voyes de la douceur. Il fit prier l'Ambaſſadeur d'*Angleterre* d'engager le Duc à ſortir de lui-même de ſon Hôtel. Toutes les inſtances de l'*Anglais* furent inutiles; le Duc faiſant difficulté d'abandonner un azile qu'il croyait ſacré;

cré; mais l'on revint ſi ſouvent à la charge, que craignant enfin qu'on ne l'en arrachât de force, il fit demander au Roi qu'il lui fut permis de ſe retirer pour quelques jours dans un Cloître. Le Roi lui refuſa cette grace, & ayant auſſitôt fait aſſembler le Conſeil de *Caſtille*, il y fit examiner, *s'il pouvait librement & ſans ſe compromettre faire enlever le Duc de* Ripperda *de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur d'*Angleterre? Le Conſeil qui jugea que le Duc, en ſe retirant dans la maiſon d'un Miniſtre étranger, s'était rendu coupable du crime de Léze-Majeſté, répondit affirmativement, & auſſitôt deux officiers à la tête de ſoixante hommes de la garde du Prince, ſe rendirent à l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, d'où, malgré toutes les proteſtations de ce Miniſtre, ils enlevèrent *Ripperda* violemment, & ſe ſaiſirent de tous ſes papiers. Le Duc fut auſſitôt transféré au Château de *Ségovie*, où il fut étroitement gardé, perſonne, excepté un ſeul domeſtique, n'ayant la liberté de lui parler. Il y fut renfermé jusqu'au mois de Septembre de l'année 1728. qu'il trouva occaſion de ſe ſauver par les ſecours d'un ſoldat & d'une des ſervantes du Gouverneur. *Ripperda* paſſa d'abord en *Portugal*, de là en *Irlande*, d'où s'étant rendu à *Londres*, il y fut reçu avec tant de froideur, qu'il réſolut de retourner dans ſa Patrie. Il y reprit, dit-on, la Religion *Reformée*, mais s'étant apperçu qu'il lui ſerait difficile de rentrer dans le Gouvernement, ſon ambition inquiète, & le déſir de ſe venger de la Cour d'*Eſpagne*, lui firent embraſſer le parti téméraire & déſeſpéré de paſſer en *Barbarie*, & d'y offrir ſes ſervi-

ces

ces au Roi de *Maroc*. Le Duc, à ce que l'on assure, changea encore de Religion, & embrassa celle de *Mahomet*; mais il ne put parvenir à se concilier la confiance du Prince, qui sembla même en faire si peu de cas que, pour subsister, il se vit obligé de faire un commerce de moutons; & c'est dans cet état d'avilissement que le fameux *Ripperda* est mort à *Tétuan* en 1737. — Cependant Mr. *Stanhope* avait protesté à *Madrid* contre la violence commise dans son Hôtel, & en avait informé la Cour de *Londres*. Mr. *van der Meer*, Ambassadeur des Etats, qui, comme celui d'*Angleterre*, jugeait que par l'enlèvement forcé du Duc de *Ripperda* l'on avait violé le droit des Gens, s'était plaint aussi d'avoir été personnellement offensé dans un des Mémoires justificatifs de la Cour d'*Espagne*, où l'on avait osé avancer que, „ les Gens de l'Ambassadeur des Etats avaient transporté de nuit „ clandestinement & comme à la dérobée les „ effets les plus précieux du Duc de *Ripperda* „ à l'Hôtel de l'Ambassadeur de la *Grande-Bretagne*. " Malgré toutes ces plaintes l'affaire ne fut pas poussée plus loin, le différend qui s'était élevé entre les Cours de *Londres* & de *Madrid* s'étant assoupi de lui-même avant d'avoir pû être jugé.

Suites des Traités de *Vienne* & de *Hanovre*.

Le Traité de *Vienne* & celui de *Hanovre*, auxquels les Etats avaient enfin accédé en 1726. présageaient une guerre prochaine entre les principales Puissances de l'*Europe*. En effet les *Espagnols*, informés de cette derniére démarche des Etats, & voyant que les *Anglais* tenaient bloqués presque tous les Ports de la domination d'*E*-

d'*Espagne* au dedans & au dehors de l'*Europe*, résolurent d'interdire l'entrée de leurs ports aux Vaisseaux de la République. Celle-ci de son côté, s'appercevant des grands préparatifs que faisaient par terre & par mer toutes les Puissances qui étaient entrées dans le Traité de *Vienne*, ne crut pas devoir demeurer oisive, & se prépara à faire une grande augmentation dans ses troupes de terre & de mer. Cependant malgré tous ces apprêts, malgré le siége de *Gibraltar* formé par les *Espagnols* en 1727. l'on s'appercevait que 1727.
les Cours intéressées eussent volontiers préféré la paix à une guerre douteuse. L'on s'occupait dans le Cabinet des Princes à former différents plans de pacification, & après quelques essais présentés par les Cours de *Vienne* & de *Versailles*, l'on s'arrêta enfin à celui du Cardinal de *Fleury*, qui fut accepté sous le têtre de *Troisiéme Projet pour le maintien de la paix générale.* Les *Hollandais* furent si satisfaits de la maniére dont leurs intérêts avaient été ménagés dans ce Projet; Monsieur *van Hoey*, Ambassadeur des Etats en *France*, avait fait à ses maîtres un si bel éloge du caractére & de la politique desintéressée du Cardinal, qu'ils en conçurent la plus grande estime pour ce Prélat, qu'on regardait alors en *Hollande* comme le plus grand ministre qui eut jamais été; mais sur la fin de ses jours, remarque notre Historien, on commença à croire qu'on ne l'avait pas bien connu auparavant. Quoiqu'il en soit, dès que ces Préliminaires eurent été signés, l'Empereur donna ordre à la Gouvernante * des

* C'était la Princesse *Marie-Elizabeth*, sœur de l'Empereur, & Gouvernante des *Pays-Bas* depuis 1724.

des *Pays - Bas Autrichiens* de ſuspendre pour ſept ans l'Octroi de la Compagnie d'*Oſtende*, dont le Commerce s'était déjà aſſez étendu * pour cauſer de la jalouſie à la République.

Le commencement de l'année 1726. avait été des plus fatals à la Province de *Hollande* par la rupture ou l'affaiſſement de plusieurs digues, ce qui avait cauſé de grandes inondations, & ruiné quantité d'habitans. — L'Eté & l'Automne de 1727. cauſèrent dans la République & ſurtout en *Hollande*, des maux plus funeſtes encore par une ſorte de fiévre putride qui y fit regner une mortalité presque générale. A *Amſterdam*, où le nombre des morts pendant l'automne, ſe monte à peine à deux cens par ſemaine, l'on en compta alors jusqu'à ſix & ſept cens. —— Le Conſeiller - Penſionnaire *Hoornbeek* mourut auſſi le 17. de Juin de cette année à l'âge de 71 ans. Un mois après les Etats de *Hollande* disposèrent de cette importante charge en faveur de Mr. *Simon van Slingeland*, Tréſorier - Général. Deux jours après il parut pour la premiére fois de ſa vie à l'Aſſemblée des Etats de *Hollande*. L'on remarque qu'il fut le ſeul Conſeiller - Penſionnaire qui n'y eut point encore eu entrée avant d'y paraître comme Miniſtre.

Grande mortalité.

Mort du Conſeiller-Penſionnaire *Hoornbeek*, à qui ſuccéde Mr. *Simon van Slingeland*.

Sui-

* Il parut, par la liſte que l'on fut obligé d'exhiber du nombre de ſes Vaiſſeaux actuellement en ſervice, que, depuis ſon établiſſement en 1722. la Compagnie d'*Oſtende* avait fait partir dix-huit Vaiſſeaux pour la *Chine* & les *Indes*, dont cinq étaient revenus richement chargés, un avait péri ſur le *Gange*, & les douze autres étaient encore attendus, lors de la ſignature du Projet pour le maintien de la paix générale.

SUIVANT le projet pour la paix générale, les Plénipotentiaires des Puissances devaient s'assembler à *Aix-la-Chapelle*, mais le Cardinal de *Fleury* ayant représenté que cette ville était trop éloignée de la Cour pour qu'il pût s'y rendre, l'on nomma *Cambrai*, & ensuite *Soissons*, où les Conférences furent ouvertes le 24. de Juin 1728. Deux objets principaux y étaient recommandés aux soins des Plénipotentiaires de la République; l'abolissement entier de la Compagnie d'*Ostende*, & satisfaction entiére sur les affaires de l'*Oost-Frise*. * Mais les intérêts opposés des Puissances élevèrent bientôt obstacles sur obstacles; les négociations en souffrirent, l'on se rallentit de part & d'autre, l'on sembla même vouloir se préparer à soutenir ses droits respectifs par la force; cependant avant d'en venir à une rupture, il fut résolu de transférer en *Espagne* les Conférences entamées à *Soissons*. La plupart des Plénipotentiaires, qui s'étaient déjà re-

Conférences de *Soissons*.

1728.

* Les Etats-Généraux étaient *Engagistes* de la Principauté & de la Ville d'*Embden*, qui avaient été hypothéquées pour des avances considérables qu'ils avaient fait. Suivant les conventions ils avaient droit de mettre garnison dans *Embden* & dans quelques autres lieux. Des différends survenus entre le Prince d'*Oost-Frise* & ses *Communes* avaient insensiblement engagé l'Empereur & les Etats dans la querelle. Les Commissaires de l'Empereur, (l'Electeur de *Saxe* & le Duc de *Bronswick-Wolfenbuttel*) s'attribuaient dans cette principauté des droits que les Etats-Généraux prétendaient subversifs de ceux qu'ils y avaient eux-mêmes, & ce fut pour remédier à ces abus, & décider la querelle définitivement, qu'après plusieurs tentatives inutiles, ils résolurent enfin de porter au Congrès de *Soissons* l'affaire si compliquée de l'*Oost-Frise*.

Traité de *Séville.*

retirés chez eux, se rassemblèrent à *Séville*, & vers la fin de 1729. l'on parvint enfin à y conclure & signer un Traité, auquel les Etats-Généraux accédèrent, parce que l'*Espagne* concourait actuellement avec eux pour forcer l'Empereur à retirer pour toujours & sans reserve l'Octroi de la Compagnie d'*Ostende*.

Installation du Prince d'*Orange* comme *Stadhouder* de *Groningue* & de *Gueldres.*

Ce fut le 16. de Septembre de cette année que le Prince d'*Orange* & de *Nassau*, qui avait dix-huit ans accomplis, fut solemnellement reconnu & installé à *Groningue*, *Stadhouder* de cette Province & des *Ommelandes*. Le 16. d'Octobre la cérémonie de l'installation se fit à *Zutphen* pour le *Stadhouderat* de la Province de *Gueldrès*. Le Prince fixa ensuite sa Résidence à *Leeuwaarde* en *Frise*, dont il était *Stadhouder* héréditaire.

Les *Algériens* prennent deux Vaisseaux de la Compagnie des *Indes.*

Parmi les évènemens de cette année, qui méritent quelqu'attention, l'on remarque la prise de deux Vaisseaux de la Compagnie des *Indes-Orientales* par quatre Corsaires d'*Alger*, quoique la paix avec cette Régence *Barbaresque* eut été signée dès l'année 1726. Le Capitaine *Schryver*, qui, lors de cette prise, traitait à *Alger* de la rançon de quelques Esclaves, s'étant plaint au *Dey* d'une infraction si manifeste au dernier Traité, on lui répondit que les deux Vaisseaux étaient de bonne prise puisqu'ils n'avaient pû montrer de passeport *Algérien*. Mr. *Schryver* eut beau représenter au *Divan*, que ces Vaisseaux, appartenant à la République, n'avaient pas besoin d'être munis de ces sortes de Passeports; le *Divan*, loin de se payer de ces raisons, menaça de confisquer les Vaisseaux & leurs

leurs Cargaiſons; & ce ne fut qu'après les plus grandes difficultés que Mr. *Schryver* obtint que les deux Vaiſſeaux pourſuivraient leur voyage; encore cette permiſſion lui fut-elle vendue; le *Divan* ayant exigé la moitié de tout l'argent comptant qui ſe trouvait ſur les deux Vaiſſeaux & qui ſe montait à 137,000 Florins.

Punition de ſix Perſonnes convaincues de correſpondance illicite.

DANS un Gouvernement dont la forme exige que les affaires, même les plus ſecrètes, ſe traitent en préſence & paſſent par les mains d'un grand nombre de perſonnes, l'on ne peut être trop ſévère à punir la coupable indiſcrétion de ceux qui abuſent de la confiance que le Souverain a miſe en eux. Au mois de Mars de cette année la Cour de *Hollande* ſe vit obligée d'infliger des peines infamantes à ſix perſonnes, convaincues de correſpondances illicites avec l'étranger. L'on avait découvert que ces ſix perſonnes, dont trois Clercs ou Commis au Greffe des Etats-Généraux, un Avocat & deux autres dont l'Hiſtorien ne déſigne ni le nom, ni l'emploi, s'étaient depuis long-tems laiſſés corrompre par l'argent ou les dons de quelques Miniſtres Etrangers, à qui ils faiſaient part des Réſolutions, des Lettres & autres Papiers d'Etat, parmi lesquels il y avait certaines Piéces, que l'on avait voulu à deſſein tenir ſecrètes. Parmi les Nouvelles qu'ils ſe mêlaient de ramaſſer, & que l'on mandait enſuite aux Cours Etrangères, l'un des Clercs avait fait écrire entr'autres „ que „ cinq Provinces, contre le ſentiment & malgré „ toutes les repréſentations de la *Hollande* & de „ la *Zélande*, avaient ſoutenu qu'il fallait laiſſer „ ſubſiſter le Droit au Marquiſat de *Veere* &

 de

„ de *Flessingue* jusqu'à la Majorité du Prince de „ *Nassau.* " * La Cour prit connaissance du délit, & condamna les coupables à différentes peines. A deux des Clercs l'Exécuteur fit passer son coutelas par dessus la tête ; le troisiéme fut exposé à la vue du public avec un écriteau sur la poitrine, sur lequel était écrit en *Hollandais* le mot *Parjure.* † L'Avocat fut rayé du Tableau ; & tous quatre furent ensuite bannis à perpétuité, de même que leurs deux autres Complices.

1730. Ambassade en *Russie.* La Paix qui regnait en *Europe*, quoique l'on prévit bien que le Traité de *Séville* aménerait bientôt une nouvelle guerre, laissait aux Etats la liberté toute entière de partager leurs soins entre les affaires de l'intérieur, & les moyens d'étendre leur Commerce au-dehors. Rélativement à ce dernier objet ils envoyèrent au Printems de cette année 1730. Monsieur *Daniel de Dieu*,

* Pour mettre le Lecteur au fait de la nature de ce crime d'Etat, il est bon de faire observer que, toutes les fois que les Etats de *Zélande* avaient déclaré le *Stadhouderat* aboli, dans leur Province, ils avaient aboli en même tems les droits, prétendus par les Princes d'*Orange* au Marquisat de *Veere* & de *Flessingue*, comme ils abolissaient toujours dans les mêmes circonstances le titre de *Premier-Noble* de la Province, affecté aux Princes d'*Orange* depuis l'établissement de la République. Il est vrai que d'ordinaire il s'élevait des disputes pour savoir si ces Droits appartenaient aux Princes d'*Orange*, comme *Stadhouders* ou à quelqu'autre titre. Dans un tems donc où la Province de *Zélande* était bien éloignée de penser à rétablir le *Stadhouderat*, c'était se rendre coupable de quelque chose de plus qu'une indiscrétion en donnant des avis que le Souverain pouvait avec raison regarder comme séditieux.

† *Meineedig*, dit le *Hollandais.*

Dieu, ancien Echevin d'*Amsterdam*, en qualité d'Ambassadeur à la Cour de *Russie*, où regnait alors l'Impératrice *Elizabeth*. Mr. *de Dieu* était principalement chargé de négocier un Traité d'amitié & de commerce entre les deux Puissances, & de convenir d'un nouveau tarif des droits à payer dans toute la *Russie*. Mais l'on ne put parvenir à s'entendre, & l'Ambassadeur revint en 1732. sans avoir rien conclu. —— L'Octroi de la Compagnie des *Indes-Occidentales* étant sur le point d'expirer, les Etats-Généraux le renouvellèrent pour trente ans; mais ils permirent à un chacun de faire la traite des Esclaves sur les côtes d'*Afrique*, à certaines conditions cependant qui compensaient en quelque sorte le préjudice causé par là à la Compagnie.* D'autres objets occupèrent bientôt les Etats. Ceux de *Hollande* défendirent, sous des peines très-sévères, aux Prêtres *Catholiques* de leur Province, de faire publiquement ou en secret l'office du Pape *Grégoire* VII. nouvellement canonisé par *Bénoit* XIII. La raison de cette sage défense, faite également en *France* & en *Allemagne*, venait de ce que dans l'Office du nouveau Saint, la Cour de *Rome* faisait un éloge aussi pompeux qu'indiscret des querelles scandaleuses qui

Prolongation de l'Octroi de la Compagnie des *Indes-Occidentales*.

Nouveau serment exigé des Prêtres *Catholiques*.

* Ces conditions étaient une certaine somme que l'on payait à la Compagnie, à titre de redevance, & défense de commercer dans certains lieux, dont la Compagnie se réservait à elle seule le Commerce exclusif; quelque tems après elle consentit pourtant à ouvrir la navigation à un chacun dans tous les lieux de sa dépendance indifféremment, pour le terme de 20 ans.

qui s'étaient élevées dans le onziéme siécle entre *Grégoire* VII. & l'Empereur *Henri* IV. *. Les Etats ne s'en tinrent pas à cette prudente démarche; bientôt ils exigèrent de tous les Prêtres *Catholiques* une nouvelle promesse d'obéissance & de soumission. Ils voulurent aussi qu'ils donnassent une déclaration légale, qui leur tiendrait lieu de serment, par laquelle ils reconnaîtraient avoir une aversion sincère pour la doctrine de ceux qui enseignent „ que le Pape, ou „ toute autre Puissance Ecclésiastique a le pouvoir de délier les sujets du serment de fidélité „ & d'obéissance qu'ils doivent à leur légitime „ Souverain, pour cause d'Hérésie ou autre rai- „ son quelconque. " Aux peines portées par cet Edit contre les contrevenans, les Etats eurent la prudence d'ajouter une clause qui, plus que tout le reste peut-être, assurait le succès de leurs sages précautions. Ce fut d'interdire l'entrée de leur Province, pour y faire les fonctions sa-

* Personne n'ignore les suites de la fameuse querelle entre l'Empire & le Sacerdoce, qu'aucun Pontife ne poussa avec plus d'acharnement que le Pape *Hildebrand* (*Grégoire* VII.) qu'aucun Empereur ne soutint avec plus de fermeté que *Henri* IV. L'Empereur avait été excommunié à différentes reprises par le fougueux *Hildebrand*, qui l'avait déclaré déchu de sa dignité impériale, & avait délié tous ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. Une Doctrine aussi pernicieuse que celle qui rompt le lien qui unit les peuples à leur Souverain, préconisée avec emphase dans le *Rituel* d'une Communion *Chrétienne*, dont presque tous les Membres reconnaissent une Jurisdiction étrangère, différente de celle du Souverain auquel les ont soumis, la Nature & les Loix, parut aux Etats de *Hollande* mériter toute leur attention, & fit naître les Edits sévères publiés contre les Prêtres *Catholiques*.

ſacerdotales, à tout Prêtre qui ne ſerait pas né ſujet de la République, mais ſurtout aux Moines & nommément aux *Jéſuites*.

Le crime de *Pédéraſtie* ſévèrement puni.

CETTE année fut encore mémorable par quelques changemens, que le malheur des tems & la perverſité des mœurs obligèrent les Etats de quelques Provinces à faire dans une partie de leur jurisprudence criminelle. L'on venait de découvrir avec autant d'horreur que de ſurpriſe, que ce crime presqu'inconcevable, qui tire ſon nom d'une de ces villes infâmes que le feu du Ciel conſuma jadis pour les punir de leurs abominations *, que la *Pédéraſtie* en un mot avait fait des progrès étonnants dans ces Provinces. Quoique ce crime eut toujours été puni de mort en *Hollande* & dans les autres Provinces, il s'y commettait ſi rarement, ou peut-être les coupables ſe dérobaient alors avec tant de ſoin à l'œil de la juſtice, que le Souverain, par des motifs que ſemblait devoir avouer la prudence elle-même, avait jusqu'ici trouvé à propos de tenir très-ſecrétes toutes les procédures rélatives à cet objet. Et ſi de loin à loin quelques coupables avaient été punis, le public avait toujours ignoré & la nature de leur délit & le genre de leur ſupplice; ou plutôt ces perſonnes disparaiſſaient de la ſociété, ſans que le public pût même en conjecturer la cauſe. Mais ſoit que l'eſpoir de l'impunité eut enhardi les coupables, ſoit que la dépravation des mœurs fut parvenue au point où le vice oſe lever ſans pudeur le masque de l'honnêteté, il eſt ſûr que le crime dont

* Voyez *Geneſe* XIX.

dont nous parlons, s'était si généralement répandu, & qu'on le commettait avec si peu de retenue, que le Souverain se vit obligé de sévir ouvertement contre les coupables, qui se trouvèrent partout en très-grand nombre. Des personnes de tout âge, de tout rang, de toute religion, furent accusées, convaincues, & publiquement exécutées. Ceux qui, en plus grand nombre encore, s'étaient dérobés par la fuite à l'animadversion des Loix, furent décrétés, ajournés, & ensuite condamnés par contumace à un bannissement perpétuel. Les Etats de *Hollande* publièrent alors un Edit très-étendu & très-sévère contre ceux, de quelque condition qu'ils fussent, qui seraient convaincus de s'être souillés de ce crime abominable, soit de fait, soit par séduction, soit en prêtant ou en relouant simplement aux *Pédérastes* quelqu'apartement de leurs maisons, pour y jouïr de leurs infâmes plaisirs. La peine pour tous était capitale & devait être publique; le genre du supplice était laissé au choix du juge. Cette sévérité nécessaire arrêta au moins pour quelque tems les progrès de la corruption; mais elle ne fit que l'arrêter, & de nos jours nous avons vû dans quelques villes de la *Hollande* des exécutions presqu'aussi multipliées qu'en 1730.

La confiscation des Biens abolie en *Hollande*.

Le mal qu'on cherchait à détruire produisit un bien, qu'il serait à souhaiter que tous les Etats bien policés voulussent imiter. En *Hollande*, comme presque partout ailleurs, le *Fisc* s'enrichissait des dépouilles des personnes punies pour crimes capitaux, & les Enfans y portaient ainsi à la lettre l'iniquité de leurs péres. Le grand nombre des coupables exécutés ou fugitifs

tifs & bannis, engagea néceſſairement les Etats de *Hollande* à traiter avec les plus mures délibérations la matiére de la confiſcation des Biens. Cette maniére de perpétuer, pour ainſi dire, la peine du crime ſur la perſonne même de l'innocent parut inique à la plûpart des membres. Ils firent obſerver que de tout tems la confiſcation avait paru aux Citoyens une jurisprudence odieuſe, qui avait donné lieu à nombre de querelles & de procès, & qui était naturellement incompatible avec la liberté. Toutes ces conſidérations portèrent les Etats de *Hollande* à abolir pour toujours la confiſcation des Biens dans leur Province, pour quelque crime que ce pût être ſans excepter même ceux de Félonie & de Lèze-Majeſté.

L'INTERVALLE de cinq ou ſix années ne préſente presqu'aucun évènement digne d'une attention particuliére de la part des Etrangers. En 1731. L'on vit paſſer dans les *Provinces-Unies* une foule d'Emigrans ſortis de l'Archevêché de *Saltzbourg* pour ſe mettre à couvert de la perſécution qu'on leur y faiſait ſouffrir. Ils furent favorablement accueillis des Etats, qui les diſtribuèrent dans l'Ile de *Cadſand*, les occupèrent à différents travaux, & même quelques années après leur firent bâtir un Temple, & leur donnèrent un Miniſtre entretenu aux dépens de l'Etat. * — Ce fut auſſi cette an-

Emigrans de Saltzbourg.

1731.

* De huit cents *Saltzbourgeois* qui s'étaient réfugiés ſur les terres de la République, il n'y en eut que deux cents qui tirèrent un avantage réel de la charité du Souverain. Les uns abandonnèrent de tems en tems les établiſſemens qu'on

année que le Prince d'*Orange*, agé de vingt ans, prêta ferment aux Etats de *Frise* comme *Stadhouder* héréditaire & Capitaine-Général de cette
1732. Province. — Une Paix de vingt ans n'avait pas peu contribué à faire perdre aux Troupes de la République cet uſage des armes, cette *accoutumance* aux évolutions & à la diſcipline militaires, qui dans un jour de bataille, au moment de livrer un aſſaut, dirige le courage, ſupplée à la force & à la valeur, & aſſure la ſubordination, qui eſt l'ame & le ſoutien de tout pouvoir militaire. Les brouilleries qui s'étaient élevées de nouveau entre quelques Puiſſances, faiſaient craindre une guerre prochaine, & quoique la République pût peut-être éviter d'y prendre part, il était toujours à craindre qu'elle ne s'y vit forcée, il était au moins de la prudence qu'elle ſe mit en état de ſe défendre ſi elle était attaquée, ou de ſecourir ſes Alliés ſi elle y était obligée. L'on penſa donc aux moyens d'exercer les Troupes, & l'on déſigna pour le commencement de Septembre de l'année 1733. un Campement dans les Plaines d'*Ooſterhout* près de *Bréda*, ſous la direction du Général Comte de *Hompeſch*, & où le Prince d'*Orange* voulut bien paraître à la tête de ſon Régiment de Cavalerie. Après avoir fait la revue générale des forces de l'Etat, l'on exerça les troupes dans toutes les parties de la

Campement à *Bréda*.

qu'on leur avait procurés; les autres, plus coupables peut-être, ſe virent à peine affranchis de la contrainte d'aller à la Meſſe dans leur propre patrie, qu'ils s'empreſſèrent d'y aller dans un Pays où les Loix ne gênent point la conſcience.

la *Tactique*, & l'on donna aux Spectateurs, accourus de toutes parts, le plaisir d'un spectacle nouveau pour eux, & qui leur offrait en petit un tableau assez ressemblant de toutes les fureurs de la guerre. — Quelques disputes qui s'élevèrent cette année entre les *Catholiques* de ces Provinces, au sujet de certaines propositions de *Jansenius*, & celles causées pour l'envoi d'un *Vicaire Apostolique*, attirèrent quelques instans l'attention du Souverain. Par sa prudence il prévint les maux auxquels d'autres Etats étaient exposés pour la même cause, & réprima le zèle un peu trop actif de certains Ministres de l'Eglise dominante, qui sur les prétendus dangers de la nomination d'un *Vicaire Apostolique*, qui pourtant n'eut pas lieu, s'étaient ingérés de donner des avis qu'on ne leur demandait pas, & de faire retentir leurs chaires de leurs plaintes indécentes contre ce qu'ils nommaient la tiédeur du Gouvernement pour le maintien de la Religion *Réformée*. — Mais des soins plus importants que des querelles de Théologiens occupèrent bientôt toute la vigilance du Gouvernement. Ce fut à peu près vers ce tems que l'on découvrit dans différents endroits de ces Provinces * cette espèce de vers † jusqu'alors inconnue, nouveau fléau qui

Pilotis rongés par les vers.

* Ce fut vers l'automne de 1730. que l'on s'apperçut des premiers ravages causés par les vers de mer à la Digue de *Westcapelle* dans l'Ile de *Walcheren*; une année plus tard l'on découvrit les mêmes dégats aux digues de *Medenblik*, du *Helder*, du *Texel*, & tout le long des côtes de la *Frise*.

† Ces insectes si dangereux que les uns nomment *vers de mer*, les autres, *vers à Pilotis*, avaient été probablement apor-

qui ſemblait menacer d'une ruine prochaine les Provinces maritimes de la République, mais auquel probablement l'on en dut en partie la conſervation. En effet les ravages cauſés par ces inſectes aux Pilotis, poutres & paliſſades, employées dans ces Provinces à la conſervation des Digues, firent penſer aux moyens d'arrêter les progrès du mal & d'en prévenir les ſuites. Parmi les différents projets qui furent préſentés, ceux des nommés *Pierre Straat* & *Pierre van der Deure* furent adoptés, comme répondant le mieux aux vues que l'on ſe propoſait. Ils firent enlever avec la bêche, jusqu'à une certaine profondeur déterminée, l'Algue qui bordait le pié de la levée de terre, qu'ils étayèrent d'une forte paliſſade affermie avec effort dans cette algue coupée, en obſervant que les vuides formés au pié de la digue puſſent ſe remplir d'une nouvelle herbe marine. Au devant de cette paliſſade ils firent faire un ouvrage de maçonnerie en talud, dont le pié poſait ſur le fond même de la mer. Ce talud conſtruit de gros cailloux & d'éclats de roches ſervait à garantir les pieux de la jettée de la morſure des vers, & défendait en même tems la

portés ou des *Indes*, ou de l'*Amérique*, ou peut-être même de la mer du *Nord* dans des Vaiſſeaux, où l'on en avait déja apperçus depuis longtems. Le ver de mer était d'une ſubſtance molaſſe & visqueuſe; ſa tête était dure & garnie de deux écailles en forme de rape ou de ſcie, au moyen desquelles il perçait le bois le plus dur, même celui de chêne. A chaque côté de la queue, molle comme le reſte du corps, paraiſſaient auſſi deux écailles en forme de ciſeaux ou de tranchants, que l'on voyait quelquefois ſortir du bois, & qui ſervaient de défenſes à cette queue, où il parait qu'était placée la reſpiration de ce petit animal.

la digue contre le choc & la violence des vagues. Ce fut de cette maniére que l'on pourvût, mieux qu'on ne l'avait jamais fait auparavant, à la fureté & à la confervation des Digues. L'effroi dont remplit toute la République la découverte des dégats caufés par ces vers de mer, avait fait réfoudre le Souverain à ordonner des priéres publiques dans toutes les Eglifes, pour demander au Ciel qu'il daignât arrêter les funeftes effets de ce fléau fi redoutable. Ces Priéres fe répétaient toutes les femaines à un jour fixé, & durèrent même affez longtems après que le fléau eut ceffé, & que l'expérience eut appris que le danger que l'on avait tant redouté, avait tourné à l'avantage des Peuples, par les fages précautions que la crainte d'un plus grand mal avait fait prendre au Souverain, & auxquelles l'Etat doit encore fon falut.

Nouvelle difpute au fujet du Marquifat de *Veere* & de *Fleffingue.*

CE fut en cette année 1732. que l'on parvint enfin à régler définitivement les prétentions refpectives du Roi de *Pruffe* & du Prince d'*Orange* à la fucceffion de *Guillaume* III. Mais cette affaire fut à peine décidée à la fatisfaction des parties & nommément du jeune Prince, que les Etats de *Zélande* déclarèrent unanimément „ qu'en vertu de leur puiffance fouveraine & „ du pouvoir inconteftable qu'ils en avaient, ils „ affranchiffaient dès à préfent & pour toujours „ de fait & de droit, les villes de *Veere* & de „ *Fleffingue* de toute dépendance féodale, vou„ lant & ordonnant que déformais elles fuffent „ regardées comme villes libres du Comté de „ *Zélande.* " En faifant part de cette réfolution aux Etats-Généraux, ils les priaient de ne point ad-

adjuger ces deux villes aux Héritiers de *Guillaume* III. comme faiſant part de ſa ſucceſſion, mais de leur offrir en dédommagement cent mille Riksdales de la part de la *Zélande*. Le Prince d'*Orange* ne manqua pas de proteſter contre un Arrêt qui lui était ſi préjudiciable, & qui le privait du patrimoine de ſes péres. Les raiſons du Prince, qui rejetta l'offre pécuniaire qu'on lui faiſait, étaient ſpécieuſes, celles des Etats de *Zélande* ne le ſemblaient pas moins. Il s'agiſſait de ſavoir ſi les Etats étaient fondés à en agir comme ils faiſaient? Eux & ceux qui penſaient comme eux, ſoutenaient qu'oui; le Prince d'*Orange* au contraire & les Provinces qui ſuivaient ſon parti, prétendaient que non. L'on ne diſputait pas aux Etats de *Zélande* le droit de *Souveraineté* ou de *Dominium eminens*; mais l'on ſoutenait qu'ils ne pouvaient s'en ſervir que très-rarement, & ſeulement pour des raiſons très-preſſantes. Les Etats de leur côté avouaient que cela était vrai; mais ces raiſons très-preſſantes, diſaient-ils, exiſtaient actuellement. Leur liberté courait le plus grand danger s'ils laiſſaient ſubſiſter le fief de ces deux villes; & ſi l'on en inveſtiſſait le Prince d'*Orange*, il pourrait ſe ſervir de l'autorité & du crédit qu'il en recevrait pour porter atteinte à cette liberté. Et ſi ces craintes étaient fondées, comme ils prétendaient qu'elles l'étaient, pouvait-on trouver mauvais que, pour s'en affranchir, ils fiſſent uſage de leur droit de Suzeraineté? Le parti du Prince d'*Orange* ne demeura pas ſans replique, il ſoutint que la crainte des *Zélandais* était chimérique, & l'on peut voir dans les piéces différen-

rentes qui parurent alors, & ſurtout dans l'avis du Magiſtrat de *Veere*, les raiſons qui prouvaient que cette crainte n'était pas fondée. Mais à qui appartenait la déciſion de ce différend ? Quel juge devait prononcer entre deux ſentimens ſi oppoſés? Les Etats de *Zélande* prétendaient qu'eux ſeuls avaient droit de juger ; & réellement ils abolirent le Fief de *Veere* & de *Fleſſingue* qui en vertu d'un Octroi des Etats de *Zélande* du 20. d'Août 1733., jouirent ſeules de tous les droits du Marquiſat, jusques à la révolution mémorable de l'année 1747. qui rétablit le Prince d'*Orange* dans la pleine & entiére poſſeſſion du Patrimoine de ſes Péres; révolution qui prouva en même tems aux Etats de *Zélande*, combien ils étaient alors dans l'impuiſſance de faire valoir leur déciſion, & que la ville de *Veere*, dès l'année 1723. avait mieux prévu & mieux deviné qu'eux les changemens qui arriveraient, & qui arrivèrent en effet comme nous le verrons bientôt.

Le Prince d'*Orange* épouſe une Princeſſe d'*Angleterre*.

La démarche des *Zélandais*, & un traité nouvellement conclu entre la *France* & les Etats-Généraux pour la ſureté de leur Barriére & la neutralité des *Pays-Bas Autrichiens*, pendant la guerre pour l'élection d'un Roi de *Pologne*, ſemblaient reculer plus que jamais l'élévation ultérieure du Prince d'*Orange*. Auſſi *George* II. * Roi d'*Angleterre*, parut-il aſſez mécontent de ces meſures. Depuis quelque tems ce Monarque était intéreſſé à l'avancement du Prince d'O-

* *George* I. était mort à *Osnabrug* d'une eſpèce d'Apoplexie le 22. de Juin 1727. à l'âge de 68 ans.

d'*Orange*. Il avait consenti à lui donner en mariage la Princesse *Anne*, sa fille ainée, & il était naturel qu'il souhaitât qu'un Prince, qui devait devenir son gendre, pût prétendre à toutes les dignités dont avaient été revêtus ses Ancêtres. Si la République avait pû être engagée à prendre part à la guerre de *Pologne*, comme l'Empereur avait tâché d'y porter les Etats en leur demandant des seçours qu'ils crurent pouvoir refuser honnêtement, l'on eut pu se flatter que c'eut été une occasion pour le Prince d'*Orange* de s'élever par dégrés à toutes les grandes Charges de la République, mais le traité avec la *France* faisait évanouir cette espérance, & c'était ce qui déplaisait à *George* II. Cependant le mariage projetté entre le Prince d'*Orange* & la Princesse d'*Angleterre* fut célébré à *Londres* le 25. de Mars de l'année 1734. Le Roi ne manqua pas d'en donner aussitôt connaissance aux Etats-Généraux. ,, Les Rois ses Prédécesseurs, dit-il dans la lettre qu'il leur écrivait, avaient ,, toujours heureusement affermi leurs Alliances ,, avec la République des *Provinces-Unies*, en ,, unissant leurs maisons à celle des Princes d'*Orange*; & il avait voulu imiter leur exemple par le mariage dont il leur faisait part. ,, Qu'au reste s'il avait consenti à cette union, ,, il avait eu principalement en vue l'intérêt & ,, le bien-être de la Religion *Protestante*; la ,, sureté & le maintien de la succession au Trône telle qu'elle avait été réglée par la Loi, ,, & l'espoir d'en voir augmenter la confiance ,, & l'amitié entre lui & la République. " *George* terminait sa lettre par dire ,, qu'il ne dou- ,, tait

1734.

Lettre du Roi d'*Angleterre* aux Etats-Généraux au sujet du mariage du Prince.

„ tait pas que les Etats ne reçussent & ne traitassent sa fille d'une maniére qui répondît aux „ sentimens avantageux qu'il avait toujours cultivés en faveur de leur République. " La réponse des Etats fut décente, mais l'on y observa quelques traits remarquables. Ils y souhaitaient non-seulement, „ que le mariage qui „ venait de se conclure, répondît aux grandes „ vues de sa Majesté; ils le considéraient aussi „ comme une preuve de l'affection que leur „ portait le Roi, puisqu'il avait bien voulu se „ choisir pour gendre un Prince, qui leur était „ si étroitement attaché, & dont ils honoraient „ le mérite personnel, qui leur rappellait celui „ de ses Ancêtres de même que les services qu'ils „ avaient rendus à l'Etat. Et puisque vôtre „ Majesté, disaient-ils à la fin de leur lettre, „ a choisi, pour y fixer le séjour de sa fille „ bien-aimée, *une République libre comme est la* „ *nôtre*, nous espérons qu'elle y trouvera toute „ la satisfaction & le contentement que pourront „ lui procurer la situation des Lieux & *la forme* „ *actuelle de notre Gouvernement*, *à la conservation* „ *de laquelle nous nous intéressons fortement.* " La conclusion de cette Lettre était trop remarquable, surtout dans les circonstances présentes, pour ne pas paraître à bien des gens avoir été ménagée ainsi par des motifs secrets, mais aisés à deviner. En effet plusieurs personnes crurent qu'en s'exprimant ainsi, les Etats avaient eu en vue de faire perdre au Roi d'*Angleterre* tout espoir de voir un jour son gendre élevé au *Stadhouderat* des Provinces, qui jusqu'ici avaient préféré un Gouvernement sans *Stadhouder*. Ils se croiaient même d'au-

Réponse remarquable des Etats-Généraux.

d'autant plus fondés à donner cette interprétation aux motifs qui avaient fait parler les Etats de la sorte, qu'ils étaient assurés qu'après une alliance aussi brillante & aussi avantageuse, les amis du Prince d'*Orange* ne manqueraient pas de saisir la première occasion qui se présenterait pour le faire élire *Stadhouder* de *Hollande* & des autres Provinces. On affecta même de répandre, & quelques-uns furent assez crédules pour y ajouter foi, que pour mieux parvenir à cette fin, l'on prétendait profiter de certains mouvemens séditieux qui s'étaient élevés parmi le peuple pendant l'Eté de cette année. Cet évènement singulier mérite d'être rapporté dans quelque détail.

Emotion populaire à l'occasion de la *Fête-Dieu* & de la *Saint-Jean.*

L'on sait que le jour du *Saint-Sacrement* ou la *Fête-Dieu* est une des Fêtes mobiles du Calendrier *Romain*, & que la *Saint-Jean* d'Eté tombe toujours au 24. du mois de Juin. La superstition *Catholique* avait depuis longtems prédit les révolutions les plus étranges, si jamais il arrivait que ces deux Fêtes tombassent en un même jour, & cette prédiction était crue parmi les *Catholiques* de ces Provinces aussi bonnement que parmi ceux des autres Nations. L'année 1734. était justement l'année fatale où devait luire ce jour si terrible. Il approchait, & l'espoir & la crainte remplissaient toutes les ames superstitieuses, car il s'en trouve dans toutes les Religions. Bientôt les bruits les plus effrayants se répandirent dans la plupart des Provinces; l'on n'y parlait que des terribles révolutions qui menaçaient ce jour-là les grandes Villes & le Plat-Pays. Ici des Villes entiéres seraient détruites;

là

là les *Papistes* feraient un carnage affreux des *Protestants*, se remettraient en possession des Eglises publiques, massacreraient ou du moins déposeraient tous les Magistrats. L'on assurait qu'à *Amsterdam*, les *Catholiques* avaient déjà formé entre eux une nouvelle Magistrature, qui devait entrer en fonction pendant ce jour fatal; quelques membres de la Régence actuelle, ajoutait-on, étaient eux-mêmes *Catholiques* dans le cœur. L'on publiait que ceux de la Religion *Romaine* avaient en différents endroits des amas d'armes & de poudre pour s'en servir contre les *Reformés*. D'autres affirmaient que dans différentes Eglises, & nommément dans les bancs des Magistrats, l'on avait trouvé des cordes, indice du supplice infamant que l'on souhaitait, que l'on préparait peut-être à ces Magistrats. Tous ces bruits, reçus par les gens sages & éclairés pour ce qu'ils étaient réellement, ne laissèrent pas d'inspirer une si grande frayeur au vulgaire ignorant & crédule, que dans quelques Villes & Villages le Magistrat se crut obligé de se précautionner contre les évènemens de ce jour si redouté. Dans quelques villes on redoubla la garde, dans d'autres l'on desarma quelques personnes suspectes *; cependant ces sortes de pré-

* L'on peut juger à quel point la frayeur s'était emparé de quelques esprits, par les faits que nous allons rapporter. Tous les environs de *Goes*, en *Zélande*, sont habités par un grand nombre de Paysans *Catholiques*; aussi le Magistrat y crut-il le danger plus réel & plus pressant; quelqu'un à qui il était échappé quelques paroles ménaçantes y fut emprisonné; mais cet exemple de sévérité n'empêcha pas un autre, de crier publiquement par les rues *Vivat Orange!* Il est vrai que celui-ci était yvre, mais le Magistrat ne s'en crut pas moins obligé de veil-

précautions furent si peu générales, que le Magistrat de la plûpart des Villes crut inutile d'en prendre aucune. A *Leeuwaarde*, où le Prince d'*Orange* faisait sa résidence ordinaire, son Altesse se montra dans les différents quartiers de la ville; mais elle ne découvrit nulle part la moindre trace de soulèvement ou de sédition. Enfin ce jour qui devait être si fatal au repos de la République, s'écoula comme tous les autres; & soit que les soins pris en quelques lieux par le Magistrat eussent contribué à y maintenir la tranquillité; soit qu'en général le peuple ne fut ni assez superstitieux, ni assez credule, pour prendre feu & exciter un soulèvement sur de simples bruits, dont l'invraisemblance était palpable; il ne fut marqué par aucune de ces révolutions, aussi légérement crues que faussement prédites. Il est vrai que quelques-uns ont prétendu que certains partisans outrés de la maison d'*Orange*

veiller à la sureté de ses Foyers & de ses Autels, & de se tenir en garde contre tout évènement. Aussitôt l'on fait venir quelques munitions de guerre de *Bergen-op-zoom*, on fait prendre les armes à la Bourgeoisie, on ferme les portes de la Ville. Un vieux Château, presque tombé en ruines, appartenait à un *Catholique Romain*, Vieillard à qui le grand âge ne permettait plus de s'intéresser beaucoup aux changemens qui pouvaient arriver dans sa patrie; mais sa religion le rendait suspect, & l'on ne doutait pas que son Château ne renfermât quelqu'amas d'armes & d'attirails militaires; on y fit les plus exactes perquisitions; à peine, dit l'Histoire, y trouva-t-on autre chose que des nids de chauve-souris. Enfin la crainte était si grande & si générale à *Goes*, qu'un chien, nageant dans un des fossés de la Ville, fut pris pour un Ennemi ou un *Français* (car dans ces Provinces ces deux termes sont souvent synonimes) qui venait reconnaître la Ville, que l'on voulait sans doute assiéger.

d'*Orange* avaient eux-mêmes excité ces mouvemens, qu'ils fomentaient ſous main, afin de s'en ſervir enſuite, dès que la ſédition qu'ils en attendaient aurait éclaté & fait des progrès, pour forcer les Etats à élever le Prince au *Stadhouderat* de toutes les Provinces. L'on ajoute même que dans pluſieurs villes l'on tenait tout prêt le Pavillon d'*Orange* ſur le clocher des Egliſes, & qu'on n'attendait pour l'y planter que le ſignal de la Revolte. Mais tous ces bruits ont paru enſuite ſi peu fondés, que l'Hiſtoire ne les rapporte que pour faire voir jusqu'où l'eſprit de parti pouſſe quelquefois les ſuppoſitions les plus gratuites. Ce qui eſt de certain, c'eſt que le jour de la Fête combinée du *Saint-Sacrement* & de *Saint-Jean* fut à peine paſſé, que la folle eſpérance des uns & la crainte plus chimérique encore des autres, s'évanouirent d'elles-mêmes, & ne furent plus qu'un objet de honte & de ridicule. Il eſt ſûr auſſi que tous ces bruits affectèrent ſi peu les gens ſenſés, qu'ils n'eurent pas la moindre influence ſur le gouvernement préſent. L'on était même ſi éloigné alors de penſer à y apporter quelque changement, qu'un Miniſtre *Français* *, prêchant à *la Haye* le premier jour de l'année ſuivante, & ayant publiquement prié pour le Prince & la Princeſſe, fut menacé par le Souverain de la perte de ſes appointemens. Il eſt vrai que ce Miniſtre fut excuſé

* Monſieur *J. Royer*, qui fut depuis Chapelain de ſon Alteſſe, & qui remplit encore, avec une dignité vraiment paſtorale, les fonctions du Saint-Miniſtère à la Cour du Prince *Stadhouder* d'aujourd'hui.

cufé lorsqu'il eut déclaré, qu'en priant pour Leurs Alteffes, il n'avait eu en vue que le bien-être de ces illuftres Perfonnes, & l'intérêt de la Religion Proteftante.

Francs-Maçons inquiétés en *Hollande* &c.

Les frayeurs du 24. de Juin avaient été l'effet d'une fuperftition religieufe, elles firent place au ridicule. Un autre genre de fuperftition jetta bientôt de nouvelles allarmes dans les Efprits, & s'attira même une attention plus férieufe de la part du Souverain. La Confraternité des *Francs-Maçons*, quoique depuis longtems répandue dans presque toutes les parties du monde, n'était pas connue dans ces Provinces, ou s'y était tenue tellement cachée, que le Public en ignorait encore l'exiftence. En *Italie*, en *France*, & furtout en *Angleterre* ces fortes de Sociétés oférent à peu près vers ce tems paraître avec moins de fcrupule & plus d'éclat qu'elles ne l'avaient encore fait. L'exemple des étrangers enhardit les *Francs-Maçons* de *Hollande*, & bientôt tout le monde fût que dans plufieurs Villes de la Province, & nommément à *Amfterdam* & à *la Haye*, les *Fréres* tenaient publiquement leurs *Loges*. L'on y recevait des perfonnes de tout rang, de tout Etat, de toute communion. Mais quel était le but de cette fociété, quels motifs pouvaient fi fouvent en raffembler les Membres? c'était là ce que l'on ignorait. Le myftère excite la curiofité, & fi elle n'eft pas fatisfaite, elle foupçonne de crime tout ce qu'on affecte de lui cacher. Il n'y eut point d'abfurdités qu'on ne publiât des *Francs-Maçons*; on foupçonna qu'ils s'engageaient par quelque promeffe à garder un fecret inviolable fur ce qui fe

ſe paſſait dans leurs aſſemblées; bientôt on leur prêta le ſerment le plus terrible, que l'on faiſait, diſait-on, prêter à chaque membre le jour de ſa réception, accompagnée, à ce que l'on prétendait, des cérémonies les plus effrayantes. Les *Frères*, qui ne pouvaient ignorer tous ces bruits, crurent les faire ceſſer & ſe juſtifier ſuffiſamment en déclarant que dans leurs aſſemblées il ne ſe paſſait rien qui put intéreſſer la Religion, les Mœurs ou le Gouvernement; ils firent plus. Ceux de *la Haye*, pour témoigner au public qu'ils ſe croyaient par l'innocence de leurs vûes à l'abri de la cenſure des Loix, annoncèrent dans une feuille périodique qu'ils y avaient fait l'ouverture de leur *Loge* en préſence du Grand-Maître *, & d'un Député Grand-Maître, qu'ils nommaient. Cette annonce eut un effet tout contraire à celui qu'ils étaient en droit d'en attendre. S'avouer publiquement pour ce que l'on eſt, ne fut jamais la démarche d'un homme ou d'une ſociété qui cherche à nuire. Celle des *Francs-Maçons* fut interprêtée à leur desavantage; elle fut regardée comme une inſulte, une bravade faite au public & aux Loix. Le moindre crime dont on les chargea fut de cabaler contre le Gouvernement. Les Etats de *Hollande* prirent enfin connaiſſance de l'affaire.. Quelqu'innocent que pût être le but des aſſemblées des *Francs-Maçons*, le myſtère qu'ils affectaient, les bruits desavantageux qui en

* Ce Grand-Maître ſe nommait *Jean-Corneille Radermacher*, Tréſorier-Général de ſon Alteſſe le Prince d'*Orange*.

en étaient les suites, ne permettaient pas à la prudence du Souverain de négliger un objet qui excitait tant de clameurs. On découvrit celui qui avait fait publier l'annonce; il avoua qu'il était membre de la Loge de *la Haye*, & qu'il n'avait rien fait que par l'ordre de la société, quoiqu'à l'insû du *Grand-Maître*. Pour instruire plus à fonds les *Gecommitteerde Raaden* (Conseillers-Commissaires) qui l'interrogeaient, il les renvoya à un certain Livre imprimé à *Londres* dès l'année 1723. Le Livre fut examiné, & l'on y trouva deux articles qui parurent assez graves au Souverain pour mériter toute son attention. * En effet les Etats de *Hollande* publièrent bientôt un Edit très-sévère, par lequel il était enjoint à la Cour Provinciale & aux Magistrats de toutes les Villes, de faire fermer sans le moindre délai toutes les Loges de *Francs-Maçons*, qui se trouveraient établies dans leur Ressort. L'Edit fut exécuté dans

* Par le premier de ces articles il était dit, „ que l'on „ admettait dans la Confraternité des personnes de toute „ Religion, pourvû qu'elles reconnussent la nécessité & les „ obligations des Loix morales, & qu'elles vécussent hon- „ nêtement; les Athées seuls & les Esprits-Forts étaient „ exclus de la Confrairie." Le second de ces Articles exigeait, il est vrai, „ que les Fréres se conduisissent com- „ me sujets soumis à la Puissance civile; mais si quelqu'un „ d'eux s'était rendu coupable de desobéissance au Souve- „ rain, de rebellion même contre l'Etat, il n'en était pas „ pour cela exclus de la Confraternité, pourvû qu'on ne „ put l'accuser d'aucun autre crime. Il était seulement „ obligé dans ce cas de desavouer sa desobéissance, & de „ se conduire de façon à ne point se rendre suspect au Gou- „ vernement."

dans toute sa rigueur; les Assemblées des *Francs-Maçons* furent partout défendues; à *Amsterdam* même on se servit des voyes de fait pour troubler & disperser les Fréres actuellement assemblés en Loge. „ Depuis ce tems, dit l'Histo-„ rien de la *Hollande*, l'on n'a plus guères en-„ tendu parler de *Francs-Maçons* dans ces Pro-„ vinces, quoiqu'il se trouve encore des gens „ dans quelques Villes qui ne font pas scrupule „ d'avouer qu'ils sont membres de cette Con-„ frairie. " Il ajoute que dans d'autres Pays, mais principalement en *France* & en *Italie*, „ l'on s'éleva avec la même rigueur contre les „ sociétés de *Francs-Maçons*; qu'elles s'étaient „ cependant toujours soutenues en *Angleterre*, „ mais que l'on n'avait jamais su avec quelque „ certitude, ce que l'on avait eu en vue dans „ ces Provinces rélativement à ces associations. *

Au

* Il parait assez singulier que Mr. *Wagenaar* aît ignoré que de son tems les *Francs-Maçons* s'étaient tellement rétablis en *Hollande* & dans la plupart des autres Provinces, qu'ils y jouissaient paisiblement de la liberté de s'assembler en *Loges*, & qu'ils en avaient dans presque toutes les Villes. Le Tome de la grande Histoire où il est parlé des *Francs-Maçons* n'a été publié qu'en 1758. & le renouvellement des Loges est fort antérieur à cette année. Mais il est plus étonnant encore que les Abréviateurs de la grande Histoire, qui n'ont publié leur Abregé qu'en 1774 & 1776. n'ayent pas été mieux informés d'un fait que personne n'ignore plus. C'est qu'il n'y à presque pas de Ville en *Hollande*, dans toute la République même, & dans ses Possessions les plus éloignées, qui n'aît actuellement une *Loge* pour le moins; que dans quelques Villes il s'en trouve plusieurs, qu'il y a à *la Haye* une Loge supérieure à toutes les autres, connue sous le nom de Loge-nationnale, & qu'enfin les personnes les plus distinguées de l'Etat se font gloire

 d'être

Les Etats travaillent à pacifier les Puiſſances actuellement en guerre.

AU-MILIEU du repos dont les *Provinces-Unies* jouiſſaient depuis pluſieurs années, les Etats-Généraux n'oublièrent pas que l'intérêt de leur Commerce exigeait que la paix fut générale en *Europe*. Ils s'étaient unis en conſéquence au Roi d'*Angleterre* pour engager les Puiſſances actuellement en guerre à ſe réconcilier. Ils préſentèrent pour cet effet un Projet que l'Empereur parut goûter, mais qui fut rejetté par la *France* & ſes Alliés, de même qu'une ſuſpenſion d'armes qui avait été propoſée enſuite. La continuation de la guerre pouvait cependant avoir des ſuites fâcheuſes pour la République, les Etats jugèrent donc à propos de ſe mettre en état de forcer les Puiſſances belligérantes à faire la paix; ils délibérèrent d'augmenter le nombre de leurs Troupes de terre de même que celui de leurs forces navales. Mais avant qu'ils en vinſſent à l'exécution, la *France* à qui il ne convenait pas de s'attirer de nouveaux ennemis, conſentit à une ſuſpenſion d'armes, qui fut bientôt ſuivie d'un traité ſéparé entre l'Empereur & cette Couronne; deſorte
1735. qu'avant la fin d'Octobre de l'année 1735. les préliminaires de la Paix furent ſignés à *Vienne*. Les deux Puiſſances maritimes qui s'étaient d'abord propoſées pour médiatrices furent à leur tour peu ſatisfaites d'une négociation, dont même on ne leur avait pas fait part, & dans laquelle

d'être d'une ſociété, actuellement reſpectée dans toute l'*Europe*, & dont les ſtatuts, à en juger par des faits connus de tout le monde, font honneur au bon-ſens & à l'humanité.

quelle on avait entiérement négligé l'intérêt de leur Commerce ; aussi refusèrent-elles d'en garantir les articles. Cependant les autres Puissances belligérantes, l'*Espagne* & la *Sardaigne*, accédèrent aussi au Traité commencé, en acceptant les Préliminaires signés par les Cours de *Vienne* & de *Versailles*, desorte que bientôt les hostilités cessèrent de tout côté. Mais si les soins, que les Etats-Généraux venaient de prendre pour pacifier l'*Europe*, étaient avantageux à la République en général, ils ne l'étaient guères aux intérêts particuliers du Prince d'*Orange*, que les Provinces de *Gueldres*, d'*Utrecht* & d'*Overissel*, voulaient faire nommer Général de l'Infanterie des Etats, si l'augmentation des Troupes avait eu lieu. Bien-loin de penser à augmenter le nombre des Officiers Généraux, la paix ne parut pas plutôt assurée, que l'on fit en 1736. une réduction de dix mille hommes dans l'armée de la République, qui n'en conserva ainsi qu'environ quarante mille. 1736.

Le reste de l'année 1736. n'offre rien de particulier que quelques négociations infructueuses avec le Roi de *Maroc*; la naissance d'une jeune Princesse d'*Orange*, qui mourut aussitôt ; & la mort du Grand-Pensionnaire *Slingeland*, à qui succéda dans cette importante charge le Trésorier-Général *Antoine van der Heim*. La Charge de

* Mr. *Slingeland*, qui connaissait à fonds les différents intérêts des Puissances, mérita l'éloge d'avoir été habile Négociateur, surtout avec les Ministres des Cours étrangéres. Talent bien nécessaire à un homme d'Etat dans un tems principalement où les occasions de négocier se présentaient continuellement.

de Garde du grand Sceau de *Hollande*, vacante par la mort du Baron de *Boetzelaar*, Seigneur de *Nieuwveen*, qui mourut trois jours après le Conseiller-Pensionnaire, fut conférée à Monsieur de *Wassenaar-Obdam*.

1737. Les *Provinces-Unies* ne peuvent parvenir à conclure un traité de Commerce avec les *Pays-Bas Autrichiens*.

En 1737. les Etats envoyèrent des Commissaires à *Anvers* pour y travailler à un traité de Commerce avec les *Pays-Bas Autrichiens*. Les négociations trainèrent quelques années encore, & l'on se sépara enfin sans avoir pû rien conclure. —— Les Etats de *Hollande* voulant donner aux différentes Communions *Protestantes* * de nouvelles marques de leur bienveillance, affranchirent cette année, par une Résolution du 15. de Janvier, leurs Eglises, & généralement toutes leurs Fondations pieuses, des taxes ordinaires & extraordinaires †, auxquelles sont sujettes en *Hollande* toutes les terres, les maisons & autres Biens-Fonds. Mais tandis qu'ils favorisaient les *Protestants*, ils jugèrent à propos d'imposer de nouvelles Charges aux *Catholiques*. Ils ordonnèrent que leurs *Chapelles* ‡, outre la taxe des *Verponding*, à laquelle elles restaient sujettes, payeraient trois fois dans cent ans le droit du *Colla-*

té-

* Sous le nom de Communions *Protestantes* les Etats comprenaient, outre les *Réformés* proprement dits, les *Rémontrans* ou *Arminiens*, les *Luthériens* & les *Anabatistes* ou *Mennonites*.

† Ces taxes s'appellent *Verpondingen* en *Hollande*.

‡ En *Hollande*, comme en *Angleterre*, les *Catholiques* n'ont point d'Eglises; on leur permet d'avoir des maisons ordinaires, dont ils approprient ensuite l'intérieur à l'usage de leur Culte.

téral. * Il fut auſſi ſtatué que les Officiers militaires qui embraſſeraient la Religion *Catholique* ou qui épouſeraient une femme de cette Communion, ſeraient de droit & de fait démis de leurs emplois. Les Etats-Généraux, qui ſuivirent cet exemple, l'étendirent en 1739. à tous les Officiers Politiques dans toutes les terres de la Généralité. —— Le Prince & la Princeſſe d'*Orange* ſe firent inſtaller cette année dans la Baronie de *Bréda*. La cérémonie ſe fit avec beaucoup d'éclat, & fut terminée par le préſent d'une Médaille d'argent aux Bourgeois, & d'une Médaille d'or aux Magiſtrats & au plus ancien des Miniſtres. —— Les Etats s'appercevant que le différend entre les maiſons de *Saxe*, de *Brandebourg* & de *Sultzbach* au ſujet de leurs prétentions reſpectives aux Duchés de *Bergues* & de *Juliers*, devenait plus ſérieux de jour en jour, s'entremirent pour accommoder les parties. Mais tous les moyens propoſés ayant déplu tour à tour à quelqu'un des Princes intéreſſés, les négociations furent rompues, & l'affaire reſta indéciſe.

Inauguration du Prince d'*Orange* comme Seigneur de *Bréda*.

Affaire de *Bergue* & de *Juliers*, que les Etats tâchent en vain d'accommoder.

L'EMPEREUR & le Roi de *France* cependant, qui avaient auſſi offert leur médiation pour accommoder ce différend, parvinrent enfin, après bien des délais, à conclure un traité de paix entre eux, qui fut ſigné à *Viénne* le 18. de Novembre 1738. Ce fut ce traité qui laiſſa indéciſe l'affaire de *Bergues* & de *Juliers*, mais *Louïs* XV. s'engageait ſolemnellement à maintenir la *Pragmatique-Sanction*, qui fixait dans la maiſon d'*Au-*

Paix entre l'Empereur & la *France*.

1738.

* Le *Collatéral* eſt un droit que doit payer à l'État tout héritier en ligne collatérale.

d'*Autriche* la succeſſion à l'Empire. Ainſi les Puiſſances maritimes, l'*Angleterre* & les Etats-Généraux, qui avaient toujours regardé cet article comme le plus ſûr & l'unique moyen de conſerver l'équilibre de l'*Europe*, conſidérant qu'ils obtenaient par là le grand but qu'ils s'étaient toujours propoſés, conſentirent enfin, quoique le traité, de même que les Préliminaires, eut été conclu ſans leur médiation, à le garantir dans tous ſes points.

1739. Les Etats gardent la neutralité dans la guerre de 1739 entre l'*Eſpagne* & l'*Angleterre*.

La guerre s'étant allumée en 1739. entre l'*Eſpagne* & l'*Angleterre*, cette derniére Couronne fit tous ſes efforts pour y entrainer la République. Mais les Etats, qui depuis longtems avaient prévu cette rupture, s'étaient auſſi fortement déterminés à garder une exacte neutralité entre deux Puiſſances, dont ils étaient également les Alliés, ſurtout ſi la *France* de ſon côté ne ſe déclarait pas pour l'*Eſpagne*. D'ailleurs il était de l'intérêt de leur Commerce de ne point prendre les armes, auſſi goutèrent-ils bientôt les fruits de cette prudente politique. La Cour de *Madrid* en fut ſi ſatisfaite, qu'elle ordonna d'abord de reſtituer deux Vaiſſeaux pris ſur les *Hollandais*, & qu'elle promit de les indemniſer de la perte de deux autres, ſi dans l'eſpace de huit mois on ne pouvait prouver qu'ils avaient été confiſcables. Un autre avantage qu'ils retirèrent de cette neutralité, que la *France* avait auſſi embraſſée, ce fut de renouveller un traité de Commerce avec cette Couronne, par lequel leurs Vaiſſeaux marchands étaient affranchis du droit de cinquante ſols par tonneaux, excepté lorſqu'ayant pris leur cargaiſon dans un des

des Ports de *France*, ils venaient à la décharger dans un autre Port du Royaume. Cependant tous les grands avantages que l'on s'était promis de mesures si sagement prises, ne répondirent que faiblement aux espérances dont on s'était flatté. La jalousie des *Anglais* se vengeait par la prise de plusieurs Vaisseaux marchands de la République, sous prétexte qu'ils transportaient de la contrebande, mais en effet parce qu'elle n'avait pas voulu prendre part à leur querelle, en se déclarant contre l'*Espagne*.

Le rude Hyver de l'année 1740. qui se fit si cruellement sentir dans toute l'*Europe*, & dont les funestes effets sont trop connus pour qu'il soit besoin de les détailler, avait causé de si grands dégats dans les campagnes, que la recolte & la moisson en souffrirent beaucoup, ce qui causa dans ces Provinces, comme partout ailleurs, une cherté excessive des objets de premiére nécessité. La populace, qui d'ordinaire met tous les maux qu'elle endure sur le compte du Gouvernement, ou de ceux qui sont préposés sous lui à la régie des vivres ou à l'administration de la police, murmura d'abord, & bientôt des murmures elle en vint dans plusieurs Villes à des excès, qui obligèrent le Souverain à opposer la force à la violence, & à recourir aux armes même pour mieux faire respecter son autorité. Ce ne fut pourtant qu'avec bien des peines que l'on parvint par ce moyen à appaiser les tumultes qui s'étaient élevés à *Rotterdam*, à *Delft* & à *la Haye*, où quelques maisons furent pillées; mais les Etats de *Hollande* ayant publié un Edit très-

1740.

Grande cherté causée par le rude Hyver de 1740.

très - févère contre ces fortes de foulèvement, la tranquillité fe rétablit peu à peu.

Les Etats augmentent leurs Forces de terre.

Les grands armemens qui fe faifaient cette année en *Angleterre* & même en *France*, faifant juger aux Etats qu'il leur ferait difficile de garder la neutralité qu'ils s'étaient propofée, ils refolurent de faire dans leurs troupes de terre une augmentation d'un peu plus d'onze - mille hommes. * Dès le mois de Mai ils avaient auffi augmenté leur marine de fix Vaiffeaux de guerre.

Maffacre des *Chinois* à *Batavia*.

Un des évènemens les plus remarquables de cette année dans l'Hiftoire de la *Hollande*, c'eft l'horrible maffacre que l'on fit d'un grand nombre de *Chinois* à *Batavia*, Capitale des Etabliffemens de la République dans les *Indes - Orientales*. Cette Nation induftrieufe & commerçante y faifait un négoce très - étendu & très-varié, mais depuis quelque tems elle fe plaignait hautement de la Régence de *Batavia*, dont elle fe croyait vexée par les rudes impôts qu'on exigeait de fes négocians, & qui fe renouvellaient continuellement. L'on craignit que les murmures des *Chinois* ne fuffent les avant - coureurs d'un foulèvement qu'ils méditaient. Sur ce foupçon, tous les oififs, tous les gens fans aveu de cette nation furent chaffés de la Ville, ou envoyés prifonniers dans l'Isle de *Ceylon*. Une grande quantité de ces bannis rodait cependant autour de *Batavia*, & commettait toutes fortes d'excès dans fes environs. Trois *Chinois* déférèrent à la Régence que ceux de leur Nation qu'on avait

* 11518. Hommes.

avait chassés, avaient formé le dessein de s'en venger, en se rendant maîtres de la ville par surprise & par trahison, & d'y massacrer tous les *Chrétiens*. L'on envoya quelques gens armés contre cette troupe de bandits, qui fut relancée sans peine; mais l'on pensa aussi à se précautionner contre ceux de leurs compatriotes qui étaient encore dans *Batavia*. La Bourgeoisie fut armée; on ordonna aux *Chinois* de ne plus allumer de lumiére après le soleil couché, de ne point paraître à leurs fenêtres, bien moins de se montrer en rue. Ces précautions étaient prudentes, mais elles augmentaient l'inquiétude & la méfiance des deux côtés. Le 8. d'Octobre un parti de *Chinois* s'avança jusques sous le canon de la ville, le feu que l'on fit sur eux les força bientôt à s'éloigner; mais l'on ne douta plus qu'ils ne fussent d'intelligence avec ceux du dedans, & qu'ils ne se fussent attendus à un soulèvement de leur part. Ce soupçon, peut-être fondé, passa pour certitude dans l'esprit des *Hollandais*, & ce ne fut pas sans peine qu'ils remirent au lendemain le moment de leur vengeance. La Soldatesque, la Bourgeoisie armée se précipitent alors dans les maisons des malheureux *Chinois*, & y massacrent inhumainement tout ce qui s'offre à leur fureur. Pendant ce carnage, le feu prit à différentes maisons appartenant aux *Chinois*, & fit de si grands dégats dans la Ville, qu'elle courait risque d'être toute réduite en cendres, si l'on n'était enfin parvenu à arrêter les progrès de l'incendie, dont l'on accusa les *Chinois* eux-mêmes. Au meurtre l'on joignit le pillage qui fut continué pendant deux

ou trois jours, & ne cessa que lorsque la Régence crut devoir y mettre des bornes. Les matelots se distinguèrent principalement, dans cette occasion, & il est sûr que plusieurs des plus opulents *Chinois* furent dépouillés alors de toutes leurs richesses. Le spectacle, qui s'offrit le lendemain de cette cruelle boucherie aux yeux des spectateurs, dut glacer d'horreur les plus indifférents. Les maisons à demi brulées, les rues jonchées de cadavres amoncelés, ou épars çà & là, suivant que les infortunés s'étaient offerts à la rage de leurs meurtriers, retracèrent aux *Bataviens*, effrayés de leur propre cruauté, l'image affreuse de la vengeance, ou plutôt de l'exécution la plus abominable. L'on se jetta ensuite sur les autres *Chinois*, qui se tenaient encore cachés dans les environs de la Ville, ils furent tous égorgés, ou chassés. Rassasiés de sang & fatigués du carnage, les *Hollandais* se calmèrent, & la tranquillité s'étant peu à peu rétablie dans *Batavia*, la Régence publia un pardon général, & voulut bien permettre au peu de *Chinois*, que la fuite ou quelqu'asile ignoré avaient dérobé à la fureur de leurs bourreaux, de reprendre leur trafic ordinaire, pourvû cependant qu'ils se soumissent; ce que firent plusieurs. Il était impossible qu'une action aussi atroce fut généralement approuvée; d'ailleurs on craignait avec raison qu'elle ne causât par ses suites un préjudice notable au Commerce. Quelques Membres du Conseil de Régence, persuadés que les ordres imprudents du Gouverneur *Valkenier* avaient occasionnés le meurtre & le pillage des *Chinois*, méditèrent entre eux les

moyens

moyens de le dépoſer. Inſtruit de leur deſſein *Valkenier* ſe hâta de les prévenir, en faiſant emprisonner trois Conſeillers, Meſſieurs *Imhoff*, *de Haaze* & *van Schinne*. Bientôt cependant il fut obligé de les élargir; & *Imhoff*, retourné depuis en *Hollande*, ſut ſi bien ſe juſtifier auprès des Directeurs de la Compagnie, qu'ils le renvoyèrent à *Batavia*, décoré du tître de Gouverneur-Général des *Indes*. La dépoſition de *Valkenier* avait été ſuivie de ſon rappel; mais arrivé au Cap de *Bonne-Eſpérance* il y fut arrêté, & ramené enſuite à *Batavia*, où il tint encore priſon pendant quelque tems. Le retour du Baron d'*Imhoff* acheva de rétablir le bon ordre, & de regagner aux *Hollandais* toute la confiance des *Chinois*.

Mort de l'Empereur *Charles* VI. & de *Frederic* II. Roi de *Pruſſe*.

L'AFFAIRE de *Batavia*, de quelque conſéquence qu'elle fut, pouvait cependant être regardée, rélativement au Gouvernement général de la République, comme une ſimple querelle de particulier à particulier, dont les ſuites auraient pû devenir plus ſérieuſes, mais dont l'influence après tout ne pouvait ſe faire ſentir qu'indirectement à tout le Corps de l'Etat. Deux évènemens plus naturels, arrivés cette même année en *Europe*, intéreſſèrent plus particuliérement les *Provinces-Unies*, & y préparèrent inſenſiblement une Révolution pareille à celle de 1672. & dans des circonſtances à-peu-près ſemblables. L'Empereur *Charles* VI. était mort le 20. d'Octobre ſans laiſſer d'enfans mâles. En vertu de la Pragmatique-Sanction, *Marie-Thérèſe* ſa fille, mariée au Grand-Duc de *Toſcane*, devait hériter de tous les Biens de

la maiſon d'*Autriche*. En effet à peine *Charles* VI. fut mort, que l'Archiducheſſe prit les tîtres de Reine de *Hongrie* & de *Bohéme*, & d'unique & légitime héritiére de tous les Etats *Autrichiens*. Quelque tems après, la nouvelle Reine déclara ſon Epoux Co-Régent de tous ſes Royaumes & Pays-Héréditaires, & lui transféra le droit de voter, au nom de la Couronne de *Bohéme*, à l'élection prochaine d'un Empereur. La plus grande partie des Princes de l'Empire, toutes les principales Puiſſances de l'*Europe* avaient garanti la Pragmatique-Sanction, & rien ne ſemblait devoir troubler *Marie-Thérèſe* dans la paiſible jouiſſance de ſes nouveaux Etats. Mais la mort de l'Empereur fit changer de politique à la plupart des Cours, & bientôt l'on vit la *France* & l'*Eſpagne* ſoutenir hautement les prétentions que formaient ſur la ſucceſſion de *Charles* VI. les Ducs de *Baviére* & de *Saxe*. La *Grande-Bretagne* & les *Provinces-Unies* d'un autre côté, à qui la nouvelle Reine avait demandé des ſecours, furent presque les ſeules Puiſſances qui réſolurent de ſoutenir des droits, dont ils avaient ſi ſolemnellement promis la garantie. Mais l'*Angleterre* était actuellement en guerre avec l'*Eſpagne*, & n'était pas trop aſſurée du côté de la *France*; elle voulut donc eſſayer la voye des négociations pour accommoder des différends, qui ménaçaient l'Empire & l'*Allemagne* d'une longue gûerre. Les *Provinces-Unies* jouiſſaient depuis longtems des douceurs de la paix; elles prévoyaient que de prendre part à une guerre, qui pouvait devenir générale, c'était risquer de ruiner tout leur commerce; d'autres motifs

con-

concouraient aussi à inspirer des vues pacifiques à quelques Provinces, desorte que de concert avec le Roi d'*Angleterre* les Etats-Généraux résolurent de travailler à un accommodement entre les différents Compétiteurs à la succession *Autrichienne*. Mais avant qu'ils pussent même entamer les négociations, un autre évènement venait de rendre inutile, plus difficile du moins, l'exécution du plan qu'ils avaient formé. La Reine de *Hongrie* se vit inopinément attaquée par un ennemi auquel elle ne croyait pas devoir s'attendre, & qui avait envahi une partie de ses Etats avant même qu'elle put prévoir qu'ils étaient ménacés. *Fréderic* II. Roi de *Prusse*, mort le 31. du mois de Mai, avait eu pour successeur *Fréderic* III. son fils, Prince âgé alors d'environ 28 ans, & qui, longtems éloigné de la Cour, s'était formé dans la retraite au grand art de regner, & y avait acquis des connaissances en tout genre, que peu de Monarques possédent à la fois. C'était ce Prince, dont l'*Europe* devait un jour admirer la grandeur & les talens politiques & militaires, qui avant la fin de cette année était entré dans la *Silésie*, partie du Patrimoine de *Marie-Thérése*, en protestant qu'il n'avait en vue que les vrais intérêts de la Reine de *Hongrie*, dont il voulait cultiver l'amitié & défendre les droits. Il n'est pas du sujet que nous traitons d'examiner jusqu'où pouvait s'étendre la justice des prétentions du Monarque *Prussien*; mais la guerre qu'il venait de porter dans la *Silésie*, & qui ménaçait d'embraser toute l'*Europe*, ne permettait pas aux Etats d'attendre plus longtems à se préparer à tout évènement.

Seconde augmentation dans l'armée des Etats. Il fut donc résolu, malgré toutes les représentations du Marquis de *Fénélon*, Ambassadeur de *France* à *la Haye*, qui ne cessait d'assurer les Etats des vues pacifiques du Roi son Maître, de faire une seconde augmentation dans les Troupes de la République; & en effet vers le commencement de l'année 1741. l'on ajouta encore environ onze mille hommes aux onze mille levés en 1740. Avant de se mêler directement dans la querelle, ils voulurent pourtant tenter de ménager un accommodement entre la Reine de *Hongrie* & le Roi de *Prusse*. Ce Monarque semblait vouloir se prêter à leurs vues, mais la Reine, qui ne voyait alors que ce seul ennemi à combattre, refusa de concourir à un traité qui devait la priver d'une partie de ses Domaines. Ces négociations n'ayant pû avoir lieu, les Etats, qui ne voulaient prendre les armes qu'à l'extrémité, résolurent d'assister la Reine de *Hongrie* de leur argent, au-lieu du nombre de Troupes * qu'ils étaient obligés de lui fournir par le Traité de *Vienne*.

1741.

Troisiéme augmentation dans les Troupes de la République. CETTE année fut fatale à la *Hollande* & à la *Gueldres* en particulier par les inondations qui submergèrent une grande partie de ces Provinces, & y causèrent les plus grands dommages. Mais les malheurs domestiques, & les dépenses excessives qu'exigeait la prompte réparation des digues, ne faisaient point perdre de vue aux Etats les affaires du dehors. L'Electeur de *Bavière* avait été élu Empereur, sous le nom de *Charles*

* Les Etats devaient fournir 5000 hommes. Ils donnèrent à la Reine 840000 florins.

les VII. La *France*, qui avait brigué cette Election, remplissait l'*Allemagne* de ses troupes, tant pour soutenir la cause du nouvel Empereur, que pour aider le Roi de *Prusse* à s'emparer de toute la *Silésie*. Trop faible pour resister seule à tant de forces réunies, *Marie-Thérése* demanda à ses Alliés les secours qu'ils lui devaient, & les Etats résolus enfin d'assister puissamment cette Reine, arrêtèrent en 1742. de faire une nouvelle augmentation dans leurs Troupes. L'Ambassadeur de *France* tâcha encore de prévenir ce coup en proposant aux Etats un traité de Neutralité; mais l'expérience du passé faisait si bien voir qu'il était aussi dangereux qu'inutile de conclure de nouveaux traités avec une Puissance, qui remplissait si mal tant d'engagemens antérieurs qu'elle avait pris, que les Etats, convaincus d'ailleurs par les représentations de la Cour de *Londres*, qu'il était de leur intérêt de prendre des mesures plus sérieuses & plus efficaces, passèrent outre, & ordonnèrent l'augmentation projettée. Il fut résolu de secourir la Reine de *Hongrie* avec un Corps de troupes de 20000 hommes. Cependant cette résolution ne fut pas si unanime qu'elle ne causât de longs & vifs débats entre les Membres. Les Villes de *Dordrecht* & *la Brille*, s'y opposèrent surtout avec tant de fermeté & si longtems dans l'Assemblée des Etats de *Hollande*, que pour engager ces Villes à donner leur consentement, on se vit obligé de leur envoyer une Députation; mais elles persistèrent dans leur refus & protestèrent même ensuite contre la Résolution qui fut prise à la pluralité. 1742.

Fff 4 L'AU-

Lieutenance-Générale refusée par le Prince d'*Orange*.

L'AUGMENTATION des Troupes en exigeait nécessairement une dans le nombre des Officiers-Généraux. Il était naturel que le Prince d'*Orange*, qui jusqu'alors n'avait eu au service militaire de la République d'autre grade que celui de Colonel, fut couché sur la liste de la promotion. Sur la proposition qu'en fit la Province d'*Overissel*, il fut résolu de lui donner une des grandes Charges de l'armée. Les amis du Prince eussent souhaité, & peut-être s'y attendaient-ils, qu'on l'eut élevé au Grade de Général de l'Infanterie ou de la Cavalerie; mais les Etats-Généraux ne lui offrirent que la Lieutenance-Générale de l'Infanterie. Le Prince d'*Orange* n'eut pas plutôt été informé de la Résolution des Etats, qu'il leur écrivit pour leur faire part de celle qu'il avait prise lui-même. C'était „ de refuser la Lieutenance-Générale „ de leurs Troupes, comme absolument incom„ patible avec la Charge de Capitaine-Géné„ ral dont il était revêtu dans trois des Provin„ ces de l'Union; Lieutenance, qu'il ne pour„ rait accepter, disait-il, sans compromettre „ sa gloire, & s'exposer à un mépris général. „ D'ailleurs, ajoutait le Prince, quoiqu'il n'eut „ pû empêcher, qu'on ne lui retint une partie „ de ses Biens; quoique, contre les anciennes „ franchises & libertés de ces Provinces, de „ même que contre tous les principes sur les„ quels était fondée l'Union, les Tribunaux „ lui fussent fermés, il ne s'en sentait pas moins „ en état, & il était obligé par les Instructions „ qui lui en avaient été remises, de conserver „ dans toute leur pureté l'honneur & la dignité „ des

„ des Emplois qui lui avaient été confiés, & „ qui ne faisaient pas une médiocre partie des „ Libertés & des Priviléges des Provinces, au „ nom desquelles il avait l'honneur de les rem- „ plir." Son Altesse terminait sa Lettre par assurer les Etats, „ qu'Elle était fâchée qu'en „ lui offrant une Charge militaire si peu con- „ venable à sa dignité, on lui eut ôté les moyens „ de travailler à se rendre plus digne de servir „ l'Etat." Cette Lettre, publiée aussitôt qu'elle parut, fut généralement goûtée, & inspira aux Peuples les idées les plus relevées de la grandeur d'ame du Prince.

Entrée des Troupes de la République en *Allemagne*.

PENDANT toutes ces délibérations, qui ne servaient qu'à retarder les secours que la Reine de *Hongrie* attendait de la part des Etats, la guerre se poussait avec vigueur en *Allemagne*. Le Roi d'*Angleterre*, accompagné du Duc de *Cumberland*, le plus jeune de ses Fils, s'était mis à la tête des Troupes *Autrichiennes* & *Anglaises*, & avait gagné le 17. Juin 1743. la bataille de *Dettingue* sur les *Français*, commandés par le Maréchal de *Noailles*, quoique ceux-ci ne manquassent pas de s'attribuer la victoire, & de faire chanter le *Te Deum* par toute la *France*. Les vingt-mille hommes, que la République envoyait au secours de la Reine, arrivèrent cependant en *Allemagne*, mais trop tard pour avoir part à cette glorieuse action, desorte que ces troupes auxiliaires sans avoir rien fait que témoigner par leur marche la bonne volonté de leurs maîtres, retournèrent dans les *Pays-Bas Autrichiens*, où elles prirent leurs quartiers d'Hyver. La Cour de *Versailles* ne manqua pas de témoi- 1743.

gner à Mr. *van Hooy*, Ambaſſadeur des Etats en *France*, combien elle était peu ſatisfaite de cette démarche de ſes maîtres, qui ſemblaient, diſait-on, avoir voulu aſſiſter la Reine de *Hongrie* contre la *France*, malgré l'alliance qui ſubſiſtait entre cette Couronne & la République. Les Etats de leur côté ne manquèrent pas de juſtifier leur conduite, en alléguant que, bien-loin de vouloir rompre avec le Roi de *France*, ils n'avaient rien plus à cœur que de ſe conſerver dans la bonne amitié de ſa Majeſté *Très-Chrétienne*, mais que conſidérant la guerre que faiſait actuellement la Reine de *Hongrie*, comme une guerre purement défenſive, ils s'étaient crûs obligés de lui envoyer les ſecours auxquels ils étaient tenus par les Traités qu'ils avaient avec cette Princeſſe.

Naiſſance de la Princeſſe *Caroline*.

CETTE année n'offre plus guères d'évènemens remarquables rélatifs aux *Provinces-Unies*. Parmi ceux cependant qui méritent d'être rapportés l'on ne doit pas oublier la naiſſance de la Princeſſe *Caroline*, aujourd'hui Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg*, née à *Leeuwarde* le 28. de Février, évènement dont ſon Alteſſe ne manqua pas d'informer les Etats-Généraux & ceux des différentes Provinces. Au reſte ce Prince, qui avait paſſé une grande partie de l'année dans ſes Etats d'*Allemagne*, & qui s'y trouvait encore lorſque les Troupes des Etats s'y rendirent pour aller au ſecours de la Reine de *Hongrie*, ne contribua pas peu à leur adoucir les fatigues d'une marche longue & pénible par la maniére affable avec laquelle il traita les Principaux Officiers qu'il admit ſouvent à ſa table, & par les rafraichis-

chiffemens qu'il fit diftribuer aux fimples foldats. —— Ce fut auffi cette année que l'on prolongea pour douze ans l'Octroi de la Compagnie des *Indes - Orientales*, & que l'on fit différents réglemens d'économie & de commerce que la Compagnie a presque toujours fuivis depuis.

Secours envoyés au Roi d'*Angleterre*.

La République était encore en paix, mais de loin à loin l'on voyait fe préparer les évènemens qui devoient l'entrainer dans une guerre inévitable. Les fecours envoyés à la Reine de *Hongrie* avaient fortement indifpofés la Cour de *Verfailles* contre les Etats. Ils fe virent cependant obligés en 1744. par les intrigues même de la *France*, de fécourir un autre de leurs alliés, & de s'expofer ainfi à de nouveaux reffentimens de la part de cette Couronne. *Louïs* XV. ou plutôt fon Miniftre, le Cardinal de *Tencin*, qui devait fon Chapeau au *Prétendant*, voulut effayer encore de placer ce Prince ou fon fils-ainé fur le Trône d'*Angleterre*. La *France* n'était point encore en guerre ouverte avec cette derniére Couronne, mais elle ne tarda pas à la lui déclarer pour faciliter l'expédition en faveur du *Prétendant*. La defcente devait fe faire en *Ecoffe*, & eut le même fuccès que toutes les entreprifes de cette nature qui l'avaient précédée, une violente tempête ayant détruit une partie de la flotte, & difperfé le refte. Cependant les Etats avaient envoyés fix mille hommes de Troupes auxiliaires à *George* II. dès que ce Prince les eut informés des mefures prifes par la *France* en faveur de fon ennemi, & y avaient joint dix vaiffeaux de guerre, commandés par le Lieutenant-Amiral *Henri Grave*, auffitôt que *Louïs*

1744.

Louïs XV. eut formellement déclaré la guerre à l'*Angleterre*.

Efforts inutiles de quelques Provinces en faveur du Prince d'*Orange*.

QUELQU'INDISPENSABLES que fussent ces démarches de la part des Etats, qui y étaient tenus par les traités, l'on n'en prévoyait pas moins qu'ils se verraient bientôt forcés de prendre part à la guerre, non plus comme simples auxiliaires, mais comme parties principales. Quelques Provinces en prirent occasion de faire enfin donner le Généralat de l'Infanterie au Prince de *Nassau-Orange*. La *Frise*, l'*Overissel*, la *Gueldres* & *Groningue* avec les *Ommelandes* pressèrent fortement l'élévation de son Altesse. „ Il était „ tems, disaient les Etats d'*Overissel*, d'éloigner „ & de bannir de la République l'horrible mon„ stre de la discorde & de la mesintelligence. " La *Frise* passa plus loin & ajouta les menaces aux priéres. Mais la *Hollande* & la *Zélande*, qui trouvaient qu'une pareille façon d'agir ressemblait trop à la contrainte, s'opposaient si efficacément à tout ce que purent dire les autres Provinces, que l'élévation du Prince d'*Orange* fut encore retardée.

Le Roi de *France* & la Reine de *Hongrie* se déclarent la guerre.

A PEINE la *France* eut déclaré la guerre à l'*Angleterre*, qu'elle la déclara aussi formellement à la Reine de *Hongrie*, qui jusqu'alors n'avait encore été attaquée par les *Français*, que comme auxiliaires du Roi de *Prusse* ou de l'Empereur *Charles* VII. La Reine de son côté ne recula que de trois semaines la publication de son manifeste, desorte que le feu de la guerre s'étendant ainsi de loin à loin, l'on ne douta plus que l'encendie ne dut bientôt embraser toute l'*Europe*. Les Etats cependant avaient envoyé

voyé un Ambaſſadeur extraordinaire au Roi de *France*, chargé d'offrir leurs bons offices au Monarque pour accommoder les différends qui s'étaient élevés entre les Cours de *Londres* & de *Verſailles*, & de ſonder le Miniſtére de *France* ſur les conditions auxquelles l'on pourrait rétablir la paix. *Louïs* XV. qui s'était avancé jusqu'à l'Abbaye de *Ciſoing*, près de *Lille*, dans le deſſein de ſe mettre lui-même à la tête de ſes Troupes, y donna audiance à l'Ambaſſadeur de la République, le Comte de *Waſſenaar-Twikkelo*, & lui fit entendre, *qu'il avait longtems différé de prendre les armes, mais qu'actuellement il ne prétendait point reculer ſes opérations militaires, ni les effets de la guerre qu'on l'avait forcé d'entreprendre.* En effet dès le lendemain 17. du mois de Mai, les *Français* commencèrent les hoſtilités par l'attaque & la priſe de pluſieurs des Villes qui ſervaient de Barriére à la République. *Warneton*, *Menin*, *Ypres*, le Fort *de Knokke* & *Furnes*, furent bientôt emportés. Des progrès auſſi rapides allarmèrent juſtement les Etats, qui craignant qu'on n'achevât de leur enlever entiérement leur Barriére, réſolurent de ſoutenir encore la Reine de *Hongrie*, de 20000 hommes, aux ordres du Lieutenant-Général *Smisſart*. L'armée alliée, forte alors d'environ 80000 hommes, composée des troupes *Autrichiennes*, *Anglaiſes* & *Hollandaiſes*, & commandée par le Duc d'*Aremberg*, marcha auſſitôt vers la *Flandre-Françaiſe*, & campa à une demie lieuë de *Lille*. L'on s'attendait qu'elle entreprendrait le ſiége de cette Ville ; ou qu'elle préſenterait la bataille aux *Français* fort inférieurs en nombre;

bre; ni l'un ni l'autre n'eut lieu, quoique l'occasion parut assez favorable; & qu'en attaquant *Lille*, on eut peut-être forcé le Maréchal de *Saxe* à sortir du poste avantageux qu'il avait occupé. Quelques contributions que l'armée alliée tira de la Chatellenie de *Lille*, & des Banlieuës de *Douai* & d'*Orchies*; quelques excursions que firent différents Partis en *Picardie*, dans le *Hainaut-Français* & le *Cambresis*, terminèrent cette campagne, les Alliés étant retournés à *Tournai*, après avoir consumé près d'un mois assez inutilement dans les environs de *Lille*. Avant la fin d'Octobre toutes les Troupes étaient rentrées dans leurs Quartiers d'hyver.

Evènemens particuliers de l'année 1744.

LES autres évènemens se bornent à assez peu d'objets intéressants. Des inondations, ce fléau que l'on peut dire *Endémique* aux *Provinces-Unies*, affligèrent au mois de Mars une partie de la *Hollande*, de la *Gueldre* & de l'*Overissel*. —— L'apparition d'une Comette au commencement de l'année occupa quelque tems les esprits crédules, qui présagèrent des maux d'autant plus grands qu'ils en avaient apperçu une autre, quoique bien plus petite, au mois d'Août de l'année précédente. A tous les fléaux que leur annonçait ce terrible pronostic, ils ne manquèrent pas d'ajouter ceux d'une guerre prochaine, qui s'annonçaient bien plus sûrement par tous les préparatifs qui se faisaient de tous côtés, que par le plus ou le moins d'étendue de la queue des Comettes. —— Mr. *François Fagel*, premier Greffier des Etats-Généraux, ayant obtenu sa démission à cause de son grand âge, Mr. *Henri Fagel*, son Neveu, lui succéda dans cet im-

important emploi. La Place de second Greffier, que celui-ci avait remplie, fut donnée à Mr. *Jacques Gillis*, Pensionnaire de *Harlem*. L'ancien Greffier mourut deux ans après au mois d'Octobre 1746.

QUOIQUE le Roi de *Prusse* eut fait la paix en 1742. avec la Reine de *Hongrie*, il ne s'en crut pas moins autorisé en 1744. à reprendre les armes contre cette Princesse; „ non que ce „ Monarque eut quelque chose à démêler avec la „ Reine, comme il s'exprimait lui-même dans „ une sorte de manifeste qu'il publia alors, mais „ pour rendre la liberté à l'Empire, à l'Empereur „ la considération qui lui était due, & la paix à „ l'*Europe*." L'entrée des Troupes *Prussiennes* dans la *Bohéme*, celle des *Français* dans le *Brisgaw*, avaient allarmé la Reine de *Hongrie*, qui non-seulement demanda de nouveaux secours aux Etats, mais qui voulut même les engager à déclarer la guerre à la *France*. Ils ne crûrent pas qu'il fût de leur intérêt d'en venir à une rupture ouverte avec cette Couronne, mais ils envoyèrent de nouvelles troupes à la Reine; & pour contrebalancer le Traité de *Francfort*, conclu entre l'Empereur, le Roi de *Prusse*, comme Electeur de *Brandebourg*, l'Electeur *Palatin* & le Roi de *Suéde*, comme Landgrave de *Hesse*, ils travaillèrent & réussirent à conclure un autre Traité, qui fut signé à *Varsovie* au mois de Janvier de l'année 1745. entre la Reine de *Hongrie*, le Roi d'*Angleterre*, les Etats-Généraux, & le Roi de *Pologne*, comme Electeur de *Saxe*, ce qui fit donner le nom de *Quadruple-Alliance* à ce Traité,

Traité de *Varsovie*.

1745.

té, que les Alliés dûrent en grande partie à l'habileté & à la prudence de Mr. *Corneille Calkoen*, Ambaſſadeur des Etats. La *Quadruple-Alliance* fut généralement regardée comme devant être très-avantageuſe à la Reine de *Hongrie*; mais la mort de l'Empereur *Charles* VII. arrivée le 20. de Janvier de la même année, contribua peut-être encore davantage à changer la face des affaires en faveur de la Reine, qui réuſſit à faire élire à l'Empire le Grand-Duc de *Toſcane* ſon Epoux, qui prit le nom de *François* I.

Paix de *Dresde.* CEPENDANT la guerre ne s'en faiſait pas avec moins de vigueur en *Allemagne*. Le Roi de *Pruſſe*, mécontent de ce que le Roi de *Pologne*, eut embraſſé les intérêts de la Reine de *Hongrie*, entra dans le *Saxe*, y remporta pluſieurs avantages conſidérables ſur les Troupes combinées *Autrichiennes* & *Saxones*, & ſe fit ouvrir les Portes de *Dresde* même. Au milieu de ſes progrès le Monarque victorieux avait fait faire des propoſitions de paix à l'Electeur, qui les avait rejettées; mais la bataille de *Keſſelsdorf*, & l'invaſion de la Capitale de l'Electorat qui en fut la ſuite, engagèrent bientôt *Auguſte* III. à ſe rendre plus traitable & à demander lui-même la paix. Elle fût en effet ſignée à *Dresde* le 25. de Décembre 1745. par les Miniſtres reſpectifs des trois Puiſſances, la Reine de *Hongrie*, le Roi de *Pruſſe*, comme Electeur de *Brandebourg*, & le Roi de *Pologne*, comme Electeur de *Saxe*; deſorte que le repos fut rendu à l'*Allemagne*.

LA

LA guerre entre la *France* & l'*Angleterre* avait été jusqu'ici pouſſée aſſez mollement de part & d'autre. Cette année cependant l'on ſembla ſe préparer à agir avec plus de vigueur ; & l'on s'attendait à quelqu'entrepriſe d'éclat de la part des *Anglais* ſurtout, qui effectivement enlevèrent le *Cap-Breton* aux *Français*, conquête que l'on crut aſſez importante pour contrebalancer toutes les pertes faites en *Flandres* par la Reine de *Hongrie* & ſes Alliés pendant la Campagne de 1745. D'un autre côté l'on crut que la Cour de *France* avait eu part au ſoulèvement qui s'était fait cette année en *Ecoſſe* en faveur du Fils du *Prétendant*, & qui eut auſſi peu de ſuccès que tous ceux qui s'étaient faits déjà pour la même cauſe. Quoiqu'il en ſoit, les Etats envoyèrent au Roi d'*Angleterre* un ſecours de ſix mille hommes qui ne contribuèrent pas peu à diſperſer les Rebelles. Mais tandis que les troupes des Etats combattaient en *Ecoſſe* en faveur des *Anglais*, ceux-ci, toujours jaloux du Commerce des *Hollandais*, prenaient & confiſquaient les Vaiſſeaux de la République dans toutes les mers. Pluſieurs Négocians d'*Amſterdam* & de *Harlem*, qui avaient le plus ſouffert de ces pirateries, demandèrent aux Etats des lettres de repréſailles, qui pourtant leur furent refuſées. L'on ſe contenta de rappeller les dix vaiſſeaux de guerre, deſtinés à ſécourir les *Anglais*, afin de s'en ſervir à protéger la navigation des ſujets de la République.

Les Etats font paſſer 6000 Hommes en *Angleterre* contre le *Prétendant*.

CHAPITRE XIX.

Commençant à la Campagne de 1745. *& finissant à la mort de* GUILLAUME IV. *Prince d'*Orange *en* 1751.

Campagne de 1745. Siége de *Tournai* par les *Français.*

LES secours donnés par les Etats au Roi d'*Angleterre* n'avaient pas manqué d'augmenter le mécontentement de la Cour de *France*, qui prétendait que les *Anglais* avaient été les aggresseurs dans cette guerre. L'on ne douta donc plus que *Louïs* XV. pour en témoigner son ressentiment ne cherchât à s'emparer de toutes les Places qui formaient la Barriére de la République. En effet l'armée *Française* sous le Maréchal de *Saxe* entra de bonne-heure en campagne, qui fut ouverte cette année 1745. par le siége de *Tournai*, investi le 25. d'Avril par le Duc d'*Harcourt*.

Bataille de *Fontenoi.*

Les Alliés s'étant avancés dans le dessein de faire lever le siége ou de jetter du secours dans la Place, attaquèrent le 11. de Mai l'armée ennemie près de *Fontenoi*, devenu mémorable par la victoire qu'y remportèrent les *Français*, & qui leur coûta pourtant plus de six mille hommes. La perte des Alliés fut de dix mille hommes selon quelques-uns, & de huit mille seulement selon d'autres. Il est sûr au moins que le combat avait été des plus sanglants, & l'on rapporte que *Louïs* XV. considérant le lendemain le champ

de

de bataille jonché de morts, dit au *Dauphin*, *voyez, mon fils, à quel prix l'on achéte la victoire !* La défaite des Alliés à la journée de *Fontenoi* hâta la perte de *Tournai* qui capitula le 23. de Mai ; le Château ne se rendit que le 20. de Juin suivant. Le 10. de Juillet le Maréchal de *Louvendal* emporta sans peine la Ville de *Gand*, qui n'était point en état de défense, & quatre jours après le Château se rendit avant même que le canon de l'ennemi l'y forçât. La prise de *Gand* était un coup de partie pour les *Français*, qui y trouvèrent quantité de vivres, de munitions, & d'habits. Mais c'était le moindre avantage qui leur en revenait ; celui d'avoir coupé toute communication aux Alliés avec la *Flandres* était d'une toute autre importance. Bientôt aussi plusieurs Villes de cette Province, trop faibles pour faire quelque résistance, ouvrirent leurs portes à l'ennemi. *Bruge* & *Alost* furent emportés le 19. de Juillet ; *Damme* & *Deinse* l'avaient été quelques jours plutôt. *Oudenarde* capitula le 22. avant que les *Français* fussent prêts à faire jouer leurs batteries. La garnison, toute composée de troupes de la République, fut faite prisonniére de guerre. Enfin *Dendermonde*, après un siége de quelques jours, capitula le 12. d'Août. L'échec reçu par les Alliés à la bataille de *Fontenoi* les avait mis hors d'état de s'opposer à des conquêtes aussi rapides qu'elles étaient faciles. Ils avaient abandonné la *Dendre*, & s'étaient retirés dans le *Brabant*, où ils se postèrent derriére le Canal entre *Bruxelles* & *Vilvoorden*. C'était laisser aux *Français* toute la *Flandre* ouverte. *Louvendal* sût profiter des circon-

ſtances, pour aſſiéger *Oſtende* & *Nieuport*, qu'il emporta dans les mois d'Août & de Septembre. La priſe de tant de Villes jetta l'effroi parmi le peuple de ces Provinces, qui aima mieux en attribuer la perte à la trahiſon de ceux à qui la défenſe en avait été confiée, que de ſe perſuader que c'était une ſuite de la malheureuſe journée de *Fontenoi*. Les Etats de *Hollande* eux-mêmes, craignant pour leur Province, après la priſe d'*Ath*, qui termina la campagne dans les *Pays-Bas*, firent fortifier la Forteresſe de *Nieuwer-Sluis* ſur le *Vegt* entre les Provinces de *Hollande* & d'*Utrecht*.

Siége & priſe de *Bruxelles* par le Maréchal de *Saxe*.

Si les progrès de l'ennemi pendant la derniére campagne avaient étonné les *Provinces-Unies*, & cauſé des murmures parmi leurs habitans, leur inquiétude en augmenta bien plus, lorsqu'ils apprirent la perte de *Bruxelles* aſſiégée par le Maréchal de *Saxe* au milieu de l'hyver. Ce Général, informé que les Alliés y avaient une quantité conſidérable de proviſions & de munitions

1746. de guerre, bloqua la Ville dès le 30. de Janvier de l'année 1746. Réſolu d'en faire le ſiége dans les formes, il fit ouvrir la tranchée le 7. de Février, & la força à capituler dès le 20. du même mois. La garniſon compoſée d'*Autrichiens*, d'*Anglais* & de *Hollandais*, & que l'on fait monter à 10 ou 12 mille hommes, fut faite priſonniére de guerre. La Ville fut obligée de payer deux millions de contributions, que le Maréchal de *Saxe* diſtribua enſuite à ſes troupes. L'on reprocha aux Alliés en général d'avoir commis une lourde faute en faiſant leur magazin d'une Ville ſi mal fortifiée, & en y haſardant une

une garnison si nombreuse. *Nivelle* se rendit aussi aux *Français* dans le mois de Février.

LES Etats cependant voulant, autant qu'il dépendrait d'eux, éviter une rupture avec la *France*, dont les mécontentemens augmentaient de jour en jour, voulurent essayer la voye des Négociations. Le Comte de *Wassenaar-Twickel*, & Mr. *Jacques Gillis*, Greffier en second des Etats, chargés de cette Ambassade, se rendirent à l'armée où la Cour était alors. Outre quelques différends particuliers avec la *France* que ces Messieurs avaient ordre de terminer, ils étaient principalement chargés de sonder le ministére sur les moyens de rendre la paix à l'*Europe*. Quoique *Louïs* XV. parût assez porté à la paix, les négociations sur cet objet furent d'abord poussées avec assez peu de succès. Quant à ce qui regardait plus particuliérement les Etats, ils obtinrent entr'autres que les *Français* suspendraient la démolition des Places fortes qu'ils avaient conquises dans les *Pays-Bas*, & que l'on avait déjà commencé à raser; & que pendant cette Campagne les *Français* ne porteraient point leurs armes sur le territoire de la République.

Négociations avec la *France*.

TANDIS QUE l'on travaillait sécrétement aux moyens de procurer la paix, les armées étaient entrées en campagne. Les *Français*, qui l'ouvrirent de bonne-heure, eurent les succès les plus brillants. Le Maréchal de *Saxe*, le Comte d'*Etrées* & le Prince de *Conti*, qui commandaient les Troupes *Françaises*, se rendirent maîtres d'*Anvers* & de tout le *Brabant-Autrichien*. *Mons* en *Hainaut*, *St. Guilain*, *Charleroi*, *Namur* & son Château, furent bientôt emportés.

Campagne de 1746.

Bataille de *Rocoux*.

Cette derniére conquête acheva d'enlever aux Etats leur Barriére, achetée pendant une guerre de douze ans par beaucoup de sang & des sommes immenses. Cette campagne si glorieuse à l'ennemi fut terminée par la fameuse bataille de *Rocoux*, où malgré la bravoure de la Cavalerie des Etats qui mérita les éloges de l'ennemi même, les *Français* remportèrent sur les Alliés une victoire complette, si l'on en croit leurs Rélations, qui portent à dix mille hommes la perte des Alliés *, au-lieu que ceux-ci n'avouent que quatre mille deux cens quatre-vingt-dix hommes tués, blessés ou pris. Quoiqu'il en soit, les *Français* étaient restés maîtres du champ de bataille. Le Marquis de *Fénelon*, qui avait été si longtems Ambassadeur de *France* à *la Haye*, fut le seul Officier de marque que perdit l'ennemi. Les troupes de la République, qui avec les *Anglais*, les *Hanovriens*, les *Hessois* & les *Bavarois*, avaient eu le plus à souffrir, regretèrent la mort du Général-Major *Veldman*, du Co-

* Les Alliés ne purent contester aux *Français* la gloire de cette journée, puisque contraints de se retirer ils leur laissèrent le champ de bataille. Mais à les en croire, cet avantage coûta à l'ennemi au-delà du double de ce qu'ils avaient perdu eux-mêmes. Les *Français* ne font monter leur perte qu'à trois mille morts ou blessés; & les Alliés au contraire, qui, comme on vient de le voir, ne portaient la leur qu'à un peu plus de quatre mille hommes, assuraient que du côté de l'ennemi, il en était resté sur le carreau au-delà de neuf mille. Le plus sûr peut-être est de croire que les uns & les autres ont un peu exagéré les pertes qu'ils se sont causées réciproquement. Les *Autrichiens*, qui ne purent prendre que peu ou point de part à la mêlée, furent aussi ceux qui en souffrirent le moins.

Colonel Comte d'*Aumale*, & du Major *Saumaise*. Les *Français*, maîtres de tout ce qui avait appartenu à l'Impératrice-Reine de *Hongrie* le long de la rive gauche de la *Meuse*, ne pouvaient plus pousser leurs conquêtes sur cette Souveraine qu'en passant ce Fleuve, pour attaquer ses autres Pays Héréditaires. C'eut été s'attirer pour ennemis les Princes de l'Empire & le Roi de *Prusse* surtout. L'ennemi, il est vrai, avait devant lui les terres de la République; mais les attaquer c'était enfraindre l'alliance qui subsistait encore entre la *France* & les Etats, c'était contrevenir en quelque sorte aux derniéres promesses faites par cette Couronne. Mais elle ne s'était obligée que pour la campagne qu'elle venait de terminer si glorieusement, & nous verrons bientôt qu'elle aima mieux sacrifier l'amitié des Etats-Généraux, dont Louïs XV. assurait pourtant faire grand cas, que de porter ses armes sur la rive droite de la *Meuse* où ses succès lui semblaient moins assurés.

Mort du Pensionnaire *van der Heim*.

MONSIEUR *van der Heim*, Conseiller-Pensionnaire, étant mort cette année, cette charge importante fut confiée au second Greffier des Etats-Généraux Monsieur & Maître *Jacques Gillis*. Il était alors à *Bréda* occupé de la part de ses Maîtres à travailler aux Négociations que l'on y avait entamées pour la paix. Jusqu'alors elles avaient été assez infructueuses; elles avaient même été interrompues par l'opiniatreté des *Anglais* à vouloir que les Ministres des Cours de *Vienne* & de *Turin* parussent aux conférences, ce que la *France* & les Etats soutenaient être contraire aux conventions faites entre les Cours

de *Versailles*, de *Londres* & la République, de n'admettre aucun autre Ministre que ceux de ces trois Puissances à traiter de la paix. Un autre incident rompit tout-à-fait les négociations. *Louis* XV. crut s'appercevoir, & l'on en était assez assuré d'ailleurs, que les *Anglais*, loin de désirer la fin de la guerre, ne cherchaient qu'à la prolonger. Il voulut alors engager les Etats à traiter séparément avec lui, & pour les y engager plutôt, il les menaça d'entrer sur les terres de la République, s'ils hésitaient d'accepter sa proposition. En effet les Etats-Généraux, n'ayant pû se résoudre à traiter séparément, l'Abbé de *la Ville*, qui depuis le départ du Marquis de *Fénelon*, était chargé à *la Haye* des affaires de *France*, fit remettre le 17. d'Avril de
1747. l'année 1747. une longue Lettre à l'Assemblée des Etats, par laquelle il leur communiquait le dessein & les raisons de son maître d'attaquer les terres de la République. L'effet suivit de si près la menace, qu'avant que les Etats pussent avoir le tems de se reconnaître & de répondre à la déclaration de sa Majesté *Très-Chrétienne*, ses troupes étaient entrées dans la *Flandres-Hollandaise* & le Pays de *Cadsand*; y avaient emportés plusieurs forts, investi le *Sas-de-Gand*, & pris l'*Ecluse*, *Yzendyk*, de même que les Forts de *Liefkenshoek* & de *Peerel*.

Changemens occasionnés dans la République par cette invasion.

L'Invasion des *Français* remplit les *Provinces-Unies* de troubles & d'inquiétude, & fit murmurer les Peuples. L'on se rappellait les malheureux évènemens de l'année 1672.; l'on semblait redouter le même sort; les circonstances étaient à-peu-près les mêmes. Les partisans

ſans de la maiſon d'*Orange*, qui, dans les Provinces qui étaient ſans *Stadhouder*, n'avaient jusqu'alors agi que faiblement & ſous main, ſaiſirent avidement l'occaſion qui ſe préſentait, & publièrent que l'Etat était perdu, ſi l'on ne ſe hâtait de revêtir le Prince d'*Orange* de toutes les Charges dont avaient été revêtus ſes illuſtres Ancêtres. Ce ne fut bientôt plus qu'un cri général dans toutes les Provinces pour demander l'élévation de ſon Alteſſe. Comme en 1672, ce fut par les Villes de la *Zélande* que la Révolution éclata. L'ennemi était aux portes de cette Province; pluſieurs familles des contrées voiſines qu'il avait envahies ou qu'il menaçait d'envahir, s'étaient retirées avec leurs meilleurs effets à *Veere* & à *Fleſſingue*, ce qui remplit les habitans de ces Villes & des environs d'inquiétude & d'effroi. Les Villes de *Walcheren* demandèrent alors au Roi d'*Angleterre*, & en obtinrent la permiſſion, d'employer à la défenſe de leurs frontiéres maritimes l'Eſcadre du Commandeur *Mitchell*, qui ſe trouvait dans ſes parages. La Bourgeoiſie, comme la populace, demandait un *Stadhouder* & un Capitaine- & Amiral-Général. *Veere*, *Fleſſingue* & *Middelbourg* forcèrent la Régence à nommer le Prince d'*Orange* à ces dignités, ce qui ſe fit le 25. d'Avril. *Goes*, *Tholen* & *Zierikzée* ſuivirent bientôt le même exemple; & le 28. du même mois les Etats de la Province ratifièrent par un Décret public l'élection que les Villes avaient faite chacune pour elle; ils firent auſſitôt donner avis de leur Réſolution à ſon Alteſſe, à qui quelques jours après ils envoyè-

Le Prince d'*Orange* élu *Stadhouder* de *Zélande*.

voyèrent une députation solemnelle pour le prier d'accepter le *Stadhouderat* de la Province.

Le Gouvernement soupçonné de trahison par la populace.

La Révolution qui venait de se faire en *Zélande* ne fut pas longtems ignorée à *la Haye*, où l'on vit quelques personnes du peuple se parer aussitôt des couleurs de la maison d'*Orange*. Les Etats de *Hollande* pour témoigner au peuple combien ils étaient résolus d'opposer la force à la violence, se hâtèrent de publier la Résolution vigoureuse qu'ils avaient prise pour se mettre en état de repousser l'ennemi. Cette publication était d'autant plus nécessaire, que des personnes intéressées à rendre le gouvernement suspect, avaient adroitement répandu le bruit qu'il se formait un complot pernicieux contre l'Etat; que l'on avait arrêté de conclure un traité de neutralité avec le Roi de *France*, & que pour sureté que le dit Traité serait ponctuellement exécuté, on devait remettre entre les mains de sa Majesté *Très-Chrétienne* toute la *Flandres-Hollandaise*. * La populace, qui voyait en effet que les *Français* s'emparaient de toutes les Places fortes de cette Province, & que quelques-unes

* Certain Capitaine, au service de la République, avait publié, disait-on, que le Comte de *Louvendal* lui avait dit à lui-même, *que c'était pour avancer la paix que, de l'aveu & du consentement de quelques Membres du Gouvernement, les Français prenaient les Villes de la Flandre-Hollandaise, que l'on rendrait cependant dès que la paix serait signée.* Quelque peu vraisemblable que dût paraître aux gens sensés la prétendue confidence du Général *Français* à cet Officier, le Peuple à bon compte y ajoutait foi: & le Gouvernement crut devoir éclairer la conduite d'un homme, dont l'indiscrétion, pour ne rien dire de plus, pouvait avoir les suites les plus fâcheuses.

unes même ouvraient leurs portes à l'ennemi, ſouvent ſans attendre qu'elles en fuſſent ſommées, ne douta plus de la réalité du traité ſecret que l'on aſſurait avoir été ſigné entre la *France* & les Etats. Il n'en fallait pas tant pour rendre le Gouvernement ſuſpect ; les plus forts ſoupçons tombèrent cependant ſur le nouveau Conſeiller-Penſionnaire *Gillis*, qui avait été employé aux Conférences de *Bréda*. Il fut dépeint dans plus d'un libelle comme ayant vendu l'Etat à la *France*, avec qui on l'accuſait d'avoir eu & d'entretenir encore des intelligences criminelles. *Gillis*, dans le compte qu'il rendit aux Etats-Généraux des négociations de *Bréda*, juſtifia ſi bien ſa conduite, que les Etats, convaincus de ſon intégrité, le remercièrent de ſes ſoins, & ordonnèrent même de rechercher les Auteurs des calomnies répandues contre ce Miniſtre, afin que leur procès leur fut fait. * Ces démarches vigoureuſes de la part des Etats ſervirent plus que tout le reſte à juſtifier *Gillis* aux yeux du petit nombre des gens ſenſés ; elles arrêtèrent même les murmures du peuple, & s'il ſoupçonna encore la fidélité de ſes Maîtres & de

* Perſonne, dit Mr. *Wagenaar*, ne fut arrêté en conſéquence de ces recherches, excepté cependant le Sr. *Jean Rouſſet de Miſſy*, que l'on enleva à *Amſterdam*, d'où il fut transféré à *la Haye*. Il ne reſta que quelques ſemaines en priſon, le Prince d'*Orange* l'ayant fait relâcher, dès que ſon Alteſſe eut été élevée au *Stadbouderat* de *Hollande*. Depuis *Rouſſet* fut honoré du titre de *Conſeiller-Extraordinaire & d'Hiſtoriographe* du Prince. Ce fut ſans doute en conſidération de pluſieurs Ecrits, dans leſquels ce *Français* grand partiſan du Prince d'*Orange*, avait parlé avec aſſez peu de ménagement du Gouvernement actuel.

de leurs Miniſtres, il n'oſa au moins le faire paraître trop ouvertement.

Le Prince d'*Orange* élu *Stadhouder* de *Hollande* &c.

L'Elévation du Prince d'*Orange* au *Stadhouderat* de la Province de *Zélande* ne manqua pas de produire l'effet que ſes partiſans en avaient attendu. Bientôt toutes les Villes de la *Hollande*, les unes quelques jours plutôt, les autres quelques jours plus tard, ſuivirent l'exemple qu'on leur avait donné. Cependant il eſt remarquable que, quoique l'élévation de *Guillaume* IV. aux dignités qu'avaient poſſédées ſes Ancêtres, fut dans presque toutes les Villes plutôt l'ouvrage du peuple que des Magiſtrats, qui ſe virent forcés de ſe laiſſer aller au torrent, il ne ſe commit que peu ou point de ces violences brutales dont l'Hiſtoire des tems antérieurs ne nous a fourni que trop d'exemples. A *Amſterdam* même, cette Ville ſi peuplée, & où la populace eſt ſi redoutable, quand elle croit pouvoir impunément braver l'autorité & les Loix, la révolution ſe fit avec plus de tranquillité & de décence qu'on ne ſemblait devoir s'y attendre. Aux cris redoublés de *Houzée*, de *Vivat Orange*, dont rétentiſſaient toutes les rues, quelques malheureux de la lie du peuple ajoutaient, il eſt vrai, l'odieux refrain ſi connu * de 1672. croyant

* L'on ſe rappellera que lors de la Révolution de 1672. la populace, pour mieux faire ſa Cour à *Guillaume* III. & prouver à toute la Nation combien les *de Witt* étaient déteſtés, avait ſans ceſſe à la bouche cette eſpèce de *Diſtique en rime Hollandaiſe*, (*Oranje boven* &c) diſtique auſſi odieux par le ſens qu'il contenait, que révoltant par la brutalité des expreſſions. En 1747. quelques gens ſans aveu,

croyant sans doute que c'était la preuve la plus énergique qu'ils pussent donner alors de leur affection pour le Prince, & de la bonne foi avec laquelle ils détestaient les *Français*. Mais l'impatience de voir le Prince *Stadhouder* était, ou paraissait si générale, que la populace se vit presque partout privée de la satisfaction brutale de prouver, par des fureurs d'un autre genre, combien lui étaient chers les intérêts de la maison d'*Orange*. Celle de *la Haye* cependant porta un peu plus loin les excès de son zèle. Attroupée pendant plusieurs jours sur une des places publiques de cette Résidence * elle y donnait carriére à sa haine contre les Membres du Gouvernement, & nommément contre le Pensionnaire *Gillis*, qu'elle chargeait de toutes les imprécations que pouvaient lui suggérer ses soupçons & sa fureur. Aucun des Membres ne sortait de l'Assemblée des Etats, qu'on ne l'obligeât à répondre à la question, *s'il avait déjà déclaré le Prince Stadhouder*, *& s'il avait signé comme les autres?* Heureusement les réponses que reçurent les mutins dûrent leur paraître satisfaisantes, puisqu'ils s'arrêtèrent aux menaces les plus furieuses, sans en venir aux voyes de fait. L'on remarque seulement qu'un Bourgeois très-connu de *la Haye*, [illegible] saisit

aveu, quelques gredins, crurent faire plaisir au Prince de le régaler du même cadeau, avec cette différence qu'au nom des *de Witt* ils substituaient celui des *Français*. Quelquefois même c'était le nom d'un certain Bourguemaître d'*Amsterdam*, que l'on croyait trop bon *Français*, qui dans cet insipide refrain prenait la place de celui de l'ennemi commun.

* Le *Buitenhof*.

ſaiſit à la gorge le Penſionnaire de *Dordrecht*, Mr. *François Tereſtein van Halewyn*, & du couteau qu'il tenait, allait ſans doute lui faire un méchant parti, ſi le Clerc *Diderichs*, ſecondé de quelques autres perſonnes, n'était accouru au ſecours de ce Magiſtrat, qu'il eut le bonheur de dérober aux coups que ſe préparait à lui porter ce furieux zélateur du bien public. Environ 150 hommes de la garde du corps, préſents à cette ſcéne, voyaient d'un œil tranquille, & ſans remuer, l'inſolence des uns & le péril qui menaçait les autres. Il eſt vrai que l'on obſerve qu'ils n'avaient point d'ordre d'uſer de violence; & c'eſt là une remarque que l'on a pu faire presque toujours en *Hollande* dans les premiers momens d'une fermentation populaire, que l'on y laiſſe s'évaporer d'abord, dans la crainte ſans doute que les remèdes violens trop tôt appliqués n'ajoutaſſent à la frénéſie du peuple le fanatisme du déſeſpoir. Quoiqu'il en ſoit, pour prévenir de plus grands maux, le Magiſtrat de *la Haye* ſe vit forcé d'arborer le Pavillon d'*Orange*. Le Prince cependant n'avait point encore été déclaré *Stadhouder* par les Etats aſſemblés, & peut-être la cérémonie en eût-elle été reculée de pluſieurs jours encore, ſi un de ces incidens aſſez ordinaires dans ces inſtans de trouble & de confuſion, que l'on peut regarder comme la criſe d'un Etat, n'eut forcé les Etats de *Hollande* à précipiter le moment que le Peuple paraiſſait ne vouloir plus attendre. Le 1. du mois de Mai le bruit ſe répandit par *la Haye*, que les *Français* menaçaient les côtes d'une deſcente; quelques-uns ajoutaient même, qu'ils étaient déjà dans le

cœur

cœur du pays; qu'ils s'avançaient vers *Rotterdam*. La nouvelle était aussi fausse qu'elle devait paraître invraisemblable; mais une populace, mécontente de ses maîtres, ne raisonne pas, ne veut pas qu'on raisonne. Aussitôt une bande de ces furieux se précipite vers la Cour, en criant *qu'on a vendu le Pays*. Ce premier tumulte annonçait un soulèvement prêt à éclater; mais vers le soir du même jour la frayeur fut bien plus grande encore, lorsqu'on vit les Paysans de *Scheveningen* marcher à *la Haye*, y entrer tambour battant, enseignes déployées; ils étaient sans armes, il est vrai, mais ils prétendaient que le Baillif leur en donnât pour aller, disaient-ils, s'opposer aux *Français*. Quel que put être leur dessein, il est sûr que la terreur qui se répandit dans tous les Esprits, fut si grande, que l'on se vit forcé de recourir au seul expédient capable alors d'appaiser & les mutins de *la Haye* & les prétendus défenseurs de la Patrie. Les *Gecommitteerde-Raaden* firent publier que le 3. du mois le Prince serait solemnellement déclaré *Stadhouder*. Les séditieux voulurent bien attendre un terme si court, ils parurent satisfaits & se tinrent tranquilles, quoique toujours atroupés. Mais il eut été dangereux de manquer à la parole qui venait de leur être donnée. En effet au jour marqué les Etats de *Hollande*, élurent le Prince *Stadhouder*, Capitaine & Amiral-Général de leur Province. Le Comte *Guillaume* de *Bentink*, Seigneur de *Rhoon* & de *Pendrecht*, & Membre du *Ridderschap*, dépêcha aussitôt un Courier à son Altesse pour lui annoncer cette heureuse Révolution. „ Je ne me

„ féli-

„ féliciterai de mon élévation, disait entr'autres „ le Prince dans sa réponse au Comte, que „ lorsque je serai assuré qu'elle a eu pour objet „ la gloire de Dieu & le bonheur de ma chére „ Patrie." Paroles dignes d'un grand Prince, & qui, plus que tous les éloges, peignent vivement l'ame sublime de *Guillaume* IV. Celles que l'on prête au Prince dans une autre occasion sur le même sujet, ne sont pas moins remarquables. „ La plus grande satisfaction, disait-il, „ qu'il eut goutée depuis la premiére nouvelle „ qui lui était venue de la Révolution, était „ d'avoir appris que tout s'était passé sans aucun desastre. Aussi continuerait-il à prier le „ Ciel qu'un évènement, auquel il avait si visiblement apposé le sceau de son approbation, ne fut point souillé par la suite, par „ aucune effusion de sang." Le Prince était *Stadhouder* de cinq Provinces; celles d'*Utrecht* & d'*Overissel* ne tardèrent pas à suivre l'exemple des autres. Mais il restait encore un titre à lui décerner; c'était la Charge de Capitaine & Amiral-Général de toutes les Forces de l'Union. Les Etats-Généraux le lui accordèrent dès le 4. du mois avec toutes les autres prérogatives dont avaient joui ses illustres Ancêtres.

Le Prince se rend en *Hollande*. CETTE grande affaire ainsi terminée sans avoir rencontré d'opposition, le Prince, accompagné de son auguste Epouse & de la jeune Princesse *Caroline*, partit de *Leeuwaarde* & se rendit par *Amsterdam* à *la Haye*, où il arriva le 12. Le 15. se fit la cérémonie de l'installation, d'abord par une députation des Etats de *Hollande*, & ensuite par les Députés des Etats-Généraux.

Son

Son Altesse prit ensuite successivement séance dans tous les Colléges supérieurs. Lorsque *Guillaume* IV. fut introduit dans le Conseil-d'Etat, le Comte de *Bentink* y prononça un discours, dont quelques expressions furent principalement remarquées. „ Il espérait, disait-il, que le ré-
„ tablissement de l'ancienne forme de Gouver-
„ nement contribuerait à rétablir l'union & la
„ concorde dans l'Etat; que les délibérations en
„ seraient plus accélérées, & leur exécution
„ plus prompte, & que la distribution des pei-
„ nes & des récompenses s'en ferait avec sagesse
„ & équité. C'était par ces moyens, & sous
„ la direction des Princes d'*Orange*, ajouta ce
„ Seigneur, que l'Etat s'était élevé à ce faîte
„ de grandeur & de prospérité, dont on l'avait
„ vû crouler depuis peu, au point qu'il en était
„ devenu la fable des ennemis, & un fardeau
„ inutile pour les amis. —— Il ne doutait pas,
„ poursuivait-il, que le Prince ne marchât sur
„ les traces de ses Ayeux, & qu'il ne coöpé-
„ rât à affranchir l'Etat, dont une partie était
„ déjà envahie, du joug d'un voisin ambitieux
„ & perfide, qui se jouait ouvertement de la
„ bonne foi, & des traités les plus solemnelle-
„ ment jurés. —— Il était convaincu que la
„ suite prouverait combien avait été juste &
„ légitime l'affection universelle des peuples pour
„ la personne du Prince, affection que ni ruses
„ ni intrigues n'avaient pû effacer &c." Quelques-uns de ces traits dûrent paraître piquants & peu ménagés, à plus d'un membre de l'ancien gouvernement; c'était d'une maniére indirecte faire la censure de leur administration. La

Cour de *France* d'un autre côté, fut choquée de la maniére insultante dont elle prétendait que le Comte de *Bentink* avait parlé d'elle, & de la Nation *Françaife.* Mais ce Seigneur, à en croire quelques Ecrivains *Français*, se justifia de ce reproche d'une maniére assez singuliére. Ses Amis lui ayant fait observer l'indécence de quelques-unes de ses expressions, il leur répondit, *que dans une circonstance aussi solemnelle, il avait jugé à propos de s'exprimer ainsi pour convaincre le Peuple qu'il n'était pas partisan de la France.*

Son Altesse est remise en possession du Marquisat de *Veere* & de *Flessingue.*

De *la Haye*, le Prince d'*Orange* se rendit en *Zélande*, pour s'y faire installer comme il l'avait été en *Hollande.* Les Etats de la Province n'attendirent point son arrivée pour le rétablir dans la possession du Marquisat de *Veere* & de *Flessingue*, qu'il n'y avait que quelques années qu'ils avaient aboli avec tant d'éclat. Le titre & les prérogatives de Premier-Noble de *Zélande* lui furent rendues aussi; mais aux anciennes conditions les Etats ajoutèrent celle-ci „ que le Prince ne „ pourrait se faire représenter comme Premier-„ Noble, que par des Personnes agréables aux „ Etats, nées en *Zélande*, jouissant d'un revenu „ honnête, faisant profession de la véritable Re-„ ligion Réformée, & qui ne fussent point re-„ vêtues d'aucun Emploi militaire. " Qualités qui se rencontrèrent toutes dans la personne de Monsieur *Jean de Borssele van der Hooge*, que le Prince nomma son Représentant.

Autres dignités conférées au Prince.

De retour à *la Haye*, où son Altesse fixa dès-lors son séjour ordinaire, les Etats de *Hollande* lui conférèrent de nouvelles dignités, & lui accordèrent de nouvelles faveurs. Il fut fait

Grand-

Grand-Maître des Eaux & Forêts, ou Grand-Forêtier; on lui accorda la disposition des Emplois militaires, à la répartition de la Province, depuis la Place d'Enseigne jusqu'au grade de Colonel inclusivement; enfin, ce qui avait été regardé comme illicite, avant que son Altesse fut *Stadhouder* de *Hollande*, ils déclarèrent que les Députés à l'Assemblée des Etats-Provinciaux, pourraient en même tems être au service du Prince, & lui être même liés par un serment particulier. Les Etats-Généraux de leur côté enchérirent sur ceux de *Hollande*; ils revêtirent son Altesse de la Charge de *Stadhouder* & de Capitaine-Général du Pays d'*Outre-Meuse*, & lui transférèrent le droit d'accorder des lettres d'abolition & de graces dans la jurisdiction du Conseil de *Brabant* & de la Ville & Territoire de *Mastricht*, y compris le Comté de *Vroenhové*. C'est ainsi que le *Stadhoudérat*, après avoir été aboli pour la seconde fois en *Hollande*, y fut rétabli au bout de 45 ans avec un nouvel éclat, dans la personne de *Guillaume-Charles-Henri-Friso*, Prince d'*Orange* & de *Nassau*. Nous verrons bientôt que la République sentit si bien combien il était avantageux pour elle d'avoir désormais une forme de gouvernement fixe & inaltérable, que, pour prévenir tous les troubles qui pourraient naître encore à la mort d'un *Stadhouder*, elle résolut de se mettre dans l'heureuse impossibilité d'abolir jamais une charge, qui avait toujours servi à resserrer le nœud qui unissait les différentes Provinces entr'elles.

Continuation de la guerre.

TANDIS QUE l'on s'occupait à *la Haye* & dans toutes les Provinces de l'Election d'un Chef éminent,

nent, à qui l'on pût confier les forces & le salut de l'Etat, les *Français* continuaient leurs conquêtes dans la *Flandres-Hollandaise.* L'invasion qu'ils avaient faite dans cette Province avait rompu assez brusquement les négociations entamées à *Bréda*, qui furent reprises l'année suivante à *Aix-la-Chapelle.* Le *Sas-de-Gand*, *Philippine*, *Hulst*, *Axel* & *ter Neuze* furent emportés avec tant de rapidité, qu'en moins d'un mois les *Français* se virent maîtres de toute la *Flandres-Hollandaise.* *Hulst* ne soutint même pas de siége, parce que les Forts & les Lignes qui la couvraient, ayant été emportés, l'on jugea que la Ville était hors d'état de se défendre ; Mr. *Pierre de la Rocque* qui y commandait, la rendit à la premiére sommation. Mais, accusé d'inconduite, & de n'avoir pas répondu comme il le devait à la confiance de ses maîtres, il fut puni d'une peine infamante, & renfermé à *Loevestein* où il est mort.

Bataille de *Lawfelt.*

Ces succès n'étaient que le prélude de ceux qui allaient suivre. Le 1. de Juillet se donna entre les *Français* & les Alliés la bataille de *Lawfelt*, où les deux partis firent une perte à peu près égale. Cependant la victoire resta aux *Français*, maîtres du champ de bataille, après la retraite que le Duc de *Cumberland* fut forcé de faire vers *Mastricht.* L'on observe, il est vrai, que les troupes de la République, sous le Prince de *Waldek*, postées au centre de l'Armée & occupant un terrein fort inégal, ne purent toutes s'avancer assez promptement pour avoir part au combat, & soutenir l'aile gauche des Alliés, contre laquelle s'étaient portées toutes les

les forces de l'ennemi. Cette circonſtance peut-être donna ſeule la victoire aux *Français*; mais l'on remarque auſſi que ce fut là la troiſiéme action où ils reſtèrent maîtres du champ de bataille, parce que leurs Généraux avaient eu la prudence de n'attaquer qu'une partie de l'armée alliée à la fois. Quoiqu'il en ſoit, *Waldek* mécontent, à ce que l'on croit, de ce qu'on ne lui avait pas donné le Gouvernement de *Bergen-op-Zoom*, peut-être auſſi pour d'autres raiſons que l'hiſtoire ne dit pas, quitta brusquement l'armée quinze jours après la journée de *Lawfelt*, ſe rendit à *Bois-le-Duc* avec quelques troupes de la République, s'y démit de la Charge de Veld-Maréchal, & ſe retira en *Allemagne* ſans paſſer à *la Haye*.

Siége & priſe de *Bergen-op-Zoom.*

DEUX jours après la bataille de *Lawfelt* le Comte de *Löuvendal* alla mettre le ſiége devant la forte Ville de *Bergen-op-Zoom*, qu'il emporta d'aſſaut après 65 jours de tranchée ouverte. Ce ſiége auſſi long que meurtrier coûta vingt-mille hommes aux *Français*; & environ dix-mille aux Alliés. La Ville fut livrée au pillage, qui dura tout le jour & même pendant toute la nuit ſuivante, malgré les ordres donnés vers le ſoir pour l'arrêter. Le Baron de *Cronſtrom*, Commandant en Chef des Troupes & des Places entre la *Meuſe* & l'*Eſcaut*, qui s'était jetté dans *Bergen-op-Zoom* pour en ſoutenir le ſiége avec le Prince de *Heſſe-Philipstal*, Commandant de la Garniſon, fut ſoupçonné & accuſé de négligence dans la défenſe de cette Ville importante. Mais ſi ce vieux Général ne put ſe juſtifier pleinement auprès du public du ſoup-

çon d'inconduite, il répondit assez pertinemment à plus de cent chefs d'accusation, pour faire douter au Grand-Conseil de guerre s'il était réellement coupable. Il est sûr au moins que, quelques instances que put faire le Baron de *Cronstrom* pour obtenir un jugement définitif, ses juges reculèrent si longtems, que ce Général mourut avant que son affaire fut décidée, & qu'elle ne l'a jamais été depuis.

Troubles causés en *Hollande* par la prise de *Bergen-op-Zoom*.

L'on ne douta point que les *Français* après la prise de *Bergen-op-Zoom*, ne se jettassent sur la *Zélande*. Cependant les approches de l'hyver, les soins que l'on avait pris pour mettre *Tholen* en état de défense, & la proximité de l'armée des Alliés ayant rendu cette entreprise trop hazardeuse, l'ennemi se contenta de prendre le *Kruisschans*, & les Forts de *Lillo* & de *Fréderic-Henri*. Les deux armées entrèrent ensuite dans leurs Quartiers d'Hyver. Mais à peine l'on fut informé que les *Français* étaient maîtres de *Bergen-op-Zoom*, que la terreur & l'effroi se répandirent dans la plupart des Provinces, mais surtout en *Hollande* & en *Zélande*. Les soupçons d'infidélité & de trahison se réveillèrent, & furent même fomentés, dit le sage *Wagenaar*, par des gens à qui rien ne convenait moins. Les murmures, les plaintes séditieuses du peuple furent poussés au point, que plusieurs personnes, & quelques membres même du Gouvernement, n'osèrent en attendre les suites & se retirèrent ailleurs. Depuis quelque tems la populace *Protestante* en voulait aux *Catholiques-Romains*; parce que quelqu'étourdi d'entr'eux s'était peut-être expliqué trop ouvertement sur l'invasion de la

la *Flandre-Hollandaiſe*. A *Harlem*, à *Amſterdam* & dans quelques autres Villes pluſieurs perſonnes, qui peut-être n'étaient coupables que d'être *Catholiques*, avaient été aſſez groſſiérement maltraitées. La priſe de *Bergen-op-Zoom* acheva de rendre odieux au peuple des gens qui profeſſaient la même religion que l'ennemi. On ne douta pas qu'ils ne ſe réjouiſſent de ſes ſuccès; quelques-uns même avaient eu l'inſolente indiscrétion d'en témoigner leur joie. Ils méritaient ſans doute d'en porter la peine; & la populace crut devoir épargner au Magiſtrat celle de faire des informations; ſes procédures furent moins lentes, elle paſſa tout d'un coup à l'exécution. Les maiſons de ceux qui étaient ou ſoupçonnés ou convaincus de s'être réjouis du malheur de la Patrie, furent pillées, quelques-unes mêmes renverſées. Ces ſcénes ſe répétèrent dans pluſieurs Villes, ſans que l'on pût arrêter la fureur du peuple; à *la Haye* même, un détachement de ſoldats envoyés pour arrêter l'impétuoſité du peuple, occupé à abbatre la maiſon d'un Perruquier, qui peut-être ne payait pas trop cher l'intempérance de ſa langue, ne put parvenir à diſſiper cette troupe de mutins avant que la maiſon fut entiérement détruite. Peu à peu cependant la populace ſe laſſa; à quoi ne contribua pas peu un Edit très-ſévère publié le 22. de Septembre par ordre de ſon Alteſſe & de la Cour de *Hollande*. Dans quelques autres Villes les ſoins & la vigilance du Magiſtrat prévinrent auſſi, pour un tems au moins, les effets d'une vengeance, à laquelle les principes qui l'avaient fait naître, pouvaient peut-

être ſervir d'excuſe, mais qui devenait criminelle, parce que, ſous prétexte de punir l'inſolence de quelques citoyens ſuſpects, elle attiſait ſourdement le feu de la ſédition. En effet l'expérience du paſſé ne prouvait que trop, que l'élévation des Princes d'*Orange* au *Stadhonderat* avait presque toujours été accompagnée de ſoulèvemens, fomentés par des brouillons, qui attendaient leur propre grandeur des mutations qui ſe faiſaient alors d'ordinaire dans le Gouvernement. L'on ne douta pas que les mêmes vues & les mêmes eſpérances n'euſſent excité certaines perſonnes à faire jouer actuellement les mêmes reſſorts; ce ſoupçon ſemblait même d'autant mieux fondé, que dans pluſieurs Villes, & à *la Haye* même, l'on trouva des pasquins affichés, dans lesquels quelques-uns des principaux Miniſtres de l'Etat étaient repréſentés comme des ſcélérats & des traîtres.

Précautions priſes par les Etats de *Hollande*.

QUOIQU'IL EN SOIT, les Etats de *Hollande* voyant d'un côté l'ennemi à leurs portes par l'invaſion de la *Flandres-Hollandaiſe*, craignant de l'autre que la République ne recélât dans ſon ſein un ennemi plus dangereux encore, réſolurent, d'après la propoſition qui en avait été faite par ſon Alteſſe, de faire faire dans toute la Province le dénombrement de tous les hommes en état de porter les armes, afin qu'à l'occaſion l'on put s'en ſervir à la défenſe de la Patrie. Ils voulurent encore que dans toutes les Villes, que dans les campagnes même, l'on exerçât les Bourgeois & les Habitans au maniment des armes; enfin ils ordonnèrent de lever cent Compagnies de *Waardgelders*, chaque Compagnie de cent

cent hommes; *afin*, disaient-ils dans leur Edit, *de les employer avec les troupes ordinaires de l'Etat à la sureté de la Province.* Cependant l'on ne put porter qu'à 4000 hommes le nombre de ces *Waardgelders*. D'ailleurs on n'en retira pas les avantages que l'on s'en était promis. Soudoyés principalement pour appaiser & éteindre les séditions qui pourraient s'élever dans les Villes, l'on s'apperçut bientôt qu'eux-mêmes aidaient à les exciter ou qu'ils y prenaient part. Aussi au-lieu de les retenir dans les Villes de l'intérieur, à quoi ces sortes de troupes étaient destinées, on se hâta de les faire passer sur les Frontiéres, où on les retint jusqu'en l'année suivante qu'elles furent toutes licentiées.

Le *Stadhouderat* déclaré héréditaire dans les lignes masculine & féminine.

UNE réflexion faite depuis longtems, c'est que dans les Républiques les peuples portent tout à l'extrême; leurs haines, comme leurs affections, ne connaissent point de bornes. Si un Citoyen illustre par son mérite, recommandable par ses services, s'est mis au-dessus du pair, il est craint ou adoré suivant les circonstances. L'Etat jouit-il des douceurs d'une longue paix? Il ne voit dans ce grand homme qu'un sujet dangereux, qui peut-être épie, prépare même le moment de donner des fers à sa patrie; l'Etat alors sacrifiera tout, la justice même, à sa prétendue sureté, & le grand homme sera négligé, peut-être même proscrit. Un voisin puissant au contraire ménace-t-il l'Etat d'une guerre, d'une invasion? Tous les yeux se tournent vers ce même Citoyen n'aguères si redouté, c'est de lui qu'on attend le salut de la Patrie, c'est sur sa tête qu'on accumule toutes

les Dignités, c'eſt entre ſes mains que l'on confie tous les pouvoirs. * Tant que les *Provinces-Unies* jouïrent de la paix, qu'elles n'eurent point à craindre pour leurs Frontiéres, la plupart d'entre elles négligèrent le Prince d'*Orange* au point qu'elles refuſèrent même de l'élever à quelque grade militaire qui fût digne de ſa naiſſance, de ſon mérite perſonnel, & compatible avec les grandes charges qu'il occupait déjà. Les *Français* ne furent pas plutôt maîtres de la *Flandre-Hollandaiſe*, que les peuples ſe crurent perdus ſi *Guillaume* n'était d'abord revêtu de toutes les dignités de l'Etat. Les mêmes circonſtances renouvellèrent en 1747. les mêmes changemens qui s'étaient faits en 1672. Deſorte que l'on peut dire que ce fut aux *Français* que *Guillaume* III. & *Guillaume* IV. dûrent toute leur élévation. Mais le rétabliſſement du *Stadhouderat* dans toutes les Provinces de l'Union ayant naturellement fixé les eſprits ſur la forme de Gouvernement, qui ſemblait convenir le plus à la République, les amis de la maiſon d'*Orange*, tous ceux qui croyaient ne voir dans l'Etat que le bonheur de l'Etat même ſans retour ſur leurs propres intérêts, travaillèrent dès-lors à rendre ſtable & permanente une forme de Gouvernement né avec la République elle-même, au-

* *Omnes honores decreti, totaquè respublica domi bellique tradita, ut unius arbitrio gereretur*, comme s'exprime un Hiſtorien dans la Vie d'un de ces Citoyens, qui éprouva tour à tour & toutes les fureurs de la haine & tous les tranſports de l'amour du même peuple.

CORN. NEPOS *in Alcibiade*.

auquel, sous plus d'un *Stadhouder*, elle avait dû son salut & sa gloire, & qui semblait si nécessaire à son existence que dans les tems difficiles, lorsque l'Etat avait été privé de ce Chef éminent, l'on s'était toujours vu forcé de le rétablir, autant pour sauver la patrie des fureurs des peuples, idolatres du *Stadhouderat*, que pour le délivrer du joug dont le menaçait un ennemi étranger. D'ailleurs les Grands n'ignoraient pas combien le peuple, en *Hollande* surtout, désirait que l'on ne mit point de bornes aux faveurs & au pouvoir qu'il voulait faire accorder au Prince d'*Orange*. L'on n'était point encore entiérement revenu des frayeurs & de l'étourdissement qu'avait causé la surprise de *Bergen - op - Zoom*, les soupçons contre la fidélité de plusieurs Membres du Gouvernement subsistaient encore, ou plutôt ils se fortifiaient de jour en jour, lorsque le *Ridderschap* & les Nobles proposèrent aux Etats de *Hollande* de déclarer le *Stadhouderat* & les Charges de Capitaine & d'Amiral - Général de la Province, Héréditaires dans les lignes masculine & féminine du Prince d'*Orange*; & d'engager les Etats - Généraux à déclarer aussi héréditaires, sur le même pié, les Charges de Capitaine & d'Amiral - Général de toutes les *Provinces - Unies*. La proposition du Corps des Nobles fut bientôt rendue publique. Mais tandis que dans le Conseil des Villes l'on délibérait sur un point de cette importance, le peuple commençait à murmurer des lenteurs de quelques-unes d'elles à se déclarer. Plusieurs écrits, répandus alors & lus avec avidité, ne contribuaient pas peu à donner à la fermentation générale une acti-

activité d'autant plus dangereuſe, que les auteurs y affectaient de publier que l'on n'en faiſait point encore aſſez pour ſon Alteſſe. En effet il ſe trouva des perſonnes qui ſoutinrent qu'il fallait céder au Prince tous les droits de ſouveraineté en le déclarant *Comte de Hollande*. Et qui ſait juſqu'à quel point les peuples euſſent pouſſé les choſes, ſi *Guillaume* IV. lui-même n'avait eu la prudente généroſité de faire ſentir qu'il était bien éloigné de penſer à ſe faire ſouverain; quoique ſon Alteſſe avouât en même tems qu'elle avait appris avec la plus grande ſatisfaction le deſſein où étaient les Etats de rendre héréditaires dans ſa famille, ſur le pié propoſé par le Corps des Nobles, les grandes Charges de la République. Pour hâter l'affaire, qui ſemblait au gré du peuple trainer trop longtems, la Bourgeoiſie de pluſieurs Villes réſolut de s'adreſſer elle-même publiquement à la Régence. Les Requêtes préſentées à cet effet étaient conçues de façon qu'elles avaient plutôt l'air d'ordonner que de prier. Quand une fois le peuple commence à former des plaintes, & à demander la reforme de quelques abus, il ne met plus de bornes à ſes demandes & à ſes plaintes. Certaines charges dans les Villes, plus lucratives qu'honorables, étaient à la diſpoſition des Bourguemaîtres, qui ſouvent les retenaient pour eux-mêmes, ou en diſpoſaient en faveur de leurs parens ou de leurs Créatures. Parmi ces ſortes d'emplois, celui de Maître des Poſtes, comme le plus lucratif, était auſſi le plus ambitionné. Dans les grandes Villes, mais ſurtout à *Amſterdam* & à *la Haye*, le revenu des Poſtes entrait dans les cof-

Autres avantages faits au Prince d'*Orange*.

coffres des Bourguemaîtres ou de quelqu'un des principaux Magistrats. Le peuple, qui s'était toujours plaint de cet abus, résolut cette fois de le faire abolir tout-à-fait. Il demanda que ces sortes d'emplois fussent publiquement vendus au plus offrant & dernier enchérisseur, & que le provenu de ces sortes de ventes, de même que le revenu des Postes, fussent versés dans la caisse de l'Etat. Quelques-uns s'imaginaient avoir déviné que le Prince avait des vues particuliéres sur la Maîtrise des Postes, & c'était dans le dessein de les séconder qu'ils demandaient ces changemens; mais dans plusieurs endroits le zèle du peuple fut si indiscret, si outré, que le Prince lui-même en témoigna son mécontentement, & desapprouva hautement la conduite de ces brouillons. A *la Haye* cependant l'on offrit au Prince la Maîtrise des Postes, qui ne l'accepta que pour la céder aussitôt à l'Etat. *Dordrecht* & les principales Villes de la *Hollande* suivirent l'exemple de *la Haye*. La seule Ville de *Delft*, considérant sans doute que la cession du produit des Postes au Prince d'*Orange* n'était plus qu'une pure cérémonie, puisque son Altesse s'en désistait en faveur de l'Etat, céda directement le produit des siennes à l'Etat même. A *Amsterdam* au contraire l'on fit difficulté de donner au Prince, ou même de verser dans les coffres de la Province, les revenus d'un emploi qui se montaient à plus de deux cens mille florins par an. Les Bourguemaîtres cependant qui en avaient profité jusqu'alors, prouvèrent leur desintéressement en cédant au profit de la Ville des sommes aussi considérables. La résolution de

de Messieurs d'*Amsterdam* ne fut goûtée ni du Prince, ni des autres Membres des Etats. Cette dispute donna même lieu à des recherches sur la nature & l'origine des Postes. Ceux qui avaient fait leur désistement en faveur du Prince ou de l'Etat, prétendaient que les Postes étaient un des droits du Souverain, & que les Villes n'avaient aucun titre légitime pour en justifier la possession. Messieurs d'*Amsterdam* au contraire soutenaient „ que dans leur Ville les Maîtres des „ Postes devaient n'être considérés que comme „ des messagers des Négocians; messagers que „ les Magistrats avaient nommés & autorisés „ dans les Villes, où l'on avait jugé en avoir „ besoin. " Quelques-uns ajoutaient encore „ que supposé que la Maîtrise des Postes fut „ un des droits attachés à la souveraineté, il ne „ s'ensuivait pas que les Villes ne pussent elles-„ mêmes en jouir légitimement, s'il constait „ qu'il y avait eu un tems où le Souverain le „ leur eut cédé. Que c'était là le cas de la „ Ville d'*Amsterdam*; le Duc *Guillaume* VI. „ ayant déclaré par un Privilége de l'année „ 1409. que tous les Emplois & Offices aux-„ quels la Ville nommait alors, resteraient pour „ toujours à sa disposition. " Cette dispute qui ne concernait actuellement que la Ville d'*Amsterdam* était soutenue à *la Haye* avec une égale opiniatreté de part & d'autre; cependant la Ville l'emporta. Mais les plaintes formées contre la maniére de disposer des emplois en général, intéressaient toutes les Villes, & furent bientôt le prétexte de nouveaux troubles excités par le peuple.

ROT-

ROTTERDAM commença par donner l'exemple, le 23. de Septembre. Quelques Bourgeois présentèrent une prétendue Requête pour demander la vénalité des charges, & la cession des Postes au profit de l'Etat. Quelqu'indignés que fussent les Bourguemaîtres ils répondirent qu'on en ferait part au Conseil de la Ville, & qu'on en délibérerait avec son Altesse. Dans l'intervalle la proposition des Nobles, en faveur de son Altesse, ayant été rendue publique, les Bourgeois voyant qu'on ne répondait point à leur requête, saisirent cette occasion pour en présenter une seconde bien plus séditieuse & plus insolente que la premiére, mais dont ils croyaient sans doute l'extravagance assez justifiée par le zèle qu'ils affectaient d'y montrer pour le Prince d'*Orange*. Cette prétendue Requête livrée au nom de la Bourgeoisie de *Rotterdam*, qui s'y qualifiait de *patriotique* & de *bien-intentionnée*, contenait sept articles, dont le sixiéme était rélatif à l'hérédité des grandes Charges de la Province, en faveur des Descendans mâles & femelles de son Altesse. On n'y priait pas, on y ordonnait du ton le plus impérieux, que d'*abord*, *sans aucun délai ou un plus long retardement*, on eut à répondre favorablement à la premiére Requête; *qu'incontinent*, *& sans le plus petit délai* l'on eut à arborer sur l'Hôtel-de-Ville, le Pavillon d'*Orange* &c. Ce ne fut qu'avec la plus grande indignation que les Bourguemaîtres lurent cet Ecrit insolent; mais l'idée que l'on cherchait à les dégoûter de l'Administration, la crainte d'un soulèvement, qui peut-être n'attendait qu'un refus pour éclater, les engagèrent à

Requêtes séditieuses présentées au Conseil de différentes Villes. A *Rotterdam*.

à publier auffitôt, qu'ils confentaient à la vénalité de tous les Emplois de la Ville, en faveur de l'Etat. Le peuple parut content; mais deux des Bourguemaîtres s'étant rendus à *la Haye*, & ayant informé fon Alteffe de tout ce qui s'était paffé, le Prince députa à *Rotterdam* Meffieurs de *Waffenaar*, Seigneur des deux *Catwyk*, & *van der Duffen*, Bourguemaître de *Delft*, pour y publier en fon nom une contre-déclaration, par laquelle „ il annullait celle que l'on avait „ violemment extorquée à la Régence de cette „ Ville ; promettait de travailler à détruire les „ abus qui s'étaient gliffés dans la maniére de „ difpofer des emplois, dont il improuvait la „ vénalité, & menaçait de faire punir comme „ perturbateurs du repos public quiconque oferait à l'avenir s'immifcer dans les affaires du „ gouvernement ou interrompre & troubler les „ délibérations libres des Magiftrats par des requêtes infolentes & féditieufes. " Cette déclaration du Prince eut des effets bien oppofés. La partie la plus fenfée, & par bonheur c'était la plus nombreufe, de la Bourgeoifie de *Rotterdam*, en témoigna la plus grande fatisfaction. Ceux au contraire qui avaient montré le plus d'empreffement à faire paffer la derniére Requête, ne purent cacher leur confternation & leur mécontentement. Ils ne pouvaient digérer de voir leur conduite condamnée par ce même Prince dont ils prétendaient avoir foutenu les intérêts avec tant de zèle & de fermeté. Le dépit de fe voir ainfi déçus en porta même quelques-uns, à ce que l'on affure, à arracher de leur chapeau les cocardes couleur d'*Orange* qu'ils y avaient mifes,

&

& à s'écrier *Orange deſſous.* * D'autres au cri de la rage & de la ſédition ajoutaient les menaces de la vengeance & du déseſpoir. *Comment*, diſaient ceux-ci, *le Prince prétend-il nous maîtriſer, nous qui l'avons fait Stadhouder! les choſes vont bien prendre un autre train vraiment.* Par bonheur que le nombre de ces mutins n'était pas aſſez grand pour qu'ils oſaſſent par eux-mêmes tenter d'effectuer leurs menaces, ou plutôt que ne s'étant pas attendus à ce qui venait d'arriver, ils n'avaient eu ni le tems, ni la précaution d'inſpirer leurs fureurs au reſte de la populace. Quoiqu'il en ſoit, la déclaration de ſon Alteſſe rendit non-ſeulement le repos à la Ville de *Rotterdam*, elle contribua encore à prévenir dans d'autres Villes les troubles qui allaient y éclater. Du moins eſt-il ſûr qu'à *Harlem* & à *Gouda*, la Bourgeoiſie, inſtruite de ce qui venait de ſe paſſer à *Rotterdam*, retint ou déſavoua les Requêtes déjà préſentées ou que l'on ſe diſpoſait à préſenter au Magiſtrat.

CEPENDANT les prétendus bons *Patriotes* d'*Amſterdam* auraient cru ſe déshonorer & faire tort à leur *patriotisme*, s'ils avaient ſuivi cet exemple de modération. Un marchand de Porcelaine, *Daniel Raap*, ſe déclara ouvertement chef des mécontens, par une Requête qu'il avait fabriquée, & qui contenait quatre articles. Par le premier, l'on demandait que les grandes Charges de l'Etat fuſſent déclarées héréditaires, conformément à la

A *Amſterdam.*

* *Oranje onder!* C'était la palinodie du fameux diſtique *Oranje boven* &c. dont nous avons parlé plus haut.

la propofition des Nobles. * Le fecond prefcrivait la vente publique dés emplois au profit de l'Etat. Par le troifiéme, *Raap* voulait que les Capitaines de la Bourgeoifie fuffent pris à l'avenir du Corps des Bourgeois, & non de la Magiftrature. Enfin l'on demandait par le quatriéme, que les Corporations ou Corps de Métiers fuffent rétablis dans leürs anciens priviléges. *Raap* pendant quelques femaines courut pour ainfi dire de porte en porte pour trouver des gens qui vouluffent bien figner fa Requête. L'article du Corps des Métiers lui avait fait efpérer que grand nombre de Bourgeois lui donneraient leur fignature. Cependant *Raap* fe trompa. Peu de perfonnes fignèrent, la populace même fe tint tranquille. L'on eut recours à d'autres moyens ; l'on afficha des billets en plufieurs endroits de la Ville. L'on y invitait les Bourgeois bien-intentionnés & les bons Patriotes, à s'affembler fur le *Dam* pour y faire aux Bourguemaîtres les demandes inférées dans la Requête. † „ On fe flattait, était-il dit dans „ ces

* Meffieurs d'*Amfterdam*, quoiqu'ils euffent l'exemple de la plûpart des Villes qui s'étaient empreffées de confentir à la propofition faite par le *Ridderfchap*, y avaient oppofé de grandes difficultés, & ne femblaient encore fe prêter qu'avec peine au vœu de toute la Nation.

† Nous n'avons pas cru devoir répéter ces demandes; au refte dans les affiches il n'était fait mention que des trois premiéres inférées dans la Requête de *Raap*; l'on n'y difait mot des priviléges des Corporations ; ce qui fit croire à quelques-uns que *Raap* n'était pas l'auteur des affiches ; quoique d'autres l'en foupçonnaffent fortement. Lui-même, foit pour donner le change, foit que réellement il n'y eut point eu de part, les défavouait hautement.

„ ces affiches, que les Bourgeois s'acquitteraient „ fidellement de leur devoir dans cette occasion, „ afin que d'autres Villes ne pussent pas leur „ reprocher qu'ils étaient des *lâches* qui n'osaient „ rien *exiger* de leurs Magistrats. " On lisait au bas de quelques - uns de ces billets, „ que „ celui qui les arracherait ou lacérerait, ne l'au„ rait pas fait impunément. " Dans d'autres les Habitans étaient invités „ à se rendre sur le „ *Dam* en armes & ornés de cocardes couleur „ d'*Orange*. " Ces affiches séditieuses firent plus d'effet que la Requête de *Raap*, qui cependant avait l'œil à tout, & que l'on pouvoit considérer comme le ressort caché qui dirigeait tous les mouvemens du peuple. Le 9. de Novembre la populace s'assemble sur le *Dam*, se jette sur l'Hôtel-de-Ville, pénêtre jusqu'à la Chambre des Bourguemaîtres, & n'y trouvant personne, fait main-basse sur tout ce qui s'offre à ses yeux. Aussitôt les fenêtres de la façade de l'Hôtel-de-Ville sont ouvertes avec violence, & l'on y arbore un long houssoir auquel voltigeait un ruban couleur d'*Orange*. L'on parvint cependant à chasser cette canaille de la chambre & à en fermer la porte; mais bientôt elle fut enfoncée au moyen d'un banc dont s'étaient saisis les mutins. * La même scéne recommence avec les cris

* Un Charpentier, nommé *Guillaume van Nes*, accusé d'avoir conseillé cette violence, & même d'y avoir eu part, fut quelque tems après mis en prison; & l'on ne doute point qu'il n'eut payé de sa tête son zèle un peu trop ardent, si son Altesse, à qui l'on s'était adressé en sa faveur, n'eut ordonné de surseoir la sentence, & n'eut ensuite accordé des lettres d'abolition au coupable. Cela n'em-

cris redoublés de *Vivat Orange! Orange boven!* Quelques-uns même, sur un faux bruit que quatre séditieux avaient été arrêtés, volent à la prison dont ils veulent forcer les portes, & demandent qu'on relâche leurs camarades. Heureusement une Compagnie Bourgeoise s'étant rendue en armes sur le *Dam* parvint à déloger, avec bien des peines, cette bande de mutins de l'Hôtel-de-Ville. La Bourgeoisie resta sous les armes pendant quelques jours, & quoique l'on eut affiché de nouveaux billets, plus séditieux encore que les précédents, pour inviter le peuple à se rendre le 16. sur le *Dam*, la vue des Compagnies Bourgeoises inspira assez de respect à la populace pour la forcer à n'oser plus rien entreprendre. Un seul porteur de tourbes, pour avoir voulu avec trop de brutalité se faire un passage au travers des rangs, fut arrêté & quelque tems après banni de la Ville. Peu-à-peu la tranquillité se rétablit, surtout lorsque l'on fut informé de la maniére dont son Altesse avait traité l'affaire de *Rotterdam*.

Les Etats de *Hollande* remédient aux abus sur l'article des Emplois, & déclarent les grandes Charges Héréditaires sur le pié proposé par le *Ridderschap*.

Ces mouvemens séditieux, répétés dans presque toutes les Villes, firent enfin sentir qu'il y aurait de l'imprudence à les négliger, & qu'il serait même dangereux d'apporter de plus longs délais à condescendre, au moins en partie, aux volontés du peuple. Les Etats de *Hollande* résolurent donc, sur la proposition qu'en avait fait le

n'empêcha pas qu'au Printems de l'année 1748. les Bourguemaîtres, sans autre forme de procès, ne le chassassent de la Ville, avec ordre de n'y remettre jamais le pié.

le Prince, de remédier aux abus qui s'étaient glissés dans la maniére de disposer des Emplois. Ce point fut réglé de façon que, sans avoir besoin de recourir au moyen absurde de la vénalité, proposé par la Bourgeoisie des Villes, les Etats trouvèrent un tempérament par lequel ils semblaient se prêter aux désirs des peuples, sans compromettre pourtant leur dignité. La Ville d'*Amsterdam* elle-même consentit à tout, excepté cependant à céder à l'Etat le produit de ses Postes. Sur cet article seul elle fut inébranlable. Elle consentit même, après bien des lenteurs, à déclarer Héréditaires dans la maison d'*Orange* les grandes Charges de l'Etat sur le pié proposé par les Nobles, & unanimement agréé par les autres Villes. Depuis quelque tems les Députés d'*Amsterdam* étaient entrés en négociation avec le Prince lui-même sur cette importante affaire, & ce fut d'après ce qu'eux-mêmes avaient arrêté, à la satisfaction & avec l'approbation de son Altesse, que les Etats formèrent la Résolution du 16. de Novembre, par laquelle les Charges de *Stadhouder*, de Capitaine & d'Amiral-Général de la Province de *Hollande* étaient déclarées Héréditaires dans les lignes masculine & féminine. * Les autres Provinces & les Etats-Généraux ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la *Hollande*, desorte que *Guillaume* IV. en réunissant en sa personne toutes les dignités que la République avait autrefois conférées à ses illustres Ancêtres, eut un avantage dont

* Nous avons cru faire plaisir aux Lecteurs étrangers de leur donner cette piéce, telle qu'elle se trouve parmi les

dont aucun d'eux n'avait joui, celui d'en assurer la possession à ses Descendans légitimes des deux sexes.

CES

les Piéces justificatives de *Rousset* à la fin de son Edition de l'Histoire du *Stadbouderat*, par l'Abbé *Raynal*.

Extrait de la Résolution que les Etats de Hollande *& de* Westfrise *ont prise le* 16. *de Novembre* 1747. *concernant le Stadbouderat héréditaire de cette Province dans l'Illustre Maison d'*Orange *& de* Nassau.

„ LEURS Nobles & Grandes Puissances aïant délibéré sur „ la Proposition, faite le 7. Octobre dernier, par les „ Seigneurs du Corps des Nobles, pour déférer sur le pié „ y mentionné, à S. A. S. Mgr. le Prince d'*Orange* & de „ *Nassau*, ainsi qu'à ses Descendans Mâles & Femelles, „ procréés d'un légitime Mariage, le Stadhouderat Héré„ ditaire & la Charge de Capitaine & Amiral-Général de „ cette Province, comme aussi celle de Capitaine & Ami„ ral-Général des Provinces-Unies, les dits Seigneurs du „ Corps des Nobles, & les Députés des Villes respectives „ ont déclaré unanimement, au nom de leurs Principaux, „ qu'après avoir mûrement éxaminé la Constitution & l'Etat „ de la Régence de ce païs, ils ont compris que l'expé„ rience a fait voir évidemment que la République ne sau„ roit subsister sans être gouvernée par un Chef éminent, „ puisque dans les tems qu'elle en a été privée, elle s'est „ trouvée sur les bords de sa totale ruïne, d'où elle n'a „ pû être tirée que par l'élection d'un Stadhoudre, Capi„ taine & Amiral-Général.

„ Que sous cette heureuse forme de Régence, la Répu„ blique a tellement augmentée en puissance depuis son éta„ blissement, que non seulement elle a été recherchée par „ ses voisins, mais qu'elle est aussi devenue redoutable sous „ la conduite & la direction des Princes de la Maison „ d'*Orange* & de *Nassau*, & que le Stadhouderat, ainsi „ que la Charge de Capitaine & Amiral-Général, aïant

„ été

CES intérêts domeſtiques n'avaient point empêché les Etats de penſer aux moyens de ſe met- Don gratuit.

„ été de nouveau déférée à un des Deſcendans de cette „ illuſtre Maiſon, on en reſſentait déjà vivement les effets „ favorables.

„ Que les Régens bien intentionnés, ainſi que tous les „ Sujets de l'Etat, ne peuvent penſer qu'avec effroi à la „ perpléxité où la République ſe trouveroit réduite, ſi elle „ venoit à être privée de ce Chèf éminent, & que dans „ les circonſtances préſentes, nous euſſions le malheur de „ le perdre, d'autant que la Poſtérité de S. A. S. ne con„ ſiſte juſqu'ici qu'en une ſeule Princeſſe encore jeune; „ deſorte qu'il eſt abſolument néceſſaire d'emploïer des „ moïens pour prévenir ces malheurs autant qu'il eſt humai„ nement poſſible. Que l'unique moïen pour y parvenir, „ eſt de continuer la Dignité de Stadhoudre en faveur des „ Deſcendans Mâles & Femelles de S. A. S. en prenant les „ précautions qui ſeront jugées les plus convenables pour „ le bien de ces Païs.

„ En conformité, les Seigneurs du Corps de la Nobleſſe „ & les Députés des Villes reſpectives ont déféré unamme„ ment, au nom de Leurs Principaux, à S. A. S. le Stad„ houderat Héréditaire & la Charge de Capitaine & Ami„ ral-Général de la Province de *Hollande* & de *Weſtfriſe*, „ enſorte qu'après la mort de ce Prince, cette Dignité & „ ces Charges ſeront devoluës ſur les Deſcendans Mâles „ de Sa dite A. S. procréés en légitime Mariage: que s'il „ arrivoit que Mſgr. le Stadhoudre laiſſât un Fils, & que „ celui-ci vint à mourir ſans Poſterité mâle, & ſans qu'il „ y eut d'autres Héritiers mâles de S. A. S., mais qu'il „ laiſſât une Fille, alors les ſuſdites Charges & Dignités ſe„ ront dévolues à cette Princeſſe, & après ſa mort à ſes „ Héritiers & Deſcendans mâles. Que ſi S. A. S. venoit „ à mourir ſans laiſſer d'Héritiers mâles, la Princeſſe *Caro„ line*, Fille de ſadite Alteſſe, ſuccedera dans les ſuſdites „ Charges & Dignités, lesquelles ſeront dévolues après ſa „ mort ſur ſes Deſcendans mâles. Que ſi S. A. S. venoit „ à procréer encore d'autres Princeſſes, & que la Princeſſe „ *Caroline* vint à mourir ſans laiſſer de Poſterité mâle, les „ ſuſdites Charges & Dignités ſeront dans ce cas-là dévo-

mettre à couvert des projets ambitieux de la *France*. Avant l'invasion de la *Frandre-Hollan-dai-*

„ luës à celle des Princesses Sœurs de la Princesse *Caroline*
„ qui sera alors en vie, ainsi qu'à ses Descendans mâles;
„ les Princesses ainées & leurs Héritiers mâles devant toû-
„ jours être préférés aux Princesses cadettes & à leurs De-
„ scendans mâles. Bien entendu néanmoins que les susdi-
„ tes Charges & Dignités ne pouront être possedées par au-
„ cun des Descendans de S. A. S. soit mâles ou femelles,
„ qui seroient revêtus de la Dignité Roïale ou Electorale:
„ Que lesdits Descendans, qui succederont dans les susdi-
„ tes Charges & Dignités, devront professer la véritable
„ Religion Chrêtienne Réformée: Que pendant leur mino-
„ rité, ils devront être élevés dans ces Provinces: Que la
„ succession des dites Charges & Dignités n'aura lieu en
„ faveur de la Posterité mâle des Descendans femelles de
„ S. A. S., que dans le cas que les Princesses auront épousé
„ du consentement & avec aprobation de L. N. & G. P.,
„ un Prince qui fasse profession de la veritable Religion
„ Chrêtienne Réformée, & qui ne soit point revêtu de la
„ Dignité Roïale ou Electorale.

„ Que s'il arrive qu'une Princesse vint à succeder dans
„ les susdites Charges & Dignités, elle devra les exercer
„ elle-même sous le titre de Gouvernante, & avoir en
„ cette qualité séance dans les Collèges respectifs, ainsi
„ qu'au Conseil d'Etat: que comme elle sera en même
„ tems Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies,
„ elle devra pareillement exercer elle-même cette Charge
„ pour ce qui regarde la Séance au Conseil d'Etat & dans
„ les Collèges respectifs de l'Amirauté; mais en cas de
„ Guerre, & lorsque les Troupes devront aller en Cam-
„ pagne, elle aura la faculté de nommer & de proposer un
„ Chef expérimenté pour commander la Milice, pourvû
„ qu'il fasse profession de la Religion Réformée, qu'il ne
„ soit point revêtu de la Dignité Roïale ou Electorale; que
„ d'ailleurs il soit agréable à L. N. & G. P., qu'il prête
„ le serment de fidélité, & qu'il se conforme aux Instruc-
„ tions qui lui seront données par L. H. P., de l'avis de
„ Madame la Gouvernante & du Conseil d'Etat.

„ Que s'il arrive que les Princes ou Princesses qui suc-
„ ce-

daiſe, & l'élévation du Prince d'*Orange*, quelques Membres du Gouvernement avaient paru aſſez portés à conclure un Traité de Neutralité avec

„ cederont aux ſuſdites Charges & Dignités ſont Mineurs, „ la Princeſſe Mère exercera dans ce cas-là les dites Charges comme Tutrice & ſous le titre de Gouvernante, „ moïennant qu'elle reſte Veuve pendant la dite Minorité, „ & qu'elle faſſe ſa réſidence dans ces Provinces, en obſervant, pour ce qui regarde la nomination d'un Chéf „ expérimenté, ce qui a été ſtipulé ci-deſſus: Et enfin que „ ſi pendant la ſuſdite Minorité, il n'y avait point de Princeſſe Mére, ou que ſon adminiſtration vint à ceſſer, L. N. „ & G. P. pourvoiront en ce cas-là à la tutelle des dits „ Mineurs d'une maniére qui conviendra le plus à l'avantage de ces Païs, &c. "

Pour peu qu'on ſe rappelle tous les troubles, tous les maux, auxquels la République, & la *Hollande* ſurtout, s'était vue expoſée lorsqu'elle avaît été ſans *Stadhouder*, ou lorsque les peuples avaient voulu la forcer à s'en donner un, il n'eſt point de Lecteur équitable & impartial qui ne convienne que les arrangemens pris par cette mémorable Réſolution ne préſentaſſent pour l'avenir le meilleur antidote contre de pareils maux. Il eſt permis peut-être à des ſpéculatifs d'examiner dans leur Cabinet ſi un gouvernement ſans *Stadhouder* ne ferait pas plus avantageux aux *Provinces-Unies* : mais c'eſt aux peuples à juger, d'après l'expérience qu'ils ont faite de ces deux formes de gouvernement, lequel des deux ajoute à la ſomme de leurs maux, ou retranche de celle de leurs propriétés. La moitié de la République envahie en 1672. le même danger dont elle était ménacée en 1747. les jalouſies, les diviſions d'intérêts, les factions qui partageaient l'Etat, les ſuites funeſtes de ces diviſions, ce ſont là les fruits qu'a cueillis la République, dont les peuples ont ſavouré toute l'amertume, quand ils ont été ſans *Stadhouder*. La Réſolution du 16. Novembre 1747. n'eut-elle fait d'autre bien à la *Hollande* que d'étouffer le germe des factions, encore faudrait-il bénir la mémoire de ceux qui lui ont rendu cet important ſervice.

avec cette Couronne. Mais ces deux évènemens firent bientôt changer de mesures. On ne pensa plus qu'à se fortifier par de nouveaux Traités, & à faire de nouvelles Levées, qui servissent à soutenir & à faire respecter l'Alliance que l'on venait de conclure avec l'Impératrice-Reine. La Cour de *Russie* avait consenti à faire passer un certain nombre de Troupes au service du Roi d'*Angleterre* & de ses Alliés, pourvû que l'on pût s'arranger sur les subsides qu'il faudrait lui payer. Les Etats, pour trouver les sommes qu'ils devaient fournir à la *Russie* pour leur part de ces subsides, & ne pouvant les tirer de la Caisse de l'Etat sans achever de l'épuiser, résolurent, de l'Avis de son Altesse, de demander aux Peuples un Don gratuit. Sans fixer la totalité de la somme, dont ils pouvaient avoir besoin, ils se contentèrent d'exiger, deux pour cent au moins de toute personne dont les revenus se montaient à deux mille Florins & au-delà; un pour cent au moins depuis mille jusqu'à deux mille Florins; & pour ceux dont les Revenus étaient au-dessous de ce taux, ils étaient libres de donner ce qu'ils voulaient, pourvû qu'ils donnassent quelque chose. On laissait à chacun la liberté de faire la supputation de ses Revenus, mais avant de verser son don dans la caisse, il devait déclarer sous serment, les *Mennonites* sous la foi de leur probité, qu'ils avaient produit avec toute la bonne foi possible, le montant réel de leurs Revenus. Personne ne fut exempté *, & l'on remarque que

* Les Professeurs, les Ministres de toutes les Communions

que les Peuples ſe prêtèrent de ſi bonne-grace à cette impoſition momentanée, que l'on ne put avec quelque vraiſemblance ſoupçonner perſonne d'avoir fauſſé le ſerment qu'il avait prêté. Ce Don gratuit fut de même perçu dans les autres Provinces, dans les deux *Indes*, & généralement dans tous les Lieux de la domination de la République.

Mesures priſes par les Etats contre les *Français*.

LA Cour de *France* n'ignorait pas les arrangemens pris par les *Provinces-Unies*; elle était informée du zèle que témoignaient les Etats, le Prince *Stadhouder* & les peuples eux-mêmes pour la défenſe de leurs foyers, de leur Religion & de leur liberté. Les négociations avec la *Ruſſie* ne lui paraiſſaient pas aſſez indifférentes pour ne pas chercher à les traverſer. Elle en prit occaſion de faire faire de nouvelles propoſitions aux Etats-Généraux, en les menaçant pourtant que s'ils n'y acquieſcaient pas, le Roi ſe verrait obligé d'ordonner à ſes troupes de pénétrer plus avant ſur les terres de la République, comme l'unique moyen de les forcer eux & leurs Alliés à procurer la paix à l'*Europe*. Les Etats répondirent au Roi de *France* en des termes qui devaient lui prouver qu'ils ne déſiraient que la paix, & de vivre en bonne intelligence avec ſa *Majeſté Très-Chrétienne*; mais que

nions *Proteſtantes*, & les Militaires furent ſeuls exemptés du Don gratuit, uniquement pour ce qui concernait les Revenus qu'ils tiraient de leurs emplois, & non autrement. Au reſte l'on ſe repoſa tellement ſur la conſcience des peuples, que la caiſſe où ſe verſaient les dons, était fabriquée de façon, que les Commiſſaires prépoſés à la recepte, ignoraient eux-mêmes ce que chacun y apportait.

que ce ſerait acheter trop chérement ces avantages par le ſacrifice de leur honneur, de leurs libertés, du bien-être de leurs Peuples, & des intérêts de leurs Alliés, inſéparables des leurs. Ils ne prétendaient pas rompre avec ſa Majeſté; mais puisqu'elle avait trouvé à propos d'entamer leurs frontiéres, d'enlever leurs Places ſans aucun motif légitime; puisqu'elle continuait dans les mêmes diſpoſitions hoſtiles, ils ſe voyaient forcés, quoiqu'à regret, de ſe ſervir des moyens que Dieu & la Nature leur avaient donnés pour la défenſe de leurs Peuples, de leurs Libertés, de leur Religion. Pour faire voir à *Louïs* XV. qu'ils penſaient ſérieuſement à s'oppoſer de tout leur pouvoir aux deſſeins pernicieux qu'il ſemblait avoir formé contre la République, les Etats commencèrent par défendre l'exportation de toutes ſortes d'armes, d'attirails de guerre, de chevaux, de bois de conſtruction, d'agrès, & de tout ce qui ſert à l'équipement des vaiſſeaux. Ils publièrent auſſi un Edit par lequel ils prohibaient ſous les peines les plus ſévéres les vins, les eaux-de-vie, les ſucres, les ſirops, le papier & le ſavon de *France*. Il fut auſſi défendu d'aſſurer des vaiſſeaux ou des effets appartenant aux *Français*; enfin l'on encouragea les armateurs, en promettant une prime conſidérable à quiconque enleverait ou détruirait un Vaiſſeau de guerre ou un Corſaire *Français*. L'on retira cependant peu d'avantages de ces ſortes d'encouragemens & de quelques autres de la même nature. La ſaiſon trop avancée ne permit guères d'armer en courſe que deux ou trois Vaiſſeaux qui firent peu de tort à l'ennemi, lequel au con-

traire

traire par repréfailles s'empara de plufieurs navires marchands qu'il déclara de bonne prife. D'ailleurs ceux qui peut - être euffent voulu courir les risques d'un armement, en étaient détournés par les négociations qui fe continuaient toujours pour une paix générale, qui même ne paraiffait pas éloignée. En effet les promeffes de la *Ruffie* d'envoyer 37,000 hommes au fecours de l'*Angleterre* & des Etats, & plus que cela encore les défenfes d'importer les marchandifes de *France*, engagèrent bientôt *Louïs* XV. à accepter la paix qu'on lui offrait à des conditions plus raifonnables que celles qu'il y avait mifes lui-même jusqu'alors.

EN EFFET les négociations entamées à *Bréda* furent reprifes ou plutôt continuées à *Aix-la-Chapelle*, où les Plénipotentiaires des Puiffances ouvrirent les conférences dès le mois de Mars de l'année 1748. Jamais peut-être tant de Miniftres affemblés pour traiter d'une paix générale ne s'étaient moins arrêtés aux importantes Minuties du cérémonial; auffi s'aperçut-on bientôt que, quelques apprêts qu'affectaffent de faire les principales Puiffances pour pouffer la guerre avec vigueur, toutes cependant défiraient ardemment la paix. L'on ne tarda pas non plus à être d'accord fur les Préliminaires dreffés par les Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre* & de la République. Ils furent fignés le 30. d'Avril. Mais avant que l'on en fut venu à s'entendre fur les articles, la campagne avait été ouverte dans le *Pays-Bas* par le fiége de *Maftricht*, que le Maréchal de *Louvendal* avait fait inveftir vers le milieu de Mars. La tranchée fut ouverte

1748.

Négociations d'*Aix-la-Chapelle*.

Maftricht affiégé & emporté par les *Français*.

verte le 15. & malgré la vigoureuse résistance du Baron d'*Aylva* qui commandait dans la Place, le siége fut poussé avec tant d'art & de succès jusqu'au 3. de Mai, que le Duc de *Cumberland*, Général en Chef des Alliés, permit à d'*Aylva* de rendre *Mastricht* aux *Français*, pourvû qu'il put en obtenir tous les honneurs de la guerre pour la Garnison. * Il peut paraître surpre-

* Nous ne pouvons passer sous silence un fait qui fait trop d'honneur à la mémoire de *Guillaume* IV. & à sa façon de penser pour ne pas mériter d'être rapporté. L'on ignorait encore à *la Haye* que les Préliminaires eussent été signés. Son Altesse, devenue Chef des Troupes de la République, s'était en conséquence mise en marche le 1. de Mai pour aller joindre l'armée. La nouvelle de la signature des Préliminaires hâta le retour du Prince qui n'avait poussé que jusqu'à *Bréda*. Mais il apprit avec autant d'indignation que de surprise, que des gens, sans doute mal-intentionnés, avaient saisi le moment de son absence, pour faire imprimer & répandre dans le public un prétendu discours que l'on disait avoir été prononcé par son Altesse dans le Conseil - d'Etat quelques jours avant son départ. On y prêtait au Prince des expressions qu'il ne pouvait avoir employées sans choquer de front l'honneur de la République, & la délicatesse d'un Peuple, dont le plus beau privilége est de n'être soumis qu'aux Loix & aux protecteurs des Loix, mais de ne point reconnaître de maître. Dans ce prétendu discours le Prince entr'autres nommait l'armée des Etats *son armée*, & *ses sujets* les peuples d'une République libre. Son Altesse pouvait sans doute mépriser des traits aussi grossiérement lancés; mais le moment que l'on avait choisi pour inspirer aux peuples des soupçons auxquels sa gloire était trop intéressée, lui parut trop critique, pour ne pas se resoudre à couvrir ses envieux de confusion. *Guillaume* IV. voulut bien s'abaisser à justifier sa façon de penser. Il fit publier un mémoire par lequel il déclarait „ que, n'ayant jamais été dans l'habitude de se servir du „ nom de *sujets* en parlant de ses *Concitoyens* & de ses „ *Compatriotes*, il tenait le discours prétendu pour une „ piéce

prenant que *Mastricht* eût été pris après la signature des Préliminaires pour la paix, d'autant plus que le jour même de cette signature les Plénipotentiaires de *France* & de *Hollande* étaient convenus, sous le bon plaisir de leurs Maîtres, que les hostilités cesseraient d'abord dans tous les *Pays-Bas*; mais ils avaient excepté *Mastricht*. La délicatesse du point d'honneur *Français* ne pouvait permettre à la Cour & à ses Généraux de se désister d'une Conquête qui avait été résolue, & qui semblait ne pouvoir plus leur échapper. *Louïs* XV. crut plus glorieux pour lui de rendre *Mastricht* aux Etats après l'avoir pris, que

„ piéce malignement inventée afin de lui faire perdre l'affection des peuples, tandis qu'il n'y avait rien au contraire à quoi il s'appliquât avec plus d'ardeur, qu'à conserver, cultiver, & mériter de plus en plus l'affection & la confiance dont l'avaient honoré les peuples libres des *Provinces-Unies*. Il se faisait gloire, ajoutait-il, d'être né, d'avoir été élevé, & de pouvoir vivre encore dans le sein d'une Nation libre; & il ne connaissait pas d'avantage plus grand, plus précieux, aucun dont l'ambition d'un mortel put être plus agréablement flattée, que celui de pouvoir se dire, *je suis l'objet de l'amour d'un peuple libre!* avantage qui ne pouvait se trouver nulle-part que sous un Gouvernement libre, tel qu'était celui des *Provinces-Unies*; aussi était-il prêt à sacrifier tout ce qu'il avait de plus cher, à se sacrifier lui-même, pour conserver à l'Etat sa Liberté & sa Religion."

Tels étaient les sentimens patriotiques d'un Prince contre qui l'envie osait acerer ses traits. Les peuples avaient aimé *Guillaume* IV. ils ajoutèrent la vénération à l'amour, lors qu'ils ne purent plus douter, après la lecture de cette apologie aussi décente aussi modérée qu'elle était vraye, qu'on avait cherché à lui en imposer grossiérement sur les vues d'un Prince, qui loin de prétendre au tître fastueux de *Maître*, s'honorait du tître modeste de *Citoyen*.

que d'en faire le siége dans un tems où rien, excepté un effort généreux sur lui-même, ne pouvait l'empêcher de s'en rendre maître. Les ordres du Duc de *Cumberland* au Baron d'*Aylva* étaient une suite de cette exception à la convention générale; d'*Aylva* crut pour obéir devoir attendre un ordre plus positif, signé de ses Maîtres les Etats-Généraux. Il demanda pour cet effet une suspension d'armes de deux fois vingt-quatre heures, qui lui fut accordée par le Maréchal de *Saxe*. Enfin le 6. de Mai la Ville fut remise entre les mains des *Français*, qui accordèrent à la garnison de sortir avec armes & bagages, tambour battant, enseignes déployées. Aussitôt après la reddition de *Mastricht* la suspension d'armes devint générale, & l'on poussa les négociations de la paix avec tant de succès, que le 18. d'Octobre elle fit signée à *Aix-la-Chapelle*. Ainsi finit une guerre à laquelle les Etats-Généraux n'avaient pris part que comme alliés & auxiliaires de l'Impératrice-Reine & du Roi d'*Angleterre*. La paix, il est vrai, leur rendit toutes les Places que les *Français* avaient conquises sur eux, mais elle ne leur rendit pas les sommes immenses qu'ils avaient été obligés de débourser. Aussi, de toutes les parties intéressées, furent-ils presque les seuls qui ne retirèrent aucun avantage réel du rétablissement de la paix générale.

Naissance d'un jeune Prince.

La paix n'était point encore faite, l'on se préparait même à ouvrir la campagne de 1748. lorsqu'un heureux évènement remplit la maison d'*Orange* & la République d'une joye bien légitime. Le 8. de Mars son Altesse Royale,

Ma-

Madame la Princeſſe d'*Orange*, accoucha heureuſement d'un jeune Prince que ſon auguſte Pére tint lui-même ſur les fonds, où il reçut le nom de *Guillaume*, connu enſuite ſous le nom de Comte de *Buren*, qualité affectée aux fils-ainés des *Stadhouders*. La naiſſance du jeune Prince ne pouvait manquer d'être des plus agréables à la République. Les grandes dignités de l'Etat paſſaient ainſi, à la mort du *Stadhouder* actuel, à un héritier mâle; & c'était, comme le Prince d'*Orange* le déclara lui-même quelques jours après à l'Aſſemblée de *Hollande*, ce que les Etats de cette Province, de même que ceux des autres Provinces, avaient ſemblé déſirer eux-mêmes, lorsqu'ils avaient réglé les droits à la ſucceſſion. Les marques de l'allégreſſe publique répondirent parfaitement à l'idée du bonheur que préſageait à l'Etat cet heureux évènement. Les Etats-Généraux, ceux de *Hollande*, de *Zélande* & de *Friſe*, les Villes de *Nimégue*, *Dordrecht*, *Harlem*, *Delft*, *Leyden*, *Amſterdam*, *Gouda*, *Rotterdam* & *Schiedam*, qui s'étaient offerts pour être parrains du jeune Prince, & qui comparurent par leurs Députés à la cérémonie du Batême, ſignalèrent leur amour pour la maiſon d'*Orange*, par les dons en rentes viagéres qu'ils préſentèrent au nouveau-né dans des boëtes d'or ou d'argent. * Toute la République était dans l'y-

* Les Etats-Généraux donnèrent en contracts de rentes viagéres, 10000 florins; les Etats de *Hollande* 7000; ceux de *Zélande* 3000; & ceux de *Friſe* 5000. *Nimégue* en donna une de 1000 florins; *Dordrecht* 800; *Harlem* 1200; *Delft* 1000; *Leyde* 1200; *Amſterdam* 2500; *Gouda* 800; *Rotterdam* 1500; & *Schiedam* 800; en tout 35800 Florins.

l'yvresse de la joye la plus pure, & c'était cependant du sein de cette joye même qu'allaient naître des troubles qui menacèrent l'Etat du bouleversement le plus funeste.

Troubles de l'année 1748.

La naissance d'un Héritier du *Stadhoudérat* semblait devoir détruire jusqu'au germe de ces mécontentemens, de ces divisions qui avaient toujours été si funestes à l'Etat. L'Election de *Guillaume* IV. avait été précédée, & accompagnée de quelques troubles, mais loin d'avoir été portés aux mêmes excès que du tems de *Guillaume* III. le Gouvernement n'en avait presque pas souffert, du moins aucun des Membres qui le composaient n'avait été légalement déposé. Des esprits inquiets & brouillons, des gens qui s'étaient flattés que la Révolution de 1747. apporterait des changemens dans l'Administration, & surtout dans la Régence des Villes, ne purent voir qu'avec chagrin, que tout restait tranquille, que les peuples, satisfaits d'avoir un *Stadhouder*, ne pensaient même plus à se plaindre de leurs Magistrats. C'était cependant de ces changemens qu'ils avaient prévus, qu'ils avaient voulu préparer, & qui n'arrivaient pas, qu'ils en attendaient un dans leur fortune, dans leur condition. Pour opérer ces changemens il fallait engager les peuples à se plaindre, à se soulever. La continuation de la guerre paraissait peu propre à favoriser ce dessein ; il eut été dangereux de brouiller la République, de prêter des armes à la fureur de la populace, dans un tems où l'ennemi était aux portes, prêt à tout envahir, n'attendant peut-être, pour le faire, que le moment où les peuples soulevés contre leurs Magistrats,

&

& ceux-ci divisés d'intérêts, allait replonger l'Etat dans toutes les horreurs des discordes civiles, & en rendre la conquête aussi prompte que facile. Ces considérations n'avaient pourtant pas empêché d'essayer jusqu'où l'on pouvait se reposer sur la promtitude & la constance des peuples à suivre les impulsions que l'on prétendait leur donner. Cet essai s'était répété presque dans toutes les Villes en 1747. L'on avait eu lieu d'être satisfait de l'aveugle complaisance, avec laquelle la populace s'était partout prêtée à seconder toutes les mesures, prises par l'intérêt personnel sous le beau prétexte du bien public. Mais la prudence des Magistrats & du Souverain avait toujours rompu ces mesures; les peuples avaient demandé un *Stadhouder*, on le leur avait donné; ils avaient exigé qu'on remédiât à certains abus, on y avait remédié. Il ne restait donc plus de prétexte aux murmures, à la revolte. Assurés cependant de pouvoir toutes les fois qu'ils le voudraient, remuer à leur gré cette populace, alors si paisible parce qu'elle était satisfaite, les prétendus patriôtes attendirent que l'occasion s'en présentât plus naturellement. La naissance du Comte de *Buuren* leur en offrit une, & les préliminaires de la paix, qui ne tardèrent pas à être signés, ayant levé le seul obstacle, qui avait reculé l'exécution du plan formé depuis longtems pour opérer une mutation dans la Régence, rien ne s'opposa plus aux vues du prétendu *Patriotisme*. Il sembla si naturel à ces zélateurs, que le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement produsît, comme en 1672. la déposition des anciens Magistrats, que

pour la rendre indispensable, nécessaire même, ils mirent en usage tous les motifs qui pouvaient porter les peuples à se soulever. Parmi ces différents motifs cependant, aucun ne fut si généralement employé & avec plus de succès, que la haine & l'aversion que l'on connaissait de longue main aux Habitans des Provinces pour les Fermiers, préposés à la perception des taxes ordinaires sur les denrées de premiére nécessité. *

En *Frise*. Ce fut en *Frise* que se montrèrent d'abord les premiéres étincelles de l'incendie qui devait bientôt se répandre sur toutes les parties de la République. On y voulait comme ailleurs l'abolition des fermes; mais à ce motif s'en joignait un autre. Les Etats de la Province n'avaient point encore pris de résolution sur la proposition des Nobles en faveur de la maison d'*Orange*. La populace, croyant que tout ce qu'on lui faisait faire ne tendait qu'à l'avantage du Prince, ne mit

* Depuis quelque tems cette haine s'était augmentée par les intrigues de certaines gens, qui faisaient accroire aux peuples, comme une suite de l'Élévation du Prince, que son Altesse avait promis de faire abolir toutes les Fermes, & de faire percevoir les impôts par forme de capitation. Mais ce qui contribuait le plus à rendre odieux la Ferme & les Fermiers, c'étaient certaines feuilles que *Jean Rousset* avait soin de publier toutes les semaines. Il y lançait plusieurs traits contre les Fermiers, qu'il se faisait un plaisir d'exposer à la risée & au mépris du public. Tous les gens de la maltôte, selon lui, devaient être envoyés à l'armée, plutôt que de souffrir plus longtems qu'ils s'engraissassent des sueurs & du sang des pauvres peuples. C'était ainsi que *Rousset* & d'autres Ecrivains de la même trempe, préparaient de loin les esprits à s'élever contre des gens, dont les richesses & le luxe insultaient à la misére des peuples.

mit point de bornes à ſon zèle. Les maiſons des Fermiers; tout ce qui retraçait au peuple la profeſſion, l'emploi de ces objets de la haine publique, fut pillé, détruit, démoli. Jusques-là l'on n'avait vû que la plus vile populace agir ſans chef & presque ſans objet déterminé. Bientôt les Habitans de *Harlingen* furent forcés par cette même populace de choiſir 28 Députés pour aller porter aux Etats, qui devaient s'asſembler en peu à *Leeuwaarde*, les griefs de la Nation. Ces griefs furent d'abord réduits à trois points. 1. Que les Etats euſſent à déclarer le *Stadhouderat* héréditaire dans la ligne féminine, comme il l'était déjà dans la maſculine. 2. Qu'ils aboliſſent toutes les Fermes généralement. 3. Et qu'ils rétabliſſent les anciennes Loix. * Tandis que les Etats-Députés délibéraient ſur ces trois articles, & l'on ne leur avait accordé qu'une demie heure de tems pour ſe déclarer, quelques-uns de ceux qui étaient attroupés devant l'Hôtel où ſe tenait l'aſſemblée, criaient hautement „ que les Meſſieurs ne ſortiraient point vivants de la maiſon, s'ils ne ſe „ prêtaient aux déſirs des peuples. " La menace parut trop ſérieuſe pour la négliger, les Etats promirent tout, accordèrent tout; ils prièrent même les fidelles Communes de préſenter à la Diéte provinciale qui devait ſe tenir dans peu de

* Ce troiſiéme article, dit Mr. *Wagenaar*, avait principalement pour objet de faire donner au *Stadbouder* un pouvoir plus étendu que celui, dont il avait été revêtu par ſes derniéres Inſtructions, & que le peuple trouvait trop limité.

de jours, tous les autres griefs dont elles pourraient avoir à se plaindre. Ces nouveaux griefs ne tardèrent pas à paraître ; les Etats consentirent à tout ce qu'on leur demanda ; ils publièrent même une amnistie générale du passé. La facilité de tout obtenir fit naître l'audace de tout exiger. On demanda de nouvelles prérogatives pour le *Stadhouder*, elles furent accordées. Enfin lorsqu'on croyait qu'il ne restait plus de concessions à faire, les Députés du peuple présentèrent de nouveau soixante-dix-sept articles, qui furent tous favorablement répondus, son Altesse ayant même approuvé & ratifié le consentement donné par les Etats aux demandes multipliées des *Frisons*. *

LES

* Les demandes des *Frisons* étaient toutes ou presque toutes, réellement rélatives au bien public de la Province. En diminuant l'autorité trop étendue de leurs Magistrats, en exigeant la reformé de plusieurs abus très-réels, en déférant au *Stadhouder* un pouvoir qui servît à contrebalancer celui qu'ils voulaient bien laisser encore au Souverain, les *Frisons* ne faisaient qu'user du Droit que la nature & les loix accordent à toute nation libre, par qui seuls gouvernent ceux à qui elle a confié le droit de gouverner. Mais les *Frisons*, & comme eux les peuples des autres Provinces, qui suivirent leur exemple, ne s'appercevaient pas que, dans un gouvernement quelconque, le plus grand de tous les abus est celui qui soumet aux caprices d'un peuple, actuellement en révolte, la connaissance des torts dont on lui fait accroire qu'il est autorisé à se plaindre. Si la sédition n'avait pas éclaté avant la députation des Bourgeois de *Harlingen*, si elle n'avait pas contraint violemment cette députation à se former, si ces Députés eux-mêmes avaient pris dans leurs remontrances ce ton libre, mais décent, qui convient si bien aux Représentants d'une nation, qui demande justice à son Souverain, les *Frisons*, tous les Habitans des *Provinces-Unies*, auraient mérité les éloges & la reconnaissance

Les *Groninguois* étaient trop voisins des *Frisons* pour n'être pas bientôt instruits de ce qui venait de se passer chez ces derniers. Le feu de la sédition couvait depuis quelque tems à *Groningue*, où il avait même commencé à éclater pendant les réjouissances qui s'y faisaient à l'occasion de la naissance du Comte de *Buuren*. La maison d'un des Bourguemaîtres avait été pillée, son épouse très-maltraitée. La populace ne semblait désirer alors que d'obtenir pour le Prince d'*Orange* les mêmes avantages qui lui avaient été faits dans les autres Provinces, rélativement au *Stadhouderat* héréditaire; article sur lequel les Etats de la Province n'avaient pu encore se résoudre. On les y força bientôt, quoiqu'il parût, à toutes les démarches qu'ils firent pour éluder de s'expliquer clairement, que ce n'était que bien malgré eux qu'ils se prêtaient sur ce point aux désirs des peuples. Satis- A Groningue.

fance de leurs Contemporains, de la postérité. Mais l'esprit de sédition les fit passer par-dessus toutes les bienséances; ils abusèrent dans leurs demandes de la terreur qu'ils avaient inspirée au Souverain; ils crurent être patriotes, ils ne furent que les vils instrumens de l'intérêt particulier de quelques individus, qui dirigeaient tous leurs mouvemens sans qu'eux mêmes s'en apperçussent; & qui seuls, presque à l'exclusion du peuple qui est toujours la dupe de ceux qui le mènent, profitèrent des avantages arrachés par la sédition. Il n'est qu'un seul cas où la Révolte soit permise, & alors ce n'est plus révolte, c'est une défense juste & avouée par la nature, par Dieu même: c'est lorsque le Chef de la Nation, le Protecteur des Peuples & des Loix, lorsque le Souverain enfin s'en est déclaré l'oppresseur & le tyran. Le peuple alors peut, il doit même oser tout, pour briser les fers du Despotisme.

tisfaits ſur cet article, les *Groninguois* en dreſſèrent d'autres, & comme les *Friſons* ils trouvèrent à force d'excès & de violences le moyen de ſe faire craindre, & d'obtenir toutes les conceſſions qu'ils oſèrent demander. L'enthouſiasme gagna jusqu'aux Etudians même, qui crurent ne pouvoir mieux prouver leur patriotisme, qu'en contraignant les Etats à donner au Prince le titre de *Recteur Magnificentiſſime* de l'Univerſité de *Groningue*. Tout ſemblait préſager enfin le retour de la tranquillité dans la Province, lorsque l'on apprit de quels moyens s'étaient ſervis les *Friſons* pour forcer leurs Magiſtrats à abolir les Fermes. Nouveaux troubles alors de la part des *Groninguois*, qui commirent ſur les maiſons des Fermiers tous les excès que peuvent inſpirer la haine & la vengeance. Les Etats commencèrent par abolir les Fermes dans toute la Province; après quoi ils publièrent un Edit très-ſévère pour défendre le pillage des maiſons. Le peuple qui s'était fait obéir, n'eut pas de peine à obéir à ſon tour; & le calme reparut pour quelque tems à *Groningue* & dans les *Ommelandes*.

Dans le Pays de *Drente*.

LES mêmes ſcénes ſe répétèrent, quoiqu'avec moins de violence dans les autres Provinces, & y eurent presque partout le même ſuccès; c'eſt-à-dire que partout on accorda au peuple ce qu'il trouva à propos de demander. Dans le Pays de *Drente*, par exemple, le peuple conſentit que pendant la demie année courante les Fermes reſtaſſent ſur le pié actuel, mais il demanda que pour les ſix mois ſuivants, l'on eut à ſe régler conformément aux autres Provinces. — Un Edit rigoureux publié au nom de

Dans l'O-*veriſſel*.

de ſon Alteſſe, & quelques Compagnies de *Suiſſes* envoyées à tems à *Steenwyk* dans l'*Overiſſel*, contribuèrent beaucoup à arrêter dans cette Province les ſuites de l'animoſité du peuple contre les Fermiers. —— Dans la *Gueldre* il fut réſolu, de l'avis de ſon Alteſſe, de continuer les Fermes pendant l'année courante. Ces diſpoſitions ſemblèrent avoir opéré ſur les peuples de ces deux Provinces; du moins l'eſprit de ſédition s'y contint pendant quelque tems. —— A *Utrecht* la populace força le Magiſtrat à abolir d'abord quelques-unes des Fermes; mais bientôt elle exigea qu'elles fuſſent toujours généralement ſupprimées; elle fut ſatisfaite, & voulut bien reſter tranquille.

En *Gueldre.*

A *Utrecht.*

Le feu de la ſédition ne fit cependant nullepart d'auſſi grands ravages que dans la *Hollande*. A peine y fut-on informé de ce qui s'était paſſé en *Friſe* contre les *Maltôtiers* & leurs ſuppôts, que les *Hollandais* réſolurent de ſe défaire à quelque prix que ce fut de ces odieux exacteurs. *Harlem* donna l'exemple; les excès commis dans cette Ville par la populace forcèrent le Magiſtrat à ordonner proviſionnellement la ſupreſſion des Fermes, après avoir fait des efforts inutiles pour les conſerver. Les Etats de la Province, qui étaient alors bien éloignés de penſer à changer l'ancienne maniére de percevoir les impôts, ordonnèrent la continuation des Fermes dans toute la Province, mandant en même tems aux Magiſtrats des Villes de ſe faire obéir, & d'oppoſer, s'il en était beſoin, la force à la violence. Meſſieurs de *Harlem*, qui avaient flatté les Habitans de la ſuppreſſion des Fermes, n'oſèrent

En *Hollande.*

A *Harlem.*

 pu-

publier l'Ordonnance des Etats. Ils déclarèrent même publiquement, que jamais ils ne souffriraient qu'elle fut publiée ni observée dans leur Ville, & qu'au contraire ils feraient tout leur possible pour engager le Souverain à abolir pour toujours les Fermes & les Fermiers. Les Etats de *Hollande* se tinrent si offensés de la Résolution de Messieurs de *Harlem*, qu'ils publièrent aussitôt un nouvel Edit, par lequel ils annonçaient aux peuples la ferme résolution où ils étaient de conserver & de maintenir les Fermes sur l'ancien pié. Ils annullaient comme subreptice, illégale, & violemment extorquée la déclaration du Magistrat. Ils assuraient que jamais ils ne permettraient qu'elle sortit son effet. Ils ajoutaient que si, au mépris des ordres des Etats, & au préjudice du bien public, les *Harlemois* avaient déja retiré quelques profits de la déclaration de leur Magistrat, on les forcerait à indemniser d'une autre maniére la Caisse de l'Etat des pertes qu'ils lui auraient causées. Malgré ce ton menaçant les *Harlemois* persistèrent à jouir des avantages qu'ils s'étaient procurés par la suppression des Impôts; & les Etats eux-mêmes se virent avant quatre jours obligés de changer de ton, & de se prêter au vœu universel de la Nation. Sept maisons de Maltôtiers furent pillées pendant l'émeute de *Harlem*, leurs meubles brisés, détruits, ou brulés; leur argent, peut-être parce qu'il était le fruit de leurs odieuses extorsions, fut jetté dans la Riviére.

A Leyde. La populace de *Leyde* ne tarda pas à imiter celle de *Harlem*; les mêmes excès y furent commis, & peut-être de plus grands encore. Le Magi-

giſtrat, ne pouvant mieux faire, déclara les Fermes proviſionnellement abolies. Ce n'était point aſſez, la Bourgeoiſie elle-même exigea qu'elles fuſſent entiérement ſupprimées, & pour toujours: force fut de la ſatisfaire; après quoi tout rentra dans l'ordre.

LES ſéditieux de *la Haye*, ſans doute parce qu'ils étaient ſous les yeux du Souverain même, & qu'ils avaient le Prince pour témoin des efforts qu'ils allaient faire en faveur du bien-public, pouſſèrent bien plus loin encore l'inſolence des procédés. La maiſon d'un Fermier, nommé *van Spyk*, fut la premiére expoſée à la fureur de la populace, que quelques Bourgeois armés parvinrent cependant à diſſiper. Le Conſeil-de-guerre de la Ville fit demander le lendemain l'avis de ſon Alteſſe ſur les meſures qu'il conviendrait de prendre. Le Prince indiſpoſé ne put admettre les Députés du Conſeil-de-guerre à ſon audience; mais il leur fit dire par la Princeſſe Royale, de mettre tout en œuvre pour arrêter la ſédition, & même d'employer au beſoin les troupes de la garniſon. Le Magiſtrat fit alors publier que chacun eut à ſe tenir tranquille, parce qu'on avait réſolu d'oppoſer violence à violence. Il n'en fallut pas davantage pour porter la populace à ſe jetter de nouveau ſur la maiſon du malheureux Publicain; les Bourgeois, qui y avaient été de garde pendant toute la nuit & ce jour-là, furent bientôt obligés de ſe dérober par la fuite à une volée de pierres que l'on faiſait pleuvoir ſur eux. Le Magiſtrat ordonna les remédes violents; quelques Compagnies Bourgeoiſes & un détache-

A *la Haye*.

ment

ment de la garnifon s'avancèrent ; ils eurent ordre de faire feu fur les mutins, que les menaces, les coups même n'avaient pû forcer à s'éloigner. Un grand nombre de bleffés, deux ou trois de tués fuffirent pour écarter les autres. Deux jours plus tard, le 19. de Juin, les Etats firent publier l'Edit qui confervait les Fermes fur l'ancien pié. Trompée dans fon attente, la populace ne garda plus de mefures, ne connut plus de frein ; le pillage recommença avec plus de fureur que jamais, fans que la Bourgeoifie, ni les Troupes réglées elles-mêmes fe miffent en devoir de l'arrêter. Un feul Fermier eut le bonheur d'échapper à la rage qui détruifait toutes les maifons de fes malheureux confréres. Cet homme, contre l'ordinaire des gens de fa profeffion, s'était concilié l'affection du peuple, qui malgré fa haine contre tout ce qui appartenait à la maltôte, fe rappella heureufement que cet honnête Péager méritait d'être épargné. Un des Gardes du Corps de fon Alteffe convaincu de s'être mêlé aux féditieux, fut arrêté & condamné à la potence. Au refte les féditieux de *la Haye* ne fe bornèrent pas, comme ailleurs, à fe venger des vexations & de l'infolent orgueil des Publicains. Leur haine s'était encore choifi deux autres victimes, Meffieurs *Gillis* & *van Wezel*, celui là Confeiller-Penfionnaire, celui-ci Avocat-Fifcal de *Hollande*. Traités par la populace de traîtres, de voleurs publics, de fang-fues de l'Etat, accufés de s'être laiffés corrompre par l'argent que leur avaient prodigués les Maltôtiers, leurs maifons, leurs perfonnes même étaient hautement menacées de toute

toute la fureur de la populace. Les Etats se trouvèrent obligés de les prendre sous leur protection ; le Prince même prit des arrangemens pour faire garder les maisons de ces deux Messieurs par les troupes de l'Etat. Précautions, qui sans doute arrêtèrent les effets de la vengeance, que méditait une populace aveugle & enhardie par les succès de celle qu'elle avait déjà exercée impunément.

A Amsterdam.

Tous les excès, toutes les violences que venaient de commettre les mutins à *Harlem*, à *Leyde* & à *la Haye*, n'étaient cependant rien en comparaison des fureurs qui se commirent à *Amsterdam*. Il serait aussi fastidieux qu'inutile d'entrer dans le détail des horreurs dont cette Ville immense fut le théatre pendant plusieurs jours. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets, avec cette différence pourtant, que dans une Ville comme *Amsterdam*, qui fourmille de gens de toute espèce, & où le peuple a le malheur de connaître toute sa force, & l'audace de l'essayer plus légèrement que partout ailleurs, ces effets dûrent être plus terribles & plus multipliés. Dès le premier jour que la sédition éclata, il en coûta la vie à trois personnes, tuées par le feu des Bourgeois armés. La fureur des autres en prit de nouvelles forces ; le pillage des maisons se fit alors avec si peu de ménagemens, que plusieurs personnes furent blessées, quelques-unes même écrasées par la chute des meubles que l'on jettait par les fenêtres. Le Magistrat fit envain publier que l'on avait communiqué aux Etats & à son Altesse le désir du peuple de voir les Fermes abolies ; en-

vain

vain on pria les mutins d'attendre au moins avec patience quel ſerait le réſultat des délibérations de *la Haye*, tout fut inutile. L'audace, qui voit qu'on mollit devant elle, ſe rit des ménagemens que la crainte inſpire à ceux qui devraient la punir, & n'en devient que plus inſolente. Après avoir aſſouvi ſa rage ſur plus de vingt maiſons appartenant à des Fermiers, la populace, affriandée au pillage par la facilité de le commettre, ſe répand dans d'autres quartiers où elle menace du même ſort pluſieurs autres maiſons, déſignées d'avance pour être la proye de ſa fureur. Heureuſement la Bourgeoiſie, qui jusqu'alors n'avait oppoſé qu'une faible réſiſtance, ou qui plutôt n'en avait oppoſé aucune, frappée enfin du danger qui menaçait toute la Ville, s'aſſemble en plus grand nombre, ſe laiſſe conduire par ſes Chefs, & ſe détermine ſérieuſement à arrêter l'impétuoſité d'un torrent qui menaçait de tout entrainer. L'on vit alors combien une réſiſtance bien dirigée, & des ordres donnés & ſuivis à propos, l'emportent ſur la fureur aveugle d'une populace effrénée, qui ſe croit forte parce que d'abord rien ne lui fait obſtacle, que tout ſemble plier devant elle; qui, dans l'yvreſſe de ſes odieux ſuccès, prend pour du courage la fougue qui l'entraine machinalement ſur les pas de ceux qui ſe diſent & qu'elle croit les défenſeurs de ſes droits, & les vengeurs de ſa liberté opprimée. Les *Pilleurs* allaient recommencer leurs déprédations, déjà même ils s'étaient précipités en foule dans une de ces maiſons marquées ſur la liſte fatale qu'avaient dreſſée quelques-uns des principaux boutefeux....

Une

Une décharge faite à propos diſſipa tout d'un coup cette bande de mutins ; la vue de trois Compagnies Bourgeoiſes, ſe diſpoſant pour cette fois à oppoſer ſérieuſement la force à l'audace, fit perdre courage au reſte des ſéditieux, qui ſe diſperſent, & ſe dérobent du mieux qu'ils peuvent, à la peine qu'ils n'avaient que trop méritée. Un de ces malheureux, tué dans le tumulte, fut pendu par une jambe aux fourches patibulaires. Quelques-uns furent arrêtés ; un Jardinier, entr'autres, & une eſpèce de Harengère qui, pendant tout le tems qu'avait duré la ſédition, s'étaient diſtingués à la tête des mutins. Tous deux furent condamnés à être pendus aux fenêtres du Poids de la Ville. Sévérité néceſſaire, mais dont les ſuites furent plus funeſtes que ne l'avait été la ſédition elle-même. En effet, au moment de l'exécution un nouveau tumulte éclata parmi la foule des ſpectateurs. L'on prétend qu'ayant refuſé de laiſſer paſſer quelques Bourgeois qui venaient de faire la ronde dans les différents quartiers de la Ville, ceux-ci, pour les intimider & s'ouvrir un paſſage, avaient fait feu. Leurs armes il eſt vrai, n'étant chargées qu'à poudre, n'avaient pu cauſer aucun mal, mais les Compagnies Bourgeoiſes, rangées ſur le *Dam*, croyant que cette mousquetade annonçait une nouvelle attaque de la part de la populace, tirèrent à balles, bleſſèrent pluſieurs perſonnes & en tuèrent quelques autres. Chacun des ſpectateurs voulant alors ſe ſauver, la preſſe & la confuſion devinrent ſi grandes & ſi générales, que pluſieurs perſonnes furent foulées, écraſées ; la frayeur ne permettant

pas

pas à d'autres de voir le danger réel auquel ils allaient s'expofer, pour éviver celui que leur imagination troublée leur préfentait comme inévitable, fe précipitèrent des hauteurs où la curiofité les avait fait grimper, fe jettèrent ou furent pouffés dans l'eau, où l'on affure qu'environ quarante perfonnes fe noyèrent. Ce fut par cette cataftrophe, qui remplit *Amfterdam* de deuil & d'effroi, que fe termina l'horrible fédition qu'y avait excité l'envie de fe délivrer des vexations de la maltôte.

Mefures prifes dans les autres Villes de la *Hollande* pour prévenir la fédition.

LES Habitans des autres Villes de la Province & ceux de la Campagne n'étaient pas moins mécontents, ni moins portés à la fédition que ceux dont nous venons de crayonner les fureurs. Dans quelques lieux même la populace en était venue auffi aux voyes de fait; mais nulle part la haine contre les Fermiers ne fut marquée par des excès auffi terribles qu'à *Harlem*, *Leyde*, *la Haye* & *Amfterdam*. Pour prévenir les troubles, ou pour en empêcher du moins les funeftes effets, le Magiftrat de plufieurs Villes avait pris les mefures les plus efficaces. A *Rotterdam*, par exemple, l'on fe fervit de deux moyens qui eurent tout l'effet qu'on avait dû s'en promettre. Dès que l'on y fut inftruit que les peuples s'étaient foulevés dans les autres Provinces, l'on fit patrouiller tous les jours la garde bourgeoife, précaution qui fervit à empêcher les attroupemens du menu peuple, & par conféquent à prévenir les troubles qu'il n'était que trop difpofé à exciter. Mais un moyen plus efficace encore fut celui dont fe fervirent les Diacres de toutes les Eglifes Reformées de la Ville. Ils dé-

déclarèrent que quiconque ferait convaincu d'avoir aidé à piller quelque maifon, ou fe ferait porté à d'autres excès de cette nature, ferait & refterait privé pour toujours des fecours de la charité publique. Cette peine devait même s'étendre fur les péres & méres dont les enfans, quoiqu'eux-mêmes puffent n'être pas coupables, auraient, de quelque maniére que ce fut, pris part au pillage. Cette menace falutaire, dictée par la prudence & par la charité même, produifit le meilleur effet, & *Rotterdam* ne vit point dans fes murs aucun de ces excès qui aviliffent les peuples qui s'y abandonnent, & accufent la molleffe ou la pufillanimité des Magiftrats qui négligent de les prévenir, ou qui n'ofent en arrêter le cours. En effet, fi la Régence des différentes Villes, où la fédition fit le plus de ravages, avait eu affez de courage pour fe faire obéir; fi les principaux Magiftrats avaient eu affez d'intrépidité pour courir les risques d'être victimes des devoirs que leur impofait le caractére facré de péres du peuple; fi les Compagnies Bourgeoifes, mieux inftruites de leurs vrais intérêts, s'étaient montrées plus difpofées à fuivre les ordres de leurs Chefs, avaient feulement ofé, dès les premiers indices du foulèvement, oppofer une vigoureufe réfiftence à la fureur d'une poignée de gens fans nom & fans aveu, que la certitude de l'impunité enhardiffait à tout ofer; il n'eft pas presque douteux que la fédition n'eut pu être étouffée dès fa naiffance. —— Elle n'eut pas lieu en *Zélande*, où la maniére de percevoir les impôts fut confervée fur l'ancien pié. Cette Province dut

En *Zélande*.

la tranquillité dont elle jouit, pendant que toutes les autres étaient exposées à toutes les indignités d'une populace insolente, aux sages précautions prises par son Altesse qui avait envoyé des ordres exprès au Lieutenant-Général *Evertsen*, d'employer au besoin les Troupes de l'Etat pour défendre les Fermiers des insultes du peuple. Pourquoi n'usa-t-on pas pour les autres Provinces, pour la *Hollande* surtout, d'une précaution aussi sage, aussi nécessaire? C'est là une question sur laquelle l'Histoire a cru devoir se faire, & qu'il ne nous appartient pas de résoudre. Il est vrai que l'on observe que, dans le tems même que les séditieux s'abandonnèrent en *Hollande* aux plus grands excès, son Altesse eut le malheur de se trouver assez indisposée, pour empêcher qu'on ne put la consulter sur les moyens d'appaiser les troubles.

Le *Stadhouder* propose aux Etats de *Hollande* de supprimer entiérement les Fermes.

Le motif ou le prétexte de la sédition était la suppression des Fermes, c'était pour l'obtenir que les peuples s'étaient soulevés; & les Etats de *Hollande*, malgré les suites funestes qu'il y avait à craindre d'un soulèvement aussi général, avaient publié coup sur coup deux Edits portant, qu'ils avaient résolu de conserver les Fermes; il était même spécifié que c'était de l'aveu & par le conseil de son Altesse, que cette Résolution avait été prise. Le peuple s'était ainsi soulevé à pure perte; celui dont il avait attendu la suppression si désirée, demandée avec tant d'éclat & de violence, le Prince lui-même se déclarait dans des Edits émanés du Souverain contre le vœu général de la Nation; pouvait-elle espérer qu'il vou-

voulut après cela demander lui-même l'abolition des Fermes? Cependant le 25. de Juin, le lendemain même du jour où la sédition avait éclaté à *Amsterdam*, son Altesse, à peine un peu remise de son indisposition, se transporta à l'Assemblée des Etats de *Hollande*, qui n'avaient guères lieu de s'attendre à la proposition que le Prince venait leur faire; c'était de supprimer pour toujours les Fermes. Les motifs allégués en faveur de cette suppression ont quelque chose de trop remarquable pour en dérober la connaissance à nos Lecteurs. „ Il n'y avait rien de „ nouveau, disait son Altesse, dans le désir que „ témoignaient les peuples de ces Provinces, de „ voir abolir la Ferme des impositions sur les „ objets de consomtion ordinaire; des personnes „ bien instruites & au fait de la chose croyaient „ qu'on pouvait imaginer d'autres moyens de „ verser dans les coffres de l'Etat les mêmes „ sommes, & de bien plus grandes encore, que „ celles que produisaient les Fermes; que ces „ moyens seraient sujets à moins d'inconvéniens, „ & gréveraient moins les peuples. Que les „ désirs & l'impatience de la Nation, de se voir „ affranchie d'un fardeau qu'elle refusait de porter plus longtems, ne s'étaient jamais montrés si évidemment qu'aujourd'hui, puisque „ les choses en étaient venues au point, que les „ raisons les plus convaincantes, employées dans „ la Publication des Etats du 19. du mois, n'avaient pu faire rentrer les peuples en eux-„ mêmes. Qu'ils s'étaient même portés à des „ excès dont les suites pouvaient devenir très-„ funestes; que cependant quelque condamna-

 „ bles

„ bles que fuſſent ces excès en eux-mêmes, il „ n'en était pas moins remarquable, qu'ils ne par- „ taient pas d'un mauvais principe; comme ſi „ les peuples n'avaient eu en vue que de ſe ſous- „ traire par-là au fardeau des charges publi- „ ques. Le déſir de contribuer de tout leur „ pouvoir, de ſacrifier leur fortune de bon cœur „ au ſalut de la patrie, ce déſir de tout tems „ ſi naturel aux braves Habitans de ces Pro- „ vinces, ne s'était point encore éteint dans leurs „ cœurs, au contraire la bonne volonté qu'ils „ témoignaient actuellement même à porter al- „ légrement une charge auſſi peſante que l'était „ le Don gratuit, prouvait qu'ils en étaient ani- „ més plus que jamais. En conſidérant cette „ affaire ſous ce point de vue, ſon Alteſſe, „ quoiqu'à peine rétablie d'une groſſe maladie, „ n'avait pu tarder plus longtems à ſe rendre à „ l'Aſſemblée des Etats, pour les prier, de la „ maniére la plus ſérieuſe, de vouloir dès le „ moment même abolir toutes les Fermes, & „ s'occuper au plutôt dans leurs délibérations „ des meſures à prendre pour trouver & intro- „ duire, au-lieu des dites Fermes, une maniére „ de percevoir les impôts, qui fut moins odieuſe „ & moins grévante pour le peuple. Sur quoi, „ ſon Alteſſe offrait aux conſidérations de l'as- „ ſemblée, ſi l'on ne pourrait pas, entr'autres, „ avoir recours à une ſorte de capitation."

Suppreſſion des Fermes.

Les Membres de l'Aſſemblée, ſurpris d'une propoſition pareille, faite par ſon Alteſſe elle-même, ſe regardèrent quelque tems ſans rien dire. Le Prince remarqua leur embarras, & pour ne point les géner dans leurs délibérations, il ſe re-

retira auſſitôt. Mais le coup était porté, les délibérations furent courtes, & dès le lendemain on publia la ſuppreſſion des Fermes, qui depuis plus de deux ſiécles avaient été en uſage dans la Province. Il était plus facile d'abolir les Fermes que de les remplacer. Il s'agiſſait d'imaginer quelqu'autre moyen de verſer dans les coffres de la Province *dix millions* qu'avait rendu celui dont on venait de publier la ſuppréſſion. Son Alteſſe propoſa un moyen proviſionnel, qui rencontra d'abord quelques difficultés, mais qui pourtant fut enſuite approuvé & introduit après que l'on y eut fait quelques changemens. Il ne put cependant être continué que jusqu'à la fin de l'année 1749. * On fut obligé d'avoir recours à une impoſition plus égale; elle fut trouvée dans la maniére de lever les impôts par voye de *Collecte*; & c'eſt celle que l'on ſuit encore depuis 1750. qu'elle fût introduite. Au reſte les pertes cauſées par le pillage en *Hollande* aux Fermiers & à leurs Suppôts furent bonifiées par les Etats, qui tirèrent pour cet effet environ trois cens mille florins de la Caiſſe de l'Etat. L'on avait lieu d'eſpérer que les peuples reſteraient tranquilles; ils avaient, pour ainſi dire, forcé le Souverain à ſe prêter à toutes leurs volontés; quel prétexte trouver pour exciter de nouveaux troubles! Nous en verrons pourtant bientôt de plus violents encore; les changemens déſirés dans la Régence des Villes ne s'étaient pas faits, &, quoiqu'il en dut couter, il fallait qu'ils ſe fiſſent. Mais avant de parler de ce qui y

* Pour trouver les *dix millions* que les *Fermes* avaient

y donna lieu, il faut reprendre les événemens du dehors.

Paix d'*Aix-la-Chapelle.*

TANDIS QUE la République était déchirée par ces divisions intestines, les Plénipotentiaires assemblés à *Aix-la-Chapelle*, poussaient avec succès les négociations de la paix, qui fut enfin signée le 18. d'Octobre de cette année 1748. Plusieurs causes en avaient accéléré la conclusion

versé dans les Coffres de la Province, on taxa chaque Ville de la manière suivante:

Dordrecht & ses dépendances payait	f	511960.
Harlem &c.		801200.
Delft &c.		1492860.
Leyde &c.		783130.
Amsterdam &c.		3802790.
Gouda &c.		459500.
Rotterdam &c.		997950.
Gorinchem &c.		141760.
La Brile &c.		232290.
Pour le Quartier du Sud ou la *Hollande Méridionale*	f	9223440.
Alkmaar & ses dépendances payait	f	267100.
Hoorn &c.		153240.
Enkhuizen &c.		105060.
Edam &c.		53320.
Monnikendam &c.		68420.
Medenblik &c.		45460.
Purmerende &c.		61260.
Les *Iles*		42700.
Pour le Quartier du Nord ou la *Nord-Hollande.*	f	776560.
En tout	f	10000000.

ſion ; & il n'eſt pas douteux que le rétabliſſement du *Stadhouderat* n'y eut beaucoup contribué. Le Prince d'*Orange* était bien éloigné de vouloir qu'on pouſſât la guerre, dès que l'on vit jour à pouvoir la terminer. Il eſt vrai que lorsqu'il fut élevé aux grandes Charges de l'Etat, l'eſpoir d'une paix prochaine ſemblait s'être évanoui ; les négociations de *Bréda* furent rompues ; mais il eſt vrai auſſi, que le Prince n'y eut point de part. D'ailleurs le zèle qu'il témoigna pour ſoutenir la cauſe de la République, & la confiance que les peuples avaient en ſon habileté & en ſa prudence, produiſirent le Don gratuit ; les Etats, aſſurés alors de pouvoir payer les ſubſides promis à la *Ruſſie*, en hâtèrent la marche des troupes demandées à cette Couronne ; ce qui, autant que tout le reſte, contribua à accélérer la concluſion de la paix. Elle pouvait ſe faire en 1747. avec plus d'avantage pour la République & ſes Alliés, ſi les *Anglais* avaient pu s'y réſoudre alors. Il fallait pour les y forcer, que les malheureuſes campagnes de 1747. & de 1748. les miſſent dans l'impoſſibilité d'obtenir des *Français* à *Aix-la-Chapelle* des conditions auſſi favorables que celles qui avaient déjà été accordées dans les Conférences de *Bréda*. Quoiqu'il en ſoit, les Etats qui portaient presque ſeuls tout le fardeau d'une guerre où ils n'avaient part que comme auxiliaires, ſatisfaits encore d'avoir été remis en poſſeſſion des places conquiſes ſur eux par les *Français*, rendirent au Ciel de ſolemnelles actions de graces, pour une paix, qui aſſurait au moins leur Commerce, leur Religion & leur Liberté.

Nouveaux troubles en *Hollande*.

Nous touchons à cette fatale époque qui vit naître dans la République, mais principalement en *Hollande*, ces divisions malheureuses, qui firent tant d'éclat dans le tems, & qui attirèrent à une partie de la nation cette haine de parti, qu'un intervalle de près de trente années n'a pu encore étouffer entiérement. Dans la proposition faite par le Prince *Stadhouder* au mois de Juin 1758. pour la suppression des Fermes, son Altesse avait demandé qu'on fit enfin cesser les plaintes des peuples sur la maniére de disposer des Emplois, & qu'on reprit l'affaire de la cession du Revenu des Postes au profit de l'Etat. Ce fut de ces demandes, faites par *Guillaume* IV. dans les vues les plus légitimes, & qu'il croyait devoir être avantageuses au bien public, que se servirent certaines personnes pour exciter de nouveaux troubles dans la Ville d'*Amsterdam*, où il paraissait évidemment que l'on avait résolu d'opérer, à quelque prix que ce put être, un changement dans la Régence. Sur l'article des Emplois, *Amsterdam* n'offrait rien qui la distinguât des autres Villes; mais sur celui de la cession du produit des Postes en faveur de l'Etat, cette Ville était seule contre toutes les autres, & malgré leurs instances & celles du Prince, elle venait de déclarer qu'elle persistait dans sa premiére résolution, & qu'elle se reservait *à perpétuité* le produit des Postes. Pour prouver cependant au peuple, que la Régence n'avait pas eu son intérêt particulier en vue, mais qu'elle affectait ces revenus à l'alimentation des Pauvres, & à l'entretien des Fondations pieuses, l'on rendit aussitôt cette déclaration publique par la voye de

de l'impreſſion. Peut-être le public ſerait revenu de ſon erreur ; mais ceux qui voulaient qu'il doutât toujours de la ſincérité des vues de ſes Magiſtrats, travaillèrent ſous main avec tout le ſuccès poſſible à rendre ſuſpectes leurs meilleures intentions. Les Ecrits ſéditieux furent répandus avec une ſorte de fureur, malgré toutes les défenſes de la Cour de *Hollande*. Des Bourgeois formèrent des aſſemblées clandeſtines, où ils délibéraient enſemble ſur les moyens de ſe faire rendre ce qu'ils nommaient leurs anciens priviléges. Ils ſe choiſirent des Députés, des *Orateurs*, chargés de préſenter au Prince les griefs des peuples. *Daniel Raap*, devenu ſi fameux par la part qu'il eut à ces troubles, reparut avec ces trois articles. Bientôt ſept à huit Bourgeois s'emparèrent de la grande Salle d'un des *Doeles* d'*Amſterdam*, y tinrent leurs aſſemblées en préſence d'une foule de peuple, qui accourait de tous les quartiers de la Ville pour écouter avec une vénération ſtupide les harangues ſéditieuſes de ces prétendus défenſeurs de leurs droits, de leurs priviléges & de leur liberté. Eux-mêmes ſe croyaient tellement dignes de ces glorieux titres, ſurtout lorſqu'ils eurent trouvé un grand nombre de perſonnes qui voulurent bien ſigner les trois fameux articles, qu'ils dreſſèrent une formule de prière d'après laquelle ils prétendirent forcer les Miniſtres de la Religion à prier publiquement pour eux, comme Défenſeurs & Reſtaurateurs de la Liberté. Heureuſement les Eccléſiaſtiques, plus modérés & plus ſages que n'avaient été leurs dévanciers dans des tems ſemblables, eurent le cou-

 rage

rage de ne point avilir leur ſaint miniſtére en ſe prêtant aux déſirs indécents des *Docliſtes*, (c'eſt le nom qu'on leur donna du nom des *Doeles* où ils s'aſſemblaient.) Les Députés de cette troupe de Factieux ſe rendaient ſouvent à *la Haye*, où les malheurs des tems forçaient le Prince *Stadhouder* à les admettre à ſon audience, à les traiter avec ménagement & bonté. A leur retour ils ne manquaient pas de publier avec affectation la maniére affable avec laquelle ſon Alteſſe les avait reçus; ce Prince, diſaient-ils, qui appellait les Bourgeois d'*Amſterdam* ſes enfans, avait vu avec plaiſir, que les trois articles avaient été ſignés par un ſi grand nombre de perſonnes; il avait déclaré qu'il ſerait bien-aiſe qu'on lui préſentât encore de pareilles ſouſcriptions; cependant, ajoutait-on, ſon Alteſſe recommandait la tranquillité & la paix. Ces ſortes d'intrigues ne contribuèrent pas peu à fortifier le parti des *Docliſtes*, qui enfin à force de ſollicitations, de requêtes, de menaces même, forcèrent le Magiſtrat d'*Amſterdam*, à paſſer les trois articles purement & ſimplement, en les apoſtillant d'un *fiat* illimité. Le même jour, 27. d'Août, les Bourguemaîtres & les Membres du Conſeil, ne doutant plus qu'on n'eut pris à tâche de les dégouter de l'adminiſtration, réſolurent d'abdiquer, de l'agrément du Prince, à qui l'on fit part auſſitôt de cette Réſolution. L'on offrit en même tems les Poſtes de la Ville à ſon Alteſſe, qui, comme il l'avait fait de celles des autres Villes, en céda les Revenus à l'Etat.

Changemens dans la Régence d'*Amſterdam*.

CEPENDANT à la priére des Députés de la Régence d'*Amſterdam* les Etats autoriſèrent le Prin-

Prince à rétablir la tranquillité dans la Ville, dut-il même en changer les Bourguemaîtres & le Conseil. Ce changement n'était pourtant pas si généralement désiré, que quelques Bourgeois ne se crussent obligés de dresser & de signer une Requête, par laquelle ils demandaient que la Régence actuelle fut conservée. Ils prétendaient présenter cette Requête au Prince, que l'on attendait à *Amsterdam*; mais les *Doelistes* trouvèrent moyen d'arrêter le cours des signatures, & par conséquent de prévenir l'effet qu'auraient pu avoir des demandes si contraires aux leurs, & faites d'ailleurs avec autant de modération que de justice. Ils engagèrent environ quinze cens Maîtres de haches (Charpentiers de Vaisseaux) dont ils avaient déjà gagné la Corporation à leur parti, à se présenter devant le *Doele* le 31. du mois d'Août, sous prétexte de se faire rétablir dans leurs priviléges. Cinq ou six des plus ardents *Doelistes* se mirent à la tête de cette troupe, avec laquelle ils parcoururent une grande partie de la Ville, affectant de faire halte devant les maisons ou les auberges de ceux que l'on savait ou que l'on soupçonnait avoir signé en faveur de la Régence actuelle. Cette marche séditieuse de gens déterminés à tout, & qui quelquefois même menaçaient de tout oser, répandit l'allarme & l'épouvante dans *Amsterdam*, & acheva de dégouter le petit nombre de Bourgeois, restés fidèles à leurs Magistrats, du projet de présenter leur Requête. L'on prétend même que quelques Membres de la Régence leur firent entendre sous main, que c'était bien inutilement que leur zèle s'épuisait en efforts, & qu'il était im-

impoſſible d'empêcher qu'il ne ſe fit un changement dans la Magiſtrature. Quoiqu'il en ſoit, *Guillaume* IV. ſe rendit à *Amſterdam* le 2. de Septembre. *Raap*, accompagné de quelques-uns des ſiens, ſalua & harangua ce Prince hors des portes, mais il céda l'honneur de conduire ſon Alteſſe dans la Ville à une trentaine des plus déterminés *Doeliſtes*, & à trois ou quatre mille de ces Charpentiers ou Maîtres de hâche, devant qui l'on portait un Etendart *Orange*, ſur lequel on liſait ces mots, *pour Orange & la Liberté.* Il n'eſt pas douteux que *Guillaume* n'eut préféré une entrée moins bruyante; mais obligé, comme tout le reſte, de céder au tems & à la néceſſité, ce Prince ſemblait même flatter des gens, dont au fonds de ſon cœur il condamnait les procédés violents. A peine le *Stadhouder* eut été complimenté par une Députation du Magiſtrat, que les Députés des différents quartiers de la Ville préſentèrent un mémoire très-étendu, en forme de Requête, pour demander le changement de Régence, & nommément la démiſſion des deux Penſionnaires. * Pendant que le Prince s'occupait de cette importante affaire, les *Doeliſtes* pour en accélérer ſans doute la concluſion, chargèrent quelques-uns des plus violents d'entre eux de ſe rendre aux Logis des Bour-

* L'on crut alors que celui qui avait dreſſé cette Requête n'inſiſtait ſi fortement ſur la démiſſion des Penſionnaires, que parce qu'il ſe flattait de remplacer lui-même un des deux. Si telles étaient ſes vues, dit Mr. *Wagenaar*, il eut la mortification d'avoir mal fait ſon compte, les deux Penſionnaires furent continués dans l'exercice de leur Charge.

Bourguemaîtres, accompagnés d'une trentaine de ces Maîtres de hâche, si dévoués au parti, & à qui l'on avait eu soin d'inspirer une sorte de défiance des maniéres affables de son Altesse avec les Bourguemaîtres regnants. „ Sans dou-„ te, leur fit-on accroire, qu'il se tramait quel-„ que chose au préjudice des priviléges de leur „ Corporation. " Il n'en fallait pas davantage pour les porter à tout oser. Le 4. de Septembre, vers le soir, ils se transportèrent chez trois des Bourguemaîtres, le quatriéme étant alors absent, & leur demandèrent avec cette liberté insolente, qui caractérise toujours l'audace d'un peuple mutiné, *pourquoi ils n'abdiquaient pas sur le champ la Régence?* On leur répondit que la chose dépendait actuellement de son Altesse, à qui l'on s'en était remis. Cette réponse ne satisfit point les séditieux, qui exigèrent des assurances que dans deux jours le changement se ferait. Pour prévenir de plus grands maux, le Prince se prêta à toutes les volontés d'un peuple qui faisait la loi, & dès le lendemain tout fut réglé pour cette mutation si ardemment souhaitée. Les quatre Bourguemaîtres furent dépossés, de même que les trente-six Senateurs formant le Conseil de la Ville. Dix-neuf de ces derniers furent aussitôt ré-élus, & pour completter le Conseil, on nomma dix-sept autres personnes qui jamais n'avaient géré aucune Magistrature. Aucun des quatre Bourguemaîtres ne fut rétabli. La facilité avec laquelle la Bourgeoisie avait obtenu ce point important, l'enhardit bientôt à demander d'autres changemens. L'Ancien-Conseil (*Oud-Raad*) composé de Bour-

Bourguemaîtres & d'Echevins actuellement en charge ou hors de charge, était suspect, parce qu'il avait le droit de voter à l'élection des Bourguemaîtres. L'on demanda qu'il fut changé. Son Altesse n'y était pas autorisée. Mais l'Ancien-Conseil crut prudemment devoir consentir à la proposition qui lui fut faite de remettre son sort entre les mains du Prince, qui, ayant obtenu de nouveaux pouvoirs des Etats, fit dans ce Corps les changemens qu'il crut nécessaires pour assurer le repos & la tranquillité dans la Ville. Un autre point cependant restait encore à terminer. Les *Doelistes* demandèrent un Conseil-de-guerre qui fut libre, c'est-à-dire tellement indépendant de la Régence, qu'aucun des Membres dont il serait composé, ne put être tiré ni de l'ancienne ni de la nouvelle Magistrature. C'était suspecter les nouveaux Magistrats, c'était en quelque façon faire réjaillir sur le Prince, qui en avait fait choix, l'insulte qu'on leur faisait. Ces considérations eurent assez de force sur l'esprit de quelques *Doelistes* pour leur faire sentir l'inconséquence de cette nouvelle démarche. Ils voulurent s'y opposer; eux-mêmes furent soupçonnés de s'être laissés corrompre par les Courtisans du Prince, pour tromper le vœu de la Bourgeoisie; la division se mit parmi les factieux, & elle fut poussée si loin, que *Raap* & six autres, sur qui le soupçon était particuliérement tombés, abandonnèrent le *Doele* & les *Doelistes*, en protestant cependant de leur innocence. Les autres, devenus plus audacieux, par la défection de ceux dont ils commençaient à se défier, se rendirent si impor-

tuns

tuns *, que le Prince se vit enfin obligé de consentir à tout ce qu'ils voulurent. Le nouveau Conseil-de-guerre fut formé comme l'avait désiré la Bourgeoisie, & l'on porta si loin le scrupule dans le choix des Membres, qu'un des anciens Capitaines, grand Zélateur des trois articles de *Raap*, & conséquemment partisan & ami des *Doelistes*, ne put conserver son poste, uniquement parce que le Prince avait conféré au Pére de cet Officier une Charge de Conseiller ou de Sénateur dans la nouvelle Régence. Son Altesse, quoique bien malgré elle, approuva & ratifia l'élection des nouveaux Officiers; mais en même tems elle fit publier un Edit par lequel Elle déclarait que, quelque peu satisfaite qu'Elle dut être de la maniére indécente dont l'on s'était comporté dans cette affaire, Elle voulait bien l'oublier pour cette fois, de même que tous les autres desordres & excès qui s'étaient commis. Que cependant Elle attendait aussi, que desormais chacun se tiendrait tranquille, & se comporterait en Citoyen soumis à ses Magistrats; & que ceux qui avaient été Députés de leurs Quartiers se regarderaient comme dispensés dès ce moment & pour toujours de pareilles Commissions.

LE

* Ils eurent l'insolence de se transporter en grand nombre, la nuit du 9. au 10. de Septembre, à l'Hôtel où était logé le Prince, d'entrer dans l'appartement où il reposait, & de l'éveiller pour lui représenter, „ qu'il se„ rait impossible de calmer le peuple, si on ne lui don„ nait un Conseil-de-guerre libre & indépendant; que „ pour l'obtenir ils menaçaient de se porter aux plus „ grands excès, & qu'afin de prévenir de nouveaux des„ astres, il fallait que son Altesse se prêtât à leurs vues."

Effets que produisit le changement de Régence.

Le Prince avait rempli la Commission dont l'avaient chargé les Etats. Le 15. de Septembre il reprit la route de *la Haye*. Le nommé *Gimnig*, un des principaux *Doelistes*, prit congé de son Altesse au nom des Députés de la Bourgeoisie, par une harangue qu'il fit imprimer depuis, & au titre de laquelle il nommait le Prince *Guillaume le Grand*. * Il fut reconduit à quelque

* *Guillaume* IV. par ses vertus sociales, par ses talens pour l'administration, par ses vues patriotiques qui le portèrent à tout tenter pour rendre la République heureuse & florissante, en relevant son Commerce, en rétablissant sa marine ; *Guillaume* IV. qui fut toujours l'homme du peuple, qui n'employa le grand crédit que lui donnaient ses Charges & ses Dignités que pour procurer le bien de l'Etat, qui fut le Protecteur des sciences & des arts, qui enfin à toutes les qualités brillantes qui caractérisent les bons Princes, joignit toutes les vertus de l'homme & du Citoyen ; . . . . *Guillaume* IV. était sans doute digne du titre de *Grand*, que la flatterie prodigue si gratuitement à des Princes qui jamais ne firent rien pour le mériter. Mais était-ce à une troupe de séditieux, aux chefs d'une faction insolente, de décerner à *Guillaume* un honneur, qui cesse de l'être, quand c'est l'adulation, quand c'est l'esprit de parti qui le décerne ? *Guillaume* put ambitionner le nom de *grand*, comme il ambitionnait celui de *bon*, de *juste*, de *bien-faisant*; mais surement *Guillaume* fut assez *grand* pour dédaigner un titre donné par des gens qu'il méprisait. La Postérité, qui n'embrasse aucun parti, qui n'épouse aucune querelle ; la postérité qui juge les hommes d'après leurs actions, qui prononce sans haine comme sans intérêt, sans crainte comme sans espoir, sur le mérite réel des Princes, a bien dédommagé *Guillaume* IV. de l'insulte faite à sa gloire par les *Doelistes*. Sur la connaissance de ce qu'il fut, de ce qu'il aurait pu être, si les circonstances ne lui avaient pas manqué, s'il n'avait pas été enlevé trop tôt à l'Etat dont il voulut être le pére, elle lui a accordé tous les titres dont elle honore les vrais héros, les bienfaiteurs de l'humanité.

que diſtance d'*Amſterdam* par une grande partie des Députés de la Bourgeoiſie, & par quatre ou cinq cens des Maîtres Charpentiers. Peu à peu l'on vit renaître la tranquillité dans *Amſterdam*; le peuple même, revenu de l'eſprit de vertige qui l'avait égaré, rendit ſon eſtime aux Magiſtrats dont il avait demandé la dépoſition avec tant de fureur. Les *Doeliſtes* au contraire tombèrent dans un ſi grand mépris, & devinrent même ſi odieux, que *Raap*, étant mort au mois de Janvier de l'année 1754. la populace s'attroupa, briſa ſon cercueil, & empêcha que le cadavre ne fut inhumé d'une maniére décente; la Régence, pour prévenir un nouveau tumulte, fut obligée de le faire tranſporter à minuit à l'Egliſe ſur un traineau. * Cependant c'était

* Le fameux *Jean Rouſſet* avait, par ſes Ecrits ſéditieux, contribué plus que perſonne à la fermentation générale; ce fut par lui auſſi, que les *Doeliſtes* ſe virent bientôt l'objet de la haine publique. On a vu plus haut que le Prince d'*Orange* l'avait honoré du titre de ſon Hiſtoriographe. Cet emploi pouvait être regardé comme la récompenſe du zèle que *Rouſſet* avait témoigné pour les intérêts du Prince, avant qu'il fut élévé au *Stadhouderat*. Mais ſon Alteſſe était trop équitable pour continuer à être le protecteur d'un homme, dont l'eſprit remuant & inquiet ſoufflait ou attiſait le feu de la ſédition. *Rouſſet* avait eu trop de part aux derniers troubles d'*Amſterdam* pour eſpérer d'en dérober la *complicité* aux yeux d'un Prince auſſi éclairé que juſte. Au commencement du mois de Juin de l'année 1749. Son Alteſſe lui fit ôter l'Acte par lequel il avait été nommé à la Charge d'Hiſtoriographe. Dès qu'il ne fut plus conſidéré comme *Penſionné* du *Stadhouder*, on ne garda plus aucun ménagement avec cet homme dangereux. Il venait de publier un nouvel Ecrit rempli de réflexions odieuſes contre certaines Puiſſances, nommément contre la *France* (ce pourrait bien être ſes Re-

c'était au zèle infatigable avec lequel il s'était porté en faveur des trois Articles, que lui-même avait dreſſés, que le peuple d'*Amſterdam* dut pluſieurs changemens conſidérables qui ſe firent alors dans les Corps de Métier. L'ancienne Régence avait été forcée d'avouer & d'approuver ces trois articles; les nouveaux Magiſtrats furent de même obligés de nommer de nouveaux Sindics, de renouveller pluſieurs anciens priviléges, & d'en accorder même de nouveaux. Mais le peuple qui était ſatisfait, ne vit plus dans *Raap* le prétendu défenſeur de ſes droits & de ſes priviléges; à ſes yeux deſſillés il ne fut plus que le Chef d'une bande de fanatiques ſéditieux.

Les mêmes cauſes produiſirent les mêmes effets dans toutes les autres Villes de la Province. La Populace s'y ſouleva, la Bourgeoiſie s'y choiſit comme à *Amſterdam* des eſpéces de Repréſentans; ceux-ci élurent des Orateurs chargés de porter la parole au Magiſtrat, au Prince; de faire ratifier tous les articles qu'ils trouvèrent à pro-

Remarques ſur l'hiſtoire du *Stadhouderat* de l'Abbé *Raimal*, qu'il publia en 1749.) ſon livre fut défendu; lui-même décrété d'ajournement perſonnel; on défendit en même tems d'imprimer quelques autres de ſes ouvrages ſans en avoir obtenu une permiſſion expreſſe. Enfin *Rouſſet* ne ſe déroba aux pourſuites de la juſtice, qui s'était tranſportée chez lui, qu'en ſe retirant ſur le territoire d'une autre Province. La diſgrace de *Rouſſet* ruina tout le parti *Doeliſte*, qui ne put échapper à la haine & au mépris qu'il n'avait que trop mérité. Aujourd'hui même encore le nom de *Doeliſte* eſt une injure à *Amſterdam*, comme dans la plûpart les autres Villes de la *Hollande* c'en eſt une de paſſer pour un *Acht-en-veertiger* (*gens de l'année* 48.)

propos de préſenter. Le Lecteur ne s'attend pas que nous entrions dans le détail de toutes les extravagances, de tous les excès qui ſe commirent dans chaque Ville, où l'on voulait que la Magiſtrature fut changée. Ce ſerait aſſez inutilement répéter un tableau qui n'offrirait toujours que les mêmes objets. *Dordrecht* fut la ſeule Ville de la *Sud - Hollande* où il ne ſe fit point de changemens, parce qu'ils y furent jugés inutiles. En *Nord - Hollande* la Ville de *Médenblik* fut auſſi la ſeule qui déclara n'avoir point beſoin de changement; cependant le Prince fut d'un avis différent, deſorte qu'elle fut traitée comme les autres. —— Les autres Provinces ſuivirent l'exemple que venait de leur donner la *Hollande*; le *Stadhouder* fut autoriſé à y faire les mêmes changemens; il n'y eut que les Villes de *Zélande* qui conſervèrent leur Magiſtrature, comme elles avaient conſervé leurs Fermes. Au reſte toutes ces dépoſitions, ou plutôt toutes ces démiſſions forcées, ſe firent partout, *ſauf l'honneur & la réputation des Magiſtrats dépoſés*. L'on termina auſſi partout cette grande affaire par la publication d'un pardon général.

CE fut ainſi que ſe terminèrent, ou plutôt que ceſſèrent pour quelque tems, les troubles qui s'étaient élevés dans la République, & qui pendant près de deux ans avaient été fomentés par les ſourdes pratiques d'un petit nombre de ces perſonnes, pour qui l'intérêt de l'Etat n'eſt rien ſi leur intérêt particulier n'y trouve ſon compte. Les moyens que l'on ſe vit forcé d'employer pour rendre la tranquillité aux Provinces, & les Peuples à eux-mêmes, ne contribuèrent pas peu à

augmenter la puiſſance & le crédit de *Guillaume* IV. ſurtout dans les Provinces de *Gueldre*, de *Friſe* & de *Groningue*, où jusqu'alors ſon autorité avait été aſſez bornée. Jamais aucun de ſes Prédéceſſeurs ne s'était vû revêtu d'un pouvoir auſſi étendu dans la République. Jamais autant de tîtres & de dignités n'y avaient été accumulés ſur une même tête. *Stadhouder*, Capitaine & Amiral-Général Héréditaire des ſept Provinces, il le fut également de tous les Pays de la Généralité, les Etats-Généraux lui ayant conféré ces mêmes tîtres pour le *Brabant-Hollandais*, la *Flandre* & le *Haut-Quartier* de *Gueldre*. La Compagnie des *Indes-Orientales* le choiſit auſſi pour ſon Directeur & Gouverneur-Général, dignité qu'aucun *Stadhouder* avant lui n'avait poſſédée. Au reſte ce n'était pas un vain tître que lui accordaient les Directeurs. *Guillaume*, devenu Chef de cette Société reſpectable, partagea, ou plutôt réunit en lui ſeul tous les pouvoirs de la direction. „ Il eut & tranſ„ mit à ſes ſucceſſeurs le droit de préſider tou„ tes les aſſemblées de la Compagnie, ſoit en „ perſonne, ſoit par ſes Repréſentans; il pou„ vait y faire toutes les propoſitions qu'il jugeait „ convenables au bien-être de la Compagnie; „ &, comme les Directeurs eux-mêmes, il avait „ voix active & paſſive dans toutes les délibé„ rations. C'était à lui à faire obſerver tous les „ Réglemens de la Compagnie, dont il devait „ maintenir les droits, les octrois & les privi„ léges, de même qu'il était obligé d'en éloig„ ner tous les abus. Il nommait aux Places de „ Directeurs, de même qu'à toutes les grandes

„ Char-

„ Charges de la Compagnie, d'après une préfen-
„ tation de trois perfonnes ou davantage ; dans
„ le cas où les Chambres refpectives de la Com-
„ pagnie ne pourraient terminer les différends
„ qui s'éléveraient entre elles, le Prince avait
„ le droit de prononcer définitivement. Après
„ en avoir communiqué avec les Directeurs &
„ les principaux Intéreffés, il réglait toute la
„ partie économique de la Compagnie, dirigeait
„ toutes les affaires des *Indes*, & principalement
„ celles qui avaient pour objet la fortification &
„ la défence des Places fortes de la Compagnie.
„ Il pouvait convoquer les principaux Intéres-
„ fés, & faire rapporter leurs Propofitions à la
„ Chambre des Dix-Sept, lorsqu'elles avaient
„ paffé à la pluralité des voix. Enfin les Di-
„ recteurs & Principaux Intéreffés fe réfervaient
„ la liberté de faire au *Stadhouder*, par une dé-
„ claration ultérieure & fous la ratification de
„ Leurs Hautes Puiffances, toutes les concef-
„ fions qui ne lui avaient point été faites par
„ les préfentes, ou fur lesquelles ils ne s'étaient
„ pas clairement expliqués. * " La Compagnie des *Indes-Occidentales* ne tarda pas à revêtir *Guillaume* des mêmes tîtres, & à lui accorder les mêmes pouvoirs dans fon Corps, deforte qu'il réunit en fa perfonne toutes les dignités, tous les honneurs, toutes les Charges éminentes de l'Etat.

A

[* L'Hiftoire obferve à la gloire du Prince d'*Orange* qu'il eut la générofité de refufer les émolumens attachés à la charge de Directeur-Général de la Compagnie.

Réduction dans les troupes de la République.

A PEINE la paix avait été signée, que les Etats-Généraux pensèrent à diminuer le nombre de leurs troupes. Ils commencèrent par les *Waardgelders*, au nombre d'environ 4000. qui furent licentiés avant la fin de l'année 1748. Au commencement de l'année 1749. ils firent une grande réduction dans la Cavalerie & l'Infanterie; deux Régimens furent entiérement licentiés; & au mois de Septembre suivant l'on résolut de faire une réduction plus considérable encore; desorte que la liste militaire se trouva déchargée d'environ treize mille hommes. —

1749.

Mr. *Gillis* se démet de la Charge de Conseiller-Pensionnaire. — M. *Stein* lui succéde.

Le Conseiller-Pensionnaire *Gillis*, qui, malgré la révolution arrivée dans le Gouvernement, avait jusqu'ici conservé son emploi, se détermina enfin à donner sa démission, ce qu'il fit au mois de Mai de cette année. On lui donna pour successeur Monsieur *Pierre Stein*, Bourguemaître de *Harlem*. L'on observe, que dans son Instruction, dressée de l'aveu & avec l'approbation de son Altesse, il était chargé de veiller au maintien de la forme actuelle du Gouvernement, & nommément à celui de la Résolution du 16. de Novembre 1747. concernant le *Stadhouderat* héréditaire. Il lui était en même tems enjoint de faire part aux Etats & au Prince de tout ce qu'il apprendrait être tramé contre la dite Résolution; & enfin de communiquer toutes les affaires d'Etat à son Altesse.

Nouveaux troubles dans quelques Villes de la *Hollande*.

LES troubles que l'on venait d'appaiser en *Hollande* ne tardèrent pas à éclater de nouveau avec autant de violence que jamais. L'on se préparait vers la fin de l'année 1749. à introduire la nouvelle forme de percevoir les impôts sous

ſous le nom de *Collecte*. Quelques Villes oſèrent s'y oppoſer ; *Harlem* ſurtout pouſſa la réſiſtance ſi loin, qu'elle fit préſenter une Requête au Prince par huit Députés, pour le prier de ſupprimer la *Collecte*, & de ſe charger lui-même de la *Surintendance des Finances* de la Ville. L'on fut obligé pour réduire les Habitans à l'obéiſſance, d'y envoyer des Troupes ; elles eurent aſſez de peine à rétablir la tranquillité dans la Ville, où même elles ne purent entrer qu'en forçant une des portes. Mais après avoir couché deux ou trois perſonnes par terre, elles parvinrent enfin à ſe faire craindre & à faire reſpecter les ordres du Souverain. —— A *Amſterdam* & à *Rotterdam* les marchands de vin, mécontents de ce que la perception de l'impôt ſur les vins ne ſe faiſait plus comme auparavant, voulurent envain en 1750. être diſpenſés du ſerment, auquel ils étaient tenus par l'introduction de la *Collecte*. L'on vit le moment que tout allait encore être en confuſion dans ces deux Villes. Les ſages précautions du Magiſtrat d'*Amſterdam* prévinrent heureuſement les troubles qui menaçaient encore cette grande Ville ; & les marchands de vin conſentirent enfin à prêter le ſerment. Ceux de *Rotterdam* perſiſtèrent encore quelque tems dans leur refus ; un ſeul obéït ; la populace excitée ſous main par ſes confréres, ſe jetta ſur ſa maiſon, dont elle briſa toutes les vîtres, de là elle ſe précipita dans ſes Celliers, où elle fit tous les dégats que put lui inſpirer le déſir d'une vengeance, puiſſamment excitée par l'avidité brutale de ſe gorger de vin. Deux Compagnies Bourgeoiſes empêchèrent heureuſe-

1750.

ment le pillage de la maison, & les autres excès que cette populace, échauffée par le vin, menaçait de commettre, après avoir détruit tout ce qu'elle avait trouvé dans les Celliers du marchand de vin. La Ville cependant le dédommagea après des pertes qu'il avait faites dans ce tumulte, & qui furent évaluées à environ 8240 florins. Les *Rotterdamois* cédèrent enfin & prêtèrent le serment exigé par l'Etat. Ce fut ainsi qu'au milieu des troubles les plus violents, & malgré les murmures des peuples, l'on parvint peu-à-peu à établir & à fixer la levée des impôts par voye de *Collecte*. Il en coûta d'abord bien des peines, l'on eut bien des obstacles à lever, mais le peuple convaincu enfin de l'inutilité de ses plaintes & de ses menaces, s'accoutuma à la *Collecte*, comme il s'était accoutumé auparavant aux Fermes.

Mouvemens séditieux dans quelques petites Villes, Bourgs & Villages.

CEPENDANT ce n'était pas uniquement dans les grandes Villes que l'esprit de mutinerie & de sédition avait éclaté. La Bourgeoisie des Villes qui n'ont point le droit de séance à l'assemblée des Etats, les Habitans du Plat-Pays même se plaignaient des vexations de leurs Magistrats, demandaient la reforme de plusieurs abus, &, pour parvenir à leur but, employaient les mêmes moyens dont on s'était servi avec tant de succès dans les grandes Villes. Le Prince, qui ne trouva pas les plaintes de ces brouillons aussi bien fondées qu'ils le prétendaient eux-mêmes, ou qui peut-être n'en craignait pas des effets aussi funestes que ceux que l'on avait eu tant de peine à prévenir ou à empêcher, ne témoigna que du mépris & de l'indignation pour leurs demandes aussi séditieuses qu'extravagantes.

Il

Il voulut bien cependant leur recommander de se tenir tranquilles, & de mieux respecter à l'avenir le caractère & les ordres de leurs Magistrats. Cette réponse, à laquelle les complaignants sans doute ne s'étaient point attendus, suffit pour faire rentrer dans leur devoir les Habitans de *Huisduinen*, du *Helder* & de *Zaandam* *, qui avaient cru que, pour obtenir tout ce qu'ils oseraient demander, il ne s'agissait que d'imiter l'audace dont les mutins des grandes Villes de la Province leur avaient donné l'exemple. —— A *Oudewater*, petite Ville de la *Hollande*, le mécontentement des Habitans contre la Magistrature fut excité & fomenté par les gens d'Eglise. Quelques Membres de la Régence avaient eu la condescendance d'accorder, pour une seule fois, au Ministre *Luthérien* de *Woerden*, petite Ville voisine, la permission de se servir de l'Eglise des *Réformés* pour y prêcher & distribuer la Céne à quelques soldats *Luthériens* en garnison à *Oudewater*. Les Zélateurs de l'*Orthodoxie* avaient jetté les hauts cris; un des Ministres *Réformés* avait fait tout exprès un Sermon, pour prouver à ses Auditeurs l'indécence d'une pareille permission; selon lui la chaire de vérité avait été souillée; les Magistrats, qui par leur tolérance avaient occasionné le sacrilége, étaient dépeints comme Réfractaires aux Ordonnances du Souverain. Depuis quatre ans la division regnait dans la Magistrature, dans le Consistoire, parmi la Bourgeoisie; le mal même s'était

* *Huisduinen* & le *Helder* sont des Iles de la *Zuiderzée*; *Zaandam* est un Village de la *Nord-Hollande* de l'autre côté de l'Y à l'opposite d'*Amsterdam*.

s'était aigri par les ordres modérés des Etats, donnés en faveur de ceux qui avaient toléré le prêche des *Luthériens*; ordres auxquels l'on ne s'était soumis qu'avec la derniére répugnance. Les troubles qui venaient d'agiter toute la Province, & qui n'étaient pas encore entiérement appaisés en 1750. parurent aux *Anti-Luthériens* une occasion trop favorable pour ne pas la saisir. Ils s'adressèrent au *Stadhouder* pour demander un changement dans la Régence. Il se fit par des Commissaires de son Altesse; mais de façon cependant, que le parti, qui avait été pour accorder aux *Luthériens* la liberté de culte, ayant insensiblement pris le dessus, la tranquillité se rétablit dans la Ville, dès que la concorde se fut remise entre les Membres de la Magistrature & ceux du Consistoire. —— *Oudewater* ne fut pas le seul endroit où les querelles excitées par les Ecclésiastiques causèrent quelque dérangement. *Steenwyk*, petite Ville de l'*Overiſſel*, offrait depuis cinq ans un exemple terrible des maux que fait naître l'esprit de parti, surtout lorsque c'est le zèle de l'Eglise qui l'anime. Les troubles qui en 1748. s'élevèrent dans la *Frise* & les Provinces voisines, furent pour les Habitans de *Steenwyk* le signal de la sédition. La nomination d'un certain Ecclésiastique au Ministére, improuvée par le Magistrat, soutenue avec opiniatreté par le Consistoire, avait divisé toute la Ville. Les Etats de la Province avaient envain approuvé les procédés de la Régence; le Consistoire, soutenu par la *Classe*, s'était peu soucié de respecter les ordres de son Souverain.. La Bourgeoisie, toujours aveuglément zélée pour ce

ce qu'elle croit le parti de l'Eglise; nomma des Commiſſaires qui s'adreſſèrent au Prince. Elle fit plus; quelques Habitans, ſous prétexte de paraître ſous les armes pour honorer le Prince, ſi par hazard il paſſait par *Steenwyk*, formèrent entre eux, ſans en avoir obtenu la permiſſion du Magiſtrat, une Compagnie, ſous le nom de *Compagnie Franche d'Orange.* La plupart de ceux que l'on avait Députés au Prince, & qui étaient les plus ardents défenſeurs des prétendus droits du Conſiſtoire, furent nommés aux différentes Charges de cette nouvelle Compagnie. La Magiſtrature, ſuſpectant avec raiſon les vuës de ces Bourgeois Miliciens, leva de ſon côté une autre Compagnie, dont un des Bourguemaîtres fut le Chef. La haine de parti eut alors beau jeu. Tout annonçait une petite guerre civile dans la Ville de *Steenwyk.* Cependant, quoique l'on n'en vint pas réellement à des hoſtilités déclarées, les choſes furent pouſſées au point, que les Bourgeois de la Compagnie d'*Orange* ne purent jamais obtenir de monter la garde à la Maiſon-de-Ville, conjointement avec ceux de l'autre Compagnie. La haine fut même portée ſi loin entre les deux Factions, qu'un nommé *Fledderus*, qui s'était diſtingué dès le commencement des troubles par un zèle peu décent pour le parti du Conſiſtoire, qui avait été nommé l'un des Commiſſaires de la Bourgeoiſie auprès du Prince, & qui enfin avait été fait Major de la Compagnie d'*Orange*, fut attaqué un ſoir, maltraité & mis en fuite par quelques perſonnes de la Garde Bourgeoiſe, qui firent même feu ſur lui & ceux qui l'accompagnaient, & bleſſèrent

ſa

ſa fille & quelques autres perſonnes. *Fledderus* & *Tuttel*, un autre des Commiſſaires, ſe rendirent auſſitôt à *la Haye*, pour ſe plaindre au Prince de l'inſulte qui leur avait été faite. Le *Stadbouder*, qui n'avait répondu à leur premiére Requête, qu'en les remettant à un autre tems, renvoya la ſeconde à la Régence de *Steenwyk*, pour rapport lui en être fait enſuite. Les deux Commiſſaires furent à peine de retour que *Fledderus* fut arrêté. Sa femme s'adreſſa au Prince, alors en *Friſe*, pour obtenir l'élargiſſement de ſon mari. Sa Requête fut renvoyée aux Etats d'*Overiſſel*. Ce fut la perte de *Fledderus*; le Prince, d'après le rapport des Etats, ayant répondu à ſa femme, qu'il ne pouvait admettre ſa Requête, & qu'il laiſſait au juge ordinaire la déciſion de ſon affaire. La Régence de *Steenwyk*, ſe croyant alors ſure de l'approbation du *Stadbouder*, ne garda plus de meſures avec *Fledderus*. Il fut transféré des priſons ordinaires dans un noir cachot; deux jours après il fut condamné à la potence, & exécuté le 24. d'Avril de l'année 1749. La Régence débarraſſée de *Fledderus* & de quelques autres de ſon parti, qu'elle avait fait également arrêter, & qui étaient encore dans les fers, procéda auſſitôt à l'élection d'un Miniſtre, & n'eut pas de peine à faire choiſir le ſujet qu'elle avait déſigné, & que le Conſiſtoire avait toujours opiniâtrément refuſé d'admettre. L'exécution précipitée de l'infortuné *Fledderus*, victime de la vengeance bien plus que de la juſtice, n'annonçait pas un ſort plus favorable aux autres accuſés. Leurs parens ſe hatèrent de s'adreſſer au Prince, qui ordonna de

de fuſpendre les procédures contre les priſonniers, & de permettre à ceux qui étaient fugitifs de rentrer librement dans la Ville. Son Alteſſe nomma quelques mois après des Commiſſaires pour prendre connaiſſance de cette affaire. Elle ne tourna pas à l'honneur de la Magiſtrature. Elle fut entiérement changée; tous les priſonniers & autres accuſés fugitifs furent élargis ou rappellés, rétablis en leur honneur & réputation, & déchargés de toute accuſation. *Fledderus* lui-même ne fut point excepté; ſa mémoire fut réhabilitée; ſon cadavre, enterré près de la potence, fut exhumé. Non-ſeulement on lui accorda les honneurs d'une ſépulture décente & honnête; toute la nouvelle Magiſtrature, tous les Miniſtres, une grande partie des Habitans, portant tous les couleurs de la maiſon d'*Orange*, honorèrent le convoi funébre de leur préſence. Enfin peu après, quelques zélateurs enthouſiaſtes de l'honneur de *Fledderus* abbatirent & brulèrent la potence qui avait ſervi à ſon ſupplice. —— *Steenwyk* fut la derniére Ville de toutes les *Provinces-Unies*, où la Régence fut changée hors de tems ſous le *Stadhouderat* de *Guillaume* IV. qui par ſon autorité y termina les longues querelles, occaſionnées d'abord par les prétentions du Clergé, mais auxquelles le malheur des tems ajouta bientôt tous les maux que cauſait dans toute la République le déſir auſſi immodéré que général d'opérer un changement dans la Magiſtrature, devenue odieuſe parce qu'on voulait qu'elle le fut. Les peuples enfin ſatisfaits, lorſque ſon Alteſſe eut remis les choſes ſur le même pié qu'elles l'avaient été

ſous

sous le *Stadhouderat* de *Guillaume* III. cessèrent de remuer dès qu'ils n'eurent plus rien à désirer. Ainsi peu-à-peu la Paix se rétablit dans la République.

Troubles dans l'Eglise.

TOUT annonçait le plus grand calme dans toute l'étendue de la République; l'ordre y regnait enfin, & les Etats en paix avec leurs voisins, ne s'occupaient plus que des moyens d'assurer cette paix à toute l'*Europe*. Le traité de *Hanovre* entre le Roi d'*Angleterre*, les Etats & l'Electeur de *Baviére*; celui de *Dresde* entre le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, & les Etats *, en donnant de nouveaux alliés à la République-

* Dans le Traité de *Dresde*, dressé en *Français*, l'on s'était servi des termes *de République de Hollande*, pour désigner la *République des Provinces-Unies*. Ce furent les Etats de *Zélande*, dit Mr. *Wagenaar*, qui s'apperçurent les premiers de cette expression impropre. Il eut été imprudent de la passer; aussi eut on soin d'y substituer le titre plus vrai de *République des Provinces-Unies des Pays-Bas*. Au reste l'on peut remarquer en passant, qu'il n'est guères d'Ecrivains étrangers, de *Français* surtout, qui ne commettent cette bévuë. D'où vient cette singularité? Ne serait-ce pas parce que la *Hollande* est regardée comme la premiére des sept Provinces, par son étendue, son opulence, son Commerce, ses forces? parce que dans les contributions aux Charges publiques, elle en porte elle-seule plus de la moitié? parce que c'est dans cette Province qu'est le siége du Corps représentatif de l'Union; que le *Stadhouder* y fait sa résidence; qu'elle a presque toujours le crédit de conserver la prépondérance dans toutes les délibérations? Où serait-ce peut-être parce qu'en parlant des peuples des *Pays-Bas* unis, la difficulté de rendre l'expression *Hollandaise* (*de Nederlanders*) a fait imaginer de ne nommer que les habitans de la principale des sept Provinces, quoiqu'elle ne soit que la seconde en rang? Quoiqu'il en soit, l'usage en a fait une espèce de loi pour ce qui est

publique, la rassuraient contre les infractions que quelque Puissance voisine aurait tenté de faire aux conditions de la paix récemment jurée. Ce fut par les mêmes motifs que les Etats s'empressèrent de renouveller & de cultiver l'ancienne amitié entre la *France* & la République, en faisant partir pour la Cour de *Versailles* Monsieur de *Lestevenon*, Seigneur de *Berkenrode*, décoré du tître d'Ambassadeur ordinaire. Mais tandis que le Gouvernement jouissait du fruit de ses soins & de ses peines, tandis que par la sagesse & l'activité du *Stadhouder* le bon ordre regnait dans toutes les parties du Corps politique, l'Eglise était menacée d'un danger d'autant plus à craindre, que la ferveur d'une dévotion, dégénérée en fanatisme, semblait en être la source. De tout tems il y a eu dans toutes les Religions des gens assez faibles & assez crédules, pour s'imaginer que le vrai moyen de plaire à la Divinité & d'appaiser sa colére, consiste à lui faire le sacrifice de sa raison & de toutes les facultés intellectuelles qui distinguent l'homme du reste des êtres créés. Ils ont cru que pour mieux témoigner au Créateur combien ils l'honorent, il fallait défigurer le plus beau de ses ouvrages. De là cet enthousiasme fanatique, cette

est de le dénomination des peuples, que l'on ne pourrait rendre que par une périphrase, dont la répétition continuelle serait choquante, le terme générique de *Flamands* ne pouvant être employé depuis que les sept Peuples Confédérés se sont séparés des dix autres Provinces. Mais quand on parle de tout le corps de l'Union, la vérité & la décence doivent l'emporter sur l'usage, d'autant plus que l'expression est facile & reçue dans tous les actes publics.

cette dévotion puérile, criminelle peut-être, qui a peuplé la terre de *Bonzes*, de *Faquirs*, de *Derviches*, de *Calenders*, de *Moines* & de *Recluses* de toutes les couleurs. De là ces Pénitences affreuses qui font frémir la nature qui les abhorre; de là enfin tous ces fous atrabilaires dont l'imagination exaltée ne voit dans la Religion que des motifs de crainte & de terreur, & dans le Dieu qu'ils adorent, qu'un tyran farouche & capricieux, dont le bras est toujours armé du glaive de la vengeance. Jamais, il est vrai, aucune religion ne fut plus fertile en pieuses extravagances, que celle qui pendant tant de siécles asservit tout le Monde *Chrétien* au joug accablant de son despotisme Religieux. En effet la superstition énerve l'ame, en relâche tous les ressorts, & lui fait perdre cette élasticité naturelle & sublime qui seule l'éléve à la connaissance & à l'amour du vrai. La Religion n'est plus pour le superstitieux ce doux lien, cette alliance intime, qui unit l'homme à l'Etre suprême; pour lui c'est une chaine accablante, dont il augmente encore le poids, & qu'il traine en tremblant aux pieds du maître qu'il redoute, parce qu'il ne peut comprendre qu'il ne veut qu'être aimé. Le culte qu'il lui rend est surchargé de formules, de rites, de cérémonies, de grimaces, de simagrées, de toutes les extravagances enfin que lui suggère sa crainte servile. De toutes les Religions, sorties du sein du *Christianisme* primitif, la Religion *Protestante* est sans doute la plus simple, la plus raisonnable, la plus dégagée de tous ces dehors imposants qui sont étrangers à l'esprit du *Chris-*

tia-

tianisme. Cependant les préjugés de la superstition n'ont pû être si entiérement déracinés, qu'on n'en ait vû de tems en tems s'élever quelques-uns au sein même de la plus pure Reforme. L'Histoire de ces Provinces nous a fourni plus d'un exemple de ces inconséquences de l'esprit humain, qui firent si long-tems la honte des Nations même les plus éclairées. Mais étaitce au milieu du dix-huitiéme siécle, chez des peuples connus par la pureté, par la simplicité de leur culte, qu'il fallait s'attendre à voir renaître ces scénes aussi ridicules que révoltantes, dans lesquelles le fanatisme & l'hypocrisie jouent toujours les principaux rôles? La *France* venait d'avoir ses *Convulsionnaires*; la République eut aussi les siens. Ce fut dans le *Veluwe* qu'éclata vers l'Automne de 1749. cette maladie de l'esprit, devenue bientôt épidémique. L'Eglise de *Nieuwkerk* était desservie par un jeune Ministre, nommé *Gérard Kuipers*; à de grands talens pour la chaire, ce Prédicateur joignait, dit-on, une dévotion fervente & un zèle ardent pour les fonctions de son Ministére. Ses Sermons, ses Cathéchismes opérèrent bientôt une sorte de prodige, dont l'explication embarrassa quelque tems les personnes les plus sensées & les plus éclairées. Plusieurs de ses Auditeurs étaient saisis à la fois d'un accès de dévotion toute particuliére. On les voyait tout d'un coup fondre en larmes, se tordre les mains, jetter des cris, des hurlemens épouvantables, se frapper le visage & la poitrine. Souvent ils détestaient leurs péchés à haute voix, abjuraient le Diable, & imploraient à grands cris la miséricorde du Sau-

veur. Quelques-uns étaient ou ſemblaient attaqués des plus violentes convulſions, tombaient en ſincope, & perdaient tellement connaiſſance que l'on était obligé de les tranſporter hors de l'Egliſe. Revenus de leur défaillance ils entonnaient & chantaient des Pſeaumes avec beaucoup de ferveur & une grande effuſion de larmes. Mais tandis qu'ils cédaient avec tant d'éclat à l'impulſion de l'eſprit qui les agitait, le reſte de l'Auditoire était étrangement diſtrait de ſon attention. *Kuipers*, & quelques autres, au ſortir de l'Egliſe, tenaient dans leurs maiſons de ces exercices de piété, connus en *France* ſous le nom de *Conférences*; ces aſſemblées ſe prolongeaient ſouvent bien avant dans la nuit, &, de même que le ſervice public, produiſaient les mêmes tranſports, les mêmes mouvemens convulſifs. Il était naturel que l'on en recherchât la cauſe; & il ne l'était pas moins que les ſentimens ne ſe rencontraſſent pas. Pluſieurs, & *Kuipers* lui-même, ne virent d'abord dans ces pieuſes folies que l'opération de la Grace; d'autres, moins dupes de l'apparence, ne croyaient pas qu'il fallut attribuer ces mouvemens extraordinaires à une cauſe ſurnaturelle. D'un côté la tournure des Sermons du Miniſtre, de l'autre la trop grande ſenſibilité de quelques auditeurs, opéraient tout le miracle; l'exemple était contagieux, & ſe communiquait facilement à d'autres, nommément à de jeunes femmes, & à des enfans de huit à dix ans. Quelques-uns enfin jugeant de la cauſe par l'effet qu'elle produiſait, penſaient que des commotions ſi violentes qui troublaient & arrêtaient l'exercice du culte public, étaient

moins

moins l'ouvrage de Dieu que du Démon. Des Ecrits furent publiés de part & d'autre ; & comme il eſt d'uſage dans ces ſortes de matiéres, le ſarcasme, la ſatyre, les injures vinrent à l'appui des preuves & du raiſonnement. Cependant les *Convulſionnaires* de *Nieuwkerk* avaient fait des Proſélytes. Pluſieurs Villages du *Veluwe*, tout l'Evêché d'*Utrecht* & le *Gooiland* furent bientôt remplis de Dévots à convulſions. Dans quelques lieux, les Miniſtres avaient de cet étrange événement une idée auſſi relevée que *Kuipers* lui-même ; & ce fut là auſſi que le merveilleux ſe ſoutint le plus longtems, & qu'il fut porté à l'excès. Partout au contraire où les Eccléſiaſtiques étaient aſſez ſages pour condamner tout ce qui tendait à troubler le ſervice Divin, les convulſions ne firent pas fortune, bientôt même elles y ceſſèrent d'elles-mêmes. D'ailleurs on ne tarda pas à s'appercevoir que, ſi quelques-uns de ces Dévots étaient de bonne foi & réellement affectés, le plus grand nombre pourtant opérait lui-même le prodige. Des gens de la lie du peuple, hommes, femmes, filles, garçons, jusqu'à des enfans même, voyant l'eſpèce de vénération que certaines perſonnes avaient pour les *Convulſionnaires*, voulurent mettre à profit la crédule ſenſibilité de ces bonnes ames. Ils eurent l'art de ſe procurer des convulſions, & de contrefaire ſi bien toutes les pieuſes grimaces qu'ils voyaient faire, que d'abord l'on fut la dupe de cette infâme fourberie. Le déſir de paſſer pour gens à faveurs céleſtes, l'envie de ſe faire remarquer comme quelque choſe de merveilleux, & plus que tout cela encore,

la pareſſe & la fainéantiſe opérèrent toutes ces nouvelles converſions auſſi ſubites qu'elles étaient fauſſes & ſacriléges. En effet il était bien plus commode de puiſer dans la bourſe des dupes, d'animer leur charité en excitant leur compaſſion, que de ſe procurer une ſubſiſtance honnête par un travail aſſidu, mais quelquefois pénible. Ces ſcénes indécentes furent jouées avec tant d'impudence, que l'on vit plus d'un de ces prétendus pénitens donner dans les Egliſes, dans les Conférences, les marques les moins équivoques en apparence de converſion & de piété; tandis qu'au ſortir de ces ſaints exercices ils ſe livraient ſans ſcrupule, comme ſans remords & ſans honte, à tous les excès de la crapule & de la débauche. Quelques-uns peut-être étaient ſincéres, du moins il y en eut qui donnèrent des preuves conſtantes & ſoutenues d'une véritable converſion; mais c'était le petit nombre; bientôt on ne put plus méconnaître l'eſprit qui avait inſpiré les autres. Peu-à-peu l'admiration fit place au mépris, & ceux qui d'abord avaient été les plus empreſſés & les plus ardents à ſoutenir & à défendre la vérité du prodige, ne virent plus dans tous ces prétendus *Régénérés* *, que

* De tous les Hypocrites qui deshonorent la Religion, il n'y en a point de plus dangereux que ceux que l'on connait en *Hollande* ſous le nom de *Régénérés* (*Wedergeboren*). Ils ſont dans la Religion *Reformée* ce que les *Molinoſiſtes*, les *Quiétiſtes* étaient parmi les *Catholiques*. Ces gens qui vous marqueront l'heure, le moment, la minute, que le Saint-Eſprit eſt entré dans leurs coeurs, que la grace y a pénétré; qui oſent vous dire qu'ils ſont du petit nombre des Elus, qu'ils ſont impeccables; s'abandonnent à bon compte à tous les

que ce qu'ils étaient réellement; une troupe de fanatiques dupes du délire de leur imagination, & dignes peut-être de pitié; ou des fourbes hypocrites contre qui la Religion & les Loix devaient armer le bras de la justice. Ce fut en effet le parti que l'on prit en plusieurs endroits, & nommément dans la *Sud-Hollande*. Messieurs de *Dordrecht* publièrent un Edit très-sévère, par lequel il était défendu à tous & un chacun, étrangers ou autres, d'étaler dans l'Eglise les faveurs peu édifiantes de ces prétendues *Convulsions*

les vices, se souillent de tous les crimes, & réprouvent hardiment tous ceux qui comme eux ne font pas grimacer la piété. Sous le masque de la dévotion la plus fervente ces pieux fourbes se permettent contre leur prochain toutes les injustices, disons toutes les horreurs qu'ils peuvent commettre impunément. Sous le beau prétexte que la terre appartient au Seigneur, & qu'il en a donné l'héritage à ses enfans, ils ne rougissent point de dépouiller la Veuve & l'Orphelin, de faire du commerce un brigandage, & de tous les actes de la vie autant de piéges, tendus à quiconque est assez crédule pour être dupe de leur dévotion grimaciére. Une simplicité affectée dans le vêtement, la tête toujours panchée d'un côté, l'œil fixé vers le Ciel, le *parler* trainant & méthodiquement entrecoupé de longs soupirs, la haine & la vengeance dans l'ame, l'envie dans les yeux, le fiel de la médisance dans la bouche, le poignard de la calomnie dans la main, à tous ces signes reconnaissez les Hypocrites qui ont l'orgueilleuse humilité de se dire *Régénérés*. *Maris*, qui aimez vos femmes; *Méres*, qui veillez à l'innocence de vos filles; *jeunes gens*, qui ignorez encore combien le siécle & les hommes sont pervers, gardez-vous de vous fier à la mine doucereuse de ces loups déguisés en agneaux; tout en priant Dieu, ils porteront le deshonneur dans vos maisons, la désolation dans vos cœurs. C'est d'eux ou de leurs semblables, que le Poëte a dit, ou a dû dire, *Foenum habet in cornu, longe fuge.*

sions spirituelles, qui ne se déclaraient que par des cris, des hurlemens, des contorsions, par toutes les grimaces en un mot propres à détourner l'attention des fidèles, à effrayer les ames simples, à scandaliser l'Eglise, & à rendre la Religion ridicule. Ces précautions du Magistrat de *Dordrecht* ne furent pas infructueuses; la crainte y fit bientôt cesser l'épidémie; dans d'autres Villes même la simple présence du Baillif (*Schout*) & de ses Suppôts fut assez efficace, pour faire disparaître jusqu'aux moindres symptômes du mal, avant même qu'il se fut fait sentir. Ce fut par ce remède aussi simple que sûr, & qui aurait dû être appliqué plutôt, que l'on se vit enfin délivré en *Hollande*, & dans les autres Provinces, du danger qui menaçait l'Eglise & peut-être l'État lui-même, de ne plus renfermer dans son sein que des fanatiques ou des fripons. * Le récit de ces pieuses folies nous a peut-

* Personne n'ignore l'histoire des *Convulsionnaires* de *France*. Le bienheureux Monsieur *Pâris*, quoique mort *Janséniste*, était devenu Saint à miracles. Il s'en opérait sur son tombeau de toutes les façons. Cependant ils étaient un peu différents de ceux que faisaient autrefois les *Elies* & les *Elizées*. Ces bons Prophêtes & tous ceux qui comme eux furent doués du don des miracles, invoquaient le nom de l'Eternel, & le miracle s'opérait aussitôt. Mais sur le tombeau de Mr. *Pâris* les choses n'allaient pas si vîte. Les Paralytiques & les Boiteux (car il ne fut guères le Patron que de ces sortes d'infirmes,) se trainaient, ou se faisaient porter au cimétiére des *Innocents* à *Paris*, où reposaient les restes inanimés de l'homme de Dieu. Là les malades invoquaient le nom du nouveau Saint & n'étaient point guéris; mais le paralytique croyait sentir un commencement de chaleur & de vie dans la partie affligée; le Boiteux s'imaginait sa jambe impotente moins racour-

peut - être arrêté un peu trop longtems ; nous revenons à des évènemens plus dignes de la majesté de l'histoire.

LE

courcie qu'auparavant; aujourd'hui elle s'allongeait d'une ligne, au bout de la neuvaine d'une autre ligne, quelquefois même de tout un pouce, suivant que l'estropié avait plus ou moins de foi. La guérison miraculeuse, comme l'on voit, était lente; la réputation du Saint en souffrait ; les *Jésuites* étaient intéressés à décréditer des prodiges qui ne s'opéraient pas par quelque membre défunt de leur sainte Société; ils criérent à l'imposture; tous les gens sensés du Royaume étaient indignés d'une farce qui procurait aux libertins de nouvelles armes contre la Religion, ils s'élevèrent avec force contre ceux qui avaient l'impudence de la jouer. C'en était fait de l'honneur du *Jansénisme*, si le bon Mr. *Pâris* n'avait regardé en pitié des gens qui ne souffraient que pour sa cause, qui n'étaient turlupinés que pour avoir voulu faire un saint qui ne dut pas sa sainteté au Pape, qui seul a le droit d'en faire. Pour confondre les *Jésuites*, convaincre les incrédules, & montrer aux prétendus sages, que leur sagesse n'était que folie, Mr. *Pâris* voulut bien qu'il s'opérât sur son tombeau des miracles *ex tempore*. L'on vit aussitôt des gens à béquilles venir à sa tombe sacrée marmoter leurs priéres & leurs vœux, se relever sains & dispos, jetter leurs potences loin d'eux, sauter, danser, & gambader en glorifiant le nom de Dieu & de son Saint. Dès que l'on crut que des gens qui s'étaient dit estropiés & infirmes, avaient obtenu la guérison de leurs maux, la foule des estropiés s'accrut à vue d'œil, les miracles devinrent fréquents ; le cimétiére des *Innocents* ne put plus contenir le nombre des gambadeurs; l'on crut alors très-prudemment que la force du spécifique n'était pas circonscrite autour du tombeau de Mr. *Pâris*, & qu'il exaucerait partout ceux qui l'invoqueraient avec foi. De nouveaux miracles alors s'opérèrent à huis clos, dans des maisons, dans des galetas, dans des gréniers, en présence de gens non suspects de *Jésuitisme* ou de *Molinisme*. Ce fut là que l'on osa guérir toutes sortes de maladies. Ce fut là que l'on se perfectionna dans l'art des *Convulsions*, que l'on venait ensuite étaler

 avec

Le Prince *Stadhouder*, quoiqu'encore dans la vigueur de l'âge, sentait de jour en jour s'affaiblir sa santé. Il s'intéressait trop au bien-être de

avec éclat au cimétiére des *Innocents*, théatre réservé dès-lors pour les grands coups, pour les miracles que l'on osait faire *sub dio*. Les *Convulsions* devinrent de plus en plus à la mode; la moitié de *Paris* fut *Convulsionnaire*; la contagion allait gagner le reste de la *France*, lorsque la Cour & le Parlement s'interposérent pour ordonner à Mr. *Pâris* de ne plus faire de miracles. A toutes les mesures prises jusqu'alors par le Gouvernement contre la manie des convulsions, l'on avait opposé des nuées de témoins, des Procès Verbaux en due forme, qui constataient que par l'intercession du bienheureux Mr. *Pâris* tel ou telle avait été gueri de tels & tels maux, au bout de tel & tel tems. Le moyen de s'inscrire en faux contre des Dépositions duement légalisées? Le Roi le trouva ce moyen. Il défendit sous les peines les plus sévères de donner davantage au public la farce des miracles convulsifs, & pour s'assurer de l'obéissance il ordonna de faire murer le cimétiére des *Innocens*. A peine les ordres du Monarque eurent été exécutés, qu'un Railleur afficha ces deux vers à la porte condamnée du cimétiére,

De par le Roi, défense à Dieu
De plus habiter en ce lieu.

En effet Dieu n'y parut plus, c'est-à-dire, qu'il ne s'y fit plus de ces guérisons prétendues miraculeuses, que Dieu, à ce que disaient les Dévots *Jansénistes*, avait bien voulu accorder à l'intercession de son bienheureux favori.

Quelques actes de sévérité contre certains zélateurs outrés de l'honneur de saint *Pâris*, intimidèrent les autres; le ridicule, le sarcasme, la satyre achevèrent le reste, & bientôt les nouveaux miracles furent si décriés, que les *Convulsionnaires* n'osèrent plus se montrer. Le même remède opéra la même cure sur les fanatiques de la *Hollande*, où l'on vit aussi cesser les convulsions, dès que la Magistrature & la Justice s'ennuyèrent de voir jouer cette ridicule pantomime.

de l'Etat, pour ne pas penser à lui laisser une personne, capable de le remplacer à la tête des forces de la République, si la mort venait l'enlever avant que le Prince son fils fût en âge de les commander lui-même. Le Prince *Louïs* de *Brunswick-Wolfenbuttel*, recommandable par sa naissance, & par l'honneur qu'il avait d'être parent de la Princesse Royale, fut celui sur lequel *Guillaume* IV. jetta les yeux, pour le recommander aux Etats-Généraux. Il fut fait Veld-maréchal des troupes de l'Union, avec vingt-quatre mille florins d'appointemens. Peu après la même recommandation fit désigner ce Prince pour commander l'armée des Etats avec le tître de Généralissime, après la mort du *Stadhouder*; charge pour laquelle on lui accorda quarante mille florins d'appointemens. Son Altesse elle-même fit présent d'un Régiment au Prince de *Wolfenbuttel*, digne de tous ces avantages par la réputation qu'il s'était faite dans la derniére guerre, où il s'était distingué en qualité de Veld-Maréchal au service de l'Empereur.

Installation du Prince d'*Orange* comme Marquis de *Veere* & de *Flessingue*.

LES soins du Gouvernement avaient empêché jusqu'ici le *Stadhouder* de s'occuper de ses propres affaires. Il avait été rétabli dans le Marquisat de *Veere* & de *Flessingue*, mais il n'avait pû trouver encore le moment de s'y faire installer en personne. L'ordre qui regnait actuellement dans les différentes parties de l'administration publique, le calme dont jouissaient toutes les Provinces, le lui procurèrent. Il partit pour la *Zélande* au mois de Mai de l'année 1751. Après avoir pris séance à l'Assemblée des Etats de la Province, son Altesse se rendit à *Veere*,

 où

où la cérémonie de l'inauguration se fit le 1. de Juin. La Magistrature en corps alla au devant du Prince, à qui elle présenta les Clefs de la Ville. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, son Altesse prêta serment comme Marquis, après quoi la Régence, les Officiers de la Bourgeoisie, & les Corps de Mêtiers rendirent hommage, & jurèrent fidélité à leur nouveau Seigneur. La Fête fut terminée par des réjouissances publiques, des illuminations, & toutes les marques de la plus vive allégresse. Quatre jours après le Prince fut reçu & installé à *Flessingue* avec les mêmes cérémonies. Des Médailles d'or & d'argent, frappées pour perpétuer la mémoire de cet heureux évènement, furent distribuées aux principaux de ces deux Villes, & répandues parmi le peuple. Elles représentaient *Ulysse*, qui après avoir erré longtems hors de sa patrie revenait à *Itaque* auprès de son Fils & de son Ami, avec ces mots dans l'exergue: VETEREM DOMINUM VIDETIS ULYSSEM, & au bas, SUUM CUIQUE. Sur le Revers, l'Hôtel-de-Ville, d'où le Prince répandait parmi le peuple assemblé quantité de Médailles. Ces mots pour Legende, AGNOSCO STUDIUM MENTEMQUE MEORUM; & ces autres mots, FIDES CIVIUM VERÆ ET VLISSINGÆ. Le Prince s'étant encore arrêté quelque tems en *Zélande*, pour régler les affaires de la Régence, & la maniére de nommer aux emplois, revint à *la Haye* où l'attendaient de nouveaux soins d'une importance plus générale.

Proposition du Prince *Stadhouder* en faveur des Manufactures &c.

DE's l'année 1749. *Guillaume* IV. informé par les Manufacturiers en Soye d'*Amsterdam*, de l'état de dépérissement où se trouvaient ces sortes

tes de Manufactures, avait fait aux Etats de *Hollande* une propofition, tendant à relever toutes les Manufactures en général, & celles de Soye en particulier. Entr'autres preuves du zèle qui l'animait pour la profpérité l'Etat, le Prince déclarait qu'il était réfolu de n'employer à fon ufage & à celui de toutes les perfonnes de fa Cour, que des étoffes de foye, de laine & de toute autre matiére, fabriquées dans l'intérieur de la République. Il ne doutait pas, ajoutait-il, que les Membres du Gouvernement ne fuiviffent fon exemple, qui de même ferait bientôt imité par toutes les claffes des Citoyens. L'on publia dès-lors quelques Edits rélatifs à cet objet, mais les ménagemens à garder avec des Puiffances Alliées de la République empêchèrent les Etats de donner à leurs défenfes toute l'étendue, qui feule pouvait en rendre l'exécution avantageufe aux Manufactures. Le Prince ne s'était pas borné à ce feul objet. Il avait chargé les plus habiles Négocians de l'informer de l'état actuel du Commerce de la République. A fon retour de *Zélande* ils lui rémirent un mémoire très-détaillé, dans lequel ils démontraient par les preuves les plus claires, combien le Commerce était tombé, quelles étaient les caufes de cette décadence, & enfin les moyens de le rétablir, & de l'étendre même plus qu'il ne l'avait jamais été. Les bornes de cet abregé ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de ces différentes caufes, & de ces différents moyens, préfentés avec autant de force que de précifion & de vérité. L'établiffement d'un *Porto-Franco* limité, & le libre *Tranfit* des marchan-

chandiſes, étaient entr'autres repréſentés comme les moyens les plus ſûrs de rendre au Commerce ſon ancienne ſplendeur. Son Alteſſe goûta fort le Projet contenu dans le mémoire des Négocians; il le remit aux Etats de *Hollande*, à qui il le recommanda très-ſérieuſement. Cependant les oppoſitions qu'y apportèrent les Colléges de l'Amirauté, trop intéreſſés à ſe conſerver les gros revenus qu'ils tiraient des droits multipliés d'entrée & de ſortie, empêchèrent les Etats d'en venir à aucune réſolution; mais ce qui contribua le plus à reculer la concluſion de cette importante affaire, qui depuis n'a jamais été repriſe avec ſuccès, ce fut la mort du *Stadhouder*, qui plus que perſonne s'intéreſſait à la réuſſite d'un projet qu'il pouvait regarder comme ſon ouvrage. Mais ce Prince n'était déjà plus lorſque les Colléges de l'Amirauté publièrent leurs doutes, leurs obſervations & leurs craintes ſur la Propoſition de ſon Alteſſe.

Mort de *Guillaume* IV.

DEPUIS la maladie dont le Prince d'*Orange* avait été attaqué en l'année 1748. ſes forces ne s'étaient point parfaitement rétablies. Cette faibleſſe parut augmenter pendant l'Eté de 1751. ce qui engagea les Médecins à lui ordonner les bains. Peu de jours après avoir fait aux Etats de *Hollande* la propoſition dont nous venons de parler, ſon Alteſſe ſe rendit à *Aix-la-Chapelle*, où elle prit les eaux pendant environ quatre ſemaines. Le peu de ſoulagement qu'Elle en reçut, l'engagea à hâter ſon retour à *la Haye*. A peine il y avait huit jours que le Prince était à *Oranje-Zaal* * que

* Maiſon de Plaiſance des Princes d'*Orange* dans le Bois de *la Haye*.

que la fiévre le prit. La maladie ne parut pas d'abord dangereuse, & même le Mécredi 20. d'Octobre, on ne douta plus que le malade n'en rechappât, tout semblant annoncer une crise favorable & une convalescence prochaine. Mais la nuit du jeudi au vendredi tous les symptômes empirèrent tout-à-coup, & les forces diminuèrent si sensiblement, que le vendredi 22. d'Octobre entre deux & trois heures du matin, le Prince expira doucement dans les bras du Baron de *Grovestins*, son premier Ecuyer, à l'âge d'un peu plus de quarante ans.

La Princesse d'*Orange* prête serment aux Etats comme Gouvernante & Tutrice du Jeune *Stadhouder* Héréditaire.

LES Etats de *Hollande*, assemblés alors, nommèrent le même jour une Députation, composée de 20 Membres & du Pensionnaire *Stein*, chargés de faire les complimens d'usage à la Princesse-Douairiére, & de faire prêter serment à son *Altesse Royale*, comme *Gouvernante & Tutrice du Jeune Prince Mineur*, GUILLAUME V. Prince d'*Orange & de Nassau* & *Stadhouder Héréditaire de Hollande*. Cette cérémonie se fit dans l'après-midi même, en conséquence des arrangemens pris dès l'année 1747. pour la succession au *Stadhoudérat*, sans que l'on crut nécessaire de demander ou d'attendre de nouveaux ordres du Conseil des Villes, comme il était d'usage autrefois. Les Etats-Généraux s'acquittèrent deux heures plus tard des mêmes devoirs; & les Etats particuliers des autres Provinces & du Pays de *Drente*, dès qu'ils furent informés de la mort du *Stadhouder*. Le Corps de *Guillaume* IV. après avoir été exposé pendant plusieurs jours sur un lit de parade, fut transporté à *Delft*, où il fut inhumé avec beaucoup de

de pompe, & aux dépens de l'Etat, dans l'Eglise-Neuve, sépulture ordinaire des Princes d'*Orange*. * Les obséques furent magnifiques, & dignes des éminentes dignités dont avait été revêtu le Prince, & de l'amour & de la vénération des Peuples pour sa mémoire. Dans les différentes Universités de la République, dans les Eglises Réformées, & même dans celles de quelques autres Communions, l'on prononça l'Oraison funébre de *Guillaume* IV. dont les vertus civiles, sociales & chrétiennes offrirent à l'éloquence des Orateurs un champ assez vaste, pour n'être pas obligés d'avoir recours à ces ornemens étrangers, à ces fleurs artificielles, dont l'adulation pare indifféremment le tombeau de ces *Grands*, qui n'ont été au dessus du reste des hom-

* *Guillaume* IV. fut mis dans un caveau tout neuf, construit à quelque distance de celui où reposent les Princes d'*Orange* ses Prédécesseurs. Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter aux particularités du Convoi funébre; qui se fit le 4. du mois de Février de l'année 1752. & dont les fraix montèrent à 68000 Florins. (†) Nous remarquerons simplement que le Conseil-d'Etat ne parut point à cette Cérémonie, parce qu'il prétendait avoir le pas après les Etats-Généraux & sur les Etats de *Hollande*, à quoi ceux-ci, comme Souverain de la Province, ne voulurent jamais consentir.

(†) Nous avons suivi Mr. *Wagenaar* qui fait monter les fraix des funérailles à 68000 Florins; ses deux Abréviateurs au contraire n'en mettent que 28000. La différence est grande sans doute, mais nous avons cru l'Historien mieux instruit du fait que ses Rédacteurs; au reste l'erreur, de quelque côté qu'elle soit, est assez peu intéressante.

hommes, que par le hazard de leur naiſſance & l'orgueil de leurs vains tîtres.

TEL ne fut pas *Guillaume* IV. qui ne vit dans l'avantage d'être né d'un ſang illuſtre qu'un motif de plus pour ſe reſpecter en méritant par ſes vertus l'eſtime & le reſpect des hommes; & qui dans les tîtres dont il fut décoré, n'enviſagea que l'honneur pénible, mais ſublime, d'être le premier ſujet de l'Etat & l'eſclave des devoirs qu'il avait juré de remplir. C'eſt à l'Orateur à faire l'éloge des grands hommes, à orner avec une ſimplicité ſublime les différents traits du Héros dont il entreprend de faire le portrait. L'Hiſtorien eſquiſſe ſimplement le tableau; il n'emprunte aucun de ces ornemens que prodigue ſouvent le pinceau de l'Eloquence: il compte, ſans exagération, comme ſans déguiſement, les vertus & les vices; trop heureux quand le nombre de ceux-ci ne l'emporte pas ſur la ſomme de celles-là! Dans le Portrait que nous allons faire de *Guillaume* IV. nous aurons l'avantage de pouvoir dire *tout ce qu'il fut*, ſans être obligé de dire *ce qu'il aurait dû être*. Nous pourrions l'achever d'un ſeul trait; GUILLAUME IV. FUT HONNETE HOMME ET BON PRINCE! Ce court éloge ſuffirait ſans doute; mais le Lecteur pourrait nous ſavoir mauvais gré de lui avoir dérobé des traits plus marqués. Les voici tels que nous les fournit le judicieux & véridique *Wagenaar*. „ *Guillaume* IV. avait l'air „ noble, affable & majeſtueux. Ses yeux bleus „ & bien fendus étaient vifs & brillants; il „ avait les cheveux longs & bruns. Pendant „ ſa jeuneſſe il s'était appliqué avec fruit à l'é„ tude des langues & d'autres ſciences utiles.

Portrait de *Guillaume* IV.

„ Il

„ Il parlait avec facilité le *Latin*, le *Français*, „ l'*Anglais* & l'*Allemand*. Il était assez versé „ dans les Mathématiques. L'histoire, qui est „ la science des Princes, avait fait de bonne- „ heure une principale partie de ses études; il „ possédait surtout celle de sa Patrie, il y re- „ marquait les défauts comme les vertus de ses „ Prédécesseurs, afin de s'accoutumer à éviter „ ceux-là & à imiter celles-ci. Ami des „ Sciences & des Arts, il traitait avec estime, „ avec une sorte de respect même, ceux qui „ excellaient dans quelque Science, il les ques- „ tionnait souvent sur ce qu'il croyait digne de „ son attention. Il avait une mémoire si forte „ & si heureuse, que l'on a souvent observé „ qu'il répondait sur le champ, avec facilité & „ méthode, & article par article, aux haran- „ gues qui lui avaient été faites en différentes „ circonstances; souvent même, suivant l'occa- „ sion, il s'en acquittait avec une affabilité, „ une popularité qui lui gagnaient les cœurs. „ Il ne parait pas avoir eu ce goût de la guer- „ re, qui fut celui de plusieurs de ses Prédé- „ cesseurs, mais qui ne fut pas toujours égale- „ ment salutaire à l'Etat. Il est vrai qu'après „ son élévation au *Stadhouderat* en 1747. il n'y „ eut ni siége ni bataille, où il pût donner des „ preuves de son courage & de sa bravoure, les „ Préliminaires de la Paix ayant été signés, „ presqu'au moment qu'il partait pour se ren- „ dre à l'armée. Aucun de ses Prédécesseurs „ n'avait eu dans la République une autorité „ aussi étendue que celle qu'on lui confia; l'on „ croit cependant qu'il n'eut dépendu que de lui

„ d'en

„ d'en étendre encore les bornes. Pour parve-
„ nir aux fins qu'il se proposait, il préférait gé-
„ néralement la douceur à la violence & à la
„ sévérité. Il était plus ou moins promt, quel-
„ quefois même il l'était jusqu'à l'emportement;
„ mais sa colére ne durait guères; souvent même
„ il ne rougissait pas d'employer les maniéres les
„ plus obligeantes pour ramener à lui ceux qui
„ avaient éprouvé les effets de son ressentiment.
„ Il soutenait avec zèle les intérêts de la Reli-
„ gion Reformée; mais, suivant la sage politi-
„ que adoptée dans l'Etat, ce zèle était modé-
„ ré, & il tolérait sans peine les différentes
„ Communions. Souvent même il avança des
„ *Rémontrans* & des *Anabâtistes* à des charges
„ honorables, dont la gestion n'exigeait pas que,
„ suivant les Loix de la République, l'on fit
„ profession de la Religion Reformée. La mag-
„ nificence de sa Cour ne le céda à aucune de
„ celles de la maison d'*Orange*. Il était sensi-
„ ble, compatissant & généreux; aussi à mesu-
„ re qu'il voyait s'augmenter ses revenus, il
„ répandait ses dons avec plus de libéralité &
„ de profusion. Toujours occupé du désir si
„ louable de corriger, de reformer ce qui lui
„ semblait défectueux dans l'Etat, il écouta
„ quelquefois avec trop de facilité, dit-on, des
„ personnes qui lui présentaient des plans réla-
„ tifs à cet objet, mais qui souvent aussi étaient
„ plus propres à avancer certains intérêts parti-
„ culiers, qu'à procurer un avantage général.
„ Ennemi de tout ce qui tendait à la corrup-
„ tion & au relâchement des mœurs, il portait
„ cependant une gaieté décente dans les com-

„ pagnies, lui-même en banniſſait toute con„ trainte en excitant les autres, par ſes maniè„ res affables & engageantes, à ſe livrer à une „ joye innocente. Bon Mari, bon Pére, la „ Princeſſe Royale, ſon Epouſe, pleura un Epoux „ tendre & fidèle; le jeune *Guillaume*, ſon ſuc„ ceſſeur, & la Princeſſe *Caroline* eurent à regret„ ter le meilleur & le plus affectionné des Péres. „ Placé au timon des affaires dans un tems de „ troubles & de confuſion, il eut, pendant le peu „ d'années qu'il gouverna, occaſion de déployer „ tous ſes talens pour l'adminiſtration; la Ré„ publique perdit en lui un Chef auſſi digne „ que capable de la rétablir dans ſa premiére „ ſplendeur. La guerre ruineuſe dans laquelle „ il trouva l'Etat engagé; les troubles dome„ ſtiques, la confuſion, les changemens qui „ augmentèrent dans toutes les Provinces dès „ que les Puiſſances belligérantes eurent poſé „ les armes, lui cauſèrent des peines & des ſoins „ inconcevables; travaux qui devaient être d'au„ tant plus à charge à ce Prince, qu'il avait „ déclaré; *qu'il ne connaiſſait rien qui put da„ vantage flatter l'ambition d'un mortel*, *que de „ pouvoir ſe croire l'objet de l'amour & de l'eſti„ me d'un Peuple libre*. Auſſi, au milieu des „ troubles qui déchiraient le ſein de la Répu„ blique, il ne penſa qu'à mériter & à conſer„ ver cette eſtime & cet amour. Il fallait pour „ cet effet dreſſer, préſenter différentes propo„ ſitions, en preſſer l'exécution; *Guillaume* le „ fit; mais tous ces ſoins, toutes ces peines, „ celles ſurtout qu'il ſe donna pour faire agréer „ le plus important de ces projets, celui qui

„ de-

„ devait rétablir le Commerce, jointes aux ſoins „ ordinaires, aux devoirs que lui impoſait l'ad- „ miniſtration, causèrent à ce Prince des tra- „ vaux trop au-deſſus de ſes forces affaiblies, „ ſous lesquelles auſſi il fut enfin obligé de ſuc- „ comber." Mais ſi en mourant *Guillaume* IV. laiſſa imparfait l'ouvrage qu'il avait ſi glorieuſe- ment commencé, il laiſſa auſſi à ſon ſucceſſeur le plus beau des exemples à ſuivre, le vérita- ble amour de la Patrie, qui immole tout au déſir de faire le bonheur des Peuples.

CHAPITRE XX.

Commençant à la Régence de la Princeſſe Royale en 1751. *& finiſſant en* 1767. *au Mariage de* GUILLAUME V. *avec la Princeſſe de* Pruſſe.

L'HISTOIRE des *Provinces-Unies* n'offre plus guères que des évènemens domeſtiques, auxquels les Puiſſances ne prirent presque plus aucune part. Cette eſpèce de ſtérilité au reſte fait l'éloge de la ſageſſe du Souverain & de ceux qui étaient au timon des affaires. Au milieu des troubles qui ne tardèrent pas à agiter l'*Europe*, ils ſurent jouir des douceurs de la paix, en conſervant une neutralité néceſſaire au rétabliſſement de leur commerce, & d'autant plus

 in-

indiſpenſable, que la minorité de leur *Stadhouder* ne leur permettait pas de s'attirer ſur les bras une nouvelle guerre, à laquelle ils n'étaient aucunement intéreſſés. Cependant les faits qui nous reſtent à rapporter, ne ſont pas ſi indifférents qu'ils ne méritent l'attention d'un Lecteur judicieux ; c'eſt en quelque ſorte l'hiſtoire des paiſibles jours de la République que nous allons écrire.

Prérogatives accordées à *Guillaume* V.

A PEINE *Guillaume* IV. était mort, que le *Ridderſchap* & les Nobles de la Province de *Hollande* élurent le jeune *Stadhouder*, Préſident de leur Aſſemblée. Les Etats-Généraux lui déférèrent auſſi pluſieurs titres & prérogatives, qui augmentaient conſidérablement le crédit & la puiſſance qu'il avait dans la République. Il fut fait Capitaine-Général Héréditaire du *Brabant-Hollandais*, de la *Flandre*, du Haut-Quartier de *Gueldres*, des trois Pays d'*Outremeuſe* &c. Ils lui cédèrent le droit d'accorder des lettres de rémiſſion, de pardon & de grace dans le reſſort & la Jurisdiction des Conſeils de *Brabant*, de *Flandres*, du Comté de *Vroenhoove*; de la Ville de *Maſtricht*, & de la Cour du Haut-Quartier de *Gueldres*; de même que celui de faire les changemens annuels dans la Régence de *Bois-le-Duc*. La Princeſſe Gouvernante, mére du jeune Prince, jouit de tous ces droits pendant la minorité. —— Comblé d'honneurs dans la République, adoré des peuples, & nommément de la Bourgeoiſie de *la Haye*, à la tête de laquelle, conduit par le Baron de *Groveſtins*, il avait paru le 9. Mai de l'année 1752. le ſponton à la main, avec l'écharpe & le hauſſecol, le jeune Prince re-

Il eſt créé Chevalier de la Jarretiére.

1752.

reçut d'une Cour étrangère un témoignage bien diftingué de l'eftime que l'on y faifait de fa perfonne, & dont l'on augurait d'avance qu'il fe rendrait un jour digne. Le Roi d'*Angleterre* voulut qu'il fut décoré des marques de l'Ordre de la Jarretiére. La cérémonie s'en fit avec beaucoup d'éclat le 8. de Juin, en préfence d'une députation des Etats-Généraux, & de la Princeffe Gouvernante. Après que le Chevalier *Yorck*, Envoyé d'*Angleterre*, eut paffé le Cordon de l'Ordre au jeune *Stadhouder*, qui dans un âge fi tendre mérita l'admiration des fpectateurs par l'air de modeftie & de dignité avec lequel il fe conduifit pendant toute la cérémonie, fon Alteffe Royale, fon augufte Mére, remit à Monfieur l'Envoyé un Ecrit figné & fcellé, par lequel elle promettait, pour fon fils, que parvenu à un âge plus mûr, il obferverait tous les ftatuts de l'Ordre, qui ne feraient pas contraires à la Religion qu'il devait profeffer, aux droits & aux libertés de la République, ni au ferment qu'il devait prêter un jour en qualité de *Stadhouder*.

La Gouvernante prend féance dans les différents Colléges fupérieurs.

LA Princeffe Gouvernante ne tarda pas à faire ufage des droits qui lui avaient été cédés pendant la minorité du Prince fon fils. Le 21. de Décembre elle prit féance dans les différents Colléges fupérieurs de la République; & affifta aux délibérations entre les Députés de Leurs Hautes-Puiffances & le Confeil-d'Etat. Elle en prit occafion de propofer un plan de réduction dans les Gardes-du-Corps & dans les Gardes *Hollandaife* & *Suiffe*. La propofition était trop avantageufe pour n'être point agréée; elle

faisait rentrer dans les Coffres de l'Etat une somme de 110 mille Florins par an. —— L'esprit d'ordre & d'économie qui dirigeait toutes les actions de la Gouvernante, la porta au commencement de
1753. l'année 1753. à engager les Etats de *Frise* à régler sur un pié fixe & solide les procédures du Conseil-de-guerre de la Province. Elle donna quelques mois plus tard un nouveau Réglement aux Etats de *Groningue*, pour y fixer les appointemens des deux Colléges provinciaux. Le Commerce, les Fabriques & les Manufactures, étaient autant d'objets, dont le feu *Stadhouder* s'était toujours occupé avec ardeur. Animée du même esprit, la Gouvernante renouvella les propositions faites autrefois par ce Prince. Les Etats de *Hollande*, convaincus des avantages qui en reviendraient à leur Province, publièrent un Edit, par lequel il était enjoint à tous ceux qui étaient pourvûs d'Offices, de ne s'habiller que d'étoffes du Pays; les Etats-Généraux de leur côté, pour favoriser le commerce, surtout en *Italie* & dans le *Levant*, conclurent un Traité de Commerce avec le Roi de *Naples* & de *Sicile*, & renouvellèrent la paix avec l'Empereur de *Maroc*.

1754. L'ANNE'E 1754. fut fatale à la Province d'*Overissel* & au Comté de *Zutphen*, par les dommages qu'y causèrent les eaux du *Rhin* & de l'*Yssel*, dont la violence avait rompu quelques digues. —— Ce fut aussi au commencement de cette année, que se terminèrent enfin les négociations entre le Roi de *Prusse* & la maison d'*Orange*, au sujet des Biens & Seigneuries de la Succession de *Guillaume* III. situés en *Hollan-*

de.

de. La Gouvernante les racheta pour le Prince ſon fils, qui vit par là augmenter conſidérablement ſon crédit & ſes revenus.

Etabliſſement de la Société de *Harlem.*

LES Habitans des *Provinces-Unies*, les *Hollandais* ſurtout, s'appliquent autant qu'aucun peuple du monde, à l'étude des ſciences & des arts. On les y cultiva toujours avec ſuccès, & il ſuffirait de nommer les grands Hommes en tout genre qu'a produit la République, pour prouver que l'eſprit, le jugement, le génie même ne s'y reſſentent point, comme certains Ecrivains, auſſi téméraires que frivoles, ſe ſont plûs à le débiter, de l'infécondité du terroir, ni de la groſſiéreté de l'air qu'on y reſpire. Cependant, ſoit manque d'encouragement, ſoit peut-être que les troubles presque continuels qui avaient agité la République depuis ſa naiſſance, n'en euſſent pas fait naître l'idée, on ne voyait point dans les *Provinces-Unies* de ces ſociétés de ſavants, dont le but eſt d'inſtruire & d'éclairer les hommes, en excitant l'émulation, en échauffant le génie par l'appas des récompenſes. La paix dont jouiſſait la République, & qui ſemblait devoir être de longue durée, procura enfin cet avantage à la *Hollande*; & dès l'année 1752. il s'établit à *Harlem* une Société Littéraire, dont le plan embraſſait toutes les ſciences & tous les arts. Elle formait déjà un Corps très-reſpectable par le nombre & la qualité de ſes membres, lorſqu'en 1754. elle voulut ſe donner un nouveau luſtre, en choiſiſſant le jeune *Stadhouder* pour l'un de ſes Directeurs, & en le priant de vouloir bien agréer le tître de Protecteur de la Société. La Princeſſe Royale ac-

cepta l'invitation pour le Prince ſon Fils, à qui la Société eut l'honneur de préſenter, le 3. d'Octobre de cette année 1754. le premier Volume de ſes Mémoires. *

A-

* La Société Littéraire de *Harlem*, eſt actuellement ſur un pié auſſi reſpectable, auſſi ſolide qu'aucune autre Société ſavante de l'*Europe*. Ses Mémoires, rédigés avec autant de goût que de clarté, n'offrent à la curioſité du Lecteur, qu'un choix judicieux de Piéces intéreſſantes & réellement inſtructives. C'eſt dommage qu'ils ne paraiſſent pas dans une langue plus univerſellement connue que la *Hollandaiſe*, dans laquelle ils ſont écrits. Il ſerait à ſouhaiter, pour l'honneur des lettres, comme pour le bien de l'humanité, que Meſſieurs les Directeurs vouluſſent conſentir à donner aux Etrangers une traduction fidelle de cet excellent recueil. En effet, on ne peut trop le répéter, *multiplier les moyens de rendre les hommes meilleurs, plus utiles à la Societé, & conſéquemment plus heureux*, eſt ou doit être le but de quiconque conſacre ſes ſoins & ſes veilles à la recherche de la vérité. La Société de *Harlem* en a produit bon nombre d'autres dans les différentes Provinces de la République, mais ſurtout en *Hollande*, où il n'y a preſque pas de bonne Ville qui n'ait actuellement une ou deux de ces Sociétés. Aucune cependant ne s'eſt encore élevée, & ne s'élevera peut être jamais, au même dégré d'illuſtration que celle de *Harlem*. Au reſte il ſerait peut-être plus avantageux aux ſciences, que ces ſortes de Sociétés ne fuſſent pas ſi multipliées, ne deviuſſent pas ſi fréquentes; ou du moins que l'on n'y reçut que des perſonnes capables par leurs lumiéres de co-opérer au grand but qu'elles ſe propoſent. La facilité d'être admis pour un prix modique, dans la plûpart de ces Compagnies, où le mérite ſeul devrait donner l'entrée, les remplit de gens ſans étude, ſans connaiſſances, ſans talens, qui à la fatuité de ſe croire capables de tout; parce qu'ils ont acheté le droit de venir tous les mois bâiller & s'ennuyer à l'aſſemblée, ajoutent l'imbécille indiſcrétion d'étaler leur ignorance ſcientifique. De là tant de froids Verſificateurs, tant de Diſſertateurs ennuyeux, tant de Traducteurs inſipides, tant de Demi-Savans enfin, dont le nombre, croiſſant à l'infini, menace

A-PEU-PRÈS vers le même tems un ſavant, recommandable ſurtout par ſa piété, Mr. *Jean Stolp*, légua à l'Univerſité de *Leyde* une ſomme de 10,000. Florins, dont les intérêts doivent être employés tous les deux ans à faire la dépenſe d'une médaille d'or, de la valeur de 250 Florins, pour ſervir de prix à la meilleure diſſertation *ſur les preuves de l'exiſtence de Dieu, tirées de la Conſtitution de l'Univers, ou de quelqu'une de ſes parties*; & à celle qui mettrait dans le plus grand jour *l'excellence de la Morale Chrétienne.* Diſpoſition digne des plus grands éloges ſans doute, mais dont les avantages feraient plus généralement ſentis, ſi à des queſtions de la métaphyſique la plus ſublime, & par conſéquent la plus ignorée, & la plus ſuſceptible d'erreurs, le pieux Teſtateur avait permis qu'on ſubſtituât des queſtions moins abſtraites, & dont les réponſes puſſent être plus à la portée du commun des hommes, & d'une utilité plus générale au bien-être de la ſociété. —— Telle eſt une autre fondation faite dans la même année par Madame de *Renswoude*. Cette Dame ne crut point que des Diſſertations ſavantes, dont le fruit, ſi elles en produiſent, n'eſt guères que pour les ſavants, & eſt preſque nul pour le reſte des hommes, fût le meilleur moyen de procurer à

Legs de Mr. *Stolp*.

nace la Littérature *Hollandaiſe* du même ſort qu'éprouvent les ſciences & les arts dans plus d'un Etat voiſin, où les preſſes gémiſſent ſous les productions de la frivolité, ſous les prétendus ouvrages de goût, ſans qu'il en ſorte un ſeul marqué au coin du vrai génie, ou qui ſoit d'une utilité réelle pour le public.

à la ſociété le bien qu'elle voulait lui faire. Madame de *Renswoude* alla plus directement à ſon but; elle légua 18,000 Florins à l'Egliſe & aux Pauvres du Village où elle eſt morte; 12,000 Florins à chacune des maiſons des Pauvres fondées à *Utrecht*, à *Delft* & à *la Haye*, & 6,000 Florins à l'Ecole de la Diaconie d'*Utrecht*. C'était faire un excellent uſage d'une partie des grandes richeſſes qu'elle avait poſſédées; ce n'eſt pourtant pas là ce qui fait le plus d'honneur à ſa mémoire; bien d'autres ont laiſſé leurs Biens aux Pauvres, qui ſouvent en profitent le moins. La pieuſe teſtatrice porta ſes vues plus loin; elle voulut donner à la ſociété des ſujets qui puſſent lui être réellement utiles. Elle fit ſes Héritiers les Orphelins d'*Utrecht*, de *Delft* & de *la Haye*. Elle ordonna que l'on choiſit entre tous ces enfans un certain nombre de ſujets, propres à recevoir toutes les inſtructions qu'on voudrait leur donner; qu'on leur enſeignât les ſciences, les arts, & les métiers pour leſquels ils montreraient le plus de génie. Ces jeunes élèves, pour qui l'on a bâti, à *Utrecht* & à *Delft*, des Hôtels magnifiques, ſont diſtingués des autres Orphelins par un uniforme très-propre & très-décent. Leur éducation eſt très-ſoignée, l'on fait même voyager ceux qui ſe livrent aux arts & aux ſciences de goût, comme la peinture, l'architecture, la ſculpture &c. Cette fondation a déjà livré de très-bons ſujets, qui par leur induſtrie, leur application & leur bonne conduite ſe ſont élevés fort au-deſſus de l'état auquel ſont d'ordinaire deſtinés les autres Orphelins. Enfin Madame de *Renswoude* a formé une pépiniére d'hom-

d'hommes vraiment utiles : mais par une délicatesse, qui semble tenir un peu du caprice, elle a exigé que l'étude de la Théologie & de la Jurisprudence n'entrassent pas dans l'éducation de ces jeunes gens. *

L'ANNÉE 1755. n'offre rien de fort intéressant. Le 30. Décembre 1754. l'on avait renouvellé la paix avec la Régence d'*Alger*. Elle ne dura que jusqu'au mois de Février de cette année, qu'un soulèvement du peuple, qui voulait la guerre avec les Etats força le Dei & le Divan à la leur déclarer. Mais tandis que les *Algériens* exerçaient leurs pirateries sur les Vaisseaux de la République, la Régence de *Tunis* renouvellait son alliance avec elle, & envoyait des présens à la Princesse Gouvernante & au jeune *Stadhouder*. —— Cette année fut remarquable par une commotion & un bruit extraordinaires que l'on observa le 1. de Novembre dans toutes les eaux d'une grande partie de ces Provinces. L'on ne douta pas que ce ne fut l'effet d'un

* S'il est des Lecteurs qui trouvent ces détails trop minutieux, & peu dignes de la gravité de l'histoire, nous les plaignons. Le récit des siéges, des batailles, de ces actions injustes & atroces qui avilissent l'homme & le dégradent, ne devrait remplir que la moindre partie des annales des Nations. Malheureusement ce n'est que de ces sortes de récits que presque tous les Historiens se voyent obligés de surcharger leurs Ouvrages. Qu'il soit permis au moins à une ame honnête, après avoir longtems frémi des horreurs que causent la guerre & l'ambition, de se dilater un moment dans la contemplation des biens que la vertu & l'humanité pourraient procurer à la terre! C'est le voyageur fatigué d'une course longue & pénible, qui se délasse un moment au bord d'un ruisseau limpide.

d'un tremblement de terre arrivé quelque part; & l'on apprit bientôt effectivement que le même jour la Ville de *Lisbonne* avait été presqu'entiérement détruite par ce terrible fléau. — Quelques mois auparavant l'on avait reçu les nouvelles les plus affligeantes d'*Amboine*, Ile de l'*Asie* appartenant aux Etats, où des tremblemens de terre consécutifs avaient causé les plus grands ravages. * —— Tandis cependant que des nations éloignées étaient exposées à toutes les horreurs de ce fléau destructeur, la République recevait des coups, qui quoique portés plus sourdement, ne lui causaient pas des pertes moins sensibles. Depuis longtems la mortalité du bétail regnait dans les différentes Provinces de la République, & le mal augmentait de jour en jour. Les *Anglais* vantaient extrêmement les effets d'un remède préservatif, par eux inventé contre les dangers de cette Epidémie. C'était une sorte d'Inoculation. L'on se hâta dans les *Provinces-Unies* de faire usage d'un spécifique que l'on donnait pour immanquable, mais l'on eut le chagrin d'éprouver qu'il ne répondait nullement à l'idée que l'on s'en était formée. Soit que

* Les *Pays-Bas* eux-mêmes ne furent pas exempts de la frayeur que causent ces mouvemens convulsifs du globe. Le 26. & le 27. de Décembre de l'année 1755. l'on sentit quelques secousses de tremblemens de terre, dans plusieurs Villes des Provinces de *Gueldres*, de *Hollande* & d'*Utrecht*; de même qu'à *Mastricht*, à *Bois-le-Duc*, à *Bréda*, à *Aix-la-Chapelle* & ailleurs. Quelques semaines plus tard, le 18. de Février de l'année 1756. l'on éprouva dans toute la République une secousse bien plus violente, que toutes celles que l'on y avait senties depuis le 1. de Novembre 1755. Cependant elle n'y causa aucun desastre.

que ceux qui appliquaient le remède se trompassent dans la maniére, soit que les *Anglais* eussent exagéré les succès de leur méthode, il est sûr qu'elle n'en eut point ou qu'elle n'en eut que de très-médiocres en *Hollande*, où ce fléau n'a point encore entiérement cessé. —— Mais c'était peut-être encore le moindre des maux dont la République avait à se plaindre. Son Commerce, déjà languissant, reçut cette année même les coups les plus sensibles. Le desastre de *Lisbonne* causa une baisse considérable dans le débit des Fromages de la *Nord-Hollande*. La Pêche du Hareng fut des plus malheureuses; & toutes les autres Pêches, qui font d'ordinaire un des meilleurs produits de l'Etat, causèrent généralement plus de perte que de gain.

La Princesse Gouvernante, toujours attentive à ce qui pouvait contribuer à la sureté & au bonheur des peuples, fit plusieurs réglemens très-utiles pendant le cours de l'année 1756. Entr'autres elle en fit un pour *Groningue* & les *Ommelandes*, qui établissait sur un pié solide, & sur des principes moins arbitraires qu'auparavant, la jurisprudence civile & criminelle de cette Province. Elle y régla aussi d'une maniére plus équitable & moins onéreuse pour les peuples la direction & l'entretien des Digues & des Ecluses. —— Son Altesse Royale termina de même avec les Etats d'*Overissel* l'affaire de la Tutelle du *Stadhouder* à sa satisfaction, quoique quatre Membres du *Ridderschap* protestassent contre les arrangemens pris à ce sujet. —— Il s'était aussi élevé une dispute entre les Etats de *Gueldres* & ceux d'*Overissel* au sujet du droit de nommer à l'Ab-

Différents Réglemens de la Princesse *Gouvernante*.

1756.

l'Abbaye de *Hunnepe*. Une Dame de *Gueldres* & une Dame d'*Overiſſel* avaient partagé tous les ſuffrages de façon que chacune d'elles était appellée à la tête de l'Abbaye par un nombre égal de voix. La Gouvernante fit pour cette fois décider la queſtion par le ſort, & ſtatuer qu'à l'avenir l'élection ſerait alternative, & que l'Abbaye ſerait gouvernée tour-à-tour par une *Gueldroiſe* & une *Overiſſeloiſe*.

Guerre entre la *France* & l'*Angleterre*; les Etats gardent la neutralité.

TANDIS QUE l'on s'occupait de ces ſoins domeſtiques, & que l'on ne penſait qu'à profiter ſagement du calme dont jouiſſait l'Etat, un orage s'élevait chez des Puiſſances voiſines, & menaçait même la République. Les *Français* & les *Anglais*, n'ayant pû terminer à l'amiable les différends ſurvenus entre les deux Couronnes au ſujet de leurs Poſſeſſions reſpectives en *Amérique*, ſe préparaient à les terminer par la voie des armes; pluſieurs hoſtilités s'étaient même déjà faites de part & d'autre, & l'on s'attendait de jour en jour à voir ces deux nations rivales ſe déclarer la guerre ouvertement. Le Roi d'*Angleterre* fit demander par le Colonel *York*, ſon Miniſtre à *la Haye*, le ſecours de 6,000 hommes, que la République eſt obligée de fournir à la *Grande-Bretagne*, lorſque cette Couronne eſt attaquée. Le Comte d'*Affry*, Ambaſſadeur de *France*, préſenta au contraire le 14. de Mars un Mémoire aux Etats-Généraux pour s'oppoſer à l'envoi du ſecours demandé. La conjoncture était critique; refuſer ou accorder le ſecours, c'était risquer de s'attirer ſur les bras un des deux Rois. Il eſt vrai que, ſuivant les traités, la République n'était tenue à rien

rien, ſi elle pouvait prouver que le Roi d'*Angleterre* était l'aggreſſeur ; mais c'était là la difficulté. Le Comte d'*Affry* prétendait que les *Français* avaient été attaqués les premiers ; le Colonel *York* ſoutenait le contraire. Heureuſement pour les Etats, aucune des deux Puiſſances n'avait encore publié de Manifeſte, il n'était pas de leur intérêt de s'embarquer dans une nouvelle guerre ; ils déclarèrent qu'ils prétendaient obſerver la plus exacte neutralité. Auſſitôt la Cour de *France* les fit aſſurer qu'il ne ſe commettrait aucune hoſtilité, aucune violence de la part de ſes troupes ſur les terres de la République, & leur promit de même toute ſureté pour les *Pays-Bas Autrichiens.* Nous verrons bientôt que les *Anglais* ſe crurent ſuffiſamment autoriſés à tenir une conduite moins amicale.

Troubles dans l'Egliſe de *Rotterdam.*

CETTE année fut féconde en desagrémens cauſés aux Magiſtrats de quelques Villes & aux Etats de différentes Provinces, par la conduite peu édifiante de pluſieurs Eccléſiaſtiques. A *Rotterdam* la Magiſtrature & le Conſiſtoire ſe brouillèrent ouvertement pour la nomination d'un Miniſtre qui n'avait d'autre défaut aux yeux du Conſiſtoire, que d'avoir mérité l'eſtime & la recommandation de la Régence. La mesintelligence fut pouſſée au point, que les Etats de *Hollande* prirent connaiſſance de l'affaire, & crurent devoir ſoutenir le parti de la Magiſtrature. L'on croirait que le ſujet qu'elle avait recommandé & qu'elle déſirait, aurait dû être pourvû de l'Egliſe de *Rotterdam* ; il ne le fut point ; le Conſiſtoire fit ſi bien qu'il demeura exclus ; & malgré l'appui & la déciſion du Souverain, la

Ré-

Régence aima mieux céder que de perpétuer des diſcuſſions, qu'elle ſavait bien que l'opiniâtreté Eccléſiaſtique ne conſentirait jamais à terminer. —— A *Weeſep*, un Miniſtre nommé *Weena*, avait tenu une conduite ſi ſcandaleuſe, qu'il s'attira l'animadverſion de toutes les Puiſſances auxquelles il était ſoumis; Magiſtrature, Conſiſtoire, Claſſe, Synode, les deux Cours de Juſtice à *la Haye*, tous procédèrent contre *Weena*, qui pour toute juſtification ſe déroba par la fuite à la peine qu'il ne ſentait que trop avoir méritée. Après pluſieurs citations, il fut condamné comme contumace, & banni à perpétuité. —— Un autre Miniſtre de *Zutphen*, d'un caractére bien oppoſé à celui de *Weeſep*, ne cauſa pas moins d'embarras à ſes ſupérieurs. Théologien très-verſé dans l'étude des Livres-Saints, le Miniſtre *Jungius* s'y livra avec tant de zèle & d'application, qu'il en oublia qu'il n'était que ſimple interprête des vérités évangéliques. Bientôt il ſe crut Prophête, & publia un gros Livre de Viſions prophétiques, où il annonçait entr'autres la fin du monde pour une année très-prochaine. *Jungius* était cru ſi ſavant, ſa vie était ſi exemplaire, il rempliſſait avec tant d'onction les fonctions de ſon Miniſtére, que bien des gens crurent à ſes prétendues prophéties, & ſe préparèrent très-ſérieuſement à voir en peu tous les terribles ſignes, prédits dans l'Apocalypſe. Jusques-là *Jungius* n'avait été que Viſionnaire, peut-être même ſes pieuſes rêveries avaient produit quelques converſions ſincéres. La réputation qu'il s'était acquiſe parmi les gens crédules, le bruit que faiſaient ſes pré-

A *Weeſep*.

A *Zutphen*.

prédictions dans toute la République, achevèrent de lui tourner la cervelle. Ce fut trop peu pour lui de n'être que Prophête, il s'érigea en *Messie*. Dans des siècles d'ignorance, dans ces tems où les ténèbres de la superstition couvraient toute la terre, il se serait vu suivi d'une foule de fanatiques, ou il aurait bientôt terminé sa mission par la corde ou par le feu. Le Souverain ne vit dans *Jungius* qu'un objet de compassion, non de mépris ou de haine. Le dérangement de son cerveau était trop visible pour qu'on pût se méprendre à la cause de ses visions extravagantes; il fut déposé & renfermé quelque tems après dans un lieu de sureté. —— Tandis que l'infortuné *Jungius* remplissait les ames faibles & crédules de l'effroi que devaient nécessairement produire sur elles ses prédictions terribles & la perspective du dernier jour, d'autant plus effrayante qu'elle leur semblait plus prochaine; un autre Ecclésiastique, *Ant. van der Os*, Pasteur à *Zwolle*, scandalisait son troupeau par ses sentimens hétérodoxes, & affligeait toute la Réforme par son apostasie. Dès 1749. *van der Os* s'était rendu suspect par les opinions erronées qu'il glissait dans ses sermons; ses Collégues l'avaient accusé au Consistoire, à la Classe; il allait être condamné, lorsque le Magistrat de *Zwolle* & les Etats d'*Overijssel* arrêtèrent les procédures. *Van der Os*, moins coupable peut-être que l'Eglise ne l'avait cru, ou que ne le souhaitaient ses Collégues, eut l'indiscrétion de prêcher ensuite contre l'autorité des Conciles & des Synodes. Quand même il eût poussé l'orthodoxie jusqu'au scrupule sur tous les Dogmes & sur tous

les autres points de doctrine & de discipline ; cette *erreur* seule eût suffi pour le faire déclarer hérétique à bruler, si l'on avait encore été dans le tems où l'on brulait les gens pour des hypothéses & des mots. Le Synode d'*Overiſſel* reprit les procédures, & *van der Os* fut déposé & déclaré indigne de remplir aucune des fonctions du Ministére Evangélique. Pour cette fois les Etats de la Province confirmèrent la sentence du Juge Ecclésiastique. *Van der Os* condamné, ruiné, deshonoré chez les *Reformés*, se jetta entre les bras des *Anabâtistes* ; il se fit rebâtiser, devint Pasteur de cette Communion dans le *Beverwyk*, d'où il a été appellé à *Zaandam*, où il explique encore l'Evangile à ses nouveaux Fréres dans toute la simplicité du Systême de *Menno Simons*, & y jouit de la réputation d'être Prédicateur aussi habile que Théologien éclairé. — Les Eglises *Reformées* ne furent pas les seules à éprouver les tristes effets de la haine Théologique. Les *Mennonites* & les *Luthériens* de *Frise* virent s'élever les mêmes divisions entre leurs Pasteurs. *Jean Stinſtra*, Pasteur des *Mennonites* à *Harlingen*, avait été suspendu de ses fonctions pour avoir publié certain Sermon où ses Collégues avaient vu ou cru voir nombre de propositions erronées. Il y avait déjà quelques années qu'il était sous la censure, lorsqu'enfin en 1756. les Etats de *Friſe* cédèrent à ses instances & à celles de son troupeau, & lui permirent de prêcher comme auparavant. — Le Sieur *Muller*, Ministre *Luthérien* à *Leeuwaarden*, s'était concilié une estime générale par la régularité de ses mœurs, par sa science & par ses

ses talens pour la Chaire. Il est des Corps où c'est être coupable que d'avoir trop de mérite. *Muller* l'éprouva. Ses envieux saisirent avidement la premiére occasion de le décrier aux yeux de son troupeau. L'envie de le perdre fit inventer des erreurs, former des accusations, où l'on ne voyait de vrai que l'animosité de ses adversaires: les Eglises, les Consistoires, la Classe, la Magistrature de *Leeuwaarden*, tout jusqu'aux Etats de *Frise*, prirent part à la querelle. *Muller* était soutenu, protégé par son Souverain, mais l'opiniâtreté *Luthérienne* ne s'en roidissait qu'avec plus d'acharnement contre tous les obstacles, que l'on opposait à la persécution qu'elle faisait à un homme dont elle avait juré la perte. La Princesse-Gouvernante eut seule le crédit de mettre fin à ces odieuses divisions, qui peut-être même n'auraient été qu'assoupies, si *Muller* n'avait été heureusement appellé alors à remplir une Chaire de Professeur en Philosophie à *Erlang* dans la *Franconie*. C'était le plus beau triomphe que *Muller* pût remporter sur l'envie & les envieux. * —— Les autres évènemens de l'an-

* Il parut à-peu-près vers le même tems un petit Ouvrage *Hollandais* en deux Volumes, portant pour titre, *de Tuchtmeester der Kerkelyken* (le Censeur des Ecclésiastiques). Amis & ennemis du Sieur *Muller* se réunirent pour lui attribuer cet excellent Livre, écrit avec autant de vérité que de modération. Les gens sensés y virent avec plaisir la touche d'un habile maître crayonner avec une liberté décente le tableau de l'esprit & des mœurs du Corps le plus respectable, comme le plus respecté, partout où sa conduite n'est point en contradiction avec les principes qu'il doit puiser dans le Code Evangélique. Les ennemis de *Muller* au-contraire ne voulurent découvrir dans son Livre que

l'année 1756. se bornent à quelques faits particuliers assez intéressants cependant pour fixer un moment l'attention du lecteur curieux. — Le 8. d'Avril on découvrit près d'*Ecxt* dans le Pays de *Drente* une cave sépulcrale, que quelques Antiquaires crurent être un ouvrage des anciens *Germains*, & que d'autres attribuèrent aux *Huns* ou aux *Normans*, que l'on sait avoir pénétré dans ces Provinces. Quoiqu'il en soit, l'on en retira plusieurs Urnes, dont deux s'étaient conservées entiéres; & qui, avec quelques autres raretés, trouvées dans le même caveau *, font aujourd'hui partie du magnifique Cabinet de son Altesse Sérénissime le Prince *Stadhouder*. — Une découverte ou plutôt une invention, plus utile mérita de fixer quelques momens l'attention de son Altesse Royale à son passage par *Leyde*, le 28. de Mai, pour se rendre à son Château de *Dieren*. C'était un moulin à dessécher les marais, inventé par le nommé *Ferdinand Opdam*, de *Wassenaar*, Maître Charpentier & Constructeur de Moulins dans ce Village, dont l'on faisait l'essai hors des murs de *Leyde*, lors du passage de la Princesse. Son Altesse Royale daigna témoigner sa satisfaction à l'Inventeur, & l'encourager de la maniére la plus sensible à ne point se lasser de travailler à d'autres inventions utiles. Les Etats de *Hollande*, instruits de

que la Satyre amére d'un homme, qui se vengeait, disaient-ils, par ses sarcasmes & la calomnie, des prétendus torts qu'il croyait avoir soufferts.

* Quelques Coins de pierre ou d'*Agathe* de différentes longueur & largeur; & un petit vase à tuyau d'une terre grossiére de couleur jaunâtre.

de l'utilité & des avantages réels de cette nouvelle machine, accordèrent à l'Inventeur un Octroi pour 20 ans, & une récompenſe de mille Ducatons. * — Quelques perſonnes de marque décédées cette année, un Ouragan violent qui cauſa de grands ravages dans quelques Provinces, & fit périr nombre de Vaiſſeaux, le mauvais état des différentes pêches de la République, rempliſſent dans l'un des Abréviateurs de Mr. *Wagenaar* * le vuide que laiſſe dans l'Hiſtoire de ce tems la ſtérilité d'événemens plus intéreſſants.

Pertes cauſées au Commerce & à la Navigation des Etats.

1757.

La neutralité embraſſée par la République ne la garantit pas des entrepriſes hoſtiles des deux Puiſſances actuellement en guerre. Sa Navigation & ſon Commerce ſouffrirent extrêmement en 1757. par les déprédations des Corſaires *Français* & *Anglais*, qui infeſtaient toutes les mers. Ces derniers ſurtout, par le grand nombre de Vaiſſeaux de la République dont ils s'emparèrent, & par les mauvais traitemens qu'ils faiſaient aux équipages, ſemblaient vouloir ſe venger avec uſure du refus que les Etats avaient fait de ſecourir l'*Angleterre* dans la guerre préſen-

* Monnoye d'argent de la valeur de trois florins trois ſous de *Hollande*.

† Nous avons dit que la grande Hiſtoire de Mr. *Wagenaar* avait eu deux Abréviateurs; l'un d'eux a fait une eſpèce de Journal des évènemens poſtérieurs au tems où l'Hiſtorien de la Patrie a terminé ſon excellent Ouvrage. Dans la foule des faits minutieux dont ce Rédacteur a ſurchargé la quatrième partie de ſon Abregé, nous n'avons choiſi que ceux qui nous ont paru aſſez intéreſſants pour être préſentés au Lecteur étranger.

fente. Ces hoſtilités, qu'aucun motif ne pouvait juſtifier, les cruautés dont elles étaient accompagnées, & qui, ſuivant le Rédacteur que nous ſuivons, furent ſi fréquentes & ſi multipliées, que l'on pourrait en remplir tout un volume, engagèrent les Compagnies de Commerce & les principaux Négocians à préſenter aux Etats-Généraux un Mémoire très-étendu, pour ſe plaindre des pertes cauſées au Commerce, & des inſultes faites au Pavillon de la République, par une Puiſſance amie & alliée, à qui l'on n'avait, diſaient-ils, fourni aucun prétexte d'en agir de la ſorte. Les Etats-Généraux firent faire par leur Ambaſſadeur les plus fortes Rémontrances à la Cour de *Londres*; mais ils ne reçurent d'autre ſatisfaction qu'une déclaration très-formelle de la part du Roi, „ qu'il ne „ ſouffrirait pas que ſous le ſpécieux prétexte „ d'être neutres, les *Hollandais* commerçaſſent „ librement dans les Colonies d'une Nation avec „ laquelle il était actuellement en guerre. " La République, dont l'intérêt n'était pas alors de rompre ouvertement avec aucune des Puiſſances belligérantes, ſe contenta de renouveller ſes plaintes & ſes repréſentations, toutes les fois que les *Anglais* renouvellèrent leurs pyrateries; ce qui eut lieu juſqu'à la paix entre les Couronnes. — Cependant le Roi de *France*, dont les Vaiſſeaux ne traitaient guères plus favorablement ceux de la République, venait de conclure une alliance offenſive & défenſive avec l'Impératrice Reine de *Hongrie* & de *Bohéme*. Ce fut un motif pour *Louïs* XV. d'aſſembler une armée vers le *Bas-Rhin*; mais cette démarche, que le Monar

narque ne disait faire qu'en qualité de *Garandeur* de la Paix de *Westphalie*, pouvait causer quelques inquiétudes aux Etats-Généraux, que la neutralité qu'ils avaient embrassée ne rassurait que faiblement. Sa Majesté *Très-Chrétienne*, pour dissiper leurs appréhensions, les fit assurer par son Ambassadeur à *la Haye*, chargé de leur communiquer le dessein de son Maître, „ qu'il ferait ensorte que ses troupes se conduisissent de maniére qu'elles ne donneraient aucun „ sujet de plaintes à personne, & encore moins „ aux Etats-Généraux. " Le Mémoire par lequel *Louïs* XV. donnait ces assurances, avait été présenté au mois de Février de cette année, & au mois d'Avril suivant sa Majesté fit demander aux Etats le passage par *Mastricht* pour l'artillerie & le bagage de cette armée. On ne pouvait guères refuser au Roi de *France* une permission que l'on avait accordée au Roi de *Prusse* & à la Reine de *Hongrie*; cependant ce ne fut qu'aux instances réitérées de l'Ambassadeur de *France*, que les Etats consentirent enfin à la demande de son Maître.

Mesintelligence entre la Princesse-Gouvernante & la Régence de *Harlem*.

TANDIS QUE ceux qui étaient à la tête du Gouvernement de la République ne négligeaient aucun des moyens qui pouvaient leur assurer au-dehors la paix dont ils jouissaient depuis plusieurs années, ils étaient menacés de nouveaux troubles au dedans. La Régence de *Harlem* formait contre quelques-uns de ses Membres, & même contre la Princesse-Gouvernante, des plaintes, qui semblaient devoir produire les suites les plus fâcheuses, si la prudence des Etats de *Hollande* ne les avait sagement prévenues. Il s'agis-

ſait des droits reſpectifs de la Régence & du *Stadhouder*, rélativement à la nomination & à l'élection annuelle des Bourguemaîtres. L'on ſait qu'il eſt d'uſage dans la plupart des Villes de préſenter au *Stadhouder* un certain nombre de Candidats, entre lesquels il eſt obligé de choiſir ceux qui doivent entrer en charge pendant l'année. Au jour marqué par les priviléges de la Ville de *Harlem* pour cette nomination, la majorité du Conſeil nomma huit perſonnes, ne doutant pas que ſon Alteſſe Royale ne voulut bien, comme à l'ordinaire, en élire quatre aux charges de Bourguemaîtres. Mais avant que l'éléction pût ſe faire, quelques Membres du Conſeil écrivirent à ſon Alteſſe Royale, pour lui repréſenter que cette nomination était illégale, & contraire aux priviléges & aux coûtumes de la Ville. Son Alteſſe nomma auſſitôt deux Commiſſaires chargés de ſe rendre à *Harlem* pour y prendre les informations néceſſaires. La Magiſtrature au contraire, ne croyant pas que la connaiſſance de cette affaire fût de la compétence du *Stadhouder*, prétendit la renvoyer au Souverain. En conſéquence elle ordonna à ſes Députés à *la Haye* de prier les Seigneurs *Gecommitteerde-Raaden* de convoquer une aſſemblée extraordinaire des Etats. Sur le refus des *Gecommitteerde-Raaden*, Meſſieurs de *Harlem* portèrent leurs plaintes à l'Aſſemblée. Dans le Mémoire qu'ils y préſentèrent; ils tâchaient de juſtifier leur conduite par des preuves qui leur paraiſſaient convaincantes; ils entraient dans le plus grand détail ſur tout ce qui s'était paſſé dans cette affaire entre le Conſeil & la Princeſſe-Gouver-

vernante, & priaient les Etats d'avouer comme légale la nomination qu'ils avaient déjà présentée, afin que son Altesse Royale, n'ayant plus de doutes à former, pût sans obstacle procéder à l'élection des quatre Bourguemaîtres. —— La Princesse de son côté soutint avec fermeté ce qu'elle croyait les intérêts & les prérogatives du *Stadhouderat*. Dans un Mémoire que son Altesse remit aux Etats de *Hollande*, qui le lui avaient demandé, elle témoignait combien elle était surprise que Messieurs de *Harlem* cherchassent à la priver du droit d'expliquer & d'éclaircir les Priviléges & les Octrois des Villes; droit que, depuis l'établissement de la République, les *Stadhouders* avaient toujours exercé comme une prérogative incontestable attachée à leur dignité. . . . Elle trouvait étrange que Messieurs de *Harlem* représentassent ce différend comme un simple mal-entendu entre eux & quelques Membres opposants sur le sens des Priviléges, & qu'ils prétendissent que c'était aux Etats de *Hollande* seuls d'en connaître, à l'exclusion de son Altesse Royale. . . . La Gouvernante après avoir établi ses droits, comme représentant le *Stadhouder*, finissait par prier les Etats de cesser toutes délibérations sur cette affaire, & de s'en désister entiérement. —— La Magistrature de *Harlem* ne demeura pas sans replique. Dans une seconde Lettre aux Etats de *Hollande*, elle entrait dans de nouveaux détails, propres à donner un nouveau dégré de force à la justification qu'elle avait déjà publiée de la maniére dont elle s'était conduite dans toute cette affaire. Elle y présentait les preuves les plus for-

tes de ſon droit de nomination, ſelon les privi-léges; elle y ſoutenait qu'au cas que dans cette affaire l'on ſe fût conduit contradictoirement à ces Priviléges, la connaiſſance ne pouvait en appartenir qu'au Souverain, de qui ſeul ils émanaient, & qui ſeul était cenſé auſſi avoir le droit de les interprêter & de les éclaircir. Enfin Meſſieurs de *Harlem* inſiſtaient très-fortement ſur ce que les Etats de *Hollande* vouluſſent bien procéder ſeuls à l'examen des preuves contradictoires, alléguées dans cette diſpute par la majorité de la Régence & un très-petit nombre de Membres oppoſants, & prononcer enſuite leur déciſion. —— Il n'eſt pas douteux que les Etats de *Hollande* ne ſe trouvaſſent embarraſſés pour terminer un différend ſoutenu de part & d'autre avec autant de fermeté que d'apparence de juſtice & de raiſon. Malgré les argumens de la Gouvernante pour décliner leur jurisdiction dans cette affaire délicate, ils ne manquèrent pourtant pas de ſe porter pour juges, & par leur Réſolution du 26. de Novembre ils déclarèrent d'un côté, que les *Gecommitteerde-Raaden* étaient tenus de convoquer l'Aſſemblée des Etats de la Province, lorsqu'un des Membres, ſoit du Corps des Nobles, ſoit de la part de quelqu'une des Villes, leur demandait cette convocation, qu'ils n'avaient aucun droit de refuſer. D'un autre côté il fut arrêté, que l'on remercierait ſon Alteſſe Royale, & on l'en remercia en effet, de la conduite ſage & prudente qu'elle avait tenue dans toute cette affaire. Les Etats déclaraient auſſi, que *le Droit d'informer de la validité des nominations, droit qui ſeul avait*

donné

donné lieu à la dispute avec la Régence de Harlem, *appartenait à son Altesse Royale, comme Gouvernante & Conservatrice des Droits du* Stadhouderat. C'était décider assez clairement en faveur des prétentions de la Gouvernante. Cependant, les Villes de *Dordrecht*, *Harlem*, *Amsterdam*, *Rotterdam* & *la Brille*, refusèrent de souscrire à cette derniére partie de l'arrêt, & voulurent que leur refus fût enrégîtré; quelques Membres même se réservèrent la liberté de protester plus amplement, & d'expliquer les motifs de leur protestation; ce qu'en effet ils firent depuis. Mais le *Ridderschap* remit de son côté à l'Assemblée une Contre-Protestation, ce qui fut cause que l'affaire ne put être terminée alors, & que même elle fut plus indécise que jamais, comme le prouva bientôt une nouvelle dispute entre la Princesse-Gouvernante & la même Ville de *Harlem*, pour une cause à-peu-près semblable. — La Nomination des huit personnes lui avait été presentée pour l'année 1758. Cette fois-ci son Altesse élut trois des Candidats placés sur la liste, & disposa de la quatriéme place de Bourguemaître en faveur d'un Ancien Echevin, nommé *Salomon van Echten*, que le Conseil n'avait point nommé. Cette élection, que Messieurs de *Harlem* trouvaient irréguliére, causa une nouvelle mesintelligence entre eux & la Gouvernante, qui donna même ordre au Grand-Baillif de *Harlem* de se servir de toute son autorité, & d'employer même la force pour maintenir l'Election qu'elle avait faite. Nouveaux Mémoires de part & d'autre présentés aux Etats de *Hollande*, qui cependant ne purent

rent prononcer définitivement ſur cette affaire, la Princeſſe étant morte dans l'intervalle. Mais il eſt remarquable qu'auſſitôt après la mort de la Gouvernante les Seigneurs Commiſſaires, à qui l'on avait remis l'examen de cette affaire, furent d'avis „ que les Etats, par reſpect pour la Mé„ moire de ſon Alteſſe Royale, laiſſaſſent indéciſe „ l'affaire de l'Election de *Salomon van Echten.*" Et la raiſon de cet avis était, „ que les perſonnes, „ prépoſées à l'Education du jeune *Stadhouder*, „ l'ayant ſuffiſamment inſtruit des véritables in„ térêts de l'Etat, de ſes Loix fondamentales „ & de ſes Droits, de même que des privilé„ ges des Villes, il fallait eſpérer qu'une fois „ en poſſeſſion des éminentes dignités dont il „ était revêtu, ce Prince ne ſe porterait jamais „ à prendre cet exemple ou autre ſemblable pour „ régle de ſa conduite en pareille occaſion."

La Princeſſe-Gouvernante demande une augmentation dans les Troupes de terre.

SI la Princeſſe-Gouvernante ſoutenait avec fermeté les prérogatives du Prince, ſon fils, comme *Stadhouder*, elle n'en témoignait pas moins à adopter & à ſoutenir les meſures qu'elle croyait avantageuſes à l'Etat en général. La proximité des Troupes des Puiſſances actuellement en guerre, qui s'étaient déjà avancées juſques dans le Pays de *Cléves*, lui fit penſer aux moyens de mettre la République en état de faire reſpecter ſon territoire. * En conſéquence le 7. de Juin de

* L'on s'était déjà trouvé dans le cas de ſe plaindre de la violation du territoire des Etats, l'armée aux ordres du Prince *Ferdinand* de *Brunswick* ayant, au paſſage du *Rhin*, cauſé quelques dommages à des ſujets de la République. Il eſt vrai que ſur les plaintes qu'en fit la Princeſſe-Gouvernante, ce Général avait offert de procurer à ces per-

de l'année 1758. ſon Alteſſe Royale propoſa à l'Aſſemblée des Etats de *Hollande* une augmentation dans les Troupes de l'Union. Le motif qui faiſait agir la Gouvernante était louable, ſans doute, & n'avait pour but que la gloire & le bien-être de l'Etat. Les Membres de l'Aſſemblée étaient eux-mêmes perſuadés que c'était là le ſeul eſprit qui animait la Princeſſe ; mais dans les circonſtances préſentes ils ne crurent pas qu'il fut de leur intérêt de faire aucune démarche qui put exciter la jalouſie de quelques-uns des Etats voiſins. L'on ne ſe preſſa donc pas de répondre à la propoſition de ſon Alteſſe Royale, de la maniére qu'elle s'y était attendue ; mais loin de ſe rebuter de cette lenteur, elle renouvella ſes inſtances auprès des Etats, à qui elle fit encore la même Propoſition avant la fin du mois. 1758.

—— La Gouvernante avait fait tout ce que l'on pouvait attendre de ſes ſoins & de ſon zèle dans une affaire qu'elle croyait de la derniére importance pour la République. Elle voyait le danger, elle en avertiſſait ceux de qui il dépendait de le prévenir ; elle les exhortait, elle les preſſait de recourir au ſeul moyen qui pût les mettre en état de le braver. S'ils négligeaient de s'en ſervir, s'ils préféraient à de ſages précau-

perſonnes le dédommagement des pertes qu'elles avaient faites; mais il pouvait arriver que d'autres Généraux commiſſent la même faute, ſans vouloir enſuite être auſſi traitables que le Prince *Ferdinand*, & c'était en partie pour empêcher ces ſortes d'inſultes, ou pour être en état d'en témoigner ſon reſſentiment, ſi l'on ne pouvait les prévenir, que la Gouvernante voulait que l'on fit une augmentation dans les Troupes.

cautions une sécurité trompeuse ; dont ils pourraient un jour se voir les victimes ; ce n'était plus sa faute ; elle s'était mise vis-à-vis d'eux à l'abri de tout reproche. Au reste la Gouvernante n'était pas la seule qui désirât une augmentation ; le *Ridderschap*, les Etats de *Gueldres*, de *Groningue*, d'*Utrecht* & d'*Overissel*, pensaient comme elle. Ils ne voyaient que ce seul moyen d'assurer à l'Etat sa Liberté & sa Religion. Aucun motif, selon eux, pas même l'épuisement des Finances, ne pouvait être un prétexte suffisant de ne point consentir à cette augmentation, qui leur paraissait si nécessaire, que si l'on s'y refusait l'Etat était perdu sans ressource. Les Provinces de l'intérieur même, ne s'en tinrent pas aux simples représentations ; elles menacèrent de refuser leur consentement à l'augmentation de la Marine de l'Etat, que la *Hollande*, la *Zélande* & la *Frise* demandaient instamment, si ces Provinces Maritimes persistaient à s'opposer à celle des forces de terre. Cependant toutes les raisons alléguées en faveur de la proposition de son Altesse Royale ne purent engager les Etats de *Hollande* à changer de sentiment. La Ville d'*Amsterdam*, qui avait fait présenter par ses Députés à l'Assemblée un Mémoire motivé des raisons qui, selon elle, devaient porter la République à ne point augmenter le nombre de ses troupes, entraina les autres Villes de la Province, & par conséquent la Province elle-même. Les Députés de cette grande Ville, qui par son crédit & ses richesses s'assure presque toujours la prépondérance dans toutes les Délibérations, ajoutèrent cependant qu'ils étaient char-

chargés de la part de leurs Commettans de prier instamment son Altesse Royale de prendre d'ailleurs toutes les précautions nécessaires pour le repos de l'Etat, & de donner ordre que l'on retirât une partie des garnisons ordinaires des Villes, où l'on pouvait s'en passer, pour les mettre dans les Places frontiéres que l'on croirait les plus exposées. Ces précautions leur semblaient plus que suffisantes pour faire respecter le territoire de l'Etat, & le mettre à couvert de toute insulte. Ainsi l'augmentation n'eut point lieu, quoique cette importante affaire fut depuis reprise plusieurs fois, jusqu'à la mort de la Gouvernante; mais tous les efforts de cette Princesse furent inutiles; de même que ceux des Provinces qui la sécondaient; & quoique les Négocians se plaignissent souvent des torts causés à leur Commerce par les pyrateries des *Anglais*; quoiqu'ils présentassent Mémoires sur Mémoires, pour prouver aux Etats de *Hollande* la nécessité de l'augmentation; aucun motif, aucun prétexte ne put porter les Provinces maritimes à s'écarter des principes de modération & de confiance qu'elles avaient embrassés. Elles jugèrent, & la suite prouva qu'elles avaient sagement jugé, que quelqu'exposé que fût actuellement le Commerce de la République aux avanies & aux déprédations des *Anglais*, il en aurait cependant beaucoup moins à souffrir, que si par des précautions trop méfiantes l'on attirait sur l'Etat une nouvelle guerre, qui ne pourrait manquer de causer la ruine totale de ce même commerce, qui, malgré les coups qu'on lui portait, se soutenait encore, & trouvait même le

le moyen de réparer ses pertes par des voyes, que la paix & la neutralité, sagement embrassée par le Souverain, pouvaient seules lui fournir.

Mort de la Princesse-Gouvernante.

Les soins du Gouvernement, la gloire de l'Etat, le désir de relever le Commerce, de maintenir la liberté, de faire respecter la Religion, enfin le bonheur des peuples, étaient autant d'objets qui avaient occupé tous les momens de son Altesse Royale, depuis que par la mort de son auguste Epoux elle avait été chargée du fardeau de l'administration publique, & de l'éducation d'un Prince qu'elle formait à toutes les vertus de son rang & de son état, autant par son exemple que par ses leçons. Ce fut au milieu de ces occupations importantes que la mort enleva la Princesse-Gouvernante à la République.

1759.

Le 12. de Janvier de l'année 1759. termina la brillante carriére de cette Princesse, qui mérita d'être comptée parmi le petit nombre de ces femmes fortes, qui remplissent, avec autant de réputation que de dignité, les pénibles fonctions du Gouvernement. —— Pour briller à côté des *Elizabeths* & des *Catherines*, il ne manqua à *Anne* d'*Angleterre* qu'un théatre plus vaste, une autorité moins partagée, & des tems plus difficiles. Comme ces Souveraines elle posséda dans un dégré éminent la véritable Science des Rois, cette politique simple mais sure qui dirige toutes les actions du Prince à la gloire & au bonheur des peuples. Comme elles, parfaitement instruite des vrais intérêts de l'Etat, dont le Gouvernement lui était confié, elle n'en fut que plus attentive à s'instruire à fonds de ceux de

Portrait de son Altesse Royale.

de toutes les Puiſſances & des Etats voiſins ſurtout. Aux vertus des Princes, aux talens de l'adminiſtration, *Anne* joignit toutes les vertus de ſon Sexe; & ſi comme perſonne publique elle ſe fit admirer & reſpecter, elle mérita, comme Epouſe, comme Mére, comme Chrétienne, la vénération & l'amour de tous ceux qui eurent le bonheur de la connaître. On loue ſa bénéficence, & ſa libéralité envers tous les malheureux; mais ce qui diſtingua cette vertueuſe Princeſſe de tant d'autres dont l'on vante l'héroïsme, ce fut cette force d'eſprit, cette grandeur d'ame, cette ſublimité de ſentimens qui élevèrent *Anne* au-deſſus de tous les revers; & qui la rendirent aſſez maîtreſſe d'elle-même pour ſacrifier ſon repos aux ſoins de l'Etat, pour s'immoler entiérement elle-même à l'éducation d'un fils, qui devait en faire un jour le bonheur & la gloire. Une vie pure, des jours paſſés dans l'exercice de toutes les vertus lui firent enviſager la mort, non-ſeulement ſans effroi, ſans inquiétude, mais avec cette heureuſe confiance qui fut toujours le partage du vrai *Chrétien*, qui ſait que la mort n'eſt qu'un paſſage à la véritable vie. Auſſi les approches du moment, qui allait pour toujours la ſéparer de ce qu'elle avait de plus cher, ne l'empêchèrent pas de s'occuper des ſoins que demandait ſa tendreſſe pour l'Etat, pour ſes enfans, pour ſes amis. Elle prit pour aſſurer leur bonheur tous les arrangemens que lui dictèrent ſa prudence & ſon amour, avec une tranquillité, un jugement, un ſang-froid, qui la firent admirer de tous ceux qui étaient préſents. Ses adieux à ſa famille, à

ſes amis furent tendres & affectueux ; toute l'aſſiſtance fondait en larmes, *Anne* ſeule conſerva jusqu'à la fin cette ſérénité touchante, qui annonce l'inſtant où l'ame du juſte va s'envoler dans le ſein de ſon Dieu.

Arrangemens pris après la mort de la Gouvernante.

La minorité du Prince *Stadhouder* obligea les Etats-Généraux & ceux de *Hollande* à prendre des arrangemens que la mort de ſon auguſte mére rendait indiſpenſables. Ceux-ci firent auſſitôt prêter ſerment au Duc *Louïs* de *Brunswyk-Wolffenbuttel*, déſigné Gouverneur du jeune Prince, & chargé de repréſenter la perſonne du *Stadhouder* pendant ſa minorité. Ils réglèrent la maniére de diſpoſer des Emplois militaires, de donner des Patentes, d'envoyer les Nominations pour l'élection aux Places de Magiſtrature &c. Les Etats-Généraux de leur côté réglèrent tout ce qui concernait les fonctions de Capitaine & Amiral-Général de l'Union pendant la minorité ; dépêchèrent aux différentes Provinces l'Acte dans lequel feue ſon Alteſſe Royale avait nommé les perſonnes qui devaient être chargées de l'Education du jeune Prince ; & arrêtèrent que les obſéques de la Gouvernante ſe feraient aux dépens de tous les Etats confédérés, comme l'avaient été celles de ſon auguſte Epoux. —— Le 23. de Février fut fixé pour cette cérémonie lugubre, qui ſe fit avec la même pompe & la même décence, que celles qui s'étaient vuës au Convoi funébre de *Guillaume* IV. A peine le jeune *Stadhouder* avait vû deſcendre le corps de ſon auguſte Mére dans le tombeau, que rentré dans la Chambre du Conſiſtoire, ſon illuſtre Gouverneur, le Duc de *Wolffenbuttel*,

dans

dans un discours auffi chrétien que pathétique lui repréfenta; „ que cette tombe, qu'il venait „ de voir, était le lieu où repofaient les reftes „ de fes illuftres Ancêtres, qui par leurs gran- „ des actions s'étaient rendus dignes de ces mar- „ ques d'honneur. C'était à imiter leurs ver- „ tus qu'il devait s'appliquer, s'il voulait laiffer „ après lui une mémoire auffi précieufe qu'était „ la leur. C'eft ici, ajouta le Duc, que font „ confervés jusqu'au jour du jugement les corps „ de ceux qui ne font plus; le vôtre, ô Prin- „ ce! y paraîtra de même après la mort: vi- „ vez donc ici-bas de façon que vous puiffiez „ fans crainte defcendre dans le tombeau, pour „ y attendre tranquillement le jugement que „ Dieu portera fur toutes vos actions!" Paroles dignes du Prince qui les prononçait, & que celui à qui elles étaient adreffées, a fi bien gravées dans fon cœur, que l'Etat & lui-même en recueillent aujourd'hui les fruits falutaires.

Augmentation dans la Marine des Etats.

LE peu d'unanimité des Provinces dans l'affaire de l'augmentation propofée par la Gouvernante, avait empêché qu'elle n'eût lieu, mais elle avait caufé un mal bien plus réel encore; la marine avait été négligée. L'on s'occupa enfin férieufement de cet objet fi important, & le 26. de Février, trois jours après les funérailles de la Princeffe, les Etats-Généraux arrêtèrent d'équiper vingt-cinq Vaiffeaux de guerre. Les plaintes réitérées des Négocians avaient rendu cette démarche d'autant plus néceffaire, que les pyrateries des *Anglais* devenaient plus fréquentes & plus odieufes. Le Commerce de la

République languiſſait, ſa navigation marchande était presqu'anéantie. L'on s'apperçut qu'il était tems de protéger efficacement l'un & l'autre; l'on ſentit que pour le faire avec fruit il fallait oppoſer la force à la violence, la juſtice à l'audace; enfin l'honneur de la République ne permettait pas que l'on ſouffrit plus longtems des inſultes que l'on pouvait venger. Quoique les Provinces de *Groningue*, d'*Utrecht* & d'*Overiſſel* ne fuſſent pas du même avis, & que l'augmentation des forces navales de la République n'eut paſſé qu'avec peine à la pluralité, bientôt cependant l'on ne put plus douter de la néceſſité de ces ſages diſpoſitions. Car à peine avait été priſe la réſolution d'armer puiſſamment en mer pour mettre un frein, s'il était poſſible, aux injuſtices & aux violences des Corſaires *Anglais*, que les Négocians d'*Amſterdam*, dans une Requête préſentée aux Etats-Généraux, ſe plaignirent encore de ce que les *Anglais* avaient pris, confisqués & conduits dans leurs Ports, environ vingt-ſept Vaiſſeaux des ſujets de la République. Ce fut alors que l'on répondit à ces Négocians, que l'on avait pris une réſolution vigoureuſe, laquelle, ſi elle ne pouvait leur procurer le dédommagement de leurs pertes, & toutes les ſatisfactions qu'ils étaient en droit d'attendre, ſervirait au moins à maintenir l'honneur de l'Etat, à faire reſpecter ſes forces, & à aſſurer ſon Commerce pour l'avenir.

Evènemens particuliers de l'année 1759.

Les autres évènemens de cette année n'offrent rien d'intéreſſant, que les arrangemens pris dans les différentes Provinces pour régler la tutelle du jeune Prince *Stadhouder*, qui venait d'entrer

trer dans sa onziéme année. —— Le 8. de Mars jour de l'anniversaire de sa naissance ne fut point célébré comme à l'ordinaire par des réjouissances publiques, à cause du deuil de la Cour. Cependant ce jour fut marqué par l'admission de son Altesse Sérénissime à l'Assemblée des Etats-Généraux, où Elle parut pour la premiére fois, placée dans le fauteuil *Stadhouderal*, pour assister à la présentation de la liste militaire par le Conseil-d'Etat.

L'ANNE'E 1760. commença par des évènemens desastreux pour la plupart des *Provinces-Unies*. Des inondations fréquentes submergèrent au mois de Janvier une grande partie de la *Hollande* & de la *Gueldre*, & y causèrent des dommages considérables. Ce fléau si terrible, mais si ordinaire dans ces Provinces, avait été précédé quelques jours auparavant par un tremblement de terre, qui cependant avait causé plus de frayeur que de mal. 1760.

LE 5. du mois de Mars l'on célébra à *la Haye* avec beaucoup de magnificence le mariage de la Princesse *Caroline*, sœur du jeune *Stadhouder*, avec le Prince de *Nassau-Weilbourg*. Cette alliance avait été arrêtée par la Princesse-Gouvernante, qui l'avait si fort à cœur, que la veille même de sa mort elle dépêcha des lettres circulaires aux différentes Provinces pour demander leur consentement. Il était d'autant plus indispensable, que par un article de la Résolution du 16. Novembre 1747. qui déclarait le *Stadhouderat* héréditaire, il était expressément stipulé que la jeune Princesse ne pourrait épouser qu'un Prince de la Religion *Réformée*. Le Prince de *Weil-*

Mariage de la Princesse *Caroline* avec le Prince de *Nassau-Weilbourg*.

Weilbourg était *Luthérien*. Cinq Provinces cependant donnèrent leur consentement, sans difficulté. Celles de *Hollande* & d'*Utrecht* s'y opposèrent d'abord avec beaucoup de fermeté; mais bientôt après la plupart des Membres de ces deux Provinces se prêtèrent au vœu de la Maison d'*Orange*. Cependant le *Ridderschap* d'*Utrecht*, en *Hollande* les Villes de *Dordrecht*, *Harlem*, *Amsterdam*, *Gouda*, *Rotterdam*, la *Brille*, *Alkmaar* & *Enkhuizen*, & le Comte de *Gronsfeld*, comme Membre du *Ridderschap* de *Hollande*, déclarèrent ne pouvoir consentir qu'on s'écartât de la Résolution du 16. Novembre 1747. par laquelle la Princesse ne pouvait épouser qu'un Prince de la Religion *Réformée*, & qu'ils ne pouvaient être d'avis que l'on dérogeât à cette loi fondamentale de l'Etat. —— L'opposition de ces Membres ne fut plus un obstacle à une Alliance avouée par la pluralité; ainsi les Etats de *Hollande* se contentèrent de déclarer, qu'ils verraient conclure ce mariage avec un Prince de la Confession d'*Augsbourg*, sans s'y opposer, sauf pourtant, que l'on ne prétendît pas par-là avoir dérogé à la dite Résolution qu'ils déclaraient vouloir maintenir dans toute sa force comme loi fondamentale de l'Etat, à laquelle l'on ne pouvait faire aucune altération. — La prévoyance de ces Membres quelque juste qu'elle pût être, puisqu'elle était fondée sur la loi put paraître trop scrupuleuse à certaines personnes qui ne découvraient pas dans cette alliance les mêmes dangers pour l'Etat que d'autres croyaient y découvrir. Mais si ce fut un désagrément pour le Prince de *Weilbourg*, les Etats

Gé

Généraux en adoucirent bientôt l'amertume, en accordant à ce Prince, à la recommandation du Duc de *Wolffenbuttel*, la Charge lucrative de Général de l'Infanterie, qui lui rapporte dix-mille florins par an. *

PARMI les différents desastres causés cette année dans la République par la maladie *épizootique*, par les ouragans, les inondations, les incendies & les déprédations que les *Anglais* continuaient de faire sur mer, l'histoire observe entr'autres, que le 5. du mois de Juillet, un orage épouvantable mêlé de tonnére & de grêle d'une prodigieuse grosseur, qui causa les plus grands ravages dans différents endroits, brisa & détruisit entiérement les superbes vitreaux du côté méridional de la grande Eglise de *Gouda*; perte irréparable par l'impossibilité de rétablir ce monument précieux de l'art de peindre sur le verre avec des couleurs aussi vives qu'elles sont inaltérables.

LA fréquence des inondations causées par l'affaissement ou la rupture des digues avait dès l'année 1758. engagé la Société Littéraire de *Harlem* à proposer aux recherches des Savans; *quel serait le moyen le plus court, le plus sûr & le moins coûteux de reboucher les ouvertures faites aux digues?* Cette Question si intéressante pour la République n'ayant point été traitée d'une maniére qui répondit aux vues de la société, elle la proposa l'an- 1761.

* Le Prince de *Nassau-Weilbourg* était déjà Général-Major au service de la République & Gouverneur de *Bergen-op-Zoom*, il l'est aujourd'hui de *Mastricht*.

l'année suivante, & pour mieux exciter l'émulation des Savans, elle doubla la valeur de la médaille d'or qu'elle est dans l'usage de distribuer annuellement aux Auteurs dont les Dissertations méritent d'être couronnées. Ce zèle éclairé pour l'utilité publique, dont la Société avait donné tant de preuves depuis son établissement, engagea les Etats de *Hollande* à lui accorder l'Octroi qu'elle leur avait demandé. Il est en date du 30. Juillet 1761. & c'est depuis cette Epoque, que l'on doit regarder la Société Littéraire de *Harlem*, comme une *Académie Nationale des Sciences*, dont le Souverain s'est déclaré le Protecteur.

La liberté de la presse est un des plus beaux priviléges d'une Nation libre, où les Loix ne mettent point d'entraves au génie, où le caprice du Souverain n'asservit point les pensées à des régles gênantes. Mais cette liberté peut dégénérer en licence, & il est alors du devoir du Souverain de réprimer les indécentes productions qui noircissent la réputation ou la mémoire de personnes, dignes par leurs talens & leurs vertus de l'estime de leurs contemporains & de la reconnaissance de la postérité. Les Etats de *Hollande* se virent forcés cette année d'interposer leur autorité pour arrêter le zèle un peu trop indiscret d'un Ministre *Emérite*, qui employait le loisir que lui laissaient les fonctions du Ministère qu'il n'exerçait plus, à déchirer la mémoire de plusieurs Savans Ecclésiastiques, qui avaient édifié l'Eglise par l'intégrité de leurs mœurs, comme ils l'avaient éclairée par leur Doc-

Doctrine. * L'Université de *Leyde* n'avait pû voir ſans une ſorte d'indignation qu'un ſimple Miniſtre de Village s'acharnât à noircir la réputation de ces hommes eſtimables, qu'elle avait vu dans ſon ſein enſeigner avec autant de gloire que de vérité les ſciences les plus ſublimes. Elle défendit avec éclat l'honneur outragé de ſes Profeſſeurs ; mais la plume intempérante du Détracteur enfantant toujours libelle ſur libelle ; le Souverain lui fit dire par le Conſeiller-Penſionnaire qu'il eut à s'abſtenir d'écrire ou de publier, ſans permiſſion, aucun ouvrage ſur des matiéres de Théologie, ſous peine de s'attirer ſon indignation, & d'être privé des appointemens qu'on avait bien voulu lui conſerver. —— Les Etats de *Hollande*, pour mieux prouver combien ils étaient éloignés d'approuver, de tolérer même cette licence de tout dire, qui, parmi les gens d'Egliſe ſurtout, nourrit & fomente l'eſprit de diſpute, excite le zèle de l'intolérance & fait dégénérer en libelles ſcandaleux des Ecrits, dont le but ne devrait être que d'inſtruire & d'éclairer, publièrent un Edit qui établiſſait une ſorte de *Cenſure* pour tout Ouvrage Théologique. Ils ordonnèrent entr'autres qu'aucun Docteur ou Profeſſeur en Théologie, aucun Miniſtre, aucun Membre en un mot de la vraie Egliſe Réformée ne fit imprimer ou publier des Livres ſur

* Le célèbre *J. van den Honert*, qui avait profeſſé la Théologie dans l'Univerſité de *Leyde* avec beaucoup de réputation, était celui contre qui ſe déchainait avec le plus d'aigreur cet Ecrivain fougueux, nommé *N. Holtius*, Miniſtre *Emérite* à *Koudekerk*, petit Village à une lieuë de *Leyde*.

fur des matiéres de Théologie, ou fur quelqu'autre matiére que ce pût être qui concernât la Religion Reformée, fans avoir préalablement obtenu l'approbation de fa Claffe ou des Profeffeurs de l'Univerfité de *Leyde*. Précaution très-fage fans doute, pourvû que par trop de fcrupule elle ne s'étende pas au-delà des bornes que doit lui prefcrire le défir très-louable de conferver la paix dans l'Eglife. *

La

* A ces précautions, dictées par la prudence même, le Souverain ajoutait l'obligation pour l'Ecrivain de mettre à la tête de fon Ouvrage fon nom & fa profeffion; le tout fous peine, pour l'Auteur, l'Editeur & l'Imprimeur, d'une amande de mille Florins *Carolus*. —— L'on a longtems difputé & l'on difputera encore longtems pour favoir fi la liberté de la preffe doit être permife dans un Etat quelconque. Il femble que cette queftion ne devrait plus être problématique. La réponfe fe tire de la différence des Gouvernemens. Il en eft où cette liberté ne peut-être permife; mais ce n'eft furement pas un avantage pour les peuples, ce n'eft pas un figne de la bonté de la Conftitution fous laquelle ils vivent. Il en eft d'autres où cette liberté eft indifpenfable, où elle fait même une partie de la Conftitution. Mais il n'en eft aucun où cette liberté ne dégénère en licence, fi de fages loix ne la reftraignent. La difficulté eft de trouver le point fixe auquel le Législateur doive s'arrêter. Tout ce qui tend à corrompre les mœurs; tout ce qui choque ouvertement les Dogmes adoptés par la Religion dominante; tout ce qui parait vifiblement deftiné à foulever les peuples contre la Puiffance légitime; tout libelle enfin qui par des perfonalités odieufes noircit la réputation d'un honnête homme, doit être foumis à la cenfure, doit être profcrit. Mais encore que de reftrictions à faire! Il y a quelques années que l'on voulut en *Hollande* établir une *Cenfure Univerfelle* fur toutes les différentes parties de la Librairie. Le zèle trop peu réfléchi de quelques Théologiens femblait fe féliciter d'avance de porter ce coup mortel à la liberté nationale. Les *Cenfeurs* étaient déjà défignés; chaque Ville devait avoir les fiens. Leur pouvoir de-

LA Navigation & le Commerce des ſujets de la République étaient cependant toujours expoſés aux inſultes des Corſaires *Français* & *Eſpagnols*

Conduite courageuſe du Capitaine *Salomon Dedel.*

devait s'étendre ſur toutes les différentes branches de la littérature. C'était leur ſuppoſer des connaiſſances univerſelles; c'était ſuppoſer que dans chaque Ville ils verraient tous des mêmes yeux, ils porteraient tous ſur les mêmes ouvrages le même jugement. Suppoſition gratuite, qui ne ſervait qu'à prouver l'impoſſibilité de la Cenſure telle qu'on voulait l'établir. Heureuſement la voix de la liberté ſe fit entendre. Pluſieurs Mémoires furent préſentés au Souverain; on lui fit voir l'abſurdité du plan qui lui avait été propoſé par des gens intéreſſés à ne vouloir que l'on admit pour *bon*, que ce qu'eux-mêmes jugeraient tel; on lui repréſenta le tort que la *Cenſure* allait faire à une des principales branches du Commerce. —— Le Souverain eut l'équité d'examiner, de péſer les raiſons, il découvrit l'inconvénient qu'allait cauſer l'Edit projetté, & la *Cenſure* n'eut point lieu. —— (†)

(†) De tous les Mémoires qui furent préſentés alors, le mieux raiſonné, le mieux motivé, celui qui peut-être fit le plus d'impreſſion ſur le Souverain, c'eſt celui que publia Maître *Elie Luzac*, Avocat à *Leyde.* Ses connaiſſances très-étendues dans toutes les parties de la légiſlation de ſa Patrie, celles qu'il s'eſt acquiſe par des recherches immenſes ſur les libertés, les droits & les priviléges de ſa Nation, celles enfin qu'il poſſéde dans le Commerce de la Librairie, qu'il fait depuis pluſieurs années dans les différentes parties de l'*Europe*, avec une réputation qui s'eſt toujours ſoutenue, lui donnaient un avantage que peu d'autres pouvaient avoir. Encore lui ai-je entendu dire, que ſi le tems le lui eût permis (l'Edit portant Etabliſſement de la *Cenſure* était, diſait-on alors, prêt à paraître) ſon Mémoire aurait préſenté des argumens plus convaincants encore en faveur de la liberté de la preſſe; liberté ſi précieuſe à tout peuple qui n'eſt point Eſclave.

nols & aux pyrateries des *Barbaresques*. Les plus rudes coups leur étaient pourtant portés par les *Anglais*. L'efpèce d'impunité avec laquelle ils avaient jusqu'alors exercé toutes fortes de violençes fur les Vaiffeaux & les Equipages *Hollandais*, n'avait fervi qu'à les enhardir à en commettre toujours de nouvelles. Bientôt cependant ils eurent lieu de s'appercevoir que l'Etat fe laffait enfin de n'oppofer à leurs déprédations réitérées que des remontrances & des repréfentations infructueufes; du moins qu'il avait des Officiers à fon fervice qui favaient méprifer le
1762. danger pour faire refpecter fon Pavillon. Le 22. du mois d'Août de l'année 1762. cinq ou fix Frégates *Anglaifes*, dont l'une portait cinquante piéces de canon, voulurent arrêter & vifiter quatre Vaiffeaux marchands, fortis du *Texel* fous le Convoi d'un Vaiffeau de guerre, commandé par le Capitaine *Salomon Dedel*. Bien-loin de fe foumettre à l'infpection tyrannique des *Anglais*, ce brave Officier fe prépara à faire une réfiftance courageufe. Le combat fut engagé, mais la partie était trop inégale, pour que le *Hollandais* pût efpérer d'en fortir victorieux. Obligé de céder à la force, il eut du moins la gloire d'avoir combattu & verfé fon fang * pour foutenir l'honneur de fes Maîtres & la liberté des mers. Le Vaiffeau de Mr. *Dedel* & les quatre Navires Marchands furent pris & conduits en *Angleterre*. Cependant ils furent tous relâchés quel-

* Monfieur *Dedel* eut deux hommes de tués fur fon bord & onze bleffés; lui-même eut la gloire de recevoir dans cette action une bleffure honorable.

quelque tems après. La Cour de *Londres* voulut bien comprendre cette fois (ce qu'elle avait refusé de faire dans cent autres occasions pareilles) que la prise de ces Vaisseaux *Hollandais* ne pouvait être justifiée par aucun motif, que c'était une violation ouverte du Droit des Nations, & une infraction violente des Traités les plus solemnellement jurés. — Heureusement le Commerce & la Navigation de la République se virent bientôt affranchis de l'oppression sous laquelle ils gémissaient depuis si longtems. La paix qui se fit cette année entre la *France*, l'*Angleterre* & l'*Espagne*, rendit la liberté à la Navigation, & permit au Commerce presque tombé de se relever peu-à-peu. Dès que la paix fut conclue, le Roi d'*Angleterre* fit demander aux Etats-Généraux le libre passage pour ses troupes par le territoire de la République & la liberté de les embarquer à *Willemstad*. Quelque mécontentement que la conduite du Monarque *Anglais* pendant la derniére guerre, eût causé aux Etats, ils cédèrent aux importunités de son Ambassadeur, qui eut l'habileté de lever toutes les difficultés qu'on lui avait d'abord opposées, & obtint enfin la liberté du passage pour les Troupes *Britanniques*, à condition qu'elles payassent comptant tout ce qui leur serait livré pour leurs besoins & la commodité de leur marche & de leur embarquement.

Nous avons vu les Etats de *Hollande* prendre les précautions les plus sages pour empêcher que l'Eglise ne fut troublée, déchirée peut-être, par les Ecrits & les opinions de leurs Théologiens. Mais il est des Ouvrages, plus dange-

reux

reux ſans doute, parce qu'ils ſont plus répandus, que la lecture en eſt plus ſéduiſante, & qu'à la hardieſſe ou à la nouveauté des hypothéſes, ils joignent l'élégance du ſtile, la magie de l'expreſſion. Tel parut au Souverain le fameux Livre du Célèbre Citoyen de *Genève* ſur l'Education. *Emile*, cet Ouvrage ſi applaudi & ſi décrié, où parmi quelques paradoxes un peu libres, dangereux peut-être, brille la plus pure morale, ſe développent les vues les plus grandes, les plus ſaines ſur ce période de la vie où l'homme ſe forme à devenir un Citoyen utile; ce livre qui ne reſpire que l'amour le plus pur de la Divinité, qui n'en donne que les idées les plus ſublimes, qui enſeigne même à reſpecter le Culte établi, avait été proſcrit à *Rome*, à *Paris*, à *Genève* même. Le Libraire *Jean Neaulme* avait ſu ſe procurer un Privilége des Etats de *Hollande*, & le Livre de *Jean-Jacques Rouſſeau* avait été vendu publiquement. Quelques mois après les Etats, mieux informés ſans-doute des opinions erronées, du Syſtème dangereux que préſentait tout l'enſemble de l'ouvrage, en défendirent la publication & la vente, parce que, portait l'Edit, il contenait des principes qui ne tendaient à rien moins qu'à ſapper les fondemens de la Religion *Chrétienne*. *

TAN-

* Quelques autres Provinces ſuivirent l'exemple de la *Hollande*. A *Utrecht* cependant l'*Emile* ne fut point défendu; auſſi pouvait-on ſe le procurer chez les Libraires de cette Ville, à beaucoup meilleur marché qu'en *Hollande*. —— Quelque tems après (en 1764.) la Cour de *Hollande* fit bruler à *la Haye* par la main du Bourreau deux Livres attribués à Mr. *de Voltaire*, & bien plus dignes de la vindicte

TANDIS QUE d'un côté l'on tâchait par une sévérité salutaire de réprimer la licence des Prédicateurs de l'incrédulité, & de préserver ainsi la jeunesse du poison de l'irréligion; de l'autre l'on encourageait le vrai savoir par des honneurs & des récompenses; l'on rendait un hommage public à la Mémoire d'un de ces hommes rares, dont toute la vie est consacrée à l'utilité publique. Le célèbre *Boerhaave*, Professeur en Médecine à l'Université de *Leyde*, avait, par ses savantes veilles, par les Ouvrages précieux qu'il avait

Monument élevé à la Mémoire du Professeur *Boerhaave*.

dicte publique que l'*Emile* de *Rousseau*. L'un était *l'Evangile de la Raison, Ouvrage Posthume de M. D. M. . . . y*; l'autre, *Ouvrages Philosophiques, ou Collection complette des Oeuvres de M. de Voltaire.* (†) Brochures trop grossiérement impies pour être réellement dangereuses, si la jeunesse, qui lit tout aujourd'hui, & qui ne réfléchit point, était aussi clairvoyante pour découvrir le piége que l'incrédulité tend à sa faiblesse, qu'elle est prompte à se laisser éblouir par les sophismes surannés des Détracteurs de la Religion, & à se laisser séduire aux saillies indécentes, & aux ridicules railleries de l'impiété. De pareils Ouvrages méritent sans doute d'être prohibés; & il serait à souhaiter que l'avidité du gain d'un côté, & de l'autre une curiosité coupable, ne trouvassent pas le moyen d'éluder impunément les défenses du Souverain. L'Auteur que nous suivons ici semble s'étonner que quelque tems après l'on permit en *Hollande* la vente du Traité de Mr. *de Voltaire* sur la *Tolérance*, traduit en *Hollandais* & imprimé à *Leeuwaarden*, quoique les Etats de *Frise* en eussent défendu la publication, & fait enlever tous les exemplaires qu'ils avaient pû saisir. Mais ne serait-ce pas que cet Ecrivain a cru, comme bien d'autres, qu'il suffisait qu'un Livre portât au titre le nom de Mr. *de Voltaire* pour être nécessairement suspect d'irréligion & par conséquent *brulable*? Dans ce cas l'on peut croire que l'Auteur n'a pas lu le Livre de la *Tolérance*.

(†) Ce n'est proprement qu'une même Brochure, qui parut alors sous ce double titre.

avait publiés ſur la Médecine, mérité l'eſtime & la vénération de l'*Europe* entiére. Il était mort, & pendant pluſieurs années la reconnaiſſance de ſa Patrie s'était bornée à profiter des vérités ſalutaires répandues dans ſes ouvrages. Enfin la ſavante *Leyde* ſembla ſe reprocher d'avoir retenu ſi longtems le tribut de reconnaiſſance qu'elle devait à la mémoire de ce grand homme; elle lui érigea cette année dans l'Egliſe de *St. Pierre*, un Monument d'une ſimplicité noble, mais d'un travail achevé. C'eſt une Urne de marbre blanc, poſée ſur un piédeſtal noir. L'œil du curieux n'y découvre aucun de ces emblèmes menſongers que la flatterie invente en faveur de la vanité. Tout y retrace la ſimplicité de l'*Hypocrate* de la *Hollande*. Sur le devant du Piédeſtal pendent, à un feſton de marbre blanc, les ſymboles de la Médecine & de la fragilité de la vie; un Médaillon au milieu offre le portrait en relief très-reſſemblant du vénérable Vieillard; au-deſſous du portrait eſt la déviſe de *Boerhaave*, SIMPLEX SIGILLUM VERI, avec ces mots au bas, BOERHAVII GENIO SACRUM.

1763. Le jeune *Stadhouder* eſt admis à l'Aſſemblée des Etats-Généraux.

L'ANNÉE 1763. n'offre guères rien de fort intéreſſant dans les Annales de la République que ce qui concerne l'admiſſion du jeune *Stadhouder* aux Colléges ſupérieurs de l'Etat. Par les arrangemens pris pour la tutelle du Prince mineur, il avait été arrêté que dès que ſon Alteſſe aurait atteint ſa quinziéme année on l'admettrait à Aſſemblée des Etats-Généraux & à celle du Conſeil-d'Etat. Ce fut le 9. de Mars, le lendemain de l'anniverſaire de la naiſſance de *Guillaume* V. que ſe fit la céré-

mo-

monie de l'introduction. Dans le Discours que le Comte de *Waſſenaar - Twickel*, Préſident du Conſeil-d'Etat, prononça à cette occaſion, il ſouhaita entr'autres, „ que l'on pût voir ſe réu-„ nir dans le jeune Prince *Stadhouder* le *Zèle* „ infatigable & l'*amour* de *Guillaume* I. pour la „ Patrie; les *connaiſſances* & les *ſuccès militaires* „ de *Maurice*; la *conſidération* & l'*affabilité* de „ *Fréderic-Henri*; la *pénétration* de *Guillaume* II.; „ la *Politique ſavante* de *Guillaume* III. & l'*en-„ ſemble* des *Vertus* qui avaient diſtingué feu ſon „ illuſtre Père *Guillaume* IV. de glorieuſe Mé-„ moire; que toutes ces qualités, toutes ces „ vertus ſe réuniſſant pour le bien de l'Etat „ rendiſſent inaltérables & immortelles ſa ſplen-„ deur & ſa gloire; que ſon Alteſſe Séréniſſi-„ me, qui paraiſſait pour la premiére fois parmi „ les Péres de la Patrie, s'efforçât de devenir „ auſſi le Pére de cette Patrie ſi chére, dont le „ bonheur allait bientôt être confié à ſes ten-„ dres ſoins, afin qu'il fût ainſi le lien qui unit „ les ſept flêches * d'un nœud indiſſoluble." —— Quelques jours plus tard, le 15. de Mars, la Confrérie des Chevaliers de *Saint-George* à *la Haye*, célébrant ce double événement, élut ſon Alteſſe Séréniſſime pour ſon Préſident, & créa pluſieurs nouveaux Chevaliers, entre leſquels ſe trouvèrent les deux Princes de *Heſſe-Caſſel*.

Maladie du jeune *Stadhouder*.

L'ON était encore dans les tranſports de la joye que cauſait l'introduction du jeune *Stad-* *hou-*

* Les ſept flêches ſont le ſymbole de l'Union & de la Confédération des ſept *Provinces-Unies*.

bouder dans les Conſeils Souverains de la Nation, lorsqu'elle fut cruellement troublée par les plus vives allarmes pour les jours de ſon Alteſſe. Vers la fin du mois de Mars, elle fut attaquée d'une inflammation à la gorge accompagnée de grandes douleurs de tête. Les ſymptômes de la petite-vérole ſe déclarèrent & jettèrent la conſternation dans tous les cœurs. Heureuſement elle n'était pas d'une eſpéce maligne. La jeuneſſe du *Stadhouder*, la force de ſon tempérament, les ſecours de l'art, la bonté du Ciel rendirent bientôt ce Prince chéri aux vœux de toute la nation. Les larmes de la douleur & de la crainte ſe tarirent, & *Guillaume* V. échappé aux dangers d'une maladie, qui avait mis l'un de ſes Prédéceſſeurs dans le tombeau *, joignit ſes priéres à celles des Peuples pour remercier le Ciel de ſa guériſon.

Guillaume V. eſt admis dans les Collèges ſupérieurs de la Province de *Friſe*.

Les Etats-Généraux & le Conſeil-d'Etat ne furent pas les ſeuls qui admirent cette année le jeune *Stadhouder* dans leurs Aſſemblées. Les Etats de *Friſe*, jugèrent de même, qu'il était indiſpenſable que ſon Alteſſe Séréniſſime fût inſtruite de bonne-heure des Droits, des Coutumes & des Priviléges des *Friſons*, afin que parvenu à l'heureuſe époque où le jeune *Guillaume* prendrait en main les rênes du Gouvernement *Stadhouderal*, il en fût mieux en état de maintenir les Loix conſtitutionales de la Province. En conſéquence ils prirent, le 27. de Mai, la Réſolution, de permettre à ſon Alteſſe de prendre

* *Guillaume* II. mort de la petite-vérole à l'âge de 24 ans.

dre féance dans leur Aſſemblée, & dans tous les autres Colléges ſupérieurs de la Province.

Soulèvement des Nègres dans la Colonie des *Berbices*. — *Banqueroutes fréquentes.*

La République était tranquille au-dedans & jouiſſait au-dehors de tous les avantages que la derniére Paix procurait à toute l'*Europe*. Cependant ſon Commerce n'avait pu ſe relever encore, & malgré tous les efforts de l'induſtrie, & de la vigilance des Négocians *Hollandais*, cette année penſa lui être plus funeſte, que n'aurait pû l'être la prolongation de la guerre. Les Adminiſtrateurs des Plantations dans les différentes Colonies de la République, s'étaient depuis longtems rendus odieux à leurs Eſclaves par les inhumanités qu'ils exerçaient ſur eux. Le joug de la ſervitude eſt de lui-même aſſez rude pour les hommes à qui la violence & la force l'impoſent, pour ne point l'appéſantir encore par des traitemens auſſi barbares qu'inutiles & réellement exercés en pure perte. Plus d'une fois l'on avait éprouvé que les fers de l'eſclavage n'ôtent point à l'homme le ſentiment de ſa dignité & de ſon égalité primitive; différents ſoulèvemens de la part des *Nègres* avaient prouvé aux Colons & à leurs Adminiſtrateurs, que l'intérêt de leur Commerce, celui de leur propre ſureté même, exigeait qu'ils miſſent des bornes à une ſévérité, desavouée par la nature, odieuſe à la Religion, condamnée par les loix, improuvée même par leurs maîtres. Mais le préjugé, ſi deshonorant pour l'humanité, que les *Nègres* ne doivent pas être traités avec douceur, avait prévalu ſur tous les autres motifs, & les malheureux Eſclaves des Colonies étaient toujours expoſés aux mêmes cruautés. Ceux de la Co-

lonie des *Berbices* résolurent de se soustraire enfin à la verge de fer de leurs tyrans; ils se soulevèrent au commencement de cette année, & commirent sur les Plantations, sur tous les *Blancs* qui leur tombèrent entre les mains, des horreurs que le ressentiment le plus juste & le plus légitime ne peuvent justifier. C'est tout dire que d'assurer qu'elles surpassaient toutes celles que l'on commettait sur eux. Mais pouvait-on attendre une vengeance modérée d'une bande de sauvages sans mœurs, comme sans principes, abrutis sous les coups déchirans du plus odieux despotisme, altérés enfin du sang de ceux qui s'étaient abreuvés du leur? Les forces de la Colonie furent insuffisantes pour étouffer une rebellion, qui la menaçait d'une destruction entiére. Plusieurs des Propriétaires s'adressèrent aux Etats, qui firent partir pour les *Berbices* trois Vaisseaux de guerre, & un Corps de troupes réglées aux ordres du Colonel de *Salve*. L'on fit la chasse des *Nègres*, comme l'on fait celle des Bêtes fauves; ils furent soumis, la Rebellion fut étouffée. Ceux qui furent convaincus d'avoir été les auteurs du soulèvement, de s'être faits chefs des Rébelles, expièrent leur revolte par des tourmens affreux. Le nombre de ceux qui avaient perdu la vie dans les différents combats qu'on leur avait livré, celui des malheureux tombés sous le fer des bourreaux, avaient tellement effraié le reste, trop affaibli pour oser résister encore, que le repos fut rétabli dans la Colonie, qui reprit bientôt son ancien lustre. — Mais le soulèvement des *Nègres* des *Berbices* n'avait pour ainsi dire attaqué qu'une partie du Com-

Commerce, n'avait causé que des pertes particuliéres; un coup bien plus terrible, parce qu'il portait sur tout le Commerce en général, menaça de le ruiner sans ressource. Nulle Nation commerçante ne fut jamais plus jalouse de son crédit, ne sut mieux le soutenir & le conserver intacte, que la Nation *Hollandaise*. Tant que la simplicité des mœurs fut le caractére distinctif de cette sage Nation, tant que l'esprit d'une honnête parcimonie, vertu si nécessaire à un peuple commerçant, prévalut sur la folle & ruineuse vanité de ne vouloir amasser des richesses que pour se procurer toutes les aisances, toutes les superfluités du Luxe, les *Hollandais* furent & méritèrent d'être renommés pour leur bonne-foi, pour leur scrupuleuse ponctualité dans toutes les affaires du Commerce. Le leur avait alors une vigueur, une solidité que n'eut jamais celui des autres Nations. Trop d'opulence, la trop grande facilité de l'augmenter encore par des voyes souvent équivoques, presque toujours hasardeuses, le désir de paraître aussi riche qu'on l'est, souvent même plus riche qu'on ne l'est en effet, firent perdre peu-à-peu aux gros Négocians *Hollandais* cet esprit *Républicain* qui ne met de distinction entre les différentes classes de Citoyens, que celle que donnent le mérite & la vertu. Le luxe des Nations voisines s'introduisit avec leurs mœurs, leurs vices & leurs frivolités dans toutes les grands Villes commerçantes de la *Hollande*. L'élégance des habits, la délicatesse de la table, la somptuosité des bâtimens, le goût des plaisirs bruyants & dispendieux, prirent bientôt la place de la simplicité,

de la frugalité, de l'activité, de l'induſtrie, de la candeur. Les débours d'un mois pour tous ces nouveaux beſoins domeſtiques abſorbèrent les gains de toute une année. Il fallait cependant ſoutenir un crédit qui n'était plus qu'imaginaire. Les haſards du Commerce, ſouvent desaſtreux, en rendaient les moyens plus difficiles; l'on eut recours à cette induſtrie intrigante, à ces pratiques ſourdes, à ces emprunts ruineux, à ces ſpéculations chimériques, qui pendant quelque tems peuvent bien couvrir la fraude du voile de la probité & de la bonne-foi, mais qui enfin ſe décèlent à la honte de ceux qui les ont employés, & accélèrent la chûte d'un édifice qui ne ſe ſoutient plus que par des étançons trop mal aſſujettis pour ne pas céder au poids dont ils ſont ſurchargés. Jamais la *Hollande* n'avait éprouvé, auſſi ſenſiblement que cette année, tous les maux qui naiſſent d'une altération trop ſubite dans les mœurs nationales. Son Commerce reçut une ſecouſſe ſi violente, qu'elle ébranla les plus fortes maiſons de ſes Villes commerçantes, de l'*Europe* entiére. Des faillites auſſi nombreuſes que peu attendues, ſe déclarèrent partout. *Amſterdam*, cette Ville d'ailleurs ſi riche, ſi commerçante, dont le Crédit eſt ſi étendu & ſi ſûr, compta plus de quarante Comptoirs qui manquèrent tout-à-coup. Quelques-unes de ces Banqueroutes étaient peut-être cauſées par ces desaſtres ſi fréquents dans le Commerce, que toute la prudence humaine ne peut ni prévoir, ni prévenir, ni empêcher; mais d'autres avaient pour principe la mauvaiſe foi la plus odieuſe, la plus deshonorante, la

com-

commodité en un mot de s'enrichir aux dépens de ses Créanciers. * Ces faillites multipliées répandirent sur la Bourse d'*Amsterdam*, l'effroi, la douleur & le desespoir. Des familles honnêtes, des Négocians actifs & intègres se virent tout-à-coup abimés par la chûte vraie ou feinte de quelques hommes dont l'imprudence était le moindre crime (car l'imprudence en est un dans le Commerce). Pendant près de deux mois, (jusqu'à la fin de Septembre) le Négoce d'*Amsterdam*, & par contre-coup celui des autres Villes commerçantes de la Province, resta dans une inaction létargique, qui semblait présager son extinction prochaine & totale. Heureusement les nouvelles du dehors furent moins affligeantes que l'on ne s'y était attendu. Les principaux Négocians d'*Amsterdam* rendirent leur confiance à ceux de leurs Confréres qui parurent la mériter encore; le crédit se rétablit insensiblement. D'un autre côté plusieurs Comptoirs étrangers retirèrent leurs Lettres-de-Change, ce qui donna à plusieurs Marchands, plus malheureux que coupables, le tems de régler leurs affaires & de reprendre leurs payemens. Cependant ce ne fut que peu-à-peu que le Com-

* Il n'est pas rare de voir actuellement en *Hollande*, comme on l'a vu toujours ailleurs, des marchands déclarer des banqueroutes énormes, faire un Négoce plus étendu que jamais, ou même se retirer tout-à-fait du Commerce, & vivre avec un faste, qui doit indigner tout homme assez sage pour oser croire que les richesses ne donnent aucune considération par elles-mêmes, & qu'elles n'effacent point l'infamie de les avoir acquises par des voyes criminelles.

Commerce reprit aſſez de vigueur pour faire eſpérer qu'il ſe releverait enfin tout-à-fait de l'état d'épuiſement où il était tombé. *

Synode Provincial des *Janſéniſtes* d'*Utrecht*.

Il doit paraître aſſez indifférent à la plûpart de nos Lecteurs que l'Archevêque d'*Utrecht* y ait convoqué cette année un Synode des *Janſéniſtes* de cette Province †; que ces Eccléſiaſtiques y ayent condamné les Ecrits d'un le *Clerc*, de même que ceux des *Jéſuites*, *Hardouin*, *Berruyer* & *Pichon*; qu'ils y ayent fait quelques autres Réglemens de Diſcipline, & qu'enfin ils ayent écrit au Pape pour lui faire part de ces Décrets Synodaux. Peut-être aurions-nous auſſi paſſé ſous ſilence cet évènement aſſez peu intéreſſant, s'il ne ſervait à prouver combien eſt doux & modéré un Gouvernement, ſous lequel le Clergé d'une Communion, ennemie par principes de la Religion dominante, jouit non-ſeulement de tous les avantages de la tolérance civile & religieuſe, mais encore de la liberté de tenir publiquement ſes Aſſemblées Synodales. Cependant cette modération ſi louable, ſi digne d'un Prince Chrétien, qui eſt en effet ſentie comme elle doit l'être par tous les *Catholiques* rai-

* Il ſe relevait en effet, mais une ſeconde ſecouſſe, plus forte encore que celle de 1763. cauſée par la chûte des maiſons les plus accréditées d'*Amſterdam*, a, il n'y a que peu d'années, porté un nouveau coup mortel au crédit, qui s'en reſſent encore, malgré tous les efforts que l'on a pu faire pour lui rendre ſa premiére vigueur.

† Ce fut le ſecond Synode tenu à *Utrecht* depuis près de deux cens ans par ces Eccléſiaſtiques. Le premier y avait été convoqué en 1565. par l'Archevêque *Fréderic Schenk de Tautenbourg*.

raisonnables des *Provinces-Unies*, sujets en général aussi fidèles, aussi soumis à l'Etat que peuvent l'être ceux qui professent la Religion du Souverain; cette modération ne fit point dans le tems même l'impression qu'elle aurait dû faire sur certains *Catholiques* rigides & peu éclairés des Frontiéres de la République. Ils portèrent si loin les excès de leur haine & de leur fureur contre les *Protestans* de *Vaels*, d'*Aix*, de *Borchet* & de quelques autres lieux circonvoisins, que, non contents de les troubler continuellement dans l'exercice de leur culte, ils en vinrent plus d'une fois aux voyes de fait. Il y en eut de blessés à coups de pierre & à coups de bâton; quelques-uns même perdirent la vie. Desorte que, pour arrêter, s'il était possible, le cours de toutes ces indignités, les Etats-Généraux firent fermer les Eglises des *Catholiques*, dans les lieux qui étaient de leur jurisdiction, à *Holset*, *Vaels*, *Vylen*, *Gulpen* & *Margeraten*. Ce ne fut que plus d'une année après, qu'ayant donné des preuves d'une conduite plus modérée & plus décente, il leur fut permis de rouvrir leurs Eglises & d'y faire le service divin. — Ce n'étaient pourtant pas les *Catholiques* seuls dont la conduite imprudente attirait l'attention du Souverain; des Ecclésiastiques *Protestans* s'élevaient contre leurs Magistrats avec une témérité d'autant moins excusable, que leurs prétentions chimériques étaient desavouées par les principes même de la Doctrine de leur Eglise, & condamnées par les Loix de l'Etat. La *Frise* vit cette année jusqu'où le Clergé *Protestant* porterait lui-même l'esprit d'indépendance, si de

ſages Loix ne mettaient des bornes à ſon ambition. Un Miniſtre de *Leeuwaarden*, *Corneille Blom*, s'était oublié au point de manquer publiquement * au reſpect qu'il devait à ſes ſupérieurs les Bourguemaîtres & le Conſeil de la Ville. Il fut mis à l'amende. *Blom*, & une partie du Conſiſtoire préſentèrent auſſitôt Requête aux Etats de *Friſe*, avec un Mémoire très-étendu, où, entr'autres maximes d'une conſéquence très-dangereuſe, l'on ſoutenait, „ que „ le Souverain n'avait aucune autorité dans le „ Gouvernement de l'Egliſe ; qu'il n'avait au„ cun droit de ſe mêler de la vocation des Pa„ ſteurs ; que les Conſiſtoires & les Miniſtres „ n'étaient comptables qu'à Dieu ſeul de la „ conduite qu'ils jugeaient à propos de tenir „ pour le bien de l'Egliſe ; que c'était à ſon „ tribunal ſeul qu'ils étaient juſticiables & nul„ lement à celui de qui que ce ſoit ſur la ter„ re ; enfin que dans les fonctions de leur Mi„ niſtére ils étaient fort au deſſus de leurs Ma„ giſtrats &c. " Cette Doctrine, *calquée* en partie ſur celle du Clergé *Ultramontain*, parut nouvelle aux Etats de *Friſe*, qui la jugèrent même d'autant plus dangereuſe, qu'elle tendait en effet à introduire inſenſiblement, une *Hiérarchie* arbitraire, & l'indépendance la plus complête

* Il s'agiſſait de la nomination d'un Miniſtre. *Blom*, à la tête d'une très-petite partie de ſon Conſiſtoire, parut à l'Hotel-de-Ville, & par un Discours, que notre Auteur appelle *peu reſpectueux* & *diffamatoire*, il eut l'audace de vouloir contraindre la Magiſtrature à approuver la préſentation de trois *Candidats* qu'elle avait refuſé d'agréer.

plête du Clergé Proteſtant. La réfutation était facile; auſſi le Magiſtrat de *Leeuwaarden* ne reſta pas ſans replique; ſa conduite fut approuvée par les Etats de *Friſe*, qui ſuſpendirent pendant ſix ſemaines le Révérend *Blom* de toutes les fonctions du Miniſtére. Punition bien modérée ſans doute, mais ſuffiſante ſous un Gouvernement dans lequel le Législateur a prudemment fixé les limites qui ſéparent la jurisdiction ſpirituelle de la Puiſſance ſéculiére; & où les Miniſtres de la Religion, qui n'ont d'autre chef que le Souverain commun, ſont en trop petit nombre, pour tenter de ſe ſouſtraire à l'autorité civile, à laquelle ils ſont & reſtent ſoumis dans tous les cas comme tous les autres ſujets de l'Etat.

1764. Inondations.

LE commencement de l'année 1764. fut remarquable par les inondations multipliées qui couvrirent d'immenſes terreins dans pluſieurs Provinces de la République, & causèrent de grandes pertes aux infortunés Habitans. — Cependant un évènement bien intéreſſant pour tout le Corps de l'Etat, sembla rendre moins douloureuſe la ſenſation de ces maux, auxquels l'habitude, la certitude même de s'y voir expoſé à certains retours périodiques, n'ôte rien de l'horreur qui les accompagne. En effet le 16. de Mars l'Etat & l'Egliſe furent également édifiés de l'intelligence & de la ſolidité avec lesquelles le jeune Prince *Stadhouder* répondit, en préſence des Députés des Etats-Généraux, du Conſeil-d'Etat & de pluſieurs perſonnes du premier rang, à toutes les queſtions qui lui furent faites ſur la Religion tant naturelle que révélée. Des ré-

Le jeune Prince *Stadhouder* fait ſa profeſſion de foi & eſt admis à la participation de la Céne.

réponses claires & précises, faites avec autant de discernement que de modestie, firent admirer dans ce jeune Prince une Mémoire des plus heureuses, un jugement solide & mûr, des connaissances aussi étendues que bien fondées, & une piété réelle. *Guillaume* V. ayant ainsi fait publiquement sa profession de foi, fut reçu Membre de l'Eglise *Reformée* avec les applaudissemens les mieux mérités. L'Etat & l'Eglise sentirent redoubler alors les espérances qu'ils avaient déjà formées depuis longtems sur ce que *Guillaume* serait un jour. Ils virent en ce jeune Prince, l'un, le soutien & l'honneur du Gouvernement; l'autre, le Protecteur & la gloire de la Religion.

Exécutions terribles au *Texel* & ailleurs.

CETTE année est encore mémorable par les Exécutions aussi terribles que peu ordinaires faites sur une partie de l'Equipage d'un Vaisseau de la Compagnie des *Indes* *, qui après s'être revolté contre ses Officiers, s'était ensuite rendu maître du Vaisseau même. Plusieurs de ces Mutins furent arrêtés sur les Côtes du *Brésil*, & conduits ensuite en *Portugal*, d'où ils furent transférés en *Hollande* sur le *Zeepaard* (Cheval-Marin) Vaisseau de guerre des Etats, qui se trouvait alors à la rade de *Lisbonne*. De 18 Matelots ramenés sur ce Bord, 12 furent absous; & sur leurs dépositions & la confession forcée ou volontaire des six autres, ceux-ci furent condamnés par le grand Conseil-de-Guerre de la Marine, quatre à la potence & les deux autres à de moindres supplices. L'exécution s'en

* Le *Nyenburg*, Capitaine *Jacques Ketel*, d'*Enckhuizen*, destiné pour *Batavia*.

s'en fit au *Texel* au commencement de Mai. Les quatre suppliciés restèrent exposés à la potence pour servir d'exemple & d'effroi à quiconque serait tenté de commettre le même crime. —— Quelque tems après deux autres partis de ces bandits, ramenés au *Texel* sur les Vaisseaux de guerre *le Westfellingwerf* & *le Zuileveld*, offrirent un spectacle bien plus effrayant encore. Ceux-ci s'étaient rendus redoutables par les horreurs qu'ils avaient commises sous le nom de *Duitsche Broeders* (Fréres *Allemands*) & sous le nom plus terrible encore de *Zwavel-Benders*. * Trois des principaux chefs de la Rebellion furent condamnés à la roue, dix autres au gibet & quatre à de moindres supplices. L'exécution s'en fit encore au *Texel* avec un appareil si terrible, que l'on assure qu'un des spectateurs en fut si effrayé, qu'il en perdit la raison, & qu'il mourut quelques jours après. Les Ministres eux-mêmes, préposés à assister les Patients dans ce moment redoutable, purent à peine, tant ils étaient troublés, remplir auprès de ces malheureux les lugubres fonctions de leur Ministére. —— Huit autres de ces Mutins arrivés sur le *Nyenburg* même à la *Cayenne*, Colonie *Française* des *Indes-Occidentales*, y furent arrêtés à la priére des Etats, & conduits ensuite à *Surina*-

* Il ferait difficile de rendre cette expression en *Français* (bandes de Souffre); mais l'on ne pourrait guères en imaginer de plus forte pour peindre d'un seul trait une association de scélérats, qui se sont fait une espèce de profession du pillage, du meurtre, de l'*incendie*, de tous les forfaits enfin dont est capable une ame atroce, qui semble nécessitée au crime par l'habitude de le commettre.

même. L'on y trancha la tête à l'un des chefs, six autres furent pendus, & le huitiéme fut condamné au fouet sous la potence. Les têtes de ces sept malheureux furent exposées sur un poteau, traversé d'une barre de bois, garnie de pointes de fer, & renfermé dans une espéce de cage de fer, faite exprès pour en écarter les oiseaux de proye.

Quoique le tems approchât où le Prince devait gouverner par lui-même, quelques-uns cependant crurent qu'il serait à propos d'en avancer le moment. En effet un des Députés du Quartier de *Zevenwouden* en *Frise* en fit la proposition au commencement du mois de

1765. Mars de l'année 1765. demandant que la majorité du *Stadhouder* fut fixée au 8. de Mars de cette année même. La Princesse-Douairiére d'*Orange* *, informée d'une démarche qui surement devait la surprendre, ne daigna pourtant point en marquer le moindre ressentiment; elle se contenta d'assurer les Députés, qui lui en donnaient avis, qu'elle était prête & consentait sans peine à se démettre de la part qu'elle s'était vue obligée de prendre à l'administration depuis l'année 1759. Mais elle voulait bien leur avouer, qu'une Lettre du Prince *Stadhouder*, son Petit-Fils, lui annonçait que ce Prince non-seulement improuvait la proposition faite par ceux du *Zevenwouden*, mais qu'il y protestait au contraire, que jamais il ne s'écarterait des Réso-

* *Marie-Louise* de *Hesse-Cassel*, Douairiére du Prince d'*Orange*, *Jean-Guillaume-Friso*, qui se noya malheureusement au passage du *Moerdyk*.

solutions unanimément prises par toutes les Provinces rélativement à la majorité & à la tutelle. * Une déclaration aussi précise de la part du *Stadhouder* lui-même, fit sentir à ceux de *Zevenwouden*, que les marques de leur zèle avaient été aussi indiscrétes que prématurées; ils s'en excusèrent du mieux qu'ils purent auprès du *Stadhouder* & de la Douairiére, son Ayeule, qui voulurent bien agréer les excuses d'une faute, qui peut-être n'avait été commise que par trop de zèle & d'amour. — Mais l'illustre & vénérable Princesse ne survécut guères à cette petite mortification. Le seul désir qu'elle formât encore, c'était de voir son auguste Petit-Fils prendre lui-même en main les Rênes du Gouvernement: elle n'eut pas cette douce satisfaction, étant morte le 9. d'Avril de cette année dans la 78. année de son âge. Cette perte, très-sensible à la République & à la maison d'*Orange*, se fit surtout sentir à la Province de *Frise*, où la Princesse *Marie-Louïse* avait continué de faire sa résidence, depuis même que *Guillaume* IV. son auguste Fils, eut été fait *Stadhouder* de l'Union. En effet cette Princesse avait de tout tems travaillé à assurer le bonheur & la tranquillité de cette Province; & elle s'y était portée avec tant d'ardeur, tant d'intérêt & d'affection, qu'elle s'était acquise, & avait conservé jusqu'à la fin, l'amour & la vé-

Mort de la Princesse-Douairiére *Marie-Louïse*.

* Il avait été arrêté par ces Résolutions que la Minorité du *Stadhouder* cesserait à sa dix-huitiéme année, tems auquel son Altesse Sérénissime entrerait de fait en fonction de toutes les éminentes Charges de l'Etat.

vénération de tous les ordres de l'Etat. Elle les méritait d'ailleurs par toutes ses autres vertus, qui firent admirer son courage & sa fermeté dans les différentes circonstances d'une vie longue & traversée de tous les maux, auxquels peuvent être quelquefois exposés les Grands de la terre. — Jusqu'à la majorité du Prince *Stadhouder* ce fut la Princesse de *Nassau-Weilbourg*, sa sœur, qui, par la mort de la Douairiére, se trouva chargée du soin de pourvoir aux Places de Magistrature dans les différentes Villes de la *Frise*. *

Majorité de *Guillaume* V.

Les regrets causés par la perte de cette illustre Princesse furent cependant moins vivement sentis qu'ils ne l'eussent été dans tout autre tems. En effet l'on était trop voisin du moment

* Ce fut aussi cette année que mourut près de *la Haye*, le 11. de Septembre, l'ancien Conseiller-Pensionnaire de *Hollande*, Mr. *Gillis*. Les suites de son Ambassade à la Cour de *France* en 1746. & la part qu'il avait eue aux Négociations de *Bréda*, le rendirent si suspect aux peuples, qu'ils l'accusèrent ouvertement de trahison; &, si les Etats & *Guillaume* IV. lui-même ne l'eussent pris alors sous leur protection particuliére, il n'est presque pas douteux que l'année 1748. n'eût vu renouveller en sa personne, les mêmes horreurs qui furent commises en 1672. sur un de ses Prédécesseurs dans ce difficile Emploi. Quoique sûr de l'approbation de ses maîtres, de l'estime de tous les gens sensés, &, ce qui est bien plus encore, de l'aveu de sa propre conscience, Mr. *Gillis*, échappé aux fureurs de la populace, ne voulut rester en charge qu'autant de tems qu'il en fallait pour convaincre le public qu'il ne cédait ni par pusillanimité ni par contrainte. Il demanda sa démission au mois de Maï de l'année 1749. & jouit jusqu'à sa mort, avec le titre de Tréforier-Général, d'une pension de 8000 florins, qui lui avait été accordée comme ancien Conseiller-Pensionnaire.

ment qui allait mettre *Guillaume* V. hors de tutelle; la perſpective brillante, qui depuis ſi longtems flattait, nourriſſait l'eſpoir des Peuples, était actuellement vue de trop près; enfin dans la foule des objets, qui en tout autre tems euſſent au moins partagé l'attention, *Guillaume* V. portant lui-même la main au Gouvernail du Vaiſſeau de l'Etat, attirait ſeul tous les regards. Dans toute la République l'on ne voyait déjà plus que *Guillaume* V. & le bonheur que l'on ſe promettait de ſon adminiſtration. Ce jour ſi déſiré par les peuples parut enfin; & le 8. de Mars de l'année 1766. terminant la minorité du jeune *Stadhouder*, il prit 1766.
ſéance dans les différents Colléges Supérieurs de l'Etat & de la Province. La cérémonie s'en fit avec beaucoup d'éclat. Partout où le Prince fut introduit, à l'Aſſemblée des Etats-Généraux, à celle des Etats de *Hollande*, au Conſeil-d'Etat, aux Cours de Juſtice, il y fut reçu avec les marques de la joie la plus vive; partout auſſi il répondit avec autant de dignité que de modeſtie aux différents diſcours qu'on lui adreſſa. Mais ce fut principalement dans ſa réponſe aux Etats-Généraux, que ſon Alteſſe Séréniſſime donna un libre cours aux témoignages de ſa reconnaiſſance pour le Duc de *Brunswik-Wolffenbuttel*. C'était à ce ſage *Mentor* qu'après la mort de la Gouvernante l'éducation du jeune *Stadhouder* avait été confiée; c'était par cet auguſte *Inſtituteur*, par ſes exemples autant que par ſes leçons, que *Guillaume* avait été formé au grand art, dont il ſe préparait à

faire l'essay. Pouvait-il ne pas reconnaître les obligations qu'il lui avait? pouvait-il hésiter d'en faire l'aveu public? de promettre que tous les jours de sa vie lui en rappelleraient l'heureux souvenir? que tous les jours de sa vie il donnerait au Duc des preuves de la gratitude dont il se sentait pénétré *? Mais si le jeune Prince était reconnaissant, les Etats-Généraux, qui allaient cueillir les fruits de l'éducation qui lui avait été donnée, voulurent de leur côté prouver au Duc combien ils étaient satisfaits des soins qu'il avait pris de son auguste Eléve. Ils nommèrent le jour même une Députation, qui fut chargée d'en remercier solemnellement ce Prince au nom de l'Assemblée: ils firent plus; sur la proposition de son Altesse, ils chargèrent Mr. de *Burmania*, leur Ambassadeur à la Cour de *Vienne*, non-seulement de remercier Leurs Majestés-Impériales d'avoir permis au Duc de passer dans les *Provinces-Unies*, mais encore de les prier qu'elles voulussent bien permettre à ce Prince de continuer à servir la République, & de ne point abandonner le jeune *Stadhouder*, qui pouvait encore avoir besoin de son expérience & de ses conseils. Les Etats de *Hollande* de leur côté, après avoir fait complimenter le Duc par leur Pensionnaire, le prièrent d'accepter, comme une marque de leur reconnaissance pour tous les soins qu'il

* *Guillaume*, entr'autres preuves qu'il donna alors de sa reconnaissance pour tous les soins de son illustre Gouverneur, le fit Colonel & Brigadier en Chef de sa Garde-du-Corps.

qu'il s'était donnés, une Ordonnance de deux-cens-mille florins à la charge du Receveur-Général de la Province.

UN Evènement si ardemment désiré, dont la Nation se promettait avec raison les suites les plus heureuses, devait être célébré par des Fêtes, des réjouissances, des illuminations. Celles qui se donnèrent à *la Haye* & dans les principales Villes de la *Hollande* * surpassèrent tout ce que l'on avait vû jusqu'alors de plus brillant, de mieux entendu dans ce genre; c'est tout dire que d'assurer que les Connaisseurs les jugèrent fort supérieures pour le goût, l'intelligence, l'exécution même, à celles que l'on avait si justement admirées en 1747 & 1748. Il était bien juste que le Corps militaire se ressentît du bonheur que goutaient tous les autres ordres de l'Etat. Si *Guillaume*, comme *Stadhouder*, était Chef de la République, comme Capitaine & Amiral-Général il l'était de toutes ses forces. Il voulut que le jour qui le mettait à la tête de ce corps respectable fut marqué par des graces & des bienfaits. En conséquence le 12. de Mars il se fit par les Etats une grande promotion d'Officiers-Généraux, qui fut suivie le même jour d'une promotion bien plus nombreuse de Colonels, de Colonels-Commandants, de Majors, de Brigadiers, de Lieutenans, de Cornettes & d'Enseignes, faite par le jeune *Stadhouder* dans presque tous les Régimens à la repartition de la *Hollande*,

* Dans les autres Provinces l'on eut ordre d'attendre jusqu'à ce que le Prince s'y rendît en personne pour s'y faire installer.

de, en vertu du Droit qui lui en avait été conféré par les Etats de cette Province. —— Si le *Stadhouder* répandait des graces, il recevait de son côté tîtres sur tîtres; prérogatives sur prérogatives. Dès le 8. de Mars, jour de son installation, les Etats de *Hollande* en lui accordant la disposition de tous les emplois militaires, depuis le grade d'Enseigne jusqu'à celui de Colonel inclusivement, lui avaient conféré en même tems les Charges honorables de Grand-Forêtier & de Grand-Veneur de la Province. Le 2. d'Avril les Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales*, & le 8 du même Mois ceux de la Compagnie des *Indes-Occidentales*, presentèrent au Prince les Diplomes ou Patentes de la Direction Générale de ces Compagnies, sur le même pié que ces Charges avaient déjà été exercées par le dernier *Stadhouder*, son auguste Pére. Les Etats de *Hollande* arrêtèrent même, par une Déclaration en date du 23. d'Avril, que l'Election des Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales*, dans les différentes Chambres de la Province, se ferait par son Altesse Sérénissime, d'après une nomination de trois personnes. —— Il ne restait plus au jeune *Stadhouder* qu'à se faire installer dans les autres Provinces de l'Union. Mais avant que d'entreprendre cette tournée, & pour se délasser en quelque sorte des affaires importantes qui venaient de l'occuper tout entier, il voulut honorer de sa présence le séjour des Muses, la célèbre Université de *Leyde*. Il y fut reçu comme devait l'être par des Savans un Prince qui, malgré sa grande jeunesse, faisait espé-

eſpérer qu'amateur des Sciences & des Arts, il en ſerait un jour le protecteur & l'appui. L'Eloquent *Weyſs*, l'harmonieux *van Royen*, firent les honneurs de l'Univerſité, celui-là comme Orateur, celui-ci comme Poëte. * Le ſoir la Faculté de Droit termina la fête par un ſuperbe feu d'artifice, que le Prince voulut bien honorer de ſa préſence, après quoi ſon Alteſſe retourna à *la Haye*, très-ſatisfaite des honneurs qu'elle avait reçus à *Leyde* ce jour-là.

Le Prince d'*Orange* paſſe dans les différentes Provinces, pour s'y faire inſtaller.

CE fut le 20. du mois de Mai que *Guillaume* V. partit de *la Haye* pour ſe rendre en *Zélande*, & enſuite dans les différentes Provinces, où il avait réſolu de ſe faire inaugurer cette année. Dans tous les Lieux que le Prince honora de ſa préſence, il fut reçu avec les honneurs dûs à ſon rang, à ſa naiſſance, & aux dignités dont il allait prendre poſſeſſion; partout il lut dans les yeux les ſentimens dont étaient pénétrés les cœurs; témoignages bien plus flatteurs & plus vrais de l'amour des peuples, que tout les autres ſignes extérieurs de l'allégreſſe publique, quelque brillants, quelque multipliés qu'il fuſſent d'ailleurs. Cependant l'élégance, la ſomptuoſité, la variété des Fêtes qui ſe donnèrent à cette occaſion dans les différentes Provinces, dans les différentes Villes, répondirent parfaitement

En *Zélande*.

* Le Profeſſeur *Weyſs* avait été Précepteur du Prince; il prononça un Diſcours *Latin* qui fut fort applaudi. Monſieur *Adrien van Royen*, célébre Profeſſeur en Médecine & excellent Poëte Latin, recita un petit Poëme, marqué au coin de la plus pure latinité, & digne du ſiécle d'*Auguſte*.

ment au désir le plus empressé des peuples, celui de témoigner au *Stadhouder*, combien il était aimé, combien on le croyait digne de l'être. Le Lecteur ne s'attend pas que nous entrions dans le détail de toutes ces Fêtes; que nous lui fassions la description des arcs-de-triomphe, des portes triomphales, des illuminations, des feux d'artifices, de tous les genres de rejouissances enfin, qui se succédèrent pendant le reste de l'année dans les différentes Villes de la République. Lui dire que chaque Province, chaque Ville tâcha d'imiter, d'égaler, de surpasser même la Province, la Ville voisine, c'est laisser à son imagination la liberté de se représenter tout ce que le goût, le génie, l'opulence, excités par le désir de briller & de plaire peuvent inventer & exécuter de plus riche, de plus ingénieux, de mieux entendu. Quelque chose qui distingue pourtant ces fêtes de toutes celles qui se sont données en d'autres tems en pareilles circonstances, & qui en rendit la célébration plus chére & plus agréable au Prince, c'est que partout le peuple se conduisit avec une décence, & une modération d'autant plus louables, que l'on s'y était moins attendu. —— Le 8. de Juillet le *Stadhouder* se rendit à *Utrecht*. La cérémonie de l'inauguration s'y fit, comme en *Zélande*, avec beaucoup d'Eclat. L'on y admira sur-tout le magnifique feu d'artifice dont Messieurs les Etudians avaient fait les frais. —— *Arnhem* dans la *Gueldres*, *Campen* dans l'*Overissel*, virent bientôt le *Stadhouder* dans leurs murs, pour y recevoir les mêmes honneurs & y donner les mêmes marques de son affabilité, de son amour.

A *Utrecht*.

En *Gueldre* & en *Overijssel*.

mour. Dans la premiére de ces Villes, ce fut le 13. d'Août que se fit la cérémonie de l'installation pour la Province de *Gueldres*; & le 28. du même mois elle eut lieu à *Campen* pour la Province d'*Overissel*. * —— De retour à *la Haye*

* La concision que nous nous sommes prescrite dans la narration des faits qui ont été la suite de la majorité de *Guillaume* V. ne nous a pas permis de l'interrompre, pour faire part au Lecteur de quelques évènemens particuliers arrivés dans l'intervalle. Cependant pour ne pas lui en dérober la connaissance, nous les avons rassemblés dans cette Note. Le 25. de Juin 1766 le Village d'*Hilversum* dans le *Gooiland* fut entiérement reduit en cendres par un incendie qui éclata premiérement dans la maison d'un Boucher *Juif*. Plus de deux cens maisons & l'Eglise du Lieu furent la proye des flammes, que l'on ne put parvenir à éteindre; un violent vent d'Est les poussant d'une maison à l'autre, jusqu'à ce qu'elles eussent pour ainsi dire tout dévoré. Le dommage causé à ce Village, si florissant par ses Fabriques de Draps, & autres manufactures de laine, de toile & de coton, fut évalué à un million de Florins. —— Quelques mois après la Ville de *Leyde* vit de même un spectacle des plus effrayants. Le feu ayant pris, dans la nuit du 2. au 3. d'Octobre, à la maison d'un Faiseur de brosses, près du Pont de la Poissonnerie, cette maison & trois autres attenantes furent entiérement détruites, malgré tous les secours que l'on pût apporter. Les ravages causés par cet incendie furent cependant bientôt bonifiés par la compatissante libéralité des Habitans de *Leyde*, le Magistrat ayant permis de faire une Collecte extraordinaire qui rapporta 14957 florins, 1 sous 4 déniers; somme qui servit à relever, plus belles qu'auparavant, les quatre maisons qui avaient été reduites en cendres. Mais une perte qu'aucune compassion, qu'aucun équivalent ne pouvait reparer, ce fut celle du malheureux pére de famille dans la maison duquel l'incendie avait éclaté. Déjà échappé à la fureur des flammes, l'amour paternel l'y précipite encore pour voler au secours des siens. Victime de sa tendresse, il y périt avec trois de ses en-

 fans,

Haye, le Prince *Stadhouder* assuré par ses propres yeux, convaincu par sa propre expérience de

sans, à la vue du reste de sa famille désolée, & de tous ses Concitoyens, admirant son courage, pleurant son sort, & ne pouvant, quelques efforts qu'ils fassent, lui porter aucun secours. Le Prince *Stadhouder*, revenu du voyage qu'il avait été obligé de faire dans les Provinces, donna au Public, & aux Habitans de *la Haye* en particulier, un témoiguage bien éclatant de son amour pour les arts & de la protection qu'il voulait leur accorder. Depuis quelque tems il s'était formé à *la Haye*, sous le titre de *Pictura*, une Société d'Artistes & d'Amateurs; c'est proprement une Académie de Dessein & de Peinture. Le Prince *Stadhouder* voulut bien agréer le titre de Protecteur & de Président de l'Académie. La cérémonie s'en fit le 15. d'Octobre 1766. & fut suivie d'un repas magnifique, où le Prince, s'étant passé à lui-même le Cordon de l'Ordre de l'Installation, en décora ensuite le Duc de *Brunswick-Wolffenbuttel*, le Prince de *Nassau-Weilburg*, Messieurs *Fagel* & quelques autres Seigneurs. Nous ne pouvons taire que l'Avocat de la Société, Mr. & Mtre. *Daniel Ellinkhuizen*, dans un discours qu'il adressa à son Altesse sur la fin du repas, représenta ce jeune Prince non-seulement comme un *Amateur*, mais comme méritant d'être mis au nombre des vrais *Connoisseurs*. „ D'un coup d'œil, dit l'Orateur, *Guillaume* découvre, distingue la touche des plus grands Maîtres; il „ en apprécie le mérite & la valeur; il discerne, sans s'y „ méprendre, les Morceaux originaux de tout ce qui n'est que „ Copie. Finesse de tact, jugement exquis, par lesquels ce „ Prince, dans un âge si tendre, égale, surpasse même bien „ de Artistes, qui ont blanchi dans l'étude & la pratique de „ leur art" - - Les autres faits rapportés par le Rédacteur, que nous suivons dans ce Chapitre, nous ont paru trop peu importants, pour les présenter au Lecteur, étonné peut être de ce que nous ne lui montrons pas le Prince se faisant installer en *Frise* & à *Groningue*, comme dans les autres Provinces. Le Plan de notre Ouvrage ne nous ayant laissé la liberté de le pousser que jusqu'à l'heureuse Epoque qui le termine, nous nous sommes vus forcés

de l'enthousiasme avec lequel il était aimé, vénéré de tous les Peuples, ne s'occupa plus que des moyens de leur prouver de son côté combien leurs intérêts lui étaient chers, combien la certitude de leur bonheur était nécessaire à sa félicité. Ces moyens ne manquèrent pas à son ame sensible & ingénieuse à en inventer.... D'autres après nous, & mieux que nous sans doute, rempliront la tâche glorieuse d'en instruire la postérité. . . .

Mariage de son Altesse Sérénissime avec la Princesse Royale de *Prusse*.

Il en est un cependant, & peut-être le plus efficace de tous, dont le récit entre nécessairement dans le plan de notre Ouvrage. Comment en effet nous refuser à la gloire de le terminer par une époque aussi brillante, aussi heureuse pour la République que celle du mariage du Prince *Stadhouder*, avec son Altesse Royale, *Frédérique-Sophie-Wilhelmine*, Princesse de *Prusse!* Ce fut le 4. d'Octobre de l'année 1767. que la célébration s'en fit à *Berlin*, avec une pompe & une magnificence dignes des illustres Epoux, & du grand Monarque qui, pour coopérer au bonheur des *Provinces-Unies*, consentait à se priver pour elles du plus bel ornement de 1767.

cés de nous arrêter à l'année 1767. Ce n'a été que dix ans après, au moment même que nous écrivons ceci, que les Provinces de *Frise* & de *Groningue* ont pû rendre à la personne de leur bien-aimé *Stadhouder* les hommages de leur amour, de leur vénération & de leur reconnaissance, parce que ce Prince a reculé jusqu'à l'année 1777. la cérémonie de son introduction comme *Stadhouder* dans les Assemblées Souveraines de ces deux Provinces.

de ſon auguſte Cour. Il eſt plus aiſé de ſe repréſenter que de peindre les tranſports des peuples de la République, lorsque l'heureux *Guillaume* y rentra avec le précieux tréſor dont il allait l'enrichir. Tous les cœurs volèrent au devant de l'auguſte couple; toutes les bouches faiſaient retentir l'air des cris redoublés de *Vive Guillaume! Vive Wilhelmine!* Toute la nation dans l'yvreſſe de ſon bonheur ne formait plus qu'un ſeul vœu . . . Il a été exaucé ce vœu ſi général, & la maiſon *Stadhouderale* voit déjà dans deux jeunes Princes & une jeune Princeſſe, les ſoutiens de ſa gloire & de ſa ſplendeur, l'ornement & l'eſpoir de la République.

Daigne le Ciel les protéger, les conſerver longtems pour le bonheur de nos Neveux, comme pour le nôtre il protége, il conſerve leur auguſte Pére! Daigne ſa bonté exaucer les vœux de tous les vrais Patriôtes, de tous ceux qui à leur intérêt particulier préfèrent celui de l'Etat! C'eſt que jamais la République ne ſe voye privée d'*Héritiers mâles* d'une maiſon qui lui eſt ſi chére! Qu'une ſucceſſion non interrompuë dans l'illuſtre maiſon d'*Orange* banniſſe pour toujours l'eſprit de discorde & de faction du ſein de la République! Que tous les *Stadhouders* enfin, contents du rang qu'ils tiennent dans l'Etats, ſans autre ambition que celle de faire des heureux, penſent comme penſait le vertueux Fondateur de la *Confédération Belgique!* Que comme lui, que comme *Guillaume* IV. & *Guillaume* V. eux tous, & le dernier de tous, puiſſent dire; *Le bonheur de l'Etat fut le nôtre; notre*

gloire

gloire fut de conserver la sienne intacte ; nos Concitoyens furent nos fréres, nos amis ; Protecteurs, par leur choix libre & volontaire, de tout ce qu'ils eurent de plus cher, nous nous sommes fait un honneur, un devoir, de maintenir de défendre ; de conserver leurs LOIX, *leurs* DROITS, *leurs* PRIVILE'GES, *leurs* LIBERTE'S, *leurs* POSSESSIONS, *leurs* PROPRIE'TE'S. *Leur amour fut le prix de notre amour.* Est-il pour un bon Prince de recompense plus réelle ; plus digne de son ambition !

Fin du Tome quatriéme & dernier.



E X-

EXTRAIT

DU

CATALOGUE

DES

LIVRES,

qui se trouvent

CHEZ

JACQUES MURRAY,

LIBRAIRE à LEIDE.

Abregé Chronologique de l'Histoire & du Droit public de l'Allemagne, *par Pfeffel*, Paris 1775. 2 *vol* 8.

—— *de l'Histoire Universelle*, *par de l'Isle*, la Haye 1731. 7 *vol.* 12.

—— *Chronologique de France*, *par Mr. Henault*, Paris 1761. 8.

Abregé

Abregé de l'Histoire de la Hollande & des Provinces-Unies, depuis les tems les plus anciens jusqu'à nos jours, par Mr. L. G. F. Kerroux, Leide 1778. 4 *vol. gr.* 8. *fig.*

—— — *le même*, 2 *vol.* 4. *fig.*

Ambassades de Mr. de Noailles en Angleterre, redigées par feu Mr. l'Abbé Vertot, Paris 1763. 5 *vol.* 12.

Analyse de l'Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens des Européens dans les deux Indes, Leide 1775. 8.

Annales d'Espagne & de Portugal, par J. A. de Colmenar, Amst. 4 *vol.* 4. *avec fig.*

—— —— *Idem* 12. *ibid.* 8 *vol. avec fig.*

—— —— *du Règne de Marie-Thérése, par Fromagot*, Paris 1775. 12. avec son Portrait.

Bibliothèque Orientale de Mr. Herbelot, Nouvelle Edition, revue & corrigée, avec le Supplement, refondu dans le Texte, Mastricht 1777. fol.

Bielfeld Institutions Politiques, Leide 1773. 3 *vol.* 8.

Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle, Amst. 1755. 4 *vol.* 12. *fig.*

Corps Diplomatique du Droit des Gens, par du Mont, avec le Supplement par Rousset, les Négociations Secrettes touchant la Paix de Munster & d'Osnabrug, Amst. 1725. 17 *vol.* fol.

Description des Arts & Metiers, approuvée de Messieurs de l'Académie des Sciences de Paris, ibid. 1776. fol. 86 *parties*, avec de très-belles figures.

Elemens de la Politique, ou Recherches des Vrais Principes de l'Oeconomie Sociale, Londres 1773. 6 *vol.* 8.

En-

Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers, par une Société de Gens de Lettres, Paris 1776. fol. Neuchatel (Paris) 28 *vol. savoir* 17 *vol. de Discours & 11 vol. de Planches.*

— — *Idem le même Livre in Quarto, Edition d'Yverdun en* 42 *Volumes complets, augmenté des* 6 *volumes de Supplement &* 4 *Volumes de Planches, en tout* 52 *Volumes.*

— — *Oeconomique*, Yverdun 1771. 16 *vol.* 8.

Essai de M. de Montaigne, avec des Notes de Mr. Coste, Nouv. Edition, Londres 1771. 10 *vol.*

Histoire Générale des Voyages, ou Nouvelle Collection de toutes les Relations de Voyages par Mer & par Terre, qui ont été publiées jusqu'à présent, 21 *vol.* 4. *ornés de plus de* 700 *Cartes Géographiques, Estampes, Vignettes en taille douce, Amst.* 1777.

— — *Complette d'Angleterre par Hume*, Paris 1765. 18 *vol.* 12.

— — *Idem le même Livre*, 6 *vol.* 4.

— — *de France, par l'Abbé Velly & Villaret*, ibid. 1769. 22 *vol.* 12.

— — *des Provinces-Unies des Pays-Bas depuis le parfait Etablissement de cet Etat, par Mr. de Wicquefort*, la Haye 1719. 2 *vol.* fol.

— — *du Royaume de Naples, traduit de l'Italien de Pierre Ginone*, la Haye 1742. 4 *vol.* 4.

— — *des Empereurs Romains, par Crevier*, Paris 1750. 5 *vol.* 4.

Hi-

Histoire Générale d'Espagne, traduite de l'Espagnol de Jean de Ferreras, enrichie de Notes Historiques & Critiques, par Mr. Hermilly, ibid. 1742. 10 *vol.* 4.

—— —— *des différens Peuples du Monde, par d'Orville*, 1774. 6 *vol.* 8.

—— —— *de l'Empire d'Allemagne & principalement de ses Révolutions*, ibid. 1771. 8 *vol.* 12.

—— —— *Impartiale d'Angleterre, depuis l'invasion de Jules-César jusqu'aux Préliminaires de la Paix de 1763, traduit de l'Anglais de J. Barrow*, ibid. 1772. 10 *vol.* 12.

—— —— *de l'Empire Ottoman, depuis son Origine jusqu'à la Paix de Belgrade en* 1740, *par Mr. Mignot*, ibid. 1773. 4 *vol.* 12.

—— —— *de Dannemarc, par Mr. Mallet*, Lyon 1776. 6 *vol.* 12.

—— —— *d'Angleterre, par Mr. Rapin Thoyras*, la Haye 1774. 13 *vol.* 4. *fig.*

—— —— *Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*, ibid. 1774. 7 *vol.* 8. *avec fig.*

—— —— *Idem le même Livre*, Mastricht 1775. 7 *vol.* 8. *fig.*

—— —— *du Règne de l'Empereur Charles-Quint, par Mr. Robertson, traduit de l'Anglois*, ibid. 6 *vol.* 12.

—— —— *de Gustave Adolphe, par Arkenholtz*, Amst. 1764. 4.

—— —— *Universelle depuis le commencement du Monde jusqu'à présent, traduit de l'Anglois par une Société de Gens des Lettres*, ibid. 1777. 38 *vol.* 4. *fig.*

Hi-

Histoire de la Guerre des Pays Bas, par Strada, Bruxelles 1739. 4 *vol. fig.* 8.

——— *des Provinces-Unies, par le Clerc, avec les principales Medailles & leur Explication*, la Haye 1737. 4 *vol. fol.*

——— *Metallique de* XVII. *Provinces des Pays-Bas, par Mr. van Loon*, ibid. 1732. 5 *vol.* fol.

Millot Elemens d'Histoire Générale ancienne & moderne, Leide 1776. 6 *vol.* 12.

Niebuhr Description de l'Arabie, Utrecht 1774. 2 *vol.* 4. *fig.*

——— *Voyage en Arabie*, Amst. 1776. 4. *fig.*

Politique (la) Naturelle, par un ancien Magistrat, Londres 1776. 2 *vol.* 8.

Science (la) du Gouvernement, par Mr. de Real, Paris 1761. 8 *vol.* 4.



